



RÉGION
**Nouvelle-
Aquitaine**

finances



») Rapport de
présentation

Budget primitif

ADOPTÉ

Budget régional
exercice **2023**

SÉANCE PLÉNIÈRE
15 décembre 2022

nouvelle-aquitaine.fr

Sommaire

	Introduction	01
Budget principal	L'équilibre général	14
	Equilibre général	15
	Les recettes	16
	Recettes par nature	17
	Présentation détaillée des recettes	19
	Les dépenses	28
	Vue d'ensemble par piliers et axes	29
	<u>PILIER 1 - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - EMPLOI</u>	34
	Economie numérique	37
	Filières, trans-filières et partenariats	40
	Performance industrielle	43
	Recherche, innovation et start-up	46
	Attractivité, internationalisation et financement	51
	Tourisme	54
	Agriculture	57
	Economie culturelle	62
	Economie sociale et solidaire	65
	Formation professionnelle continue	68
	Emploi et évolution professionnelle	73
	<u>PILIER 2 - JEUNESSE</u>	77
Orientation et accompagnement à l'insertion économique	80	
Apprentissage	84	
Education	87	
Lycées (bâtiments)	96	
Enseignement supérieur	101	
Accompagnement des jeunes	103	
Vie quotidienne	107	
<u>PILIER 3 - AMENAGEMENT DU TERRITOIRE</u>	110	
Politique contractuelle	113	
Economie territoriale et politique de retournement	117	
Culture	123	
Aménagement numérique du territoire	127	
Foncier, Habitat et politique de la ville	129	
Santé	132	
Sport	135	
Infrastructures transports	139	
Europe et international	148	
Vie associative et égalité	155	

<u>PILIER 4 - TRANSITION ENERGETIQUE ET ECOLOGIQUE</u>	158
Biodiversité, PNR et NATURA 2000	161
Eau - Littoral	163
Economie circulaire et déchets	166
Transition énergétique et adaptation aux changements climatiques	168
Mobilité durable et intelligente	173
<u>PILIER 5 - GESTION DES FONDS EUROPEENS</u>	179
PO Aquitaine	182
PO Limousin	183
PO Aquitaine Limousin Poitou-Charentes	184
PO Nouvelle-Aquitaine 2021-2027	185
FEAMPA 2021-2027	186
Budget annexe - Fonds européens	187
<u>PILIER 6 - ADMINISTRATION GENERALE</u>	191
Modernisation de l'Administration	194
Ressources humaines	203
Élus et Ceser	208
Communication et attractivité	210
Affaires juridiques	213
Moyens généraux	215
Opérations financières	220

Les opérations d'ordre budgétaires 225

Budgets annexes

Cinéma	237
Fonds Européens	238
Agence Régionale de l'Innovation	239
Production d'Energie Photovoltaïque	240
Opérations d'ordre budgétaires	241

Annexes

Présentation des dépenses et des recettes par chapitre	246
Etat global de réalisation des AP et des AE	250
Présentation synthétique du budget	251

Choisir l'essentiel dans l'incertitude des crises

Ce budget est sans aucun doute l'un des plus difficiles à bâtir. Alors que les finances de la Région ont été impactées par la pandémie depuis plus de deux ans, **l'inflation et les risques de pénuries viennent désormais s'ajouter aux crises écologiques, énergétiques et sociales.** Si ce contexte pèse sur nos entreprises, nos associations, nos jeunes, et toutes les personnes en difficulté, il touche également les collectivités territoriales. En d'autres termes, ce budget primitif 2023 met en exergue le paradoxe de la situation économique que nous vivons. La fin du « quoi qu'il en coûte » de l'Etat intervient au moment où l'on assiste à un accroissement des besoins et des projets dans un contexte économique de tensions multiples. La Région fait et a fait des efforts pour être au rendez-vous de ces chocs répétés auprès des entreprises, de l'agriculture, des associations, des lycées. Dans un contexte de recentralisation paradoxale :

- l'Etat multiplie les appels à projets qui ne peuvent aboutir que si la Région les abonde dans beaucoup de domaines ;
- la régénération ferroviaire sur les lignes de dessertes fines des territoires n'est aujourd'hui possible que grâce à l'engagement des Régions, au-delà de leur compétence et sans ressources financières complémentaires ;
- la recentralisation d'une partie du FEADER (mesures agro-environnementale, agriculture biologique...) ;
- l'absence d'une stratégie de décentralisation, régionalisation, alors que les défis actuels supposent la mobilisation de tous.

Sans recettes nouvelles, la Région ne pourra absorber tous les chocs, l'appel à l'emprunt n'étant pas une solution durable.

Pourtant les transitions nécessitent une intervention publique massive et ne pourront se faire sans l'aide des collectivités. Alors que d'aucun pensait que la sortie de crise nous conduirait à retrouver les niveaux d'intervention de 2019, il apparaît désormais que nous n'y parviendrons pas. Construire le monde demain est impératif.

Cette multiplication de facteurs d'incertitudes nous enjoint d'agir plus vite encore, sans dispersion ni saupoudrage, pour mener à terme les grandes politiques qui constituent l'ADN régional. Toute la difficulté est donc de relever ces défis tout en étant également frappé par cette crise qui confronte la Région à des surcoûts difficilement prévisibles (au moins 140M€ de surcoûts).

En parallèle, ces crises illustrent le besoin d'une meilleure organisation territoriale, à travers une spécialisation aboutie des collectivités – impliquant une autonomie et une responsabilité accrues, seuls gages de visibilité et d'efficacité de l'action publique.

Par nature, la Région doit anticiper, innover et se projeter, être un laboratoire du fait régional. Cette action de long terme, par-delà les crises et les aléas, est engagée depuis 2019 à travers Néo Terra. C'est bien une approche globale qui guide cette mandature, mêlant l'écologique, l'économie et le social, **ainsi que l'illustre « One Health – une seule santé », considérant la santé humaine, animale, et environnementale comme un continuum du vivant.** Sur la base du diagnostic posé par les 450 scientifiques d'Acclimaterra et d'Ecobiose, nous prolongerons l'action en 2023 avec Néo Terra 2, qui se déploiera notamment **sur le plan social et sociétal, avec une approche dénommée « Néo Societas », proposée par le CESER dans le cadre de ses compétences.**

La situation économique de la Région conforte cette stratégie de transition et de souveraineté : la Nouvelle-Aquitaine fait partie des deux régions qui ont connu les plus fortes hausses du nombre d'emplois ; depuis les années 2000, le taux de chômage y est systématiquement inférieur au niveau national, avec une baisse remarquée depuis 2015 ; elle demeure la première région touristique de France ; la production agricole reste première au rang national ; au bilan, les créations d'entreprises sont en hausse de 3%.

Mais il faut aller plus loin. Le contexte actuel de grands bouleversements, l'envolée des prix énergétiques et les tensions sur les matières premières, confirment la nécessité de souveraineté industrielle, énergétique et d'innovation sur le territoire et nous engage à accélérer encore les transitions de notre économie néo-aquitaine.

Demain, la Région devra être au rendez-vous de la décarbonation, de l'agro-écologie, du numérique responsable, ou encore des nouveaux médicaments, sous peine d'enrayer cette dynamique vertueuse, face aux crises les plus aigües et inédites.

Réduire nos dépendances, c'est mêler urgence et moyen terme : faire face à l'envolée des prix énergétiques actuels, tout en œuvrant en faveur des transitions dans nos bâtiments régionaux. Car la crise énergétique conduit à une augmentation massive du coût du chauffage dans les lycées et de l'énergie dans le domaine des transports. Pour 2023, ce sont plus de 140 M€ supplémentaires dus à cette flambée de l'énergie, qui impacteront le budget de fonctionnement de la Région. En réponse, **la Région accentuera la démarche d'amélioration des performances environnementales des lycées autour d'un plan géothermie, en développant le recours aux éco-matériaux et la biodiversité sur les sites. En outre, grâce au Ferrocampus, elle s'engagera également sur la dédiésélisation des trains, les batteries et le biogaz, l'hydrogène, pour trouver des réponses concrètes aux tensions énergétiques à venir, en misant résolument sur les mobilités bas carbone.**

Pour autant, malgré cette conjoncture de tension, le budget primitif 2023 sera celui du soutien plein et entier aux projets régionaux structurants, celui de la reconquête de la souveraineté – et celui de l'accélération des transitions.

1. Réaliser les transitions par des solutions innovantes, locales et résilientes

Pour 2023, le sujet des nouvelles énergies, de l'innovation et de la reconquête des souverainetés seront au cœur des actions de la Région avec plus de 340 M€ de crédits de paiement pour investir dans l'avenir, trouver des solutions locales et accompagner par la confiance.

En réduisant la dépendance énergétique, accompagnant le développement des nouvelles énergies et la baisse des consommations énergétiques.

Le premier sujet énergétique porte sur le développement de nouvelles sources énergétiques. En la matière, la Région a un potentiel exceptionnel de production de gaz vert, *via* la biomasse, qui pourrait même nous conduire à être un territoire d'exportation. Aussi la Région continuera les engagements pris dans le cadre de la stratégie « **100% Gaz renouvelable à 2050** ». Les autres sources d'énergie renouvelables seront accompagnées, notamment les recherches et développement autour de l'hydrogène vert.

Face à l'envolée des cours et dans une logique de sobriété, la Région soutiendra les entreprises qui cherchent à diminuer leur consommation et faire évoluer leur pratique d'achat d'électricité grâce à des contrats de gré à gré. Ce type de contractualisation doit permettre notamment de garantir un prix compétitif sur la durée. A titre d'exemple, le Club des ETI a lancé une démarche collective en ce sens.

Cette sobriété passe aussi par le renforcement du **réseau des territoires exemplaires (Territoires à Energie Positive) et le soutien à la transition de tous les territoires à travers la nouvelle génération de contrats de territoires portant Néo Terra comme colonne vertébrale.** Et, parce que l'écologie de confiance et d'innovation doit aussi être une écologie de solidarité, ce soutien visera les entreprises de production mais aussi le logement et en particulier le logement social, le logement des jeunes, et les copropriétés dans une logique de rénovation globale et de lutte contre la précarité, *via* l'application du Programme régional d'efficacité énergétique.

Cet effort en faveur de la frugalité énergétique des bâtiments, la Région l'appliquera aussi à ses lycées. Il s'agira d'une axe fort de la future programmation pluriannuelle d'investissement en s'appuyant notamment sur les possibilités de géothermie (**80% des établissements de Nouvelle-Aquitaine sont éligibles à la géothermie**). **L'ambition de la Région est forte : une diminution des émissions de CO2 de 26,5% et des consommations énergétiques de 15% d'ici 2030.**

En accompagnant l'innovation et les reconquêtes de souveraineté par les solutions locales.

L'innovation a toujours été l'ADN de notre Région, et plus que jamais, celle-ci doit être au service de la sobriété dans la consommation des

ressources, du renforcement de l'adaptation et de l'ancrage territorial. A travers des projets innovants et d'envergure comme Flying Whales, la Région confirmera en 2023 sa volonté d'être une collectivité d'anticipation et de projets structurants pour le territoire.

Dans le prolongement de l'adoption du SRDEII 2022-2028, l'ambition sera de faire de la Nouvelle-Aquitaine la première région éco-responsable. **L'action de la Région visera notamment à rendre plus résilients et durables les écosystèmes d'innovation pour qu'ils résistent mieux aux crises.** Aussi, la Région entend mettre les éco-socio-conditionnalités et la Responsabilité Sociale Et Environnementale (RSE) au cœur des politiques de soutien aux entreprises en valorisant le capital humain : **c'est le sens de Neo Terra 2.**

En 2023, la Région confirmera également son soutien aux entreprises en retournement et renforcera ses dispositifs d'intervention pour accompagner au mieux la création d'entreprise, la transmission, et le développement des TPE.

Clé de voute des transitions, **le soutien renforcé à la recherche-développement** sera prioritaire, dans un contexte de concurrence forte au niveau mondial. C'est pourquoi le nouveau CPER 2023-2027 portera des engagements forts en faveur du soutien des laboratoires universitaires. **Ainsi, ce soutien régional participera, par l'émergence de technologies de rupture, à la relocalisation de la production industrielle de pointe dans nos territoires.**

En 2023, **les projets de relocalisation de productions stratégiques ou à forte valeur ajoutée, d'innovation responsable sur le plan environnemental et social seront prioritaires.** A travers les dispositifs « Usine du futur », « accélérateurs de croissance PME et ETI », la Région soutiendra les entreprises qui placeront le facteur humain au cœur de leur réussite et qui rechercheront des gains de productivités en étant moins dépendantes des énergies fossiles.

La Région portera aussi une action forte autour de l'économie circulaire, en lançant un cluster dédié, pour répondre notamment au besoin de recyclage des métaux et terres rares et soutenir ainsi la décarbonation active. Les projets innovants sont déjà présents sur le territoire, visant à recycler les aimants à Lacq, ou les hélicoptères au Pays-Basque, ou encore démanteler des panneaux photovoltaïques à Saint-Loubès.

La Région demeurera attentive aux conséquences de la sortie de crise, *via* le **renforcement des fonds propres des entreprises, qui ont vu leur haut de bilan fragilisé par la crise du COVID et la sortie des PGE.** Cela concernera les ETI mais aussi les TPE et les start-ups qui ont besoin de grandir et de monter en gamme, accélérer leur développement et industrialiser leur process de production, dans la mesure où ces petites structures peinent souvent à trouver des outils de financement.

En gardant le cap d'une action protectrice du vivant.

Ce budget primitif 2023 vient renforcer la politique agricole de la Région avec 64M€ d'autorisations de programme et 55.5M€ de crédits de paiement, soit une hausse respective de 30% et 6,9% par rapport au budget 2022. Le budget régional vient ainsi accélérer et amplifier les politiques européennes de soutien à l'agriculture, à la pêche et à l'aquaculture, avec les fonds FEADER et FEAMPA.

Ainsi, pour **favoriser la souveraineté alimentaire respectueuse de l'environnement et de la santé des agriculteurs, réconcilier préservation de la biodiversité et activité agricole et préserver la qualité et la quantité de l'eau**, la Région poursuivra sa feuille de route sur la sortie des pesticides, l'atténuation et l'adaptation au changement climatique. Cela passera notamment par une définition claire et positive de ce qu'est l'agro-écologie pour poser le modèle de cette nouvelle agriculture. **Toutes les aides aux investissements feront l'objet d'une éco-socio-conditionnalité pour mieux orienter l'agriculture.** Ces outils permettront de déployer les stratégies de la Région, tels que le plan Biocontrôle, le pacte Bio, le plan vétérinaire, ou encore le plan protéine.

La Région développera une politique ambitieuse de renouvellement générationnel, en devenant au 1^{er} janvier 2023 autorité de gestion régionale pour l'attribution des aides aux nouveaux agriculteurs qui s'installent. Ces aides seront destinées aux agriculteurs de moins de 40 ans, et pour la première fois aussi, aux « nouveaux agriculteurs » de plus de 40 ans, **avec une éco-socio-conditionnalité pour confirmer l'orientation des jeunes exploitants vers l'agro-écologie et le bio.**

Plus globalement, le **respect des ressources naturelles et de la biodiversité** avec l'ensemble des acteurs *via* une Stratégie Régionale Biodiversité, va se traduire par un **effort de création de nouvelles Réserves Naturelles Régionales**. Par ailleurs, au 1^{er} janvier 2023, la Région exercera une nouvelle compétence d'animation des sites terrestres Natura 2000. 2023 devrait aussi voir se concrétiser le **projet Vassivière**, qui au-delà de son caractère touristique, est un laboratoire des éco-systèmes naturels en Nouvelle-Aquitaine.

Cette préservation des milieux et des ressources s'étendra tout naturellement aux enjeux liés à l'eau. Liées par la géographie, la Nouvelle-Aquitaine et l'Occitanie représentent la très grande partie du bassin hydrographique Adour-Garonne, de nombreuses filières agricoles y sont communes. Aussi, avec l'Agence de l'eau, les deux Régions et l'Etat ont établi des relations régulières et une étroite coordination de leurs politiques, au sein de l'Entente sur l'eau. **La question de la gestion quantitative de la ressource** est désormais vitale alors que le changement climatique s'accélère, et la Région appuiera l'accélération de la transition vers une agriculture moins consommatrice ou encore l'accompagnement des entreprises très consommatrices vers un nouveau schéma industriel. Elle amplifiera également ses actions en matière de **reconquête de la qualité de l'eau**, en luttant contre les résidus plastiques, les résidus médicamenteux, ou encore les perturbateurs endocriniens et la réduction des intrants agricoles. L'enjeu de l'eau est aussi **un enjeu de santé publique.**

Les usages devront être encore plus clairement hiérarchisés, à commencer par l'eau potable et la qualité des milieux. Si nous avons capacité à mobiliser de la ressource pour les usages agricoles en allant des solutions fondées sur la nature jusqu'aux solutions de stockage, nous devons avant tout **privilégier la sobriété et respecter cette hiérarchisation des usages**. Ainsi, il est paradoxal d'utiliser de l'eau potable et des eaux des nappes pour les usages qui ne le nécessitent pas alors : **nous souhaitons généraliser la réutilisation des eaux grises et favoriser les solutions dites Reuse, repérées au travers d'appels à projets dédiés notamment sur les enjeux de la filtration.**

S'adapter pour transformer demain passera également par la réduction des déchets. En ce sens, **la prévention restera un moyen prioritaire** et le **plan zéro pollution plastique** sera mis en œuvre pour réduire significativement la dépendance des entreprises, accélérer les solutions de réutilisation du plastique et sensibiliser nos concitoyens afin de réduire les pollutions et l'impact du plastique sur l'environnement et la santé.

2. Renforcer les dynamiques territoriales positives

Ce budget primitif 2023 porte une ambition de soutenir et développer la vitalité et le maillage du territoire, avec l'accompagnement des transitions énergétiques et écologiques comme fil conducteur des projets structurants.

En soutenant le développement et la vitalité des territoires

Anticiper les transitions doit se traduire par la correction des déséquilibres territoriaux, par **la modification et la mise en œuvre du SRADDET** (Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires approuvé en 2020 et mis en œuvre en 2022). C'est aussi une politique contractuelle volontariste avec 51 territoires régionaux et **7 territoires en mutation économique (CADET)**. Cette politique contractuelle s'illustre également à travers des grands projets structurants, et donc avec la conclusion et la signature avec l'Etat du **Contrat de Plan Etat Région (CPER)**, qui devra comporter un volet « mobilité » en 2023.

L'aménagement dynamique du territoire passera également par la finalisation du **plan Très Haut Débit** avec en 2023 à nouveau un haut niveau de crédits dédiés, conformément à la programmation pluriannuelle d'investissements qui avait été établie.

Un soutien particulier sera opéré pour permettre une **modernisation de l'offre et des pratiques de tourisme dans nos territoires**, pour faire de la Nouvelle-Aquitaine une destination attractive et différenciante, avec un nouvel outil d'investissement dans les structures d'accueil, « Nouvelle Aquitaine Croissance tourisme », fonds d'investissement doté de 16,5 M€ (avec notamment la Banque des territoires). L'objectif sera de soutenir 30 opérations pour améliorer la mixité, la modernisation et la diversification de l'offre, et développer une diversification des pratiques touristiques, plus itinérante, plus territoriale, plus populaire aussi.

La vitalité des territoires passera également par **l'investissement culturel avec** des projets emblématiques comme le pôle d'Enseignement Supérieur Musique et Danse de Bordeaux ou encore la transformation de l'ancienne usine Jidé à Limoges en un pôle culturel régional axé sur la création et l'image. Les Frac régionaux seront également à l'honneur en 2023 avec l'ouverture du Frac Artothèque de Limoges et la présentation du projet photographique de la MECA. Dans ce contexte d'accélération des transitions et de repositionnement post-crise sanitaire, la Région veillera à cerner les impacts sur l'économie culturelle, en lien avec ses agences et réseaux pour mieux accompagner tous les acteurs territoriaux.

Bien évidemment les grands évènements sportifs internationaux sont des vitrines pour notre patrimoine et notre culture que la Région ne manquera pas de valoriser. A l'occasion de la **coupe du monde de Rugby**, ce sont tous les partenaires sportifs et culturels qui seront mobilisés avec la Région autour de diverses actions grands publics et à destination de la jeunesse (Nouveau Festival, Olympiades des métiers, défi lycée...). A cette occasion, l'Office artistique de la Région Nouvelle-Aquitaine portera **un projet spécial « rugby »**, et la ferveur entourant l'évènement sera mise à profit pour faire de la pratique sportive un levier sociétal de bien-être pour tous, en cohérence avec la politique volontaire « sport – santé – bien-être ». La Nouvelle-Aquitaine comme Région Hôte de la Coupe du Monde de Rugby accueillera **5 matchs à Bordeaux et 3 camps de base** pour les équipes des Fidji à Lormont, de la Géorgie à l'Île de Ré/La Rochelle, et de la Roumanie à Libourne. Avec plus d'1,1M€ de soutien au GIP et l'achat de billetterie, notre Région terre d'Ovalie, revendique le faire Rugby Ensemble, et c'est ainsi que nous avons initié le concours jeunes talents "**Trophée des savoir-faire**" pour la réalisation de trophées qui seront remis aux huit équipes jouant à Bordeaux.

En portant une politique forte de mobilité du quotidien au profit des usagers

Pour 2023, en cohérence avec sa politique de mobilité, la Région augmentera son investissement dans le rail. Consolider le fait régional c'est réaffirmer que notre compétence va au domaine ferroviaire. Il en va à la fois de l'amélioration du quotidien et du cadre de vie des néo-aquitains, et, plus que jamais, de l'urgence de la décarbonation des transports et du verdissement de la flotte. **Pour être au rendez-vous de la régénération des lignes, assurer les travaux d'urgence, développer la stratégie RER, assurer les achats de 15 nouvelles rames, la remotorisation, poursuivre le programme de verdissement des TER, rénover ou construire les centres de maintenance**, le budget primitif 2023 prévoit plus de **323 M€** d'autorisation de programme et **186 M€** de crédits de paiement dédiés à la politique globale de transport, toujours plus durable et responsable.

Cette montée en charge se traduit concrètement sur l'ensemble du territoire, avec la régénération et la modernisation du réseau ferroviaire. **C'est l'engagement d'un plan de réinvestissement sur 10 ans, de plus de 1.5 milliard d'euros** et dans lequel la Région prend la plus grande part à hauteur de 62%, alors même qu'il s'agit du réseau ferré national. Et la Région reste dans l'attente de pouvoir négocier avec l'Etat le volet mobilité du CPER.

Au maillage territorial par les petites lignes, viennent s'ajouter les **grands projets structurants de modernisation** et de développement du territoire pour renforcer les mobilités bas carbone. C'est le démarrage du grand projet de **RER métropolitain bordelais**, ou encore les études permettant d'élaborer une **feuille de route sur le RER basque**.

Cette stratégie est complétée et renforcée par la LGV avec la poursuite du GPSO, 2^{ème} ligne à grande vitesse de la Région, clé de voute du report de la route vers le rail pour les longues distances mais aussi pour les déplacements à l'intérieur de la Région, tant pour les voyageurs que pour les marchandises. Parce que ce projet est aussi la réponse concrète à la saturation et au danger des routes traversées par 10 000 camions par jour. Face à l'urgence écologique, le train est et restera la seule vraie option bas carbone et rapide pour capter les déplacements dans le grand sud-ouest du pays. **Financé sur plus de 40 ans grâce à la société GPSO fondée en 2022**, ce grand projet sera lissé sur un plan budgétaire et permettra de consolider la stratégie de déplacement durable et écologique pour les néo-aquitains. Dans ce budget primitif 2023 sera inscrite la participation de la Région (12 M€) au financement des études de projet conduites par SNCF Réseau en 2023, **pour un démarrage des travaux en 2026**, tout en veillant à la bonne insertion sur le territoire.

La connexion de la Région à l'Europe se concrétisera également par la poursuite des études techniques destinées à la **réouverture de la ligne ferroviaire internationale Pau – Canfranc – Saragosse**, alors même que l'Espagne a investi 100M€ sur la réhabilitation de la gare de Canfranc et le plateau ferroviaire et que l'Espagne avance vite avec l'écartement international sur la ligne jusqu'à Saragosse et l'inauguration récente d'un hôtel-restaurant haut de gamme en gare de Canfranc.

Tout en réaffirmant son attachement au service public et à la qualité de l'offre ferroviaire TER, la Région conclura en 2023 **une nouvelle convention TER avec SNCF**. En parallèle, s'engageront les discussions visant à se conformer à la loi sur l'ouverture des services de TER à l'issue de la future convention avec SNCF. Trois objectifs majeurs guideront l'élaboration de ce cahier des charges : accélérer le développement de l'offre régionale, améliorer le service rendu aux usagers et maîtriser les coûts. Un groupe de travail de notre assemblée sera mis en place.

Par ailleurs, **la Région travaillera en 2023 à l'amélioration de la distribution des titres de transports interopérables pour répondre davantage aux besoins** des usagers sur l'ensemble du territoire néo-aquitain.

C'est par une stratégie globale des mobilités décarbonées, que le désenclavement des territoires sera traité de manière efficace et durable. Seul engagement routier, **le désenclavement de Limoges demeure une priorité dans ce budget primitif 2023** avec l'opération d'élargissement de la RN 141, et en étude la régénération de ligne ferrée Limoges-Poitiers.

Le **projet FERROCAMPUS, à Saintes**, connaîtra également une accélération après la création de l'association, avec les premières acquisitions attendues courant 2023, la mise en place de plateaux techniques destinés aux **lancements d'expérimentations (exemple : le train léger innovant, la signalisation) et**

des formations. Ces expérimentations vont notamment permettre d'avancer sur la dédiésélisation, sur le biogaz ou encore les batteries.

3. Sécuriser les parcours professionnels, encourager le capital humain et prendre soin de nos concitoyens

En mettant la formation et le capital humain au cœur de la construction de l'emploi de demain

L'accélération des transitions ne peut se faire sans les hommes et les femmes qui œuvrent au quotidien au sein des entreprises, des filières, des associations, des collectivités. Aussi, **la Région maintiendra le cap sur la formation, comme priorité tant pour les salariés, que pour la jeunesse et les demandeurs d'emploi, y compris les personnes les plus éloignées de l'emploi.** Former aux métiers de demain, c'est aussi maintenir nos entreprises dans nos territoires, y maintenir un savoir-faire d'excellence, et offrir des débouchés aux celles et ceux qui vivent dans tous les territoires.

Les incertitudes économiques que l'on connaît depuis 2020 bouleversent le marché du travail, rendent difficiles toutes prévisions, et créent des tensions **structurelles de recrutement.**

Il s'agit donc de s'appuyer sur les dispositifs qui fonctionnent et produisent des résultats encourageant. Et c'est notamment le cas avec le schéma des habilitations de service public (HSP) lancé en Nouvelle-Aquitaine qui s'articulent autour de parcours longs et qualifiants, même pour les personnes éloignées de l'emploi. **50% des néo-aquitains formés y ont recours, soit 28 000 personnes par an. Au cœur de la stratégie régionale de formation, les deux HSP ont permis de mieux atteindre les publics prioritaires ciblés : 40 % de jeunes de moins de 30 ans, 62% de publics peu ou pas qualifiés, 21% de public relevant du RSA. Avec des résultats probants : ainsi pour l'HSP 1^{er} niveau de qualification, 74% des formés trouvent un travail dont 60% en CDI ou CDD de plus de 6 mois.**

Dans le même temps, la Région restera aux côtés de tous les acteurs pour mieux comprendre les besoins et les mutations du monde du travail (Contrats régionaux de filières). La Région se dotera d'une feuille de route, en concertation avec les entreprises, acteurs de l'emploi, et demandeurs d'emploi, pour mieux cibler les problématiques dans les territoires de tension de recrutement.

La **convention de partenariat entre Région et Pôle emploi** sera renouvelée : la Région sera attentive à ce que les évolutions et réformes portées par l'Etat ne fassent pas table rase des projets et collaborations fructueuses en cours ou en projet, avec l'écosystème régional de l'emploi et de la formation. A titre d'exemple, il s'agira d'intensifier la modalité pédagogique de la Formation en situation de travail, expérimenté depuis 2019 et de consolider la plateforme numérique emploi-formation « **Talents d'ici** », ou amplifier les actions sur les territoires sur les métiers en tension.

Plus largement, les leviers d'intervention de la Région en matière d'apprentissage s'appuient sur une approche partenariale et régionale **avec la carte contractuelle des formations, et pour sécuriser et renforcer la qualité des parcours et traiter tous les publics, y compris les plus éloignés de l'emploi.**

En renforçant encore la prise en compte des questions sociales et sociétales au sein des politiques régionales de la jeunesse et du lycée.

La qualité de vie et la vitalité des territoires reposent pour partie sur sa jeunesse, sur le lien générationnel et l'accès au service public, et sur la possibilité **d'étudier au plus proche de chez soi, dans de bonnes conditions.** Pour embarquer chacune et chacun dans la mise en œuvre des transitions, **l'éducation et les conditions de vie et d'étude au lycée bénéficieront d'une impulsion forte en 2023.** Cette impulsion participe de la cohésion et de la **stratégie renouvelée et diversifiée d'aménagement des territoires, qu'ils soient ruraux ou périurbains, les lycées de Felletin et La Souterraine devenant par exemple des universités de proximité. La Nouvelle-Aquitaine se situant dans la moyenne nationale avec 47% des jeunes sortants des lycées professionnels qui poursuivent leurs études.**

L'inflation galopante et les surcoûts énergétiques impactent particulièrement les lycées de la Région. Pour autant, la Région fait le choix d'assumer ses responsabilités à double titre : en prévoyant **des travaux dans sa PPI qui doivent contribuer à anticiper les surcoûts et tension énergétique de demain,** et également en assurant dans l'immédiat, un **doublément de la dotation de fonctionnement des lycées,** pour répondre à l'urgence.

De plus, face à l'envolée des prix alimentaires la Région a fait le choix pour 2023 de ne pas augmenter les tarifs des repas pour maintenir le pouvoir d'achat des familles. Une expérimentation a par ailleurs été lancée en 2022 sur la tarification sociale et devrait conduire à une réflexion d'ensemble pour l'année 2024, afin d'harmoniser les principes tarifaires d'un territoire à l'autre. Et pour que la qualité des repas ne soit pas impactée par l'inflation, la Région a fait le choix d'apporter une compensation aux établissements. Ce choix n'est pas neutre sur un plan budgétaire (environ 4M€) mais assure les engagements forts de la Région pour plus de justice sociale en direction de la jeunesse et des familles.

Faire de la jeunesse une priorité pour la Région, c'est aussi **investir dans les lycées,** l'amélioration du bâti, la géothermie, tout **en conservant un maillage fin et cohérent avec la carte des formations. C'est aussi** doter les lycées d'ambitions nouvelles en y intégrant un **enseignement supérieur** de qualité et des conditions d'hébergement favorisant la mobilité des jeunes. En ce sens, le lycée de Felletin reste un exemple phare de la volonté de la Région de redynamiser les territoires et donner à chacun une chance d'étudier près de chez lui. Les travaux des deux nouveaux lycées du Barp et de Créon seront poursuivis avec un accueil des élèves dès la rentrée 2023 au lycée du Barp et en 2024 pour Créon.

Dans ce budget primitif 2023, la Région consacrera pour les lycées 220M€ d'AP et 200M€ de CP pour finaliser la PPI1 et engager la PPI2, fruit d'une concertation menée sur tout le territoire et qui valorisera notamment la performance énergétique et environnementale des établissements.

Dans les lycées, la Région vient de signer **une convention avec l'ACENA**, qui regroupe les coordonnateurs des groupements de commandes des Etablissements Publics Locaux d'Enseignement de Nouvelle-Aquitaine, **pour que les cantines des lycées de Nouvelle-Aquitaine soient approvisionnées à 60% en produits locaux de qualité, et dont 30% en produits bio.** Cette convention s'inscrit au premier chef dans le cadre du déploiement du Pacte alimentaire en Nouvelle-Aquitaine mais **elle permet également de structurer et consolider la demande des lycées et collèges sur notre territoire.** Par le volontarisme de la Région, ce sont les agricultures néo-aquitaines qui se trouvent soutenus, et nos concitoyens qui bénéficient d'une alimentation durable et locale. L'accent sera donc mis sur la lutte contre le changement climatique, la préservation des ressources et le niveau de dépenses pour les énergies. Il en est de même pour la qualité de vie, l'hébergement avec la lutte contre les discriminations, l'amélioration des conditions de travail tout en poursuivant les efforts indispensables à l'entretien du patrimoine régional et en respectant les engagements pris dans le cadre du développement durable de Néo-Terra. **Au global, ce sont plus de 294M€ qui seront dédiées à l'éducation dans ce budget primitif 2023.**

La Région poursuivra également en 2023 son action volontariste auprès de la jeunesse, avec la gratuité des manuels scolaires, et ce malgré une augmentation sensible entre 3% et 5% des prix des manuels, le soutien aux équipements professionnels de rentrée ou encore la politique d'orientation.

En mettant la santé au cœur des politiques régionales

L'une des priorités sociales et sociétales de la Région est tout d'abord de **garantir un accès aux soins et la formation des soignants** nécessaires pour maintenir le nombre de « lits » et la capacité du système de santé.

Après avoir ouvert en 2022 1790 nouvelles places d'infirmiers, aides-soignants, accompagnateurs éducatifs et sociaux, l'année 2023 sera l'année du renouvellement du schéma des formations sanitaires et sociales et la première année de mise en œuvre de l'accord réciproque entre l'Etat et les Régions. Au total, la Région finance désormais chaque année la formation de plus de 16 000 apprenants dans des écoles ou instituts implantés dans 58 organismes gestionnaires, et poursuivra ses investissements dans les instituts de formation.

En 2023, la Région interviendra sur le déploiement des places de formation, une meilleure prise en compte des besoins en santé des territoires, la réhabilitation du bâti dédié à la formation, la pérennisation des financements, et l'amélioration des conditions de vie et d'études.

A travers le renforcement et l'amélioration des formations sanitaires et sociales, la Région poursuit son ambition d'équité territoriale d'accès au soin et d'accès à la formation et dessine progressivement le paysage d'un enseignement supérieur sensibilisé aux enjeux sociétaux, sur tout le territoire régional.

L'engagement de la Région en faveur de l'amélioration de l'alimentation des étudiants se poursuivra, en lien avec le CROUS mais aussi les banques

alimentaires, en s'appuyant sur les filières bio et agro-écologique locales – pour les études supérieures comme c'est le cas dans les lycées.

4. Adopter une stratégie financière rigoureuse pour se donner les moyens d'agir

Ce budget primitif 2023 est particulièrement complexe à élaborer, à la fois pour répondre aux besoins (emplois, mobilité, lycées,...), et dans un contexte incertain, y compris sur l'accompagnement financier de l'Etat en direction des Régions. L'inflation et les surcoûts constituent les principaux chocs exogènes qui impacteront la trajectoire budgétaire et, de fait, la stratégie financière du budget primitif 2023.

Composé pour l'essentiel des surcoûts énergétiques dans les lycées et les transports, et dans une moindre mesure des dépenses relatives au soutien au pouvoir d'achat des agents de la collectivité et de l'augmentation des taux d'intérêt, **ces dépenses de fonctionnement nouvelles pèseront de façon inédite sur les finances régionales.**

A date, les dernières dispositions connues du projet de loi de finances pour 2023 ne permettront pas à la Région d'espérer une forme de compensation par l'Etat. A tout le moins, la mise en place d'un bouclier tarifaire et d'une modération des tarifs de l'énergie pratiqués par SNCF, tel qu'annoncé par le Gouvernement, pourraient atténuer le besoin d'emprunt. Et bien que les **recettes de TVA soient encore dynamiques**, elles demeurent corrélées à la conjoncture économique, obligeant à la prudence : **on ne saurait en attendre une compensation à hauteur de l'inflation des charges énergétiques.**

Dès ce budget primitif 2023, la Région est impacté de plein fouet :

- **Hausse des dépenses de fonctionnement de +9.5% et des dépenses d'investissement de +8%.**
- **Dégradation conjoncturelle des ratios** en 2023 et 2024, avec une perspective de rétablissement **en fin de mandature de la capacité de désendettement sous les 6 ans.**
- **Un emprunt d'équilibre qui s'élève à 724,5M€ avant d'amorcer un retour au niveau d'avant crise dès l'exercice 2024.**

Afin de diversifier les sources de financement autre que l'emprunt, et pour tenir compte de l'érosion des recettes de cartes grises, la Région a fait le choix de procéder à une hausse modérée du tarif (+4€/CV) et de supprimer l'exonération applicable aux véhicules hybrides dont les bénéficiaires environnementaux apparaissent beaucoup moins nets avec l'arrivée sur le marché des SUV hybrides rechargeables (l'exonération pour les véhicules électriques demeure au niveau national). Après avoir appliqué le même tarif depuis 2016, la Région procède à cette augmentation qui constitue en quelque sorte son seul levier fiscal. Toutefois, au regard des dernières mesures prises par les autres Régions, le tarif en Nouvelle-Aquitaine restera bien inférieur à la moyenne nationale.

Ce budget primitif, aussi difficile soit-il, doit nous permettre de disposer des moyens d'investir durablement dans les transitions fondamentales que nous traversons pour préparer l'avenir.

Si l'inflation et la crise énergétique impactent fortement les équilibres financiers de la Région, ce budget doit nous permettre d'assumer des choix politiques responsables tout en menant à bien les projets structurants de mandature.

L'EQUILIBRE GENERAL

BUDGET PRINCIPAL

EQUILIBRE GENERAL DE DEPENSES ET DE RECETTES

	BUDGET PRIMITIF 2022	BUDGET PRIMITIF 2023	variation en montant	variation en %
Recettes réelles de fonctionnement	2 363 420 700	2 570 916 564	207 495 864	8,78%
Dépenses réelles de fonctionnement	2 050 812 698	2 268 478 905	217 666 207	10,61%
Dépenses réelles de fonctionnement hors dette	2 011 015 298	2 203 565 905	192 550 607	9,57%
Epargne brute	312 608 002	302 437 659	-10 170 343	-3,25%
Recettes réelles d'investissement hors emprunt	244 054 000	262 939 060	18 885 060	7,74%
Dépenses réelles d'investissement (1)	1 210 968 105	1 289 861 399	78 893 294	6,51%
Dépenses réelles d'investissement hors dette	1 030 968 105	1 113 685 532	82 717 427	8,02%
Emprunt	654 306 103	724 484 680	70 178 577	10,73%
Budget total hors dette	3 041 983 403	3 317 251 437	275 268 034	9,05%
Budget total	3 261 780 803	3 558 340 304	296 559 501	9,09%

(1) Hors prévisions réaménagement de dette et d'utilisation des contrats revolving

LES RECETTES

BUDGET PRINCIPAL 2023 - RECETTES PAR NATURE

	BP 2022 (en M€)	BP 2023 (en M€)	évolution (en %)	évolution (en M€)
--	--------------------	--------------------	---------------------	----------------------

FISCALITÉ et DCRTP

Fraction de TVA - CVAE	808,700	878,300	8,61%	69,600
Fraction de TVA - DGF	440,900	497,900	12,93%	57,000
Cartes grises	205,000	236,800	15,51%	31,800
Taxe Intérieure de Consommation sur les Produits Energétiques	446,900	453,000	1,36%	6,100
Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseaux	53,275	53,275	0,00%	0,000
Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle	53,349	51,800	-2,90%	-1,549
TOTAL	2 008,124	2 171,075	8,11%	162,951

FINANCEMENT DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE ET DE L'APPRENTISSAGE

Dotation de fonctionnement (fonds de soutien)	14,086	14,086	0,00%	0,000
Dotation d'investissement	31,758	31,758	0,00%	0,000
Compensation financière pour perte de ressources suite réforme app.	6,161	6,161	0,00%	0,000
Ressources pour la formation professionnelle	87,400	87,700	0,34%	0,300
PACTE / Plan "Jeunes"	77,160	69,700	-9,67%	-7,460
Séjour de la Santé / Protocole État-Régions FSS	9,210	27,584	199,50%	18,374
TOTAL	225,775	236,989	4,97%	11,214

DOTATIONS DE L'ÉTAT

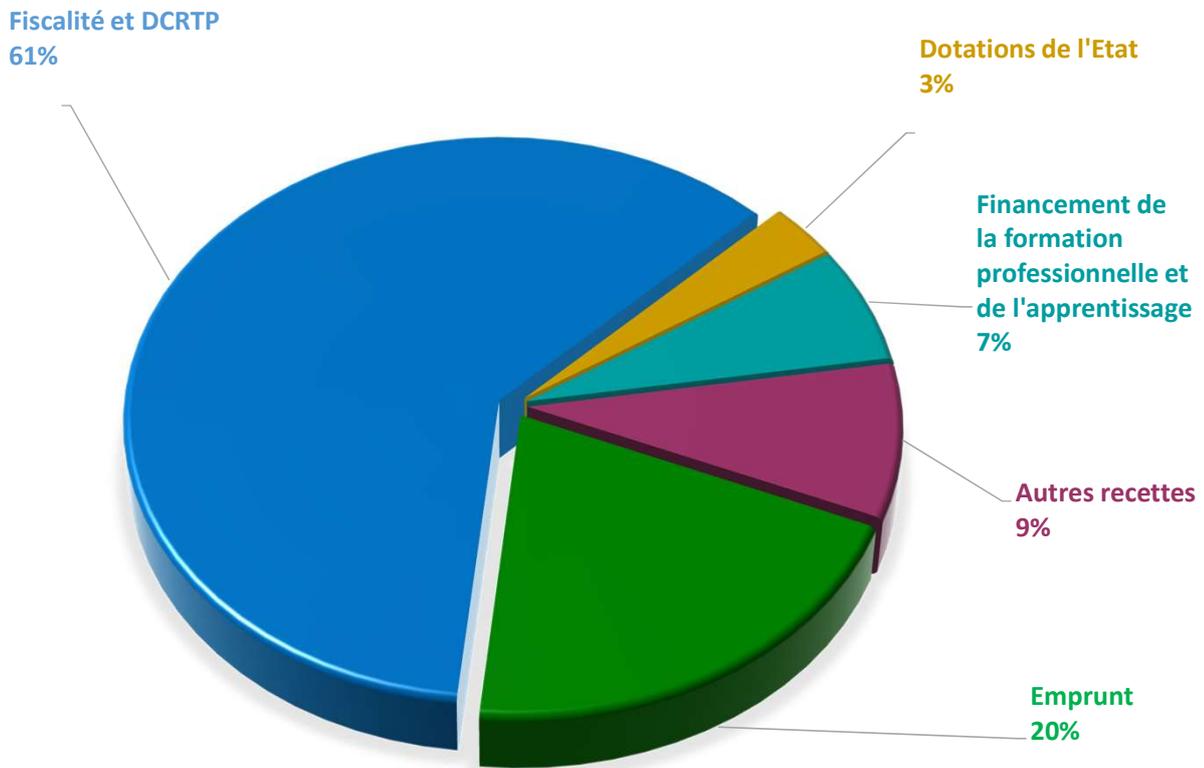
Dotation Générale de Décentralisation résiduelle	32,978	32,978	0,00%	0,000
DGD Ports maritimes de pêche et de commerce	3,573	3,573	0,00%	0,000
Dotation pour transfert de compensations d'exonérations de FDL	4,021	0,000	-100,00%	-4,021
Dotation Régionale d'Équipement Scolaire	47,086	47,086	0,00%	0,000
Dotation Régionale d'Investissement (Plan de relance)	7,900	15,600	97,47%	7,700
Gestion des interventions FEADER non-surfaciques (2023-2027)	0,000	10,759	Sans objet	10,759
Gestion des sites terrestres Natura 2000 (2023-2027)	0,000	2,401	Sans objet	2,401
TOTAL	95,558	112,397	17,62%	16,839

AUTRES RECETTES

F.C.T.V.A.	38,000	38,000	0,00%	0,000
Participation des familles aux dépenses d'internat et de restauration	22,000	18,500	-15,91%	-3,500
Avances remboursables	11,054	11,891	7,57%	0,837
Fonds européens : programmation 2014-2020	86,120	121,100	40,62%	34,980
Fonds européens : programmation 2021-2027	0,000	1,507	Sans objet	1,507
Programmes de coopération	0,505	2,769	448,32%	2,264
Transports routiers : recettes directes et attribution de compensation	47,272	49,543	4,80%	2,271
Fonds de concours et participations	28,430	21,005	-26,12%	-7,425
Divers	44,637	49,079	9,95%	4,442
TOTAL	278,018	313,395	12,72%	35,377

TOTAL Hors emprunt	2 607,475	2 833,856	8,68%	226,381
EMPRUNT	654,306	724,485		
TOTAL	3 261,781	3 558,340		

RECETTES PAR NATURE



L'ensemble des recettes du budget principal 2023, hors emprunt, est estimé globalement à **2 833,9 M€**, en hausse de 8,7% par rapport à l'exercice précédent.

LA FISCALITÉ RÉGIONALE

1/ Les fractions de TVA affectées à la Région

A – La fraction de TVA affectée à la Région en substitution de la CVAE, du FPRR et du FNGIR

Depuis le 1^{er} janvier 2022, la fraction de TVA « CVAE » intègre l'ex-fonds de péréquation des ressources régionales (en valeur 2021) ainsi que le fonds national de garantie individuelle des ressources (FNGIR).

L'évolution de cette fraction de TVA revenant à la Région est corrélée aux variations du PIB nominal, appréciées à partir d'une moyenne des prévisions de différents organismes (Banque de France, FMI, Agences de notations), à laquelle est assortie une élasticité TVA-PIB estimée à 110%. Ainsi, conformément aux dernières Orientations Budgétaires, il est proposé de retenir la norme d'évolution de +4,1% en 2023 par rapport au montant anticipé pour 2022.

Sur cette base, le montant attendu en 2023 au titre de la fraction de TVA « CVAE » est évalué à **878,3 M€**.

B - La fraction de TVA affectée à la Région en substitution de la DGF

En vertu de l'article 149 de la loi n°2016-1917 du 29 décembre 2016 de finances pour 2017, les Régions sont depuis 2018 affectataires d'une fraction du produit de la TVA, en substitution de leur Dotation Globale de Fonctionnement (DGF). Le montant de cette recette est garanti a minima à hauteur des deux parts de l'ex-DGF (forfaitaire et péréquation) perçues en 2017, soit 382,7 M€.

En appliquant au produit 2022 anticipé à 478,2 M€, la norme d'évolution du PIB en euros courants retenue précédemment, la recette attendue en 2023 au titre de la fraction de TVA « DGF » devrait s'établir à **497,9 M€**.

2/ La fiscalité votée par le Conseil régional

A - La taxe sur les certificats d'immatriculation de véhicules

La Région a adopté en 2016 un tarif unique par cheval fiscal applicable à l'ensemble de son territoire d'un montant de 41 €, inchangé depuis. Le produit des certificats d'immatriculation de véhicules (cartes grises) est directement corrélé au dynamisme du marché automobile. Or, la montée en puissance des véhicules « propres » (exonérés de droit) ou « dits propres » (exonérés sur délibération de

la Collectivité), combinée aux difficultés d'approvisionnement et de livraison du marché automobile, conduisent conjointement à un effondrement de la recette régionale : le produit 2022 définitif devrait se situer bien en-deçà des 186,7 M€ réalisés en 2020, et ce pourtant au plus fort de la crise sanitaire.

Afin d'enrayer cette perte de recette, la Région instaure, à compter du 1^{er} janvier 2023, une hausse de tarif modérée (+4 €/CV) portant le tarif régional à 45 €/CV, et supprime l'exonération totale accordée depuis 2016 aux véhicules hybrides, conformément aux dispositions prévues par la délibération n°2022.1729.SP. Sur cette base, l'inscription 2023 est calibrée à **236,8 M€**.

B - La TICPE « Grenelle »

L'article 94 de la LFI pour 2010 a autorisé les Régions à voter une fraction supplémentaire destinée à financer des infrastructures de transport durables, à hauteur de 0,73 centime d'euro par litre de supercarburant sans plomb et de 1,35 centime d'euro par litre de gazole. Depuis le 1er janvier 2022, cette fraction relève du Code des Impositions sur les Biens et Services (CIBS), qui prévoit notamment que les tarifs appliqués à l'ensemble des énergies soient désormais exprimés en euros par mégawattheure.

Par délibération n°2022.1728.SP, la Région a reconduit à l'identique le montant des tarifs 2022 en 2023. Le produit attendu est estimé à **61,6 M€**.

A noter que l'augmentation du prix des carburants ne procure aucune recette supplémentaire à la Région qui perçoit toujours la même fraction sur le litre consommé quel qu'en soit le montant.

3/ La fiscalité relative aux compensations financières des transferts de compétences : la fraction régionale de TICPE

Afin de financer les transferts de compétences successifs intervenus depuis la loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales, les Régions sont attributaires d'une fraction de tarif de la TICPE. A cette recette historique, dont le montant est garanti, s'ajoute une recette correspondant à l'application d'une fraction de tarif de 1,77 centime d'euro par litre de supercarburant sans plomb et de 1,15 centime d'euro par litre de gazole (ex-modulation). La compensation financière attendue en 2023 au titre de la fraction régionale de TICPE est estimée à **391,4 M€**.

4/ La fiscalité « résiduelle » : le reliquat du « panier de ressources » des Régions

A - L'imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux (IFER)

L'imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux (IFER), mise en place lors de la suppression de la taxe professionnelle, s'applique aux grandes entreprises de réseaux des secteurs de l'énergie, du transport ferroviaire et des

télécommunications. Le montant anticipé en 2023 correspond au montant de la dernière notification définitive reçue par la Région, soit **53,275 M€**.

B - La dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP)

La DCRTP, dont le but originel était de garantir le maintien des ressources des collectivités « perdantes » suite à la réforme de la taxe professionnelle, fait désormais partie de l'assiette des variables d'ajustement soumises à minoration chaque année, depuis la LFI 2017.

L'article 12 du PLF 2023 prévoit une minoration de 15 M€ de la DCRTP à répartir entre les Régions par rapport aux attributions 2022. La DCRTP prévisionnelle attribuée à la Nouvelle-Aquitaine s'établirait ainsi à **51,8 M€**.

LE FINANCEMENT DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE ET DE L'APPRENTISSAGE

1/ Le financement de la formation professionnelle

Dans le cadre de la refonte du financement de la formation professionnelle intervenue en 2014, une fraction des frais de gestion relatifs à la cotisation foncière des entreprises (CFE), à la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) et à la taxe d'habitation (TH) a été affectée aux Régions en compensation de la dotation générale de décentralisation (DGD). En 2021, en raison de la suppression de la TH, les frais de gestion de cette dernière ont été transformés en dotation figée.

Le 12 septembre 2022, le ministre de l'Economie et des Finances a annoncé la suppression totale de la CVAE, étalée sur deux ans, à partir de 2023. L'évolution des frais de gestion ne reposera donc plus que sur la seule CFE à partir de 2024. Une compensation complémentaire, sous forme de dotation, devrait être attribuée aux Régions, de manière similaire à ce qui a été établi lors de la suppression de la TH.

La recette globale pour le financement de la formation professionnelle est estimée à **87,7 M€** en 2023.

2/ Le financement de l'apprentissage

La mise en œuvre de la loi du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel s'est traduite par la recentralisation de la compétence apprentissage des Régions vers l'État et les branches professionnelles.

Depuis le 1^{er} janvier 2020, les Régions interviennent dans le cadre de dotations spécifiques qui leur sont allouées pour participer au financement de CFA :

- l'une pour soutenir le fonctionnement (fonds de soutien) justifiée par les besoins d'aménagement du territoire et de développement économique ;

- l'autre pour accompagner l'investissement des CFA (fonds d'investissement).

Pour 2023, ces deux dotations sont attendues à leur niveau 2022, soit **14,086 M€** et **31,758 M€** respectivement. Par ailleurs, afin de corriger les écarts qui subsisteraient entre les ressources perçues en matière d'apprentissage et les dépenses engagées par les Régions en matière d'apprentissage, la LFI pour 2020 prévoit une compensation fixe, sous forme de TICPE et de prélèvement sur recettes de l'État (**0,994 M€**). Cette compensation est majorée afin de couvrir les reliquats de dépenses liés aux primes d'apprentissage versées par la Région aux employeurs d'apprentis (**5,167 M€**).

3/ Les plans de formation professionnelle et le Ségur de la Santé

Les recettes escomptées au titre des plans de formation professionnelle (PACTE, Plan « Jeunes ») sont évaluées en 2023 à **69,7 M€**. Concernant le Ségur de la Santé, à ce stade de la préparation budgétaire, un amendement au PLF 2023 porté par le Gouvernement¹ prévoit une recette de **27,584 M€** afin d'accompagner la Région dans la gestion des instituts de formation des soins infirmiers (IFSI). Ce financement, qui devrait prendre la forme d'une fraction supplémentaire de TICPE et intégrer à terme le droit à compensation « classique », est destiné à couvrir les coûts de fonctionnement induits par les créations de places, les coûts immobiliers induits par ces mêmes créations et des mesures dites « Ségur » à la suite de la concertation menée par la mission « Le Bouler ».

LES DOTATIONS DE L'ÉTAT

1/ La dotation générale de décentralisation (DGD)

La DGD assure la compensation financière des transferts de compétences qui ne donnent pas lieu à un transfert de fiscalité. La DGD est constituée de deux parts :

- la part dite « résiduelle », correspondant à 5% des anciennes DGD « lycées » et DGD « ferroviaire ». Le montant attendu en 2023 est équivalent au montant notifié en 2022 à la Région, soit **32,978 M€** ;
- la part relative à la compensation du transfert du port maritime de pêche et de commerce de Bayonne est attendue pour un montant de **3,573 M€**.

2/ La dotation pour transfert de compensations d'exonérations (DTCE) de fiscalité directe locale

La DTCE est un agrégat historique de diverses compensations d'exonérations de fiscalité, utilisé comme variable d'ajustement de l'enveloppe normée des concours de l'Etat aux collectivités. A ce stade des débats parlementaires, il est prévu une suppression de la DTCE régionale. Par prudence, malgré les amendements déposés par Régions de France demandant le retrait de cette mesure, aucune inscription

¹ Amendement n° N°I-3072 du 07/10/2022

n'est prévue dans le cadre de ce BP. En 2022, la DTCE versée à la Région s'élevait à 4,051 M€.

3/ La dotation régionale d'équipement scolaire (DRES)

La DRES est attribuée aux Régions pour les investissements relatifs aux lycées. Son montant est gelé depuis 2008. L'inscription de la recette correspondante s'élève à **47,086 M€**.

4/ La dotation régionale d'investissement (Plan de relance)

Dans le cadre de l'accord de partenariat signé avec les Régions le 28 septembre 2020, l'Etat s'est engagé à doter ces dernières d'une enveloppe affectée à l'investissement de relance.

Au niveau national, le montant de l'enveloppe s'élève à 600 M€, la Région Nouvelle-Aquitaine devant bénéficier à terme d'une recette évaluée à 52,4 M€. Compte tenu de l'état d'avancement des projets éligibles, il est proposé d'inscrire une recette de **15,6 M€** en 2023.

5/ La gestion des interventions FEADER non surfaciques et des sites terrestres Natura 2000 (période 2023-2027)

L'organisation de la future programmation de la politique agricole commune (PAC) 2023-2027 repose sur la gestion par les Régions de l'ensemble des interventions du FEADER non liées à la surface, comme par exemple les aides à l'investissement ou à l'installation. Pour sa part, l'État conserve la responsabilité des interventions de nature surfacique et assimilées, telles que l'indemnité compensatoire de handicap naturel ou la gestion des risques.

Le Gouvernement s'est engagé à accompagner financièrement les Régions, par le biais d'une dotation de 100 M€ financée par le programme 149 « compétitivité et durabilité de l'agriculture, de l'agroalimentaire, de la forêt, de la pêche et de l'aquaculture » relevant du Ministère de l'Agriculture et de la souveraineté alimentaire. Cette dotation couvre la période de programmation et devra donc s'éteindre à l'issue de celle-ci. La Région Nouvelle-Aquitaine percevra chaque année **10,759 M€** sur la période.

Par ailleurs, dans le cadre de la loi n° 2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale (dite « loi 3DS »), la gestion des sites terrestres classés Natura 2000 est transférée aux Régions à compter de 2023. Une dotation de 13 M€ est affectée aux Régions afin de couvrir les dépenses d'intervention associées à l'exercice de cette compétence. Cette dotation, financée par le programme 113 « paysages, eau et biodiversité » relève du Ministère de la Transition écologique et de la cohésion des territoires, et sera versée jusqu'en 2027. A ce titre, la Région Nouvelle-Aquitaine percevra **2,401 M€** par an sur la période.

LES AUTRES RECETTES

1/ Le fonds de compensation pour la TVA (FCTVA)

Le FCTVA est une dotation destinée à assurer une compensation, à un taux forfaitaire, de la charge de TVA que supportent les collectivités sur leurs dépenses réelles d'investissement, sans possibilité de récupération par la voie fiscale. Le FCTVA à percevoir en 2023 est évalué à **38 M€**.

2/ La participation des familles aux dépenses d'internat et de restauration

Depuis 2006, les lycées d'enseignement publics reversent à la Région la participation des familles à la prise en charge des repas et de l'hébergement (élaboration des repas, dépenses de personnel, charges générales). Pour 2023, le montant de la participation des familles aux dépenses d'internat et de restauration est estimé à **18,5 M€**.

3/ Les avances remboursables

L'estimation du montant du remboursement des échéances de prêts accordées par la Région Nouvelle-Aquitaine s'élève pour 2023 à **11,891 M€**. Ce montant comprend 0,178 M€ d'intérêts.

4/ Les fonds européens et les programmes de coopération

A - La programmation 2014-2020

Les recettes à percevoir en 2023 au titre de la programmation 2014-2020 sont évaluées à **121,1 M€** sur le budget principal. Cette estimation se fonde sur le montant des appels de fonds réalisés auprès de la Commission Européenne en décembre 2022, sur les 10% « libérés » en 2023 par la Commission au titre des appels de fonds de l'année 2022, et sur le montant des appels de fonds planifiés jusqu'en octobre 2023 à hauteur de 90%.

Fonds	ex-Aquitaine	ex-Limousin	Budget Principal
FEDER	88 M€	18,000 M€	106 M€
FSE	12 M€	3,1 M€	15,1 M€
TOTAL	100 M€	21,1 M€	121,1 M€

La programmation 2014-2020 de l'ex-Région Poitou-Charentes est quant à elle retracée dans un budget annexe : 33,4 M€ de recettes sont prévues à ce titre, dont 30,6 M€ de FEDER et 2,8 M€ de FSE.

B - La programmation 2021-2027

En ce qui concerne la programmation 2021-2027, une inscription de **1,507 M€** est prévue au BP 2023 au titre des préfinancements annuels : 1,266 M€ de FEDER et 0,241 M€ de FSE.

C - Les programmes de coopération

Des cofinancements sont systématiquement recherchés auprès des bailleurs de fonds pour les programmes de coopération décentralisée et la gestion du programme POCTEFA. Des recettes sont ainsi attendues en 2023 de la part :

- de l'Agence Française de Développement (dispositifs FICOL 1 et 2) : **1,077 M€** pour le programme Madagascar et **1,197 M€** pour le programme Burkina-Faso ;
- du Ministère de l'Europe et des Affaires Etrangères : **0,291 M€** pour les programmes Madagascar et Burkina-Faso ;
- des Agences de l'eau : **0,164 M€** au titre du programme Madagascar ;
- de l'Union Européenne : **0,04 M€** au titre de l'assistance technique du programme européen de coopération transfrontalière POCTEFA.

5/ Les recettes « transports routiers »

La loi n°2015-991 du 7 août 2015, portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) a prévu que la compétence des Départements en matière de transport routier de voyageurs, qu'il s'agisse de lignes régulières ou de transports scolaires (hors transports des élèves handicapés) soit transférée aux Régions, respectivement les 1er janvier et 1er septembre 2017.

Cette même loi prévoit que ce transfert de compétence s'accompagne d'un transfert de recettes permettant de couvrir les charges nettes transférées. Le montant de l'attribution de compensation versée par les Départements à la Région s'élève à 25,789 M€ annuels.

Les recettes de tarification issues du plein exercice des compétences régionales sont quant à elles estimées à 23,754 M€ et se ventilent comme suit :

- 18,957 M€ au titre de la compétence « transports scolaires » ;
- 4,797 M€ au titre des compétences « transports interurbains » et « transports à la demande ».

Au total, **49,543 M€** de recettes sont programmées sur l'exercice 2023 au titre de la compétence « transports routiers » de la Région.

6/ Les fonds de concours et participations

- **Moyens généraux** : une participation de l'Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information (ANSSI) est budgétée sur 2023 pour **0,050 M€**.
- **Jeunesse-citoyenneté** : une participation de l'agence ERASMUS+ est inscrite à hauteur de **1,3 M€** pour le dispositif des « Mobilités Internationales ». Dans le cadre du contrat de filière Cinéma et Audiovisuel, le projet « Etudiant et Cinéma » fait l'objet d'un financement du Centre National du Cinéma (CNC) estimée à **0,05 M€**. Enfin, au titre du dispositif « Missions de service civique », une recette de **0,100 M€** est attendue en 2023 en provenance du Centre National du Cinéma (CNC), dans le cadre de la création de 100 missions sur la thématique « Cinéma et Citoyenneté ».
- **Culture** : des participations d'un montant de **2,572 M€** sont inscrites en 2023.
 - o 2 M€ du Centre National du Cinéma et de l'image animée (CNC) qui soutient la production d'œuvres tournées en Région ;
 - o 0,170 M€ du Centre National du Livre (CNL) dans le cadre du contrat de filière « Livre » ;
 - o 0,402 M€ du Centre National de la Musique (CNM) et de la DRAC dans le cadre du contrat de filière « Musiques actuelles ».

Par ailleurs, suite à la reprise par la Région de la maîtrise d'ouvrage du Pôle d'Enseignement Supérieur de Musique et de Danse (PESMD), des participations de l'État et de Bordeaux Métropole sont attendues en 2023, à hauteur de **3 M€** et **0,900 M€** respectivement.

- **Infrastructures de transport** : des participations sont attendues dans le cadre des opérations de réfection de la voie ferrée des Landes (**3,026 M€**), de la régénération de la ligne Périgueux-Brives (**0,296 M€**) et du RER Métropolitain (**3,463 M€**). Les recettes attendues en 2023 au titre des différentes offres ferroviaires supplémentaires mises en place sont évaluées à **3,983 M€**.
- **Action économique** : le projet VitiREV « Innovons pour des territoires viticoles respectueux de l'environnement » a été retenu dans le cadre de l'appel à projets « Territoires d'innovation » lancé par le Secrétariat Général pour l'Investissement (SGPI, services du Premier Ministre). Une participation de l'État (CDC) de **2,085 M€** est attendue en 2023 pour soutenir ce projet. Par ailleurs, la Région est engagée de longue date dans le programme multi-partenarial « Re-Sources » pour la reconquête de la qualité de l'eau destinée à l'alimentation en eau potable, dont elle assure la coordination. Ainsi, des participations provenant d'Agences de l'eau sont prévues au BP 2023 pour **0,181 M€**.

7/ Les recettes diverses

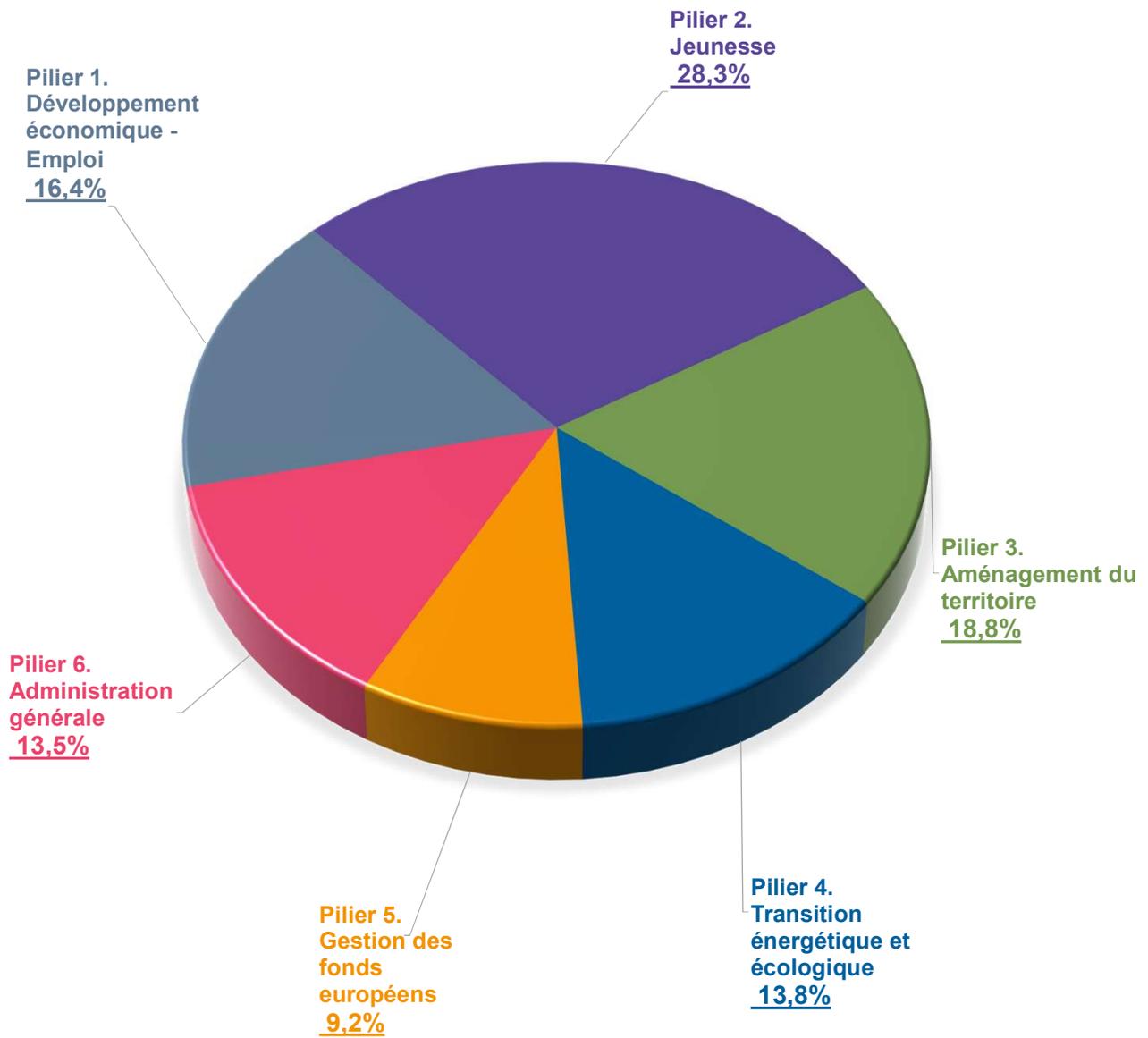
- **Moyens généraux** : les revenus tirés des loyers et charges des immeubles propriétés de la Région sont estimés à **4,8 M€** sur l'année 2023.

- **Ressources humaines** : les remboursements sur rémunérations et charges sociales sont estimés à **1,5 M€** au titre de l'année 2023.
- **Infrastructures de transport** : une recette de **1,078 M€** correspondant à la redevance SNCF sur les crédits-baux du TER Poitou-Charentes est inscrite au budget principal. Par ailleurs, le matériel roulant mis à disposition de SNCF Voyageurs via un loyer est compensé par l'inscription d'un montant de **15 M€** tant en dépenses qu'en recettes. Concernant les études et enquêtes multimodales, une recette de **0,340 M€** est budgétée. Enfin, les autorisations d'occupation temporaires (AOT) du port de Bayonne devraient générer une recette de **0,065 M€**.
- **Action économique** : un appel de fonds auprès des « obligés » du programme « Service d'accompagnement de la rénovation énergétique » (SARE) est prévu à hauteur de **3,080 M€**. Par ailleurs, dans le cadre de l'accord de financement entre la Région et le Fonds Européen d'Investissement (FEI) relatif à la gestion du fonds de garantie Alter'NA destiné aux entreprises agricoles et agroalimentaires, une recette de **4,6 M€** est attendue en 2023. Enfin, la Région devrait récupérer près de **16 M€** placés initialement en compte courant de la SNAP (Société Nouvelle-Aquitaine Participations, fonds de fonds de la Région) pour alimenter le prêt « Résistance ».
- **Opérations financières** : il est prévu, comme chaque année et ce jusqu'à la fin du contrat, une recette correspondant à la prise en charge par le fonds de soutien des emprunts à risque d'une partie des indemnités de remboursement anticipé d'une convention de crédit. Le montant global de l'aide notifiée à la Région en septembre 2016 est fixé à 8 M€ sur 13 années. Le versement attendu au titre de 2023 s'élève à **0,616 M€**.
- **Reprises sur provisions** : des dépréciations de créances sont constituées lorsque des entreprises auxquelles des avances remboursables ont été accordées tombent en procédure collective, ou lors de la survenance d'un contentieux opposant la Région à un tiers. Lorsque le risque s'estompe ou lorsque la défaillance est définitive, ces provisions doivent être reprises : une inscription de **2 M€** est donc prévue dans le cadre de ce budget primitif.

★★★

LES DEPENSES

PART DE CHAQUE PILIER DANS LES DEPENSES TOTALES



BUDGET PRIMITIF 2023 - DEPENSES PAR PILIER (Budget Principal)

	BUDGET PRIMITIF 2022 (en M€)			BUDGET PRIMITIF 2023 (en M€)			EVOLUTION EN %		
	AP	AE	CP	AP	AE	CP	AP	AE	CP

Pilier 1. Développement économique - Emploi									
1.1 - Economie numérique	6,300	2,900	7,155	5,500	2,655	7,993	-12,70%	-8,45%	11,71%
1.2 - Filières, trans-filières et partenariats	12,000	14,000	18,594	10,350	13,869	18,553	-13,75%	-0,94%	-0,22%
1.3 - Performance industrielle	50,450	9,454	66,484	36,700	15,963	63,288	-27,25%	68,85%	-4,81%
1.4 - Recherche, innovation et start-up	74,000	38,322	71,270	56,030	38,061	73,725	-24,28%	-0,68%	3,44%
1.5 - Attractivité, internationalisation et financement	15,250	4,030	22,143	8,900	3,920	21,927	-41,64%	-2,74%	-0,97%
1.6 - Tourisme	17,038	13,061	28,267	15,428	12,235	24,224	-9,45%	-6,33%	-14,30%
1.7 - Agriculture	49,500	18,775	68,611	64,400	22,940	73,198	30,10%	22,18%	6,69%
1.8 - Economie culturelle	11,187	8,457	18,877	11,587	9,684	18,248	3,58%	14,52%	-3,33%
1.9 - Economie sociale et solidaire	5,250	3,571	7,641	6,000	3,520	7,191	14,29%	-1,43%	-5,89%
1.10 - Formation professionnelle continue	0,950	161,451	268,233	3,665	642,730	254,806	285,79%	298,10%	-5,01%
1.11 - Emploi et évolution professionnelle	0,100	20,239	22,288	0,095	19,941	20,818	-5,00%	-1,47%	-6,59%
TOTAL PILIER 1	242,025	294,260	599,562	218,655	785,518	583,971	-9,66%	166,95%	-2,60%

Pilier 2. Jeunesse									
2.1 - Orientation et accompagnement à l'insertion économique	1,035	24,228	23,229	0,570	10,627	20,140	-44,93%	-56,14%	-13,30%
2.2 - Apprentissage	27,840	14,000	39,580	24,870	14,000	43,363	-10,67%	0,00%	9,56%
2.3 - Education	36,009	28,542	416,647	45,012	202,150	498,232	25,00%	608,25%	19,58%
2.4 - Lycées (bâtiments)	68,000	6,592	198,290	200,000	1,800	187,194	194,12%	-72,69%	-5,60%
2.5 - Enseignement Supérieur	13,000	3,050	12,710	12,300	2,770	27,570	-5,38%	-9,18%	116,92%
2.6 - Accompagnement des jeunes	0,200	15,171	13,859	0,190	15,528	14,347	-5,00%	2,36%	3,51%
2.7 - Vie quotidienne	6,100	331,152	209,861	6,000	218,608	217,465	-1,64%	-33,99%	3,62%
TOTAL PILIER 2	152,184	422,734	914,176	288,942	465,483	1 008,311	89,86%	10,11%	10,30%

Pilier 3. Aménagement du territoire									
3.2 - Politique contractuelle	69,266	9,799	33,362	18,675	8,085	30,198	-73,04%	-17,49%	-9,48%
3.3 - Economie territoriale et politique de retournement	23,000	22,135	31,689	21,000	4,506	29,213	-8,70%	-79,64%	-7,81%
3.4 - Culture	9,791	35,617	54,068	26,010	41,530	62,480	165,65%	16,60%	15,56%
3.5 - Aménagement numérique du territoire	40,199	1,870	68,650	8,900	1,970	62,765	-77,86%	5,35%	-8,57%
3.6 - Foncier, Habitat et politique de la ville	3,660	2,755	6,543	2,934	1,822	3,189	-19,85%	-33,87%	-51,27%
3.7 - Santé	8,885	95,822	104,858	8,299	115,781	112,246	-6,59%	20,83%	7,05%
3.8 - Sport	11,706	9,236	29,177	9,731	9,177	23,954	-16,87%	-0,63%	-17,90%
3.9 - Infrastructures, transports	119,484	178,086	299,622	1 035,098	44,600	329,120	766,31%	-74,96%	9,85%
3.10 - Europe et International	2,274	5,036	8,908	0,605	5,736	8,739	-73,41%	13,90%	-1,90%
3.11 - Vie associative et Egalité	0,978	4,321	6,103	0,978	4,042	4,988	0,00%	-6,46%	-18,28%
TOTAL PILIER 3	289,242	364,676	642,979	1 132,229	237,250	666,890	291,45%	-34,94%	3,72%

Pilier 4. Transition énergétique et écologique									
4.1 - Biodiversité, PNR et NATURA 2000	4,400	16,043	13,386	5,254	17,847	16,437	19,41%	11,25%	22,80%
4.2 - Eau - Littoral	11,100	4,900	10,100	11,100	4,400	9,260	0,00%	-10,20%	-8,32%
4.3 - Economie Circulaire et Déchets	6,500	3,300	6,100	6,500	3,200	5,680	0,00%	-3,03%	-6,89%
4.4 - Transition énergétique et adaptation aux changements climatiques	28,000	8,890	34,808	46,000	9,072	44,511	64,29%	2,04%	27,87%
4.5 - Mobilité durable et intelligente	139,189	236,889	384,892	168,346	349,863	414,456	20,95%	47,69%	7,68%
TOTAL PILIER 4	189,189	270,022	449,286	237,200	384,381	490,344	25,38%	42,35%	9,14%

Pilier 5. Gestion des fonds européens									
5.1 - PO AQUITAINE	3,989	0,997	133,389	0,000	0,000	160,620	-100,00%	-100,00%	20,41%
5.2 - PO LIMOUSIN	0,000	1,000	42,175	-	0,000	42,441	#DIV/0	-100,00%	0,63%
5.4 - PO AQUITAINE LIMOUSIN POITOU-CHARENTES	0,060	0,950	39,688	0,060	0,550	65,890	0,00%	-42,11%	66,02%
5.5 - PO NOUVELLE-AQUITAINE 2021-2027	521,900	262,033	-	0,000	0,000	55,384	-100,00%	-100,00%	-
5.6 - FEAMPA 2021-2027	22,700	9,000	-	0,000	0,000	2,800	-100,00%	-100,00%	-
TOTAL PILIER 5	548,649	273,980	215,252	0,060	0,550	327,135	-99,99%	-99,80%	51,98%

Pilier 6. Administration générale									
6.0 - Modernisation de l'Administration	5,980	14,267	15,625	3,923	9,120	17,004	-34,39%	-36,08%	8,83%
6.1 - Ressources humaines	0,094	1,778	141,057	0,094	1,837	151,377	0,00%	3,31%	7,32%
6.2 - Élus et Ceser	0,039	1,549	16,992	0,013	1,807	17,605	-66,67%	16,69%	3,61%
6.3 - Communication et attractivité	0,040	3,624	8,006	1,600	14,092	7,605	3 900,00%	288,84%	-5,00%
6.4 - Affaires juridiques	-	0,004	3,832	-	0,004	4,085	0,00%	0,00%	6,60%
6.5 - Moyens généraux	10,787	22,783	26,294	5,590	27,685	29,326	-48,18%	21,52%	11,53%
6.6 - Opérations financières	23,788	4,850	278,720	15,000	15,000	254,689	-36,94%	209,28%	-8,62%
TOTAL PILIER 6	40,728	48,855	490,525	26,220	69,545	481,691	-35,62%	42,35%	-1,80%

TOTAL BUDGET	1 462,018	1 674,527	3 311,781	1 903,306	1 942,727	3 558,340	30,18%	16,02%	7,44%
TOTAL BUDGET (hors réaménagement de la dette et revolving)	1 462,018	1 674,527	3 261,781	1 903,306	1 942,727	3 558,340	30,18%	16,02%	9,09%

BUDGET PRIMITIF 2023 - DEPENSES D'INVESTISSEMENT PAR PILIER (Budget Principal)

	BUDGET PRIMITIF 2022 (en M€)		BUDGET PRIMITIF 2023 (en M€)		EVOLUTION EN %	
	AP	CP	AP	CP	AP	CP
Pilier 1. Développement économique - Emploi						
1.1 - Economie numérique	6,300	4,340	5,500	5,300	-12,70%	22,12%
1.2 - Filières, trans-filières et partenariats	12,000	7,711	10,350	6,800	-13,75%	-11,81%
1.3 - Performance industrielle	50,450	57,210	36,700	52,755	-27,25%	-7,79%
1.4 - Recherche, innovation et start-up	74,000	44,731	56,030	45,905	-24,28%	2,62%
1.5 - Attractivité, internationalisation et financement	15,250	18,440	8,900	18,410	-41,64%	-0,16%
1.6 - Tourisme	17,038	18,028	15,428	14,048	-9,45%	-22,08%
1.7 - Agriculture	49,500	51,989	64,400	55,576	30,10%	6,90%
1.8 - Economie culturelle	11,187	9,955	11,587	8,922	3,58%	-10,38%
1.9 - Economie sociale et solidaire	5,250	4,500	6,000	4,210	14,29%	-6,44%
1.10 - Formation professionnelle continue	0,950	4,715	3,665	3,211	285,79%	-31,89%
1.11 - Emploi et évolution professionnelle	0,100	0,100	0,095	0,355	-5,00%	255,00%
TOTAL PILIER 1	242,025	221,719	218,655	215,492	-9,66%	-2,81%
Pilier 2. Jeunesse						
2.1 - Orientation et accompagnement à l'insertion économique	1,035	0,800	0,570	1,090	-44,93%	36,25%
2.2 - Apprentissage	27,840	25,375	24,870	29,363	-10,67%	15,72%
2.3 - Education	36,009	45,670	45,012	48,389	25,00%	5,95%
2.4 - Lycées (bâtiments)	68,000	195,660	200,000	184,855	194,12%	-5,52%
2.5 - Enseignement Supérieur	13,000	10,000	12,300	25,000	-5,38%	150,00%
2.6 - Accompagnement des jeunes	0,200	0,250	0,190	0,238	-5,00%	-5,00%
2.7 - Vie quotidienne	6,100	5,429	6,000	4,860	-1,64%	-10,48%
TOTAL PILIER 2	152,184	283,184	288,942	293,795	89,86%	3,75%
Pilier 3. Aménagement du territoire						
3.2 - Politique contractuelle	69,266	26,251	18,675	22,314	-73,04%	-15,00%
3.3 - Economie territoriale et politique de retournement	23,000	21,845	21,000	18,975	-8,70%	-13,14%
3.4 - Culture	9,791	15,467	26,010	23,957	165,65%	54,89%
3.5 - Aménagement numérique du territoire	40,199	66,780	8,900	60,595	-77,86%	-9,26%
3.6 - Foncier, Habitat et politique de la ville	3,660	4,418	2,934	1,921	-19,85%	-56,51%
3.7 - Santé	8,885	4,151	8,299	4,327	-6,59%	4,26%
3.8 - Sport	11,706	18,206	9,731	12,736	-16,87%	-30,05%
3.9 - Infrastructures, transports	119,484	114,698	1 035,098	134,084	766,31%	16,90%
3.10 - Europe et International	2,274	3,500	0,605	2,656	-73,41%	-24,11%
3.11 - Vie associative et Egalité	0,978	0,782	0,978	0,782	0,00%	0,00%
TOTAL PILIER 3	289,242	276,098	1 132,229	282,347	291,45%	2,28%
Pilier 4. Transition énergétique et écologique						
4.1 - Biodiversité, PNR et NATURA 2000	4,400	2,500	5,254	3,054	19,41%	22,16%
4.2 - Eau - Littoral	11,100	7,000	11,100	6,160	0,00%	-12,00%
4.3 - Economie Circulaire et Déchets	6,500	3,500	6,500	3,080	0,00%	-12,00%
4.4 - Transition énergétique et adaptation aux changements climatiques	28,000	26,900	46,000	35,805	64,29%	33,10%
4.5 - Mobilité durable et intelligente	139,189	60,836	168,346	53,303	20,95%	-12,38%
TOTAL PILIER 4	189,189	100,736	237,200	101,402	25,38%	0,66%
Pilier 5. Gestion des fonds européens						
5.1 - PO AQUITAINE	3,989	98,968	0,000	131,670	-100,00%	33,04%
5.2 - PO LIMOUSIN	0,000	33,072	-	33,501	#DIV/0	1,30%
5.4 - PO AQUITAINE LIMOUSIN POITOU-CHARENTES	0,060	0,060	0,060	0,030	0,00%	-50,00%
5.5 - PO NOUVELLE-AQUITAINE 2021-2027	521,900	-	0,000	38,100	-100,00%	-
5.6 - FEAMPA 2021-2027	22,700	-	0,000	2,000	-100,00%	-
TOTAL PILIER 5	548,649	132,100	0,060	205,301	-99,99%	55,41%
Pilier 6. Administration générale						
6.0 - Modernisation de l'Administration	5,980	5,796	3,923	6,525	-34,39%	12,57%
6.1 - Ressources humaines	0,094	0,094	0,094	0,094	0,00%	0,00%
6.2 - Élus et Ceser	0,039	0,034	0,013	0,031	-66,67%	-7,31%
6.3 - Communication et attractivité	0,040	0,860	1,600	0,817	3 900,00%	-5,00%
6.5 - Moyens généraux	10,787	8,575	5,590	7,382	-48,18%	-13,91%
6.6 - Opérations financières	23,788	231,773	15,000	176,676	-36,94%	-23,77%
TOTAL PILIER 6	40,728	247,132	26,220	191,525	-35,62%	-22,50%
TOTAL BUDGET	1 462,018	1 260,968	1 903,306	1 289,861	30,18%	2,29%
TOTAL BUDGET (hors réaménagement de la dette)	1 462,018	1 210,968	1 903,306	1 289,861	30,18%	6,51%

BUDGET PRIMITIF 2023 - DEPENSES DE FONCTIONNEMENT PAR PILIER (Budget Principal)

	BUDGET PRIMITIF 2022 (en M€)		BUDGET PRIMITIF 2023 (en M€)		EVOLUTION EN %	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Pilier 1. Développement économique - Emploi						
1.1 - Economie numérique	2,900	2,815	2,655	2,693	-8,45%	-4,33%
1.2 - Filières, trans-filières et partenariats	14,000	10,883	13,869	11,753	-0,94%	7,99%
1.3 - Performance industrielle	9,454	9,274	15,963	10,533	68,85%	13,58%
1.4 - Recherche, innovation et start-up	38,322	26,539	38,061	27,820	-0,68%	4,83%
1.5 - Attractivité, internationalisation et financement	4,030	3,703	3,920	3,517	-2,74%	-5,01%
1.6 - Tourisme	13,061	10,239	12,235	10,176	-6,33%	-0,62%
1.7 - Agriculture	18,775	16,622	22,940	17,622	22,18%	6,02%
1.8 - Economie culturelle	8,457	8,922	9,684	9,326	14,52%	4,53%
1.9 - Economie sociale et solidaire	3,571	3,141	3,520	2,981	-1,43%	-5,10%
1.10 - Formation professionnelle continue	161,451	263,518	642,730	251,595	298,10%	-4,52%
1.11 - Emploi et évolution professionnelle	20,239	22,188	19,941	20,463	-1,47%	-7,77%
TOTAL PILIER 1	294,260	377,844	785,518	368,478	166,95%	-2,48%
Pilier 2. Jeunesse						
2.1 - Orientation et accompagnement à l'insertion économique	24,228	22,429	10,627	19,050	-56,14%	-15,07%
2.2 - Apprentissage	14,000	14,205	14,000	14,000	0,00%	-1,44%
2.3 - Education	28,542	370,977	202,150	449,843	608,25%	21,26%
2.4 - Lycées (bâtiments)	6,592	2,630	1,800	2,339	-72,69%	-11,06%
2.5 - Enseignement Supérieur	3,050	2,710	2,770	2,570	-9,18%	-5,17%
2.6 - Accompagnement des jeunes	15,171	13,609	15,528	14,109	2,36%	3,67%
2.7 - Vie quotidienne	331,152	204,432	218,608	212,605	-33,99%	4,00%
TOTAL PILIER 2	422,734	630,992	465,483	714,516	10,11%	13,24%
Pilier 3. Aménagement du territoire						
3.2 - Politique contractuelle	9,799	7,111	8,085	7,884	-17,49%	10,87%
3.3 - Economie territoriale et politique de retournement	22,135	9,844	4,506	10,238	-79,64%	4,00%
3.4 - Culture	35,617	38,601	41,530	38,523	16,60%	-0,20%
3.5 - Aménagement numérique du territoire	1,870	1,870	1,970	2,170	5,35%	16,04%
3.6 - Foncier, Habitat et politique de la ville	2,755	2,125	1,822	1,267	-33,87%	-40,36%
3.7 - Santé	95,822	100,707	115,781	107,919	20,83%	7,16%
3.8 - Sport	9,236	10,971	9,177	11,218	-0,63%	2,25%
3.9 - Infrastructures, transports	178,086	184,924	44,600	195,036	-74,96%	5,47%
3.10 - Europe et International	5,036	5,408	5,736	6,082	13,90%	12,48%
3.11 - Vie associative et Egalité	4,321	5,321	4,042	4,206	-6,46%	-20,96%
TOTAL PILIER 3	364,676	366,881	237,250	384,543	-34,94%	4,81%
Pilier 4. Transition énergétique et écologique						
4.1 - Biodiversité, PNR et NATURA 2000	16,043	10,886	17,847	13,383	11,25%	22,94%
4.2 - Eau - Littoral	4,900	3,100	4,400	3,100	-10,20%	0,00%
4.3 - Economie Circulaire et Déchets	3,300	2,600	3,200	2,600	-3,03%	0,00%
4.4 - Transition énergétique et adaptation aux changements climatiques	8,890	7,908	9,072	8,706	2,04%	10,08%
4.5 - Mobilité durable et intelligente	236,889	324,056	349,863	361,153	47,69%	11,45%
TOTAL PILIER 4	270,022	348,550	384,381	388,942	42,35%	11,59%
Pilier 5. Gestion des fonds européens						
5.1 - PO AQUITAINE	0,997	34,421	0,000	28,950	-100,00%	-15,89%
5.2 - PO LIMOUSIN	1,000	9,103	0,000	8,940	-100,00%	-1,79%
5.4 - PO AQUITAINE LIMOUSIN POITOU-CHARENTES	0,950	39,628	0,550	65,860	-42,11%	66,19%
5.5 - PO NOUVELLE-AQUITAINE 2021-2027	262,033	-	0,000	17,284	-100,00%	-
5.6 - FEAMPA 2021-2027	9,000	-	0,000	0,800	-100,00%	-
TOTAL PILIER 5	273,980	83,152	0,550	121,834	-99,80%	46,52%
Pilier 6. Administration générale						
6.0 - Modernisation de l'Administration	14,267	9,829	9,120	10,480	-36,08%	6,63%
6.1 - Ressources humaines	1,778	140,963	1,837	151,283	3,31%	7,32%
6.2 - Élus et Ceser	1,549	16,958	1,807	17,574	16,69%	3,63%
6.3 - Communication et attractivité	3,624	7,146	14,092	6,788	288,84%	-5,00%
6.4 - Affaires juridiques	0,004	3,832	0,004	4,085	0,00%	6,60%
6.5 - Moyens généraux	22,783	17,719	27,685	21,944	21,52%	23,85%
6.6 - Opérations financières	4,850	46,947	15,000	78,013	209,28%	66,17%
TOTAL PILIER 6	48,855	243,394	69,545	290,166	42,35%	19,22%
TOTAL BUDGET	1 674,527	2 050,813	1 942,727	2 268,479	16,02%	10,61%

**BUDGET PRIMITIF 2023 - AP-AE PAR PILIER Y COMPRIS ANTICIPATIONS VOTEES AU BS 2021 POUR L'EXERCICE 2022
(Budget Principal)**

	BUDGET PRIMITIF 2022 (en M€)						BUDGET PRIMITIF 2023 (en M€)		EVOLUTION EN %	
	AP	AP ANTICIPEE	TOTAL AP	AE	AE ANTICIPEE	TOTAL AE	AP	AE	AP	AE
Pilier 1. Développement économique - Emploi										
1.1 - Economie numérique	6,300	-	6,300	2,900	-	2,900	5,500	2,655	-12,70%	-8,45%
1.2 - Filières, trans-filières et partenariats	12,000	-	12,000	14,000	-	14,000	10,350	13,869	-13,75%	-0,94%
1.3 - Performance industrielle	50,450	-	50,450	9,454	1,770	11,224	36,700	15,963	-27,25%	42,22%
1.4 - Recherche, innovation et start-up	74,000	-	74,000	38,322	-	38,322	56,030	38,061	-24,28%	-0,68%
1.5 - Attractivité, internationalisation et financement	15,250	-	15,250	4,030	-	4,030	8,900	3,920	-41,64%	-2,74%
1.6 - Tourisme	17,038	-	17,038	13,061	0,130	13,191	15,428	12,235	-9,45%	-7,25%
1.7 - Agriculture	49,500	-	49,500	18,775	-	18,775	64,400	22,940	30,10%	22,18%
1.8 - Economie culturelle	11,187	-	11,187	8,457	1,133	9,590	11,587	9,684	3,58%	0,99%
1.9 - Economie sociale et solidaire	5,250	-	5,250	3,571	-	3,571	6,000	3,520	14,29%	-1,43%
1.10 - Formation professionnelle continue	0,950	-	0,950	161,451	10,000	171,451	3,665	642,730	285,79%	274,88%
1.11 - Emploi et évolution professionnelle	0,100	-	0,100	20,239	-	20,239	0,095	19,941	-5,00%	-1,47%
TOTAL PILIER 1	242,025	-	242,025	294,260	13,033	307,292	218,655	785,518	-9,66%	155,63%
Pilier 2. Jeunesse										
2.1 - Orientation et accompagnement à l'insertion économique	1,035	-	1,035	24,228	1,246	25,474	0,570	10,627	-44,93%	-58,28%
2.2 - Apprentissage	27,840	-	27,840	14,000	-	14,000	24,870	14,000	-10,67%	0,00%
2.3 - Education	36,009	-	36,009	28,542	102,217	130,760	45,012	202,150	25,00%	54,60%
2.4 - Lycées (bâtiments)	68,000	-	68,000	6,592	-	6,592	200,000	1,800	194,12%	-72,69%
2.5 - Enseignement Supérieur	13,000	-	13,000	3,050	-	3,050	12,300	2,770	-5,38%	-9,18%
2.6 - Accompagnement des jeunes	0,200	-	0,200	15,171	-	15,171	0,190	15,528	-5,00%	2,36%
2.7 - Vie quotidienne	6,100	-	6,100	331,152	-	331,152	6,000	218,608	-1,64%	-33,99%
TOTAL PILIER 2	152,184	-	152,184	422,734	103,463	526,198	288,942	465,483	89,86%	-11,54%
Pilier 3. Aménagement du territoire										
3.2 - Politique contractuelle	69,266	-	69,266	9,799	0,160	9,959	18,675	8,085	-73,04%	-18,82%
3.3 - Economie territoriale et politique de retournement	23,000	-	23,000	22,135	-	22,135	21,000	4,506	-8,70%	-79,64%
3.4 - Culture	9,791	-	9,791	35,617	2,931	38,548	26,010	41,530	165,65%	7,74%
3.5 - Aménagement numérique du territoire	40,199	-	40,199	1,870	-	1,870	8,900	1,970	-77,86%	5,35%
3.6 - Foncier, Habitat et politique de la ville	3,660	-	3,660	2,755	-	2,755	2,934	1,822	-19,85%	-33,87%
3.7 - Santé	8,885	-	8,885	95,822	3,400	99,222	8,299	115,781	-6,59%	16,69%
3.8 - Sport	11,706	-	11,706	9,236	0,002	9,238	9,731	9,177	-16,87%	-0,65%
3.9 - Infrastructures, transports	119,484	2,850	122,334	178,086	0,068	178,154	1 035,098	44,600	746,13%	-74,97%
3.10 - Europe et International	2,274	-	2,274	5,036	0,380	5,416	0,605	5,736	-73,41%	5,91%
3.11 - Vie associative et Egalité	0,978	-	0,978	4,321	-	4,321	0,978	4,042	0,00%	-6,46%
TOTAL PILIER 3	289,242	2,850	292,092	364,676	6,941	371,617	1 132,229	237,250	287,63%	-36,16%
Pilier 4. Transition énergétique et écologique										
4.1 - Biodiversité, PNR et NATURA 2000	4,400	-	4,400	16,043	-	16,043	5,254	17,847	19,41%	11,25%
4.2 - Eau - Littoral	11,100	-	11,100	4,900	-	4,900	11,100	4,400	0,00%	-10,20%
4.3 - Economie Circulaire et Déchets	6,500	-	6,500	3,300	-	3,300	6,500	3,200	0,00%	-3,03%
4.4 - Transition énergétique et adaptation aux changements climatiques	28,000	-	28,000	8,890	-	8,890	46,000	9,072	64,29%	2,04%
4.5 - Mobilité durable et intelligente	139,189	-	139,189	236,889	78,359	315,248	168,346	349,863	20,95%	10,98%
TOTAL PILIER 4	189,189	-	189,189	270,022	78,359	348,381	237,200	384,381	25,38%	10,33%
Pilier 5. Gestion des fonds européens										
5.1 - PO AQUITAINE	3,989	-	3,989	0,997	-	0,997	0,000	0,000	-100,00%	-100,00%
5.2 - PO LIMOUSIN	0,000	-	0,000	1,000	-	1,000	-	0,000	0,00%	-100,00%
5.4 - PO AQUITAINE LIMOUSIN POITOU-CHARENTES	0,060	-	0,060	0,950	2,500	3,450	0,060	0,550	0,00%	-84,06%
5.5 - PO NOUVELLE-AQUITAINE 2021-2027	521,900	-	521,900	262,033	-	262,033	0,000	0,000	-100,00%	-100,00%
5.6 - FEAMPA 2021-2027	22,700	-	22,700	9,000	-	9,000	0,000	0,000	-100,00%	-100,00%
TOTAL PILIER 5	548,649	-	548,649	273,980	2,500	276,480	0,060	0,550	-99,99%	-99,80%
Pilier 6. Administration générale										
6.0 - Modernisation de l'Administration	5,980	-	5,980	14,267	-	14,267	3,923	9,120	-34,39%	-36,08%
6.1 - Ressources humaines	0,094	-	0,094	1,778	0,442	2,220	0,094	1,837	0,00%	-17,24%
6.2 - Élus et Ceser	0,039	-	0,039	1,549	-	1,549	0,013	1,807	-66,67%	16,69%
6.3 - Communication et attractivité	0,040	-	0,040	3,624	1,187	4,811	1,600	14,092	3 900,00%	192,93%
6.4 - Affaires juridiques	-	-	-	0,004	-	0,004	-	0,004	0,00%	0,00%
6.5 - Moyens généraux	10,787	-	10,787	22,783	0,724	23,507	5,590	27,685	-48,18%	17,77%
6.6 - Opérations financières	23,788	-	23,788	4,850	-	4,850	15,000	15,000	-36,94%	209,28%
TOTAL PILIER 6	40,728	-	40,728	48,855	2,352	51,207	26,220	69,545	-35,62%	35,81%
TOTAL BUDGET	1 462,018	2,850	1 464,868	1 674,527	206,649	1 881,175	1 903,306	1 942,727	29,93%	3,27%
TOTAL BUDGET (hors réaménagement de la dette et revolving)	1 462,018	2,850	1 464,868	1 674,527	206,649	1 881,175	1 903,306	1 942,727	29,93%	3,27%

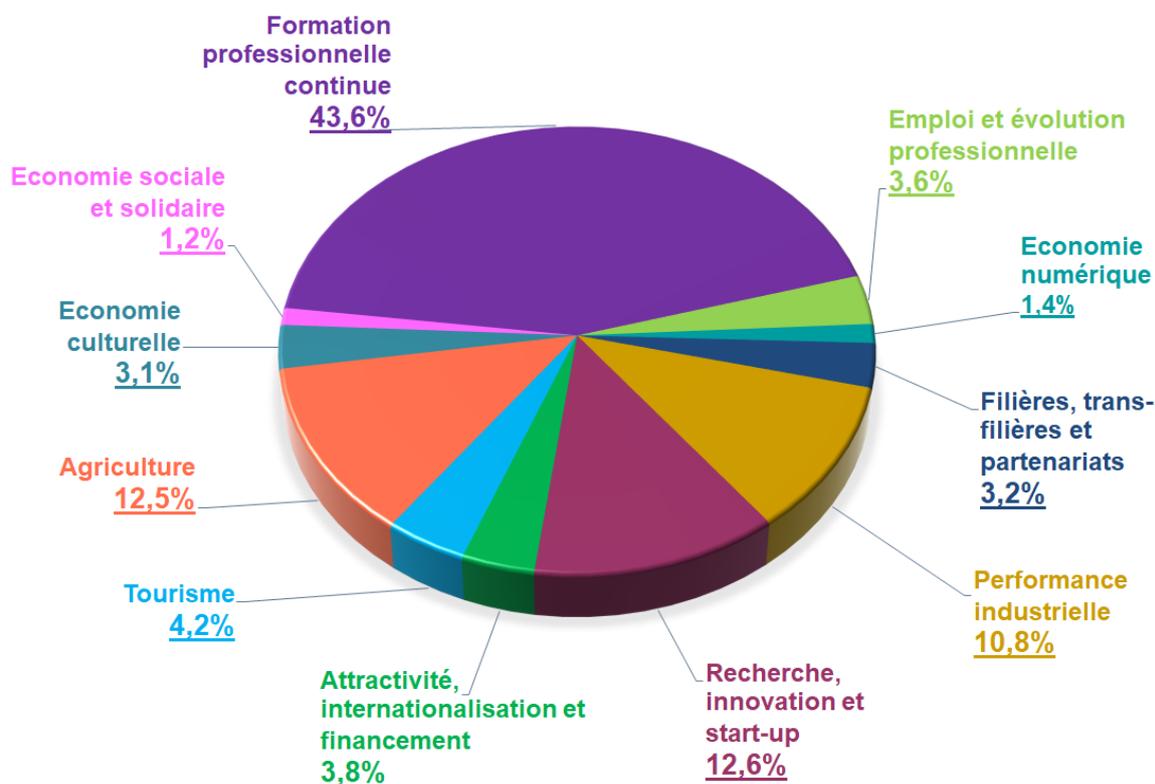


DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET EMPLOI

Pilier 1. Développement économique - Emploi en M€

AXES POLITIQUES	AP	CP/AP et CP hors AP	AE	CP/AE et CP hors AE	TOTAL CP
1.1 - Economie numérique	5,50	5,30	2,66	2,69	7,99
1.2 - Filières, trans-filières et partenariats	10,35	6,80	13,87	11,75	18,55
1.3 - Performance industrielle	36,70	52,76	15,96	10,53	63,29
1.4 - Recherche, innovation et start-up	56,03	45,91	38,06	27,82	73,72
1.5 - Attractivité, internationalisation et financement	8,90	18,41	3,92	3,52	21,93
1.6 - Tourisme	15,43	14,05	12,23	10,18	24,22
1.7 - Agriculture	64,40	55,58	22,94	17,62	73,20
1.8 - Economie culturelle	11,59	8,92	9,68	9,33	18,25
1.9 - Economie sociale et solidaire	6,00	4,21	3,52	2,98	7,19
1.10 - Formation professionnelle continue	3,67	3,21	642,73	251,59	254,81
1.11 - Emploi et évolution professionnelle	0,10	0,36	19,94	20,46	20,82
TOTAL	218,66	215,49	785,52	368,48	583,97
BUDGET PRIMITIF 2022	242,03	221,72	294,26	377,84	599,56

Part des CP dans le pilier en %



Pilier 1. Développement économique - Emploi

AXES	OBJECTIFS	MONTANTS INVESTISSEMENT		MONTANT FONCTIONNEMENT	
		AP	CP/AP et CP hors AP	AE	CP/AE et CP hors AE
1.1 - Economie numérique	Soutenir l'économie numérique par l'innovation, la transformation des entreprises, l'animation de la filière et les tiers lieux	5 500 000,00	5 300 000,00	2 655 000,00	2 693 062,00
	SOUS-TOTAL	5 500 000,00	5 300 000,00	2 655 000,00	2 693 062,00
1.2 - Filières, trans-filières et partenariats	Accompagner le déploiement des filières et des projets trans-filières, en organisant réseaux et partenariats, pour les entreprises et les territoires	10 350 000,00	6 800 000,00	13 869 000,00	11 752 980,00
	SOUS-TOTAL	10 350 000,00	6 800 000,00	13 869 000,00	11 752 980,00
1.3 - Performance industrielle	Renforcer la compétitivité de l'industrie - optimisation des organisations, modernisation des outils de production et renforcement des compétences	36 700 000,00	52 755 000,00	15 963 000,00	10 533 000,00
	SOUS-TOTAL	36 700 000,00	52 755 000,00	15 963 000,00	10 533 000,00
1.4 - Recherche, innovation et start-up	Amorcer et soutenir la création de jeunes pousses	6 000 000,00	5 875 000,00	6 295 000,00	4 570 000,00
	Soutenir les établissements de recherche, les structures d'interface scientifique et technologique et les projets collaboratifs	50 030 000,00	40 030 000,00	31 765 860,00	23 249 860,00
	SOUS-TOTAL	56 030 000,00	45 905 000,00	38 060 860,00	27 819 860,00
1.5 - Attractivité, internationalisation et financement	Accompagner les entreprises et les filières dans leur développement à l'international et promouvoir l'attractivité du territoire	-	40 000,00	3 250 000,00	2 707 000,00
	Renforcer les instruments de financement des entreprises	8 900 000,00	18 370 000,00	669 750,00	810 350,00
	SOUS-TOTAL	8 900 000,00	18 410 000,00	3 919 750,00	3 517 350,00
1.6 - Tourisme	Renforcer la compétitivité des entreprises touristiques par l'investissement et la transformation numérique	7 600 000,00	5 710 000,00	717 300,00	500 000,00
	Améliorer la qualité et l'accès aux sites et équipements touristiques	2 500 000,00	3 990 000,00	234 000,00	152 000,00
	Accompagner l'organisation et la valorisation touristique des territoires	4 128 000,00	3 548 000,00	9 868 280,00	8 123 580,00
	Soutenir le tourisme social et solidaire	1 200 000,00	800 000,00	1 415 000,00	1 400 000,00
	SOUS-TOTAL	15 428 000,00	14 048 000,00	12 234 580,00	10 175 580,00
1.7 - Agriculture	Accroître la compétitivité et l'adaptation des exploitations agricoles	28 440 000,00	20 078 676,00	-	4 664,00
	Favoriser l'installation et la transmission des exploitations agricoles	13 660 000,00	9 750 367,00	1 769 000,00	1 243 600,00
	Accroître la valeur de la filière alimentaire	15 500 000,00	15 061 273,00	6 910 000,00	5 951 250,00
	Développer l'agriculture biologique et l'agroécologie	4 650 000,00	8 835 649,00	12 239 000,00	9 105 012,00
	Favoriser le développement économique du secteur de la pêche et de l'aquaculture	2 150 000,00	1 850 000,00	2 022 000,00	1 317 400,00
SOUS-TOTAL	64 400 000,00	55 575 965,00	22 940 000,00	17 621 926,00	
1.8 - Economie culturelle	Promouvoir les Industries créatives et culturelles (ICC)	11 587 120,00	8 922 143,00	9 684 496,00	9 326 000,00
	SOUS-TOTAL	11 587 120,00	8 922 143,00	9 684 496,00	9 326 000,00
1.9 - Economie sociale et solidaire	Accompagner l'entrepreneuriat dans l'Economie Sociale et Solidaire (ESS) et stimuler l'innovation sociale	6 000 000,00	4 210 000,00	3 520 000,00	2 980 840,00
	SOUS-TOTAL	6 000 000,00	4 210 000,00	3 520 000,00	2 980 840,00
1.10 - Formation professionnelle continue	Qualifier pour répondre aux besoins de compétences de l'économie et des territoires	3 665 000,00	3 211 180,00	555 120 000,00	161 483 532,00
	Insérer les publics spécifiques	-	-	210 000,00	3 891 000,00
	Accompagner et soutenir financièrement les personnes en cours de formation	-	-	87 400 000,00	86 220 000,00
	SOUS-TOTAL	3 665 000,00	3 211 180,00	642 730 000,00	251 594 532,00
1.11 - Emploi et évolution professionnelle	Appuyer les entreprises dans leurs stratégies de formation et sécuriser les emplois	95 000,00	355 000,00	8 762 426,00	9 596 744,00
	Mettre en place une Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences (GPEC) pour anticiper les emplois de demain	-	-	1 000 000,00	1 300 000,00
	Coordonner et fluidifier les parcours des demandeurs d'emplois	-	-	10 179 000,00	9 566 500,00
	SOUS-TOTAL	95 000,00	355 000,00	19 941 426,00	20 463 244,00
TOTAL GENERAL		218 655 120,00	215 492 288,00	785 518 112,00	368 478 374,00
BUDGET PRIMITIF 2022		242 025 120,00	221 718 824,00	294 259 702,00	377 843 515,00

Pilier 1. Développement économique - Emploi

1.1 - Economie numérique

OBJECTIFS			MONTANTS INVESTISSEMENT		MONTANTS FONCTIONNEMENT	
Réf. fonctionnelles	PROGRAMMES		AP	CP/AP et CP hors AP	AE	CP/AE et CP hors AE
	N°	INTITULE				
Soutenir l'économie numérique par l'innovation, la transformation des entreprises, l'animation de la filière et les tiers lieux						
94	4094100	ECONOMIE NUMÉRIQUE	5 500 000,00	5 300 000,00	2 655 000,00	2 693 062,00
SOUS TOTAL			5 500 000,00	5 300 000,00	2 655 000,00	2 693 062,00
TOTAL			5 500 000,00	5 300 000,00	2 655 000,00	2 693 062,00
<i>BUDGET PRIMITIF 2022</i>			<i>6 300 000,00</i>	<i>4 340 000,00</i>	<i>2 900 000,00</i>	<i>2 815 000,00</i>

OBJECTIF : SOUTENIR L'ECONOMIE NUMERIQUE PAR L'INNOVATION, LA TRANSFORMATION DES ENTREPRISES ET L'ANIMATION DE LA FILIERE ET LES TIERS LIEUX

Dans le prolongement de l'adoption du Schéma Régional de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII) pour la période 2022-2028 et la volonté de devenir la première région éco-responsable de France en promouvant un numérique responsable, l'action régionale vise en 2023 à poursuivre la structuration de la filière régionale, à déployer les premiers services du cybercampus Nouvelle-Aquitaine et soutenir l'innovation numérique à impact positif.

1/ Une candidature pour un pôle de compétitivité numérique responsable

Les acteurs associatifs représentant les professionnels de la filière numérique soutenus par la Région: Digital Aquitaine (ex Aquitaine), SPN (Ex Poitou-Charentes, Aliptic (Ex-Limousin), NAOS (Open Source), Magelis (Filière Image en Charente) et French Tech Bordeaux (start-ups) seront encouragés et soutenus pour poursuivre leurs travaux de concertation pour notamment rendre davantage visible l'expertise des acteurs numériques du territoire.

Dans le prolongement de la candidature déposée fin 2022 pour obtenir la labellisation d'un pôle de compétitivité numérique responsable, il s'agit en 2023 au regard du résultat donné à cette candidature de poursuivre les échanges pour parvenir à une meilleure structuration de la filière à l'échelon régional.

2/ Innovation numérique : soutenir les projets d'innovation des entreprises en privilégiant les projets à impacts positifs

L'accélération des transitions promue dans le cadre de la feuille de route Néo-Terra amènera la Région à concentrer son action sur un dispositif « Innovation Numérique » visant à soutenir prioritairement les solutions vertueuses, au service de cette ambition.

Les projets plus matures et ambitieux d'innovation numérique seront soutenus en lien avec les centres de transfert comme le Centre Aquitain des Technologies de l'Information et l'Electronique (CATIE). Le lien avec l'action d'un futur pôle pour faire émerger des projets collaboratifs est étroit.

3/ Campus Cyber Nouvelle-Aquitaine

Alors que le Campus Cyber Nouvelle-Aquitaine a été lancé en fin d'année 2022, l'équipe désormais en place déploiera les premiers services en réponse des incidents au service des ETI, PME et petites collectivités de Nouvelle-Aquitaine. L'action visant à dynamiser la filière cyber en collaborant au développement de

communs numériques, de projets d'innovation ou d'actions de prospection au Forum International de la Cybersécurité (FIC) ou à l'international sera poursuivie.

4/ Plan régional Numérique Responsable

Alors que la loi REEN (Réduction de l'Empreinte Environnementale du Numérique) invite les collectivités de plus de 50 000 habitants à adopter une stratégie Numérique Responsable, la Nouvelle-Aquitaine poursuit la mise en œuvre de la feuille de route Numérique Responsable votée à l'automne 2020 intégrant notamment un certain nombre d'actions avec l'Institut du Numérique Responsable (INR). L'accompagnement d'acteurs du reconditionnement des équipements numériques et leur développement sur le territoire sera poursuivi.

5/Poursuivre l'accompagnement à la transformation numérique des acteurs économiques

En déclinaison du SRDEII et en lien avec ADI-NA, l'accompagnement de la transformation numérique des entreprises sera réalisé via des diagnostics ou des investissements pour leur permettre de gagner en compétitivité et de prendre le virage du numérique.

Pilier 1. Développement économique - Emploi

1.2 - Filières, trans-filières et partenariats

OBJECTIFS			MONTANTS INVESTISSEMENT		MONTANTS FONCTIONNEMENT	
Réf. fonctionnelles	PROGRAMMES		AP	CP/AP et CP hors AP	AE	CP/AE et CP hors AE
	N°	INTITULE				
Accompagner le déploiement des filières et des projets trans-filières, en organisant réseaux et partenariats, pour les entreprises et les territoires						
93	2000332018	Valorisation des ressources forestières	-	-	-	880,00
94	4094020	STRATÉGIE FILIÈRES	-	1 500 000,00	-	1 500 000,00
94	4094130	FILIERES RESSOURCES	3 722 000,00	2 436 000,00	3 656 000,00	2 600 000,00
94	4094140	FILIERES INDUSTRIE ET SAVOIR-FAIRE	4 400 000,00	1 500 000,00	6 530 000,00	4 523 100,00
94	4094150	FILIERES USAGES	28 000,00	14 000,00	1 035 000,00	834 000,00
94	4094160	STRATEGIES SANTE / SILVER ECONOMIE : ONE HEALTH	2 200 000,00	1 350 000,00	2 648 000,00	2 295 000,00
SOUS TOTAL			10 350 000,00	6 800 000,00	13 869 000,00	11 752 980,00
TOTAL			10 350 000,00	6 800 000,00	13 869 000,00	11 752 980,00
BUDGET PRIMITIF 2022			12 000 000,00	7 710 717,00	14 000 000,00	10 883 325,00

ECONOMIE ET EMPLOI

Filières, transfilières et partenariats

OBJECTIF : ACCOMPAGNER LE DEPLOIEMENT DES FILIERES ET DES PROJETS TRANS-FILIERES, EN ORGANISANT RESEAUX ET PARTENARIATS, POUR LES ENTREPRISES ET LES TERRITOIRES

En application du SRDEII, la politique régionale en faveur des filières stratégiques, qu'elles soient considérées matures ou émergentes, inscrira ses actions dans l'objectif d'en faire des leviers de compétitivité des entreprises qui les composent, autour de démarches d'innovation renforçant notre souveraineté industrielle et s'inscrivant dans un développement économique équilibré des territoires.

Les conséquences liées à la crise sanitaire déclenchée par la Covid-19, renforcées par celles issues de la crise géopolitique générée par la guerre en Ukraine, viennent impacter de plein fouet les filières stratégiques régionales. Les difficultés d'approvisionnement de matières premières, de matériaux, de composants, ainsi que la hausse des coûts de l'énergie, mettent à mal les cycles de production et les équilibres économiques des entreprises.

En parallèle, les effets du dérèglement climatique sont de plus en plus visibles et impactent directement les territoires à l'image des feux hors normes qui sont survenus cet été (34 000 ha au total en NA). Le changement climatique et la diminution de la biodiversité doivent conduire les acteurs des filières à changer leurs comportements pour s'inscrire dans des modèles plus vertueux, durables, assurant leur pérennité. Il en va de leur capacité à attirer les compétences dont ils ont besoin, dans un contexte de quête de sens de plus en plus prégnante chez les salariés et jeunes diplômés. Le soutien de la Région concernant l'accompagnement de ces mutations sera ainsi accéléré en cohérence avec les orientations (actuelles et à venir) de la feuille de route Néo Terra.

En 2023, en capitalisant sur les dynamiques filières impulsées depuis 2020, les actions de la Région mettront plus particulièrement l'accent sur le développement de réponses aux enjeux :

- de décarbonation des process industriels et des chaînes logistiques,
- de développement de sources et de stockage d'énergie alternatifs,
- de biosourcing des principes actifs, des matériaux,
- de préservation des ressources naturelles,
- de réduction des déchets, d'éco-circularité, de recyclage,
- de relocalisation des chaînes de valeur des filières régionales,
- d'attractivité, de formation et de recrutement sur les métiers en tension,

Les initiatives de la Région autour de ces thématiques seront engagées avec l'appui de l'écosystème des acteurs des filières régionales (Pôles de compétitivité, Clusters...) et des réseaux de compétences transversales (biomimétisme, intelligence économique...) soutenus dans leur plan d'actions à destination des entreprises régionales. Il s'agira également pour y parvenir d'accompagner les projets d'innovation (technologique, organisationnelle, de design, d'usage...) portés collectivement par des acteurs régionaux.

L'ensemble de ces actions devront s'inscrire dans les différentes feuilles de route filières et thématiques en cours d'exécution (Industrie électronique - Construction durable - Hydrogène - Intelligence Économique - Forêt Bois...), d'actualisation (Cuir, Luxe, Textile et Métiers d'Art - Aéronautique Spatial Défense - Chimie & Matériaux - Santé, Silver économie et bien-être - Photonique et Hyperfréquences...) ou à venir (Industries nautiques et navales, Vélo et Mobilités actives - Déchets et Economie circulaire industrielle...).

Pilier 1. Développement économique - Emploi

1.3 - Performance industrielle

OBJECTIFS			MONTANTS INVESTISSEMENT		MONTANTS FONCTIONNEMENT	
Réf. fonctionnelles	PROGRAMMES		AP	CP/AP et CP hors AP	AE	CP/AE et CP hors AE
	N°	INTITULE				
Renforcer la compétitivité de l'industrie - optimisation des organisations, modernisation des outils de production et renforcement des compétences						
91	3094119	DIDE - ACCOMPAGNER LE DVPT DES ENTREPRISES	-	100 000,00	-	-
92	3094131	DIIT - ENCOURAGER L'INNOVATION PAR LE TRANSFERT	-	100 000,00	-	-
94	4094010	PERFORMANCE INDUSTRIELLE	35 700 000,00	37 055 000,00	15 963 000,00	10 533 000,00
94	4094170	GRANDS PROJETS	1 000 000,00	13 000 000,00	-	-
94	116012	INDUSTRIE	-	2 500 000,00	-	-
SOUS TOTAL			36 700 000,00	52 755 000,00	15 963 000,00	10 533 000,00
TOTAL			36 700 000,00	52 755 000,00	15 963 000,00	10 533 000,00
<i>BUDGET PRIMITIF 2022</i>			<i>50 450 000,00</i>	<i>57 210 000,00</i>	<i>9 454 000,00</i>	<i>9 274 000,00</i>

ECONOMIE ET EMPLOI

Performance industrielle

OBJECTIF : RENFORCER LA COMPETITIVITE DE L'INDUSTRIE REGIONALE PAR L'OPTIMISATION DES ORGANISATIONS, LA MODERNISATION DES OUTILS DE PRODUCTION ET LE RENFORCEMENT DES COMPETENCES

L'industrie régionale est impactée par les crises systémiques qui se succèdent : sanitaires, climatiques, géopolitiques, sociales... tant au niveau de ses approvisionnements, de son organisation globale, de ses recrutements, de l'augmentation des prix... Dans le cadre de Néo Terra et de son SRDEII, la Région poursuit son accompagnement de l'industrie régionale pour faire face et anticiper ces crises et ainsi devenir toujours plus compétitive.

Après un choc sans précédent en 2020, l'industrie néo-aquitaine a su faire preuve de beaucoup de résilience en 2021, qui s'est traduit par un fort rebond de l'activité, une reprise de l'investissement, suite à l'attentisme constaté en 2020 et une légère baisse des effectifs.

Pour 2022, la conjoncture industrielle régionale reste favorablement orientée, malgré les tensions sur les approvisionnements, la flambée des prix des matières premières et de l'énergie, et les difficultés de recrutements. Ainsi, au vu des dernières prévisions de la Banque de France, les perspectives de croissance de l'activité industrielle restent soutenues (+6,6%), la reprise de l'investissement semble se confirmer (+16,4%), sous l'effet notamment du plan de relance national, et l'emploi est à nouveau orienté à la hausse (+2%).

Persuadé que les périodes de crise constituent une opportunité pour accélérer la transformation de notre industrie, la Région Nouvelle-Aquitaine a souhaité faire évoluer sa politique de soutien, en ciblant prioritairement les entreprises souhaitant engager d'ambitieux projets de transformation, visant à les rendre à la fois plus compétitives, plus résilientes et plus vertueuses d'un point de vue environnemental et social, conformément aux priorités du nouveau SRDEII et de notre feuille de route Néo Terra.

1/ Une politique régionale volontariste pour accompagner les projets industriels les plus structurants

Pour 2023, la Région donnera la priorité aux projets de relocalisation de productions stratégiques ou à forte valeur ajoutée, d'innovation responsable sur le plan environnemental et social, et de modernisation de nos usines visant à les rendre à la fois plus performantes, mais également moins dépendantes des énergies fossiles, en exploitant tout le potentiel des nouveaux outils numériques et en promouvant une meilleure qualité de vie au travail.

Il s'agira de réaliser un important travail de priorisation au vu des orientations du nouveau SRDEII, mais également d'ingénierie financière, afin d'optimiser l'effet de

levier des accompagnements publics régionaux, nationaux (plan France 2030) et européens (Programme Opérationnel 2021-2027).

2/ Une adaptation des programmes structurants aux nouveaux enjeux en matière de responsabilité sociétale, environnementale et territoriale

Afin d'accélérer la mise en œuvre de Néo Terra et la transformation des entreprises régionales, la Région a prévu d'enrichir ses programmes structurants les plus emblématiques en faveur de l'industrie, en les adaptant aux nouveaux enjeux en matière de responsabilité sociétale, environnementale et territoriale.

Pour 2023, il s'agit en particulier d'accompagner 150 entreprises supplémentaires dans le cadre du programme « usine du futur », d'intégrer 30 nouvelles PME ou ETI à potentiel dans « l'accélérateur régional de croissance » et d'amplifier la dynamique régionale engagée avec les « Entreprises de Taille Intermédiaire » via le club qui leur est dédié et qui compte à ce jour une centaine d'ETI et une vingtaine de PME à potentiel.

Afin de compléter l'offre d'accompagnement de la Région en faveur des entreprises à potentiel, il est prévu de lancer une nouvelle expérimentation, en partenariat avec BPI France et les Chambres de commerce et d'industrie, pour la mise en place de cinq accélérateurs de croissance territorialisés, dédiés aux Petites Entreprises (10 à 50 salariés).

3/ Un partenariat renforcé avec notre agence régionale ADI NA

L'année 2023 sera celle de la reconduction de la Convention Pluriannuelle d'Objectifs et de Moyens (CPOM) avec ADI Nouvelle-Aquitaine, dans une logique de partenariat renforcé avec la Région pour la valorisation du potentiel d'innovation de nos entreprises, l'accélération de leurs projets de transformation (numérique, technologique, énergétique, écologique...), l'animation de filières émergentes, l'accueil de nouveaux projets d'implantation, l'amplification des dynamiques territoriales, en favorisant les complémentarités et les synergies opérationnelles.

Pilier 1. Développement économique - Emploi

1.4 - Recherche, innovation et start-up

OBJECTIFS			MONTANTS INVESTISSEMENT		MONTANTS FONCTIONNEMENT	
Réf. fonctionnelles	PROGRAMMES		AP	CP/AP et CP hors AP	AE	CP/AE et CP hors AE
	N°	INTITULE				
Amorcer et soutenir la création de jeunes pousses						
94	4094030	START-UP	6 000 000,00	5 875 000,00	6 295 000,00	4 570 000,00
SOUS TOTAL			6 000 000,00	5 875 000,00	6 295 000,00	4 570 000,00
Soutenir les établissements de recherche, les structures d'interface scientifique et technologique et les projets collaboratifs						
92	4000200	GESTION DOMANIALE	-	-	30 000,00	30 000,00
92	4000202	EXPLOITATION, MAINTENANCE ET SECURITE	30 000,00	30 000,00	443 860,00	183 860,00
92	4000203	ACCOMPAGNEMENT ET LOGISTIQUE	-	-	142 000,00	36 000,00
92	4092010	RECHERCHE, TRSFRT TECHNO, CULTURE SCIENTIFIQUE TECH INDUSTR	50 000 000,00	35 150 000,00	31 150 000,00	20 495 000,00
92	121010	RECHERCHE	-	2 100 000,00	-	1 000 000,00
92	122010	INNOVATION, TRANSFERT TECHNOLOGIE	-	600 000,00	-	300 000,00
92	123010	DIFFUSION DES SCIENCES ET TECHNIQUES	-	-	-	5 000,00
92	331041	OPERATION CAMPUS	-	1 150 000,00	-	-
92	3000995	EFRS-CPL - SOUTIEN A LA RECHERCHE - CPER 2014/2020	-	-	-	600 000,00
92	3092171	EFRS - DISPOSITIF DE SOUTIEN A LA RECHERCHE	-	-	-	500 000,00
92	3092510	REDE-CPL - CONS. ET EQUIPT DE LABORATOIRES	-	1 000 000,00	-	-
92	3092513	RENO - POLITIQUE REGIONALE DE RECHERCHE	-	-	-	100 000,00
SOUS TOTAL			50 030 000,00	40 030 000,00	31 765 860,00	23 249 860,00
TOTAL			56 030 000,00	45 905 000,00	38 060 860,00	27 819 860,00
BUDGET PRIMITIF 2022			74 000 000,00	44 731 000,00	38 321 500,00	26 538 800,00

ECONOMIE ET EMPLOI

Recherche, innovation et start-up

OBJECTIF N°1 : AMORCER ET SOUTENIR LA CREATION DE JEUNES POUSES

La Nouvelle-Aquitaine, avec un peu plus de 1 600 start-up pour 22 000 salariés, se situe toujours dans le peloton de tête des régions, derrière l'Ile-de-France et Auvergne-Rhône-Alpes. A l'échelle nationale, on dénombre 21 000 jeunes pousses innovantes.

Les actions engagées sur la thématique par la Région au cours des dernières années consistent à la fois à structurer une offre d'accompagnement permettant de conseiller et guider les créateurs (plus de 350 projets suivis, dont 150 primo-accompagnements de porteurs de projet) ainsi qu'à apporter des soutiens financiers directs aux projets (environ une centaine de projets de start-up soutenus directement chaque année).

Pour 2023, les actions prioritaires s'articuleront autour de 2 axes :

- Consolider le déploiement de la politique régionale en faveur des start-up sur l'ensemble du territoire néo-aquitain, en priorisant notamment les soutiens de la Région en faveur de l'émergence et le développement des jeunes entreprises innovantes porteuses de solutions nouvelles face aux défis identifiés dans la feuille de route Néo Terra.

Les aides régionales mobilisées, de la phase d'incubation à celle de l'accélération, s'adresseront en priorité aux projets de start-up dont les activités ont des perspectives de création de valeur impactante en lien avec les filières stratégiques régionales et d'ancrage durable sur le territoire. Une attention particulière sera faite aux start-up porteuses d'innovations s'appuyant sur des sauts technologiques au service des mutations de la société, des transformations des modèles productifs et des enjeux de souveraineté.

- Développer la performance collective des acteurs de l'écosystème d'appui à la création d'entreprises innovantes, notamment ceux rassemblés au sein du réseau Nouvelle-Aquitaine Technopoles, afin d'assurer un accompagnement à la hauteur des attentes des start-up régionales qui évoluent dans un environnement économique contraint et incertain, mais également stimulant autour des enjeux de reconquêtes technologiques et de relocalisation industrielle.

Il s'agira également d'intensifier les interactions entre les acteurs intervenant dans le champ de l'accompagnement des projets avec ceux positionnés dans les domaines de la recherche et du développement technologique. L'objectif est de développer un contexte plus favorable au ressourcement/transfert technologique entre la sphère académique et le monde économique afin de multiplier les opportunités de collaboration et les solutions qui en découlent pour répondre aux défis d'aujourd'hui et de demain : énergie, décarbonation, bio sourcing....

En matière de rayonnement des start-up régionales, en France et à l'étranger, dans un souci de sobriété, il s'agira d'initier de nouvelles formes d'actions permettant d'assurer leur promotion, tout en consolidant les principales actions ayant montré leur intérêt/impact ces dernières années.

OBJECTIF N°2 : SOUTENIR LES ETABLISSEMENTS DE RECHERCHE, LES STRUCTURES D'INTERFACE SCIENTIFIQUE ET TECHNOLOGIQUE ET LES PROJETS COLLABORATIFS

Soutenir la recherche, le transfert de connaissances et l'innovation constitue un enjeu majeur et prioritaire pour préparer la Nouvelle-Aquitaine, ses habitants, ses entreprises et ses territoires, aux transitions identifiées dans Néo Terra. La Région accompagne les établissements et organismes d'enseignement supérieur et de recherche pour répondre à ces défis, en confortant les domaines d'excellence du territoire et en accompagnant l'émergence de nouvelles thématiques dans une stratégie définie dans le SRDEII.

La politique scientifique de la Région se positionne aujourd'hui plus clairement en ressource des politiques publiques régionales. La Région oriente aujourd'hui sa politique scientifique sur 4 grands thèmes majeurs :

- Eau – énergie – biodiversité : préserver les ressources vitales des effets du changement climatique ;
- Renforcer la résilience, l'autonomie et réduire les risques sur le territoire ;
- Agir pour une seule santé et la santé de tous ;
- Lutter contre les inégalités d'accès à la science et à l'enseignement supérieur.

Cette stratégie est mise en œuvre grâce aux différents dispositifs d'accompagnement de la recherche et de l'innovation régionaux, ainsi qu'au Contrat de Plan Etat-Région 2022-2027. **L'année 2023 verra notamment l'accompagnement de Programmes Scientifiques de Grande Ambition Régionale (PSGAR) qui viseront à ressourcer scientifiquement la Région, ainsi que ses partenaires, sur des questions sociétales actuelles et ciblées.**

1/ Une politique ambitieuse et volontariste en faveur de la recherche

L'accompagnement des acteurs de l'écosystème d'innovation de Nouvelle-Aquitaine se traduit par des soutiens coordonnés agissant sur l'ensemble des chaînes de valeur des filières. Ainsi, il s'agit de répondre aux besoins d'une société en constante évolution par :

- le ressourcement scientifique de la Région, ainsi que ses partenaires, sur des questions sociétales actuelles et ciblées. L'objectif est d'accélérer la mise en œuvre de politiques publiques, en levant, par la science, les verrous technologiques et non technologiques qui freinent leur déploiement.
- la structuration de réseaux de recherche pluridisciplinaires organisés autour de feuilles de routes scientifiques adressant de grands enjeux sociétaux tels que la préservation de la biodiversité, l'adaptation au changement climatique les enjeux autour du bois et de la forêt, l'eau, les risques

littoraux, l'énergie, la cancérologie, la robotique, le numérique pour l'éducation, l'intelligence artificielle etc. Aujourd'hui, il s'agit d'organiser les échanges inter-réseaux pour consolider le socle des connaissances scientifiques à mobiliser pour favoriser la résilience territoriale,

- le soutien accru au développement de compétences prometteuses via un dispositif de chaires d'excellence qui vise à attirer les meilleurs chercheurs en Nouvelle-Aquitaine en faisant le pari d'approches singulières en rupture avec les approches classiques de la recherche, en embarquant les acteurs économiques et sociaux ;
- le soutien des recherches émergentes et originales pour lever des verrous scientifiques, relevant tant des sciences dures que des sciences humaines et sociales au travers de l'Appel à Projets ESR ouvert à l'ensemble des acteurs académiques régionaux;
- le déploiement sur le territoire des projets retenus dans le volet ESR du CPER 2021-2027 (opérations immobilières, acquisition d'équipements),

2/ Une action forte en faveur du développement du potentiel de maturation, de développement technologique et de création d'entreprises

L'appropriation par les PME et ETI des technologies clés est un enjeu pour l'avenir sur des domaines tels que les matériaux avancés, les lasers, les biotechnologies ou les technologies numériques.

La Région s'est engagée dans une démarche de montée en compétences des acteurs du transfert qui passe par une labellisation. Cette démarche est d'autant plus prégnante dans le contexte des transitions à conduire, dans lequel les entreprises vont devoir plus que jamais identifier rapidement les bonnes compétences disponibles.

Le soutien passera par :

- l'accompagnement des centres et plateformes via le ressourcement scientifique, pour leur permettre d'anticiper les besoins technologiques des entreprises du territoire, en particulier les PME et TPE et via l'acquisition d'équipements de pointe,
- un appel à projets visant à favoriser le travail des centres de transfert en réseau et en synergie,
- l'accompagnement de projets de R&D collaboratifs, incitant les entreprises à s'appuyer sur les compétences académiques ;
- l'harmonisation des soutiens à l'incubation pour accélérer l'émergence de jeunes pousses et à la maturation pour favoriser l'innovation de rupture.

3/ Renforcer les liens sciences et société et la culture entrepreneuriale

L'objectif est de définir une stratégie régionale de diffusion de la culture scientifique, technique et industrielle en tenant compte de la diversité des acteurs, des territoires et des publics.

Il s'agit de promouvoir et d'accélérer la diffusion de connaissances vers tous les publics dans le contexte des transitions écologique, climatique, numérique, en fédérant les acteurs et en créant des synergies autour de grands enjeux tels que l'environnement et le climat, le rapport des sciences avec la société, l'économie au service de l'Humain.

L'action régionale s'appuiera principalement sur l'association régionale NACSTI qui regroupe, sous un modèle fédératif, les quatre centres de culture scientifique technique et industrielle (CCSTI) implantés sur le territoire (Bordeaux, Limoges, Pau, Poitiers) et sur leurs partenaires.

Enfin, il s'agira de susciter l'envie d'entreprendre des étudiants au travers d'actions et dispositifs portés par les acteurs de l'enseignement supérieur.

Pilier 1. Développement économique - Emploi

1.5 - Attractivité, internationalisation et financement

OBJECTIFS			MONTANTS INVESTISSEMENT		MONTANTS FONCTIONNEMENT	
Réf. fonctionnelles	PROGRAMMES		AP	CP/AP et CP hors AP	AE	CP/AE et CP hors AE
	N°	INTITULE				
Accompagner les entreprises et les filières dans leur développement à l'international et promouvoir l'attractivité du territoire						
94	4094050	INTERNATIONAL / ATTRACTIVITÉ	-	-	3 250 000,00	2 707 000,00
94	116013	EXPORT	-	40 000,00	-	-
SOUS TOTAL			-	40 000,00	3 250 000,00	2 707 000,00
Renforcer les instruments de financement des entreprises						
94	4094060	INGÉNIERIE FINANCIÈRE	8 900 000,00	18 370 000,00	669 750,00	810 350,00
SOUS TOTAL			8 900 000,00	18 370 000,00	669 750,00	810 350,00
TOTAL			8 900 000,00	18 410 000,00	3 919 750,00	3 517 350,00
BUDGET PRIMITIF 2022			15 250 000,00	18 440 000,00	4 030 000,00	3 703 000,00

ECONOMIE ET EMPLOI

Attractivité, internationalisation et financement

OBJECTIF N°1 : ACCOMPAGNER LES ENTREPRISES ET LES FILIERES DANS LEUR DEVELOPPEMENT A L'INTERNATIONAL ET PROMOUVOIR L'ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE

Le nouveau SRDEII a réaffirmé que l'ouverture à l'international, les démarches d'exportation étaient un facteur de compétitivité pour les entreprises et un moyen de sécuriser leur développement.

La Nouvelle-Aquitaine se positionne au 4ème rang des régions françaises pour le montant de son solde commercial, derrière Grand Est, Occitanie et Bourgogne-Franche-Comté. Néanmoins, après des années 2019 et 2020 avec un léger excédent de sa balance commerciale, en 2021 la Nouvelle-Aquitaine présente un déficit de 100 M€ sur un volume d'échange de 26 Mds €. Les 5 secteurs régionaux leaders en matière d'exportations sont : l'agriculture et l'agro-alimentaire, la chimie, la construction aéronautique et spatial, l'industrie du bois et la santé/cosmétique.

Depuis 2018 et la réforme souhaitée par l'Etat, visant à proposer un guichet unique des solutions publiques à l'export, les Régions pilotent l'action des « Team France Export » régionales, par le biais d'un service d'accompagnement mutualisé CCI International/Business France/BPI France.

En 2023, la convention de partenariat à l'échelle Team France Export Nouvelle-Aquitaine devra être renouvelée. La structuration de ce nouveau cadre de collaboration pour les 3 ans à venir, intégrant également d'autres acteurs tels que les Douanes, les Conseillers du Commerce Extérieur, la fédération des Opérateurs Spécialisés du Commerce International, devra conduire à la mise en place d'un programme de soutien régional plus collégial. Le partage et la mutualisation des actions de chacun dans une instance partagée, co-pilotée permettra une montée en gamme de l'accompagnement des entreprises tout en optimisant les ressources mobilisées.

Il s'agira également de mener un travail d'analyse et de redéfinition de la programmation régionale des salons, congrès, missions d'affaires...proposée aux entreprises de Nouvelle-Aquitaine en prenant en compte les enjeux climatiques, de sobriété et l'effet de levier du soutien public (favoriser les entreprises « primo exportatrices », filières stratégies régionales).

En matière d'attractivité économique, la Nouvelle-Aquitaine bénéficie toujours d'une forte dynamique : 292 décisions d'investissement en 2021, 65% sont des créations de nouveaux sites, de la part d'entreprises à capitaux étrangers et d'entreprises françaises ayant leur siège en dehors de la région, c'est une hausse de +43% par rapport à 2020.

Pour 2023, dans le prolongement des actions engagées ces dernières années, en lien avec ADI NA, les autres agences Invest infra-régionales et les EPCI, il s'agira

de poursuivre les actions de prospection et d'accompagnement autour de projets en cohérence avec les objectifs de la feuille de route Néo Terra et les axes de développement des filières stratégies régionales. Les sujets tels que l'identification et la qualification des fonciers disponibles, les caractéristiques d'emplois des bassins économiques, les contraintes environnementales pouvant peser sur certains territoires seront notamment des priorités de travail pour l'année à venir.

OBJECTIF N°2 : RENFORCER LES INSTRUMENTS DE FINANCEMENT DES ENTREPRISES

En matière de soutien aux fonds propres des entreprises, l'année 2023 sera consacrée au renouvellement des outils destinés aux jeunes entreprises innovantes.

Les besoins sont importants et le segment du capital amorçage est mal couvert par le marché. L'amorçage concentre beaucoup de risque, les entreprises en recherche de capitaux ne réalisant pas ou peu de chiffre d'affaires à ce stade.

Les fonds Aelis Innovation et Irdinnov 2 constitués en partenariat avec Occitanie et gérés par l'Irdi sont arrivés au terme de leur période d'investissement en 2022. L'IRDI propose de poursuivre avec deux fonds successeurs, Aelis Innovation 2 et Irdinnov 3. Comme pour la génération précédente, les deux Régions Nouvelle Aquitaine et Occitanie sont sollicitées.

La société de gestion régionale Aquiti porte de son côté un projet de création d'un fonds Aquiti Venture sur le même segment mais 100 % dédié aux entreprises de Nouvelle-Aquitaine. Ce projet en gestation depuis 1 an devrait aboutir en 2023 avec une participation de la Région.

2023 sera également l'année de la programmation des fonds Feder 2021/2027 sur le fonds régional de co-investissement Nouvelle Aquitaine Co-Investissement. Ce fonds généraliste détenu à 100 % par la Région intervient au capital d'entreprise à parité avec des fonds privés. Deux enveloppes de 10 M€ et 25 M€ (REACT UE) ont été programmées ainsi qu'une nouvelle enveloppe de 25 M€, prévue dans la maquette financière du Programme Opérationnel 2021/2027.

Le budget 2023 porte par ailleurs des dotations annuelles aux fonds de garanties TPE et ESS mis en place en partenariat avec la SIAGI et France Active ainsi que des dotations pour alimenter les dispositifs de prêts d'honneur aux Start up et à l'installation d'exploitants agricoles. Ces dispositifs sont indispensables en complément des soutiens directs accordés aux entreprises régionales.

Pilier 1. Développement économique - Emploi

1.6 - Tourisme

OBJECTIFS			MONTANTS INVESTISSEMENT		MONTANTS FONCTIONNEMENT	
Réf. fonctionnelles	PROGRAMMES		AP	CP/AP et CP hors AP	AE	CP/AE et CP hors AE
	N°	INTITULE				
Renforcer la compétitivité des entreprises touristiques par l'investissement et la transformation numérique						
95	4095020	INNOVATION ET COMPÉTITIVITÉ	7 600 000,00	5 710 000,00	717 300,00	500 000,00
SOUS TOTAL			7 600 000,00	5 710 000,00	717 300,00	500 000,00
Améliorer la qualité et l'accès aux sites et équipements touristiques						
55	4055010	AMÉNAGEMENT DURABLE DU LITTORAL	1 500 000,00	1 150 000,00	234 000,00	152 000,00
95	4095060	TOURISME - PROGRAMMATION PLURIANNUELLE INVEST	1 000 000,00	2 800 000,00	-	-
95	3094128	DIFI-CPL - AIDER STRUCTURA° FILIERES-CPER 2014/20	-	40 000,00	-	-
SOUS TOTAL			2 500 000,00	3 990 000,00	234 000,00	152 000,00
Accompagner l'organisation et la valorisation touristique des territoires						
0202	4002280	BATIMENTS - SITES CONNEXES	3 000,00	3 000,00	644 000,00	644 000,00
95	4000200	GESTION DOMANIALE	-	-	123 000,00	123 000,00
95	4000201	STRATEGIE IMMOBILIERE	-	-	40 000,00	40 000,00
95	4000202	EXPLOITATION, MAINTENANCE ET SECURITE	25 000,00	25 000,00	91 580,00	60 580,00
95	4095030	ACCPGT DES TERRITOIRES ET VALORISAT° FILIÈRES TOURISTIQUES	4 100 000,00	3 500 000,00	3 303 550,00	1 584 000,00
95	4095050	PROMOTION COMMUNICATION	-	-	5 666 150,00	5 672 000,00
95	4095070	BATIMENTS - SITES CONNEXES - TOURISME	-	20 000,00	-	-
SOUS TOTAL			4 128 000,00	3 548 000,00	9 868 280,00	8 123 580,00
Soutenir le tourisme social et solidaire						
95	4095040	SOUTIEN AU TOURISME SOCIAL ET DVPT D'UN TOURISME SOLIDAIRE	1 200 000,00	800 000,00	1 415 000,00	1 400 000,00
SOUS TOTAL			1 200 000,00	800 000,00	1 415 000,00	1 400 000,00
TOTAL			15 428 000,00	14 048 000,00	12 234 580,00	10 175 580,00
BUDGET PRIMITIF 2022			17 038 000,00	18 028 000,00	13 061 100,00	10 238 580,00

ECONOMIE ET EMPLOI

Tourisme

Le secteur du tourisme est un secteur en pleine mutation tant sur le plan économique et environnemental que sur les changements de comportement des clientèles et des salariés, et qui rentre pleinement dans les priorités Néo Terra.

Face à la nécessaire accélération de la mutation de l'économie touristique suite à la pandémie et aux nombreux et divers défis environnementaux, les acteurs institutionnels et privés du tourisme sont dans l'obligation d'engager des transformations nécessaires à la pérennisation de la filière, en réponse aux attentes des touristes ou des visiteurs, et en renforçant les dynamiques collectives sur des filières et territoires.

C'est l'objectif de l'élaboration d'une nouvelle feuille de route régionale pour faire de la Nouvelle-Aquitaine, une destination de référence sur le tourisme durable.

Le budget primitif 2023 répondra à ces enjeux identifiés en accompagnant les territoires pour impulser les transitions de l'offre, en accompagnant l'adaptation de l'outil de production aux attentes des clientèles avec le soutien aux aménagements, aux modernisations et à l'implantation d'activités, et le soutien à l'émergence de solutions innovantes. L'année 2023 sera être également la concrétisation du projet « Vassivière ».

OBJECTIF N°1 : RENFORCER LA COMPETITIVITE DES ENTREPRISES TOURISTIQUES PAR L'INVESTISSEMENT ET LA TRANSFORMATION NUMERIQUE

Le maintien des activités touristiques sera un enjeu important pour l'année 2023 et les années suivantes, dans un contexte d'opérateurs fragilisés et devant faire face au remboursement des Prêts Garantis par l'Etat (PGE).

Dans un contexte de changement des attentes des clientèles et des effets du changement climatique, une stratégie d'adaptation de l'offre (hôtels, campings, sites de visites et de loisirs) sera développée en accompagnant l'investissement et le repositionnement touristique des opérateurs. La mise en œuvre de Nouvelle Aquitaine Croissance Tourisme, fonds dédié au secteur touristique, participera de cet accompagnement des acteurs régionaux.

La structuration du Tourisme Lab avec le déploiement d'actions dédiées accompagnera les professionnels dans ces dynamiques d'investissement à travers l'innovation pour continuer à faire de la Nouvelle-Aquitaine une destination différenciante dans un contexte concurrentiel fort.

OBJECTIF N°2 : AMELIORER LA QUALITE ET L'ACCES AUX SITES ET EQUIPEMENTS TOURISTIQUES

L'enjeu sera de structurer une offre touristique équilibrée sur l'ensemble du territoire de Nouvelle-Aquitaine, de valoriser les filières touristiques majeures et

de faciliter leur maintien et leur développement. Une attention particulière sera mise sur le littoral et la montagne dans cette période d'après-crise.

Plusieurs leviers sont ainsi activés :

- Garantir la mixité des offres d'hébergements notamment par l'investissement dans les centres de vacances et plus globalement en soutien des acteurs du tourisme social ;
- Assurer une diversification des activités touristiques vers des activités 4 saisons notamment dans les espaces de montagne ;
- Améliorer la maîtrise des flux touristiques à travers la politique d'aménagement du littoral avec les dispositifs « Plan Plage » et « Aménagement Durable des Stations » pour préserver les activités ;
- Développer une offre d'itinérance douce correspondant aux attentes des visiteurs.

OBJECTIF N°3 : ACCOMPAGNER L'ORGANISATION ET LA VALORISATION TOURISTIQUE DES TERRITOIRES

La structuration des territoires de Nouvelle-Aquitaine sera importante pour assurer des débouchés dans le secteur du tourisme à travers le déploiement d'un programme de transition et transformation des territoires pour réadapter l'offre existante avec la Mission des Offices de tourisme de Nouvelle-Aquitaine, et à travers un plan de communication et de promotion ambitieux porté par le Comité Régional du Tourisme. Ce sera également le lancement de l'appel à projet « Accompagnement aux Changements des Territoires Touristiques » pour aider aux transitions des territoires touristiques.

La structuration des filières touristiques et la construction d'un tourisme responsable seront des enjeux importants à poursuivre en 2023, en s'appuyant notamment sur des innovations.

OBJECTIF N°4 : SOUTENIR LE TOURISME SOCIAL ET SOLIDAIRE

L'enjeu sera de maintenir une politique publique favorisant l'accès de tous aux vacances par l'intermédiaire des modernisations des équipements comme les centres de vacances et l'aide au départ en vacances des publics les plus fragiles :

- Maintenir un parc d'hébergement du tourisme social qualifié social,
- Favoriser le départ en vacances des néo-aquitains qui autrement ne le feraient pas.

Pilier 1. Développement économique - Emploi

1.7 - Agriculture

OBJECTIFS			MONTANTS INVESTISSEMENT		MONTANTS FONCTIONNEMENT	
Réf. fonctionnelles	PROGRAMMES		AP	CP/AP et CP hors AP	AE	CP/AE et CP hors AE
	N°	INTITULE				
Accroître la compétitivité et l'adaptation des exploitations agricoles						
93	4093040	COMPETITIVITE	28 440 000,00	19 826 176,00	-	4 664,00
93	4093080	FONDS CONJONCTUREL	-	240 000,00	-	-
93	131030	PRODUCTIONS AGRICOLES	-	12 500,00	-	-
SOUS TOTAL			28 440 000,00	20 078 676,00	-	4 664,00
Favoriser l'installation et la transmission des exploitations agricoles						
93	4093050	INSTALLATION FORMATION	13 660 000,00	9 750 367,00	1 769 000,00	1 223 600,00
93	131020	JEUNES AGRICULTEURS	-	-	-	20 000,00
SOUS TOTAL			13 660 000,00	9 750 367,00	1 769 000,00	1 243 600,00
Accroître la valeur de la filière alimentaire						
93	4093010	QUALITE - PROMOTION - CIRCUITS COURTS	-	678 000,00	5 399 000,00	4 536 250,00
93	4093030	IAA	15 500 000,00	14 080 000,00	1 511 000,00	1 415 000,00
93	131050	FONDS DE DEVELOPPEMENT DU SECTEUR AGRO-ALIMENTAIRE	-	92 119,00	-	-
93	2000321007	Aides au développement des entreprises IAA et Bois porteuses	-	211 154,00	-	-
SOUS TOTAL			15 500 000,00	15 061 273,00	6 910 000,00	5 951 250,00
Développer l'agriculture biologique et l'agroécologie						
93	4093060	BIO AGRICULTURE DURABLE	3 950 000,00	5 600 000,00	4 842 000,00	2 925 000,00
93	4093070	ACTIONS COLLECTIVES ET INNOVATIONS	500 000,00	620 000,00	7 140 000,00	5 334 400,00
93	4093090	VITIREV	200 000,00	2 150 000,00	257 000,00	685 000,00
93	131040	AGRICULTURE ET ENVIRONNEMENT	-	196 500,00	-	-
93	131070	AGRICULTURE BIOLOGIQUE ET CIRCUITS COURTS	-	69 149,00	-	-
93	131095	AGRICULTURE DURABLE	-	-	-	160 000,00
93	3093013	AFAD - DEVELOPPER UNE AGRICULTURE DURABLE	-	-	-	612,00
93	3093048	AIVA - VALORISATION DES SAVOIR-FAIRE	-	200 000,00	-	-
SOUS TOTAL			4 650 000,00	8 835 649,00	12 239 000,00	9 105 012,00
Favoriser le développement économique du secteur de la pêche et de l'aquaculture						
93	4093020	PECHES ET AQUACULTURE	2 150 000,00	1 850 000,00	2 022 000,00	1 317 400,00
SOUS TOTAL			2 150 000,00	1 850 000,00	2 022 000,00	1 317 400,00
TOTAL			64 400 000,00	55 575 965,00	22 940 000,00	17 621 926,00
BUDGET PRIMITIF 2022			49 500 000,00	51 989 283,00	18 775 000,00	16 621 675,00

ECONOMIE ET EMPLOI

Agriculture

En déclinaison de Néo Terra, l'année 2023 sera marquée par le lancement de la nouvelle programmation européenne FEADER avec le démarrage du Plan stratégique régional (PSR), par le lancement du programme National du Fonds Européen pour les Affaires Maritimes FEAMPA et par la mise en œuvre du règlement d'intervention déclinant les orientations du SRDEII.

Le 1^{er} janvier 2023, la Région Nouvelle-Aquitaine devient Autorité de gestion régionale sur la programmation 2023-2027 pour les mesures hors surfaciques du FEADER. Cela concerne des dispositifs agricoles, agroalimentaires, forestiers, de développement rural et de développement des zones Natura 2000. Le Plan Stratégique Régional (PSR) qui décrit la stratégie et les mesures qui relèveront du second pilier de la PAC géré par la Région, a été présenté en Comité de Suivi le 5 décembre 2022.

Les fonds FEADER comme les fonds FEDER et FEAMPA viennent en complément du budget de la Région, **pour un effort global de plus de 150M€ par an**, et participent aux 3 axes majeurs de la politique mise en œuvre par la Région à savoir :

- Le renouvellement générationnel : transmission et installation
- La transition agro écologique : sortie de pesticides, adaptation Changement climatique et atténuation
- L'alimentation durable : relocalisée, saine et solidaire

OBJECTIF N°1 : ACCROITRE LA COMPETITIVITE ET L'ADAPTATION DES EXPLOITATIONS AGRICOLES

La Région poursuivra en 2023 la mise en œuvre du plan de compétitivité et adaptation des exploitations agricoles PCAE (Plan végétal environnement, Plan de modernisation des élevages, agroforesterie, transformation à la ferme, aide aux structures collectives, ...). Ces dispositifs à la fois dédiés et éco-conditionnés à l'agroécologie.

En 2023, un nouveau dispositif « réorientation des exploitations » sera mis en œuvre pour accompagner les filières et les opérateurs économiques à s'adapter au changement climatique et aux attentes sociétales en modifiant en profondeur les productions.

Le dispositif d'accompagnement Hydraulique nécessaire pour l'adaptation des exploitations au Changement Climatique sera également mis en œuvre en 2023 dans le cadre du PSR. L'accompagnement de la Région sera subordonné à des pré-requis comme la gestion publique des ouvrages collectifs, l'intégration d'un mix de solutions pour économiser l'eau, l'ambition agroécologique des exploitations concernées, la nature des productions irriguées, et la capacité à accueillir de nouveaux irrigants.

Dans l'objectif de former au mieux les futurs agriculteurs et professionnels de l'agriculture demain, un plan d'investissements pour accompagner la transition agro-écologique des exploitations des lycées agricoles sera poursuivi, en lien avec la Direction de l'éducation. Ce plan d'investissements s'inscrit dans une stratégie mise en place par la Région et chaque Lycée agricole de la région fixant des objectifs en termes de pratiques agroécologiques au sein des exploitations des lycées.

Enfin la Région financera en 2023 pour la première fois la MAEC gardiennage qui permet de compenser les surcoûts liés à la présence de gardiens éleveurs ou salariés en estives. Ce dispositif complète la politique d'accompagnement de l'agriculture de montagne à vocation pastorale (PCAE Mécanisation en zone de montagne, animation pastorale, investissements pastoraux).

OBJECTIF N°2 : FAVORISER L'INSTALLATION ET LA TRANSMISSION DES EXPLOITATIONS AGRICOLES

Dans le cadre du SRDEII, le soutien à l'installation et au renouvellement générationnel est un enjeu majeur pour maintenir le dynamisme de son activité agricole et des territoires.

L'ambition régionale est d'accompagner, à partir de 2023, 1.000 futurs chefs d'exploitation chaque année, soit près d'une installation sur deux en Nouvelle-Aquitaine, sur la base d'un projet durable et viable.

Deux principales mesures seront cofinancées par le FEADER :

- Une aide à l'accompagnement individuel des candidats à l'installation par des structures partenaires qui seront labellisées dans le cadre d'appels à candidatures régionaux permettant de sécuriser la pérennité des installations.
- La Dotation Nouveaux et Jeunes Agriculteurs (DNJA). Ce nouveau dispositif, qui prend le relais de la Dotation Jeune Agriculteur, cible les installations agro-écologiques, prévoit une bonification pour les porteurs hors cadres familiaux et les reprises de surfaces déjà converties à l'agriculture biologique et est complété d'un volet de soutien à l'acquisition de l'outil de production accessible également aux nouveaux exploitants de plus de 40 ans.

Par ailleurs, la Région poursuivra en l'amplifiant sa politique en faveur des espaces test pour répondre aux besoins des futurs agriculteurs qui souhaitent s'installer hors cadre familial ainsi que la politique de stockage du foncier et de prêt d'honneur pour apporter la trésorerie nécessaire aux exploitations non éligibles au volet trésorerie de la DNJA.

OBJECTIF N°3 : ACCROITRE LA VALEUR DE LA FILIERE ALIMENTAIRE

L'année 2023 sera également marquée par le déploiement des mesures du Pacte Alimentaire Nouvelle-Aquitaine qui vise à ce que l'ensemble des acteurs régionaux

de l'alimentation s'engagent pour une alimentation saine, locale et de qualité assurant une juste rémunération de l'amont de la filière.

Les 3 grands objectifs de ce Pacte sont :

- la création et le partage de la valeur ajoutée dans les différents maillons de la chaîne alimentaire, garantissant notamment une juste rémunération des producteurs ;
- la production d'une alimentation saine, durable et de qualité, répondant aux attentes des consommateurs, issue des filières agricoles engagées dans la transition agroécologique et respectueuses du bien-être animal ;
- l'accès à une alimentation de qualité, saine et durable pour tous.

La rélocalisation de l'alimentation concernera tous les circuits de distribution :

- en vente directe à travers l'Appel à projets Circuit alimentaires locaux et les aides
- en restauration collective publique avec l'ACENA
- en grande et moyenne surfaces (GMS) en lien avec l'ARIANA
- en Café-Hôtel-Restaurant avec l'AANA

La Région poursuivra en parallèle sa politique d'accompagnement des entreprises agroalimentaires, en lien avec la programmation FEDER, en renforçant largement les mesures d'éco conditionnalités sur ces dispositifs et en intégrant la RSE dans l'analyse des dossiers de demande d'aide.

OBJECTIF N°4 : DEVELOPPER L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE ET L'AGROECOLOGIE

Concernant l'agroécologie et le développement de l'agriculture biologique, la Région mettra en œuvre, dans le cadre du PSR, le « Pack transition », un panel de dispositifs visant à identifier et promouvoir les pratiques agro-écologiques et à diffuser très largement les bonnes pratiques.

Pour accompagner les agriculteurs dans la réduction des émissions des gaz à effet de serre la Région lancera 2 nouvelles démarches :

- La MAEC bas Carbone : financement des exploitations qui s'engagent à réduire de 15% leurs émissions de carbone en 3 ans
- Le déploiement de la plateforme carbone pour créer l'environnement nécessaire aux agriculteurs et aux forestiers pour vendre les crédits carbone économisés grâce à des pratiques vertueuses sur le marché du carbone volontaire

La Région renouvellera pour la période 2023-2027 le Pacte bio signé pour la première fois en 2017. Le Pacte présente des objectifs pluriannuels en matière de développement de l'agriculture biologique et d'accompagnement de la filière

Enfin, un second AMI lié au dispositif NEOCOOP proposant un accompagnement stratégique et opérationnel pour la transition écologique des petites et moyennes coopératives agricoles et de leurs adhérents sera lancé en 2023 pour sélectionner de nouvelles coopératives. Les 7 coopératives lauréates de l'appel à manifestation d'intérêt 2022 déploieront leur plan d'action opérationnel.

OBJECTIF N°5 : FAVORISER LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE DU SECTEUR DE LA PECHE ET DE L'AQUACULTURE

L'année 2023 verra le déploiement de la programmation FEAMPA et de la stratégie régionale « Pêche et aquaculture de la production à la transformation » qui vise à :

- Soutenir une pêche responsable et durable, attractive et à forte valeur ajoutée ;
- Encourager une aquaculture exemplaire en matière d'environnement, de qualité sanitaire et d'innovation pour renforcer la performance économique, la résilience et l'attractivité de la filière ;
- Accompagner la valorisation et la transformation des produits et co-produits de la pêche et de l'aquaculture, pour répondre aux attentes des consommateurs en matière de qualité, d'environnement, de bien-être animal et de relocalisation de l'alimentation ;
- Soutenir le développement d'une économie bleue durable à l'échelle locale.

Pilier 1. Développement économique - Emploi

1.8 - Economie culturelle

OBJECTIFS			MONTANTS INVESTISSEMENT		MONTANTS FONCTIONNEMENT	
Réf. fonctionnelles	PROGRAMMES		AP	CP/AP et CP hors AP	AE	CP/AE et CP hors AE
	N°	INTITULE				
Promouvoir les Industries créatives et culturelles (ICC)						
312	4031020	CINÉMA ET AUDIOVISUEL	7 512 720,00	5 041 100,00	1 646 840,00	1 577 000,00
312	4031021	MUSIQUES ACTUELLES	220 000,00	172 000,00	3 221 600,00	3 292 000,00
312	4031022	LIVRE	400 000,00	200 000,00	1 245 106,00	1 010 000,00
312	4031023	CULTURE - ECONOMIE CRÉATIVE	400 000,00	200 000,00	35 000,00	312 000,00
312	4031078	AGENCE LIVRE CINEMA AUDIOVISUEL	-	-	3 535 950,00	3 135 000,00
312	2000272010	Soutenir la production cinématographique audio visuelle et l'	-	152 000,00	-	-
56	4056020	SERVICE PUBLIC REGIONAL DE L'AUDIO VISUEL - COM TV	3 054 400,00	3 052 043,00	-	-
56	124055	INDUSTRIES CULTURELLES ET MEDIAS	-	105 000,00	-	-
SOUS TOTAL			11 587 120,00	8 922 143,00	9 684 496,00	9 326 000,00
TOTAL			11 587 120,00	8 922 143,00	9 684 496,00	9 326 000,00
BUDGET PRIMITIF 2022			11 187 120,00	9 955 000,00	8 456 833,00	8 922 162,00

OBJECTIF : PROMOUVOIR LES INDUSTRIES CREATIVES ET CULTURELLES (ICC)

La Région, en partenariat avec l'Etat et ses organismes nationaux, poursuivra en 2023 sa politique très volontariste de soutien aux 3 filières des Industries Culturelles et Créatives : le Cinéma et l'Audiovisuel, le Livre, et les Musiques et variétés. Ces filières ont subi de forts bouleversements du fait des crises sanitaire, énergétique et climatique (baisse de la fréquentation, hausse des coûts de l'énergie et des matériaux, difficultés de recrutements sur certains métiers en tension) dont l'impact reste à réactualiser. La Région sera attentive en 2023 à mesurer ces impacts et réfléchira à adapter ses dispositifs avec l'appui de l'agence ALCA et des réseaux professionnels structurés à l'échelle de la Nouvelle-Aquitaine.

1/ Filière cinéma et l'audiovisuel

L'année 2023 sera marquée par la renégociation de la convention cadre avec le CNC et les départements signataires, qui devra être finalisée dans le courant du 2^{ème} semestre. L'entrée de nouvelles collectivités au sein de ce futur contrat sera notamment négociée. En parallèle, les règlements d'intervention en faveur des professionnels du secteur seront révisés, sur la base du résultat des études menées par ALCA, et d'une concertation large avec les professionnels.

2/ Filière du Livre

Les dispositifs en vigueur seront reconduits en 2023 par un avenant au Contrat de filière livre actuel. Des ajustements et expérimentations pourront néanmoins être proposés pour prendre en compte les résultats de l'étude nationale menée par le CNL ainsi que ceux des études réalisées par l'ALCA auprès des opérateurs régionaux. La négociation du nouveau contrat sera engagée fin 2023, avec le lancement d'une concertation des professionnels du livre.

3/ Filière Musiques et variétés

Le contrat de filière poursuivra en 2023 son ouverture aux musiques de patrimoine et de création actée dans l'avenant voté en décembre 2021. La Région engagera également une série de concertations avec les professionnels en vue d'une renégociation du Contrat de filière avec le CNM fin 2023.

Par ailleurs, la Région poursuivra en 2023 son soutien aux opérateurs par un appui financier aux projets numériques culturels sur les champs de la médiation, de la création, et du tourisme, via ses dispositifs « Culture connectées Nouvelle-Aquitaine » (CCNA), et « Tourisme, Culture et numérique ». **Le dispositif CCNA, inscrit au CPER, fera l'objet d'un bilan croisé avec la DRAC afin notamment de développer un axe autour de l'essaimage des projets.**

La Région accompagnera également les opérateurs par une **animation permanente via son pôle ressource sur le Portail Culture et patrimoine lancé en 2022**. Des tables rondes, des webinaires, des rencontres opérateurs, des publications spécifiques, la réalisation de concertations ou encore la réalisation de lettres d'informations génériques ou ciblées seront mis en place pour nourrir ce pôle ressource.

4/ Service public régional de l'audiovisuel

L'année 2023 sera la 3^{ème} année de mise en œuvre du Contrat d'objectif et de moyens 2021-2023. Le service public télévisuel régional s'appuie sur 4 télévisions et a pour objectif de proposer des programmes de qualité au service de l'identité du territoire et de la proximité, témoignant d'expériences et d'initiatives positives dans les domaines économique, culturel et social reflétant la diversité du territoire de Nouvelle-Aquitaine, et dispose d'un volet de soutien aux producteurs régionaux. La Région a renouvelé en 2020 le COM TV pour la période 2021-2023. Elle a sélectionné 4 projets à l'issue de la consultation, chacun donnant lieu à un Contrat d'Objectif et de Moyens : France Télévisions / NOA, TV7, Ôctele, Kanaldude.

Pilier 1. Développement économique - Emploi

1.9 - Economie sociale et solidaire

OBJECTIFS			MONTANTS INVESTISSEMENT		MONTANTS FONCTIONNEMENT	
Réf. fonctionnelles	PROGRAMMES		AP	CP/AP et CP hors AP	AE	CP/AE et CP hors AE
	N°	INTITULE				
Accompagner l'entrepreneuriat dans l'Economie Sociale et Solidaire (ESS) et stimuler l'innovation sociale						
94	4094080	ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE - IAE INNOVATION SOCIALE	6 000 000,00	4 210 000,00	3 520 000,00	2 980 840,00
SOUS TOTAL			6 000 000,00	4 210 000,00	3 520 000,00	2 980 840,00
TOTAL			6 000 000,00	4 210 000,00	3 520 000,00	2 980 840,00
<i>BUDGET PRIMITIF 2022</i>			<i>5 250 000,00</i>	<i>4 500 000,00</i>	<i>3 571 143,00</i>	<i>3 141 000,00</i>

ECONOMIE ET EMPLOI

Economie sociale et solidaire

OBJECTIF : ACCOMPAGNER L'ENTREPRENEURIAT DANS L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE (ESS) ET STIMULER L'INNOVATION SOCIALE

Parce que l'ESS est à la croisée des chemins entre développement économique et maintien des équilibres humains et environnementaux dans les territoires, elle est en parfaite adéquation avec la feuille de route Néo Terra. La Région porte une politique ambitieuse et volontariste en la matière depuis plusieurs années déjà qui trouve toute sa place dans le SRDEII 2022-2028 qui a pour objectif de diffuser largement les modèles de l'ESS à l'ensemble des opérateurs économiques quel que soit le secteur d'activité. En effet, cette façon d'entreprendre inspirante repose sur des valeurs et des dénominateurs communs tels que l'utilité sociale, la coopération, l'ancrage territorial, la lucrativité limitée ou encore l'innovation sociale qui ont démontré toute leur pertinence.

Les crises successives ne font que renforcer l'idée qu'il est important de questionner nos modèles de production et nos habitudes de consommation pour nous recentrer sur une économie plus respectueuse de l'homme et de son environnement, plus sobre et résiliente. Cette contrainte qui pèse sur nous mais qui nous oblige, est en fait une réelle opportunité pour transformer en profondeur nos modes de vie.

Dès lors, et dans le prolongement de la Conférence régionale de l'ESS organisée le 5 décembre 2022, la Région, maintiendra son soutien à un entrepreneuriat humain et responsable.

Pour ce faire, elle mobilisera en 2023 ses dispositifs d'aide à la création d'activités à fort impact social et à la création de sociétés coopératives (SCIC, SCOP), structures particulièrement résilientes aux fluctuations économiques et aux aléas extérieurs et de nature à répondre aux enjeux sociaux et écologiques qui se dressent devant nous. Dans ce cadre, la Région maintiendra les conditions favorables à l'émergence de projets ESS via un réseau d'incubateurs pleinement déployé sur le territoire mais aussi l'appui à un écosystème constitué de partenaires totalement investis (CRESS, INAE, URSCOOP, Coopérative des Tiers-Lieu, France Active Nouvelle-Aquitaine...). Au-delà de la création et de l'accompagnement des porteurs de projet, la Région permettra également aux entreprises existantes de se développer pour les accompagner au mieux dans leurs différents cycles et leur changement d'échelle.

Le renforcement des coopérations et la structuration de filières émergentes sera également un axe fort de la politique régionale en 2023. Faisant suite à l'AAP Coopérations innovantes pour les transitions, les 22 collectifs seront accompagnés pour consolider leur projet et voir leurs premières réalisations. D'autres initiatives territoriales pourraient également être accompagnées dès lors qu'elles trouvent un relais auprès des collectivités locales notamment dans le cadre des contractualisations à venir avec les EPCI autour du nouveau SRDEII.

L'insertion et le retour vers l'emploi des personnes qui en sont éloignées resteront une priorité régionale. Au titre de l'Insertion par l'Activité Economique (IAE), la Région en partenariat avec l'Etat, maintiendra ses soutiens tout comme elle accompagnera la création des Etablissements à But d'Emploi (EBE) dans le cadre de l'expérimentation « Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée » (TZCLD), à l'instar des premières initiatives mises en œuvre cette année sur les territoires de Grand Châtelleraut, Castillon-la-Bataille ou Pau.

Par ailleurs, une politique publique qui n'associe pas les citoyens est moins efficace et moins visible, 2023 sera la première année de l'expérimentation de l'abondement régional au financement participatif développé par la plateforme « J'adopte un projet » (ADEFIP). Ce moyen de financement innovant qui hybride épargne citoyenne, fonds publics et fonds privés, permettra de soutenir des projets locaux et en adéquation avec Néo Terra.

Enfin 2023, sera une année importante pour le GSEF, réseau international en faveur du développement de l'ESS et dont la Région assure la co-présidence au niveau continental, avec la 6ème édition du Forum Mondial de l'Economie Sociale, GSEF2023 Dakar qui se déroulera du 1er au 6 mai 2023 à Dakar (Sénégal).

Pilier 1. Développement économique - Emploi

1.10 - Formation professionnelle continue

OBJECTIFS			MONTANTS INVESTISSEMENT		MONTANTS FONCTIONNEMENT	
Réf. fonctionnelles	PROGRAMMES		AP	CP/AP et CP hors AP	AE	CP/AE et CP hors AE
	N°	INTITULE				
Qualifier pour répondre aux besoins de compétences de l'économie et des territoires						
0202	432045	AEROCAMPUS	-	1 500 000,00	-	-
10	4010120	CONSEIL ET ACCOMPAGNEMENT A LA VAE	-	-	650 000,00	674 000,00
10	4010200	INVESTISSEMENTS D'AVENIR	3 000 000,00	811 588,00	5 000 000,00	1 389 887,00
10	4010220	FONDS D'INNOVATION DE LA FORMATION	665 000,00	899 592,00	2 185 000,00	3 899 500,00
111	4011029	SPRF - SOCLE DE COMPETENCES	-	-	-	18 823 660,00
111	4011030	SPRF - PREMIER NIVEAU DE QUALIFICATION	-	-	-	1 600 000,00
111	321030	PRF-ACTIONS STRUCTURELLES	-	-	-	100 000,00
111	2000131020	Améliorer l'insertion et l'accès à la qualification	-	-	-	2 500 000,00
112	4011015	SPRF - SOUTIEN AUX INITIATIVES COLLECTIVES DE FORMATION	-	-	7 600 000,00	5 529 400,00
112	4011033	SPRF - COMPETENCES POUR L'EMPLOI	-	-	2 150 000,00	1 800 000,00
113	4011011	PROGRAMME REGIONAL DE FORMATION PROFESSIONNELLE	-	-	-	2 500 000,00
113	4011016	SPRF - PARCOURS INDIVIDUALISES DE FORMATION	-	-	21 035 000,00	20 493 680,00
113	4011028	PLAN INVEST COMPETENCES - PACTE	-	-	500 000 000,00	-
113	4011030	SPRF - PREMIER NIVEAU DE QUALIFICATION	-	-	-	65 768 405,00
113	4011031	SPRF - QUALIFICATION N+1	-	-	15 000 000,00	31 000 000,00
113	321030	PRF-ACTIONS STRUCTURELLES	-	-	-	200 000,00
113	3010265	FOSPRF - FORMATION SPRF	-	-	-	3 500 000,00
113	2000131030	Proposer par la formation continue des qualifaications recon	-	-	-	5 000,00
116	4011032	SPRF-FONDS DE SECURISAT° DES PARCOURS DE FORMAT° ET D'EMPLOI	-	-	1 500 000,00	1 500 000,00
116	3010243	FOCR - PROGRAMME REGIONAL FORMATION CONTINUE	-	-	-	200 000,00
SOUS TOTAL			3 665 000,00	3 211 180,00	555 120 000,00	161 483 532,00
Insérer les publics spécifiques						
111	4011023	PLATEFORME ILLETRISME	-	-	210 000,00	471 000,00
113	4011013	PERSONNES PLACEES SOUS MAINS DE JUSTICE	-	-	-	3 420 000,00
SOUS TOTAL			-	-	210 000,00	3 891 000,00
Accompagner et soutenir financièrement les personnes en cours de formation						
115	4011019	REMUNERATION DES STAGIAIRES DE LA FORMAT° PROFESSIONNELLE	-	-	86 600 000,00	85 700 000,00
116	4011021	HEBERGEMENT RESTAURATION DES APPRENANTS	-	-	800 000,00	520 000,00
SOUS TOTAL			-	-	87 400 000,00	86 220 000,00
TOTAL			3 665 000,00	3 211 180,00	642 730 000,00	251 594 532,00
BUDGET PRIMITIF 2022			950 000,00	4 714 824,00	161 451 000,00	263 518 158,00

ECONOMIE ET EMPLOI

Formation professionnelle continue

Le contexte de la formation professionnelle demeure marqué par les difficultés de recrutement des entreprises et par la prise en charge de publics de plus en plus éloignés de l'emploi.

Si de nombreuses incertitudes pèsent sur l'évolution l'an prochain de la conjoncture économique et du marché du travail, la Région restera pleinement engagée en faveur de l'insertion professionnelle des chercheurs d'emploi et du recrutement des entreprises. Elle assurera à cet effet :

- Le renouvellement des cadres stratégiques régionaux relatifs à la formation et à l'emploi. Après l'adoption d'un nouveau SRDEII en 2022, ce seront les travaux de renouvellement du Contrat de Plan Régional de Développement des Formations et de l'Orientation Professionnelles (CPRDFOP), de la stratégie régionale de formation professionnelle et du Programme Régional d'Accès à la Formation et à la Qualification des Personnes Handicapées (PRAFQPH) qui mobiliseront les acteurs autour de priorités et d'objectifs partagés. La nouvelle feuille de route Néo Terra guidera la prise en compte des ambitions de la Région en soutien des transitions écologiques et énergétiques.
- La prolongation du Pacte régional d'investissement dans les compétences jusqu'au 31 décembre 2023 actée par le vote d'un second avenant qui permet notamment d'étendre la durée des deux Habilitations de Service Public.
- La mobilisation d'une offre de formation disponible importante issue notamment des campagnes de marchés liées aux plans nationaux successifs : plan jeunes et plan de réduction des tensions de recrutement.

OBJECTIF N°1 : QUALIFIER POUR REpondre AUX BESOINS DE COMPETENCES DE L'ECONOMIE ET DES TERRITOIRES

La formation constitue plus que jamais un levier efficace pour répondre à la fois aux tensions immédiates sur le marché de l'emploi et aux besoins structurels récurrents et en augmentation dans certaines filières telles que l'industrie ou le bâtiment mais aussi pour accompagner les transitions à venir, écologiques et numériques en premier lieu et intégrer les ambitions de Neo Terra.

La formation est aussi une opportunité que les individus entendent saisir pour faciliter leur reconversion ou leur évolution professionnelle.

Plus de 56 000 chercheurs d'emploi ont bénéficié d'une formation prise en charge par la Région en 2021, en augmentation de plus de 10 % par rapport à 2020.

En 2023, l'offre de formation financée par la Région :

- favorisera l'entrée en formation des publics les moins qualifiés et notamment des demandeurs d'emploi de longue durée pour faciliter leur retour à l'emploi dans des métiers et des secteurs qui recrutent,

- appuiera les besoins en compétences des secteurs et filières économiques en tension de recrutement, notamment les besoins en personnels qualifiés et d'encadrement intermédiaire,
- soutiendra les projets professionnels des personnes souhaitant changer de métier ou bien évoluer dans leur secteur d'activité.

Dispositif central de cette offre de formation, les deux habilitations de service public (HSP) déployées depuis 2020 ont déjà accueilli 45 000 chercheurs d'emploi rencontrant des difficultés d'insertion et/ou d'apprentissage. Les deux dispositifs permettent de mettre en place des prestations d'accompagnement et d'individualisation des bénéficiaires en leur proposant notamment des solutions d'hébergement et de restauration, agissant ainsi sur les freins périphériques d'accès à la formation.

Une évaluation de ces deux HSP, engagée dans le cadre du programme d'évaluation de la politique régionale de formation professionnelle et pilotée par la Commission d'Évaluation des Politiques Publiques, a mis en avant les bons résultats en termes d'insertion professionnelle (74 % de sorties positives au cours des 6 mois suivant la formation dont 67 % d'insertion dans l'emploi et 76% de sorties positives entre 6 et 12 mois après la formation, dont 69 % d'insertion dans l'emploi pour l'HSP 1er niveau de qualification). Les deux HSP ont permis d'amplifier l'effort de formation à destination des publics les plus éloignés de l'emploi : l'HSP 1er niveau de qualification accueille 64% de personnes peu ou pas qualifiées, l'HSP Socle de Compétences en accueille 60%.

D'un point de vue budgétaire, les nouvelles autorisations d'engagement permettront d'assurer le lancement des actions nécessaires à la future stratégie 2023/2027.

Par ailleurs, pour sécuriser les parcours de formation ou d'accès à l'emploi, la Région déploie le **Fonds social formation** pour éviter les ruptures de formation par la prise en charge des dépenses non prévues de transport et d'hébergement et le **Fonds d'aide à la mobilité vers l'emploi** pour soutenir la mobilité des sortants de formation vers un emploi éloigné de leur domicile.

Les dispositifs de formation et d'évolution professionnelle sont complétés par la promotion et l'accompagnement par la Région de la Validation des Acquis de l'Expérience (VAE), qui continuera d'être promue auprès des actifs et des entreprises comme un véritable outil de valorisation du capital humain et d'employabilité.

A ce titre, le service d'information et de conseil délivré par 12 Point Régionaux Conseils (PRC-VAE), avec 100 conseillers en Nouvelle-Aquitaine déployés dans les territoires, notamment au sein d'Espaces Régionaux d'Information de Proximité, aident les personnes à choisir le diplôme correspondant à leur expérience et contribuent à la mise en œuvre du projet de VAE. Pour les demandeurs d'emploi, l'accompagnement à la VAE peut faire l'objet d'une aide individuelle régionale. Il s'agira également d'estimer les conséquences de la réforme de la VAE engagée par le gouvernement au moment de relancer un nouveau marché pour les PRC-VAE en 2023, afin d'assurer la continuité des services début 2024.

Afin de mieux répondre aux enjeux actuels et aux besoins des publics, la **Région poursuivra l'accompagnement des organismes de formation dans leur**

transformation pédagogique et numérique, non seulement **dans le cadre du règlement d'intervention** adopté le 29 mars 2021, mais également dans le cadre du **Fonds régional d'innovation dans la formation**. Ces deux dispositifs visent à soutenir des diagnostics stratégiques, l'activité d'ingénierie, la conception de ressources et d'outils et la professionnalisation des acteurs.

Le volet régionalisé « Ingénierie de formations professionnelles et offre d'accompagnement innovantes » du **Programme Investissements d'Avenir (PIA) 3**, permettra le soutien de projets de formation innovants portés par des consortiums d'entreprises et d'organismes de formation pour répondre aux besoins des transitions environnementales, numériques et technologiques mais aussi des filières régionales stratégiques.

En matière de soutien à l'innovation et suite à l'adoption de la nouvelle stratégie « tiers-lieux », la **Région déploiera en 2023 l'Appel à projet « Tiers-Lieux et Formation »** financé par le Plan d'Investissement dans les Compétences visant à :

- faciliter l'accès des actifs à la formation grâce au développement d'espaces capables d'accueillir des apprenants ainsi que des organismes de formation souhaitant accéder en proximité à des ressources et à des équipements pédagogiques mutualisés ;
- favoriser le rapprochement et les échanges entre acteurs qui interviennent dans le champ de la formation professionnelle, de l'orientation et de l'emploi et leur donner la possibilité de tester de nouvelles méthodes et ressources pédagogiques.

En lien avec le contrat régional de filière « métiers de la formation » 2020-2023, co-écrit avec les principaux acteurs de la formation, les travaux collaboratifs seront poursuivis afin de mettre en place un **observatoire de la filière formation**.

OBJECTIF N°2 : INSERER LES PUBLICS SPECIFIQUES

La diversité des offres de formation et d'accompagnement vers la qualification, déployées par la Région, devra être mise au service de publics spécifiques, en particulier des personnes qui rencontrent des freins associés à une situation d'illettrisme ou à une situation de handicap.

En faveur de ces dernières, il s'agira de poursuivre la mise en œuvre des actions convenues de manière partenariale dans le cadre du Programme Régional pour l'Accès à la Formation et à la Qualification des Personnes en situation de Handicap (PRAFQPH) dont le renouvellement sera préparé en concertation et adopté en 2023.

Sur la base de résultats probants, environ 12% des personnes inscrites dans les dispositifs régionaux de formation sont bénéficiaires de l'obligation d'emploi, cette stratégie se traduira à nouveau par une convention de partenariat avec l'AGEFIPH.

Concernant la lutte contre l'illettrisme, dont la feuille de route régionale sera également appelée à être actualisée en 2023, il s'agira de tirer enseignement des expérimentations initiées entre 2019 et 2022, en vue d'orienter les démarches à soutenir dans les territoires, en lien également avec l'évaluation des actions de prévention et d'acquisition d'un socle de connaissances et de compétences de base (Habilitation de service public « Socle » déployée depuis 2020).

Le programme Régional de formation en détention fait l'objet d'un marché d'une durée de trois ans (2022 -2024) pour un montant de 12 M€.

Il se décline en 60 lots correspondant à près de 80 actions de formation dans 12 secteurs d'activités : bâtiment, industrie, horticulture, mécanique, hôtellerie-restauration, propreté et hygiène, logistique, commerce, textile, menuiserie, numérique, préparation à la création d'entreprise.

Cette offre permet de former 850 détenus chaque année dans les 20 établissements pénitentiaires situés sur le territoire de la Région.

OBJECTIF N°3 : ACCOMPAGNER ET SOUTENIR FINANCIEREMENT LES PERSONNES EN COURS DE FORMATION

La rémunération que verse la Région aux stagiaires de la formation professionnelle, des lors que ceux-ci n'ont pas (ou plus) de droits à l'assurance chômage, constitue un levier important pour inciter les demandeurs d'emploi à se qualifier.

En 2020, la Région a acté une revalorisation des barèmes de rémunération dans le cadre des deux Habilitations de Service Public (HSP) et en 2021, l'Etat s'est aligné pour l'ensemble des barèmes de rémunération, dans le cadre du plan de relance national. Ces barèmes ont été revalorisés en juillet 2022 de +4% pour tenir compte de l'inflation.

Pour compléter les mesures existantes, la Région délivrera également, dans le cadre du Plan de réduction des tensions de recrutement, une **prime exceptionnelle de 1000 € pour environ 1000 chercheurs d'emploi de longue durée**, inscrits sur une formation financée par la Région Nouvelle-Aquitaine, entrés en formation entre le 1er novembre 2022 et le 30 juin 2023.

Pilier 1. Développement économique - Emploi

1.11 - Emploi et évolution professionnelle

OBJECTIFS			MONTANTS INVESTISSEMENT		MONTANTS FONCTIONNEMENT	
Réf. fonctionnelles	PROGRAMMES		AP	CP/AP et CP hors AP	AE	CP/AE et CP hors AE
	N°	INTITULE				
Appuyer les entreprises dans leurs stratégies de formation et sécuriser les emplois						
10	4010180	AEROCAMPUS (CAMPUS DES METIERS ET QUALIFICATIONS)	95 000,00	355 000,00	2 340 426,00	2 352 744,00
10	4010190	ARACT	-	-	240 000,00	244 000,00
112	4011017	APPUI COMPETENCES ENTREPRISES - FORMAT° ACTIFS OCCUPES	-	-	100 100,00	100 000,00
114	4011017	APPUI COMPETENCES ENTREPRISES - FORMAT° ACTIFS OCCUPES	-	-	6 081 900,00	6 900 000,00
SOUS TOTAL			95 000,00	355 000,00	8 762 426,00	9 596 744,00
Mettre en place une Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences (GPEC) pour anticiper les emplois de demain						
10	4010160	INITIATIVES TERRITORIALES POUR L'EMPLOI	-	-	1 000 000,00	1 300 000,00
SOUS TOTAL			-	-	1 000 000,00	1 300 000,00
Coordonner et fluidifier les parcours des demandeurs d'emplois						
10	4010100	OPERATEURS DE L'EMPLOI ET DE L'INSERTION	-	-	10 179 000,00	9 369 700,00
10	4010110	AUTRES PARTENAIRES DE L'ORIENTATION	-	-	-	196 800,00
SOUS TOTAL			-	-	10 179 000,00	9 566 500,00
TOTAL			95 000,00	355 000,00	19 941 426,00	20 463 244,00
BUDGET PRIMITIF 2022			100 000,00	100 000,00	20 239 126,00	22 187 815,00

ECONOMIE ET EMPLOI

Emploi et évolution professionnelle

La conjoncture de l'emploi connaît de fortes et rapides variations depuis 2020 et les incertitudes demeurent nombreuses sur la fin de l'année 2022 et pour 2023. Pour autant, les tensions sur les recrutements que connaissent de nombreux secteurs d'activité s'inscrivent désormais dans une perspective assez structurelle. Dès lors l'accompagnement des chercheurs d'emploi et des salariés, des territoires, des filières et des entreprises, pour répondre aux besoins de recrutement et pour préparer les compétences de demain, demeure une priorité de l'action régionale. Dans le contexte de création de France Travail porté par le gouvernement, cette priorité s'incarnera dans une feuille de route régionale « Recruter » élaborée en concertation, avec la volonté d'activer des solutions originales et adaptées aux territoires, en lien notamment avec Pôle emploi.

OBJECTIF N°1 : APPUYER LES ENTREPRISES DANS LEURS STRATEGIES DE FORMATION ET SECURISER LES EMPLOIS

Les métiers et les compétences de demain, dont les mutations sont accélérées par les transitions en cours et les évolutions du monde du travail, continueront d'être analysés, avec l'ensemble des parties prenantes, dans le cadre des Contrats Régionaux de Filières (CRF), avec l'appui des travaux de l'Observatoire Régional Emploi-Formation animé par Cap Métiers Nouvelle-Aquitaine. A la lumière des travaux de renouvellement du CPRDFOP, les CRF seront évalués et amenés à prendre en compte les enjeux partagés pour les 5 prochaines années.

Confrontées à des mutations rapides, liées notamment aux transitions énergétiques, écologiques et numériques, les entreprises et les salariés doivent continuer d'adapter leurs compétences. Pour accompagner ces adaptations, dans une recherche de complémentarité avec les interventions des Opérateurs de compétences (OPCO) et de l'Etat, **la Région appuiera la formation des salariés via un cadre d'intervention renouvelé en 2023, à l'aune des priorités du nouveau SRDEII et des ambitions de la feuille de route Neoterra.** Cette évolution s'appuiera sur les conclusions d'une évaluation conduite sous l'égide de la Commission d'Evaluation des Politiques Publiques en 2022.

Dans ce contexte les partenariats avec les opérateurs de compétences (OPCO) seront précisés et pourront donner lieu à de nouvelles formes de contractualisation visant à articuler leurs interventions et celles de la Région en matière de développement des compétences, de formation, de valorisation des métiers ou encore d'emploi.

L'**ARACT** sera de nouveau mobilisée en 2023 à l'appui des entreprises dont les organisations sont impactées par les évolutions du travail et par le développement de leurs fonctions « apprenantes » (Actions de Formation En Situation de Travail – AFEST).

En lien avec le développement du label « Talents et territoires en Nouvelle-Aquitaine », et la volonté de mettre en synergie les acteurs de la filière aéronautique et du monde de l'éducation et de la formation, la Région poursuivra, en 2023, son soutien à **Aérocampus**. Ce soutien s'inscrira désormais dans le cadre d'un plan stratégique à cinq ans traduit dans un contrat d'objectifs et de moyens passé entre la Région et Aérocampus.

OBJECTIF N°2 : METTRE EN PLACE UNE GESTION PREVISIONNELLE DES EMPLOIS ET DES COMPETENCES (GPEC) POUR ANTICIPER LES EMPLOIS DE DEMAIN

Malgré les incertitudes conjoncturelles qui pèsent sur l'économie et sur l'emploi, les besoins de recrutement demeurent élevés, de nombreuses filières et entreprises sont contraintes dans leur développement du fait des difficultés à recruter le personnel qualifié.

Face à ce défi, **la Région se dotera d'une feuille de route « Recruter »**, concertée avec les entreprises, les chercheurs d'emploi et les acteurs de l'emploi, donnant à voir une stratégie d'intervention qui cible des problématiques de recrutement identifiées dans des territoires et sur lesquelles elle pourra favoriser la convergence des interventions pour faciliter le rapprochement entre l'offre et la demande.

Ces actions mobiliseront notamment le partenariat avec Pôle emploi, avec lequel la convention de coopération sera étendue en 2023, portant notamment la préoccupation partagée d'anticiper les recrutements des entreprises pour mieux préparer ensemble les compétences attendues.

Il s'agira également de se doter d'une capacité à accompagner avec réactivité des initiatives de formation de chercheurs d'emploi en lien direct avec des besoins identifiés de recrutement d'entreprises en mobilisant, notamment, la modalité pédagogique de la Formation en Situation de Travail (FEST) expérimentée depuis 2019 dans les territoires dans le cadre d'un appel à projets dédié.

Complémentairement, la plateforme numérique emploi-formation **Talents d'ici** – confirmera son positionnement singulier auprès des personnes formées, des acteurs de la formation et de l'emploi et des entreprises, de manière à rapprocher, avec l'apport des technologies les plus récentes en la matière, les besoins de compétences exprimés par les employeurs et les compétences en préparation dans les établissements de formation de Nouvelle-Aquitaine. Plus de 6 500 candidats et plus de 500 recruteurs sont inscrits sur la plateforme à fin octobre 2022. Ces services numériques seront enrichis par de nouveaux développements en fonction des besoins identifiés auprès des utilisateurs.

OBJECTIF N°3 : COORDONNER ET FLUIDIFIER LES PARCOURS DES DEMANDEURS D'EMPLOIS

L'évolution dynamique de l'emploi conforte l'ambition de la Région de placer au cœur de ses priorités le développement de l'accès à la formation des personnes les moins qualifiées, singulièrement des jeunes, des personnes en situation de

handicap, mais aussi de nombreux chômeurs de longue durée, des plus âgés et des bénéficiaires de minima sociaux.

Pour conforter les efforts réalisés depuis 2020 sous couvert du **plan régional de mobilisation pour l'accès à la formation**, il s'agira en 2023 d'aller plus loin dans les initiatives qui favorisent la visibilité et l'accessibilité des dispositifs de formation en s'appuyant, notamment, sur le développement de la candidature libre, proposée depuis 2022 à l'ensemble des néo-aquitains, sur des actions de communication récurrentes et sur des ressources d'information toujours plus lisibles, co-élaborées avec Cap Métiers Nouvelle-Aquitaine.

Les partenariats, consolidés dans la durée, avec les réseaux, des Missions Locales et des Plan Locaux pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE), ancrés dans les territoires seront pleinement mobilisés sur l'objectif de faire accéder à la formation et à la qualification celles et ceux qui en ont le plus besoin pour sécuriser leurs parcours professionnel.

Arrivant en 2023 au terme de sa période prévue de mise en œuvre, le dispositif « **Amorce de parcours** » aura bénéficié fin 2021 à près de 15 000 personnes. Sur la base de résultats prometteurs - près de 40% de sorties en emploi et plus de 20% en formation qualifiante - bénéficiant d'une évaluation positive par ses bénéficiaires, le dispositif verra les conditions de son renouvellement et de ses adaptations appréciées à l'aune du contexte socio-économique de l'année 2023 mais aussi des orientations de la nouvelle stratégie régionale de formation professionnelle.

En 2023, la Région confortera le déploiement de son réseau d'**Espaces Régionaux d'Information de Proximité** (plus de 40 000 personnes accueillies en 2021) au cœur de sa stratégie pour l'information des néo-aquitains sur les métiers, les formations et l'emploi. L'affirmation de cette offre de services d'information et de conseil, dans 43 bassins d'emploi de la région, à la rencontre des problématiques d'emploi et d'évolution professionnelle, s'articulera avec l'ensemble des dispositifs et acteurs qui concourent à l'information et au conseil des actifs (opérateurs du CEP « salariés », Points Régionaux Conseil VAE, réseau « Entreprendre »...) et des entreprises.

Avec l'agence régionale pour l'orientation, la formation et l'emploi - Cap Métiers Nouvelle-Aquitaine - la Région mettra en œuvre en 2023 une nouvelle convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens. Celle-ci poursuivra et adaptera ses interventions en appui des politiques régionales pour :

- observer, analyser, anticiper dans le champ orientation-formation-emploi au sein des territoires en s'appuyant sur les dynamiques socio-économiques,
- informer tous les publics sur les métiers et les formations,
- accompagner, professionnaliser et outiller les acteurs du champ orientation-formation-emploi,
- développer un appui et une expertise auprès du partenaire régional et faciliter la mise en réseau des acteurs incluant le monde économique.

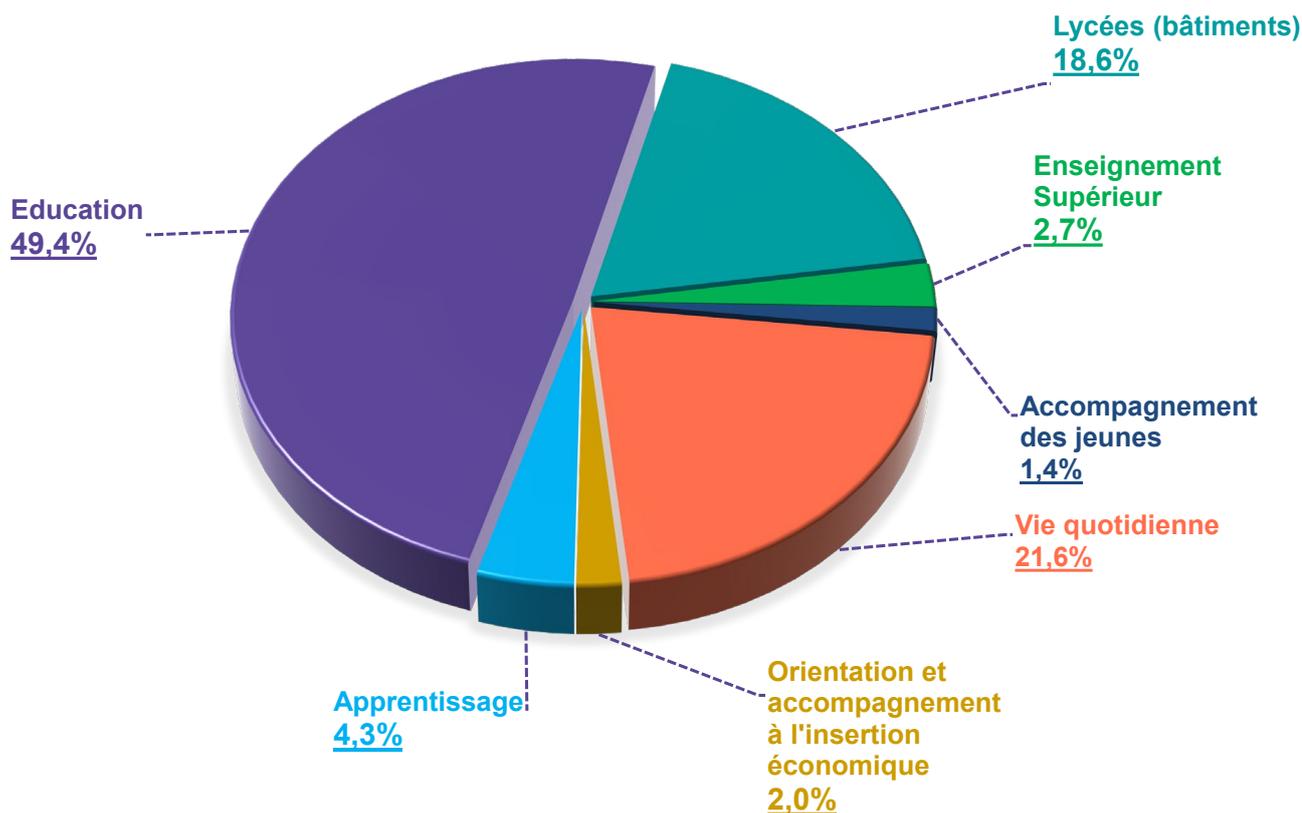


JEUNESSE

Pilier 2. Jeunesse en M€

AXES POLITIQUES	AP	CP/AP et CP hors AP	AE	CP/AE et CP hors AE	TOTAL CP
2.1 - Orientation et accompagnement à l'insertion économique	0,57	1,09	10,63	19,05	20,14
2.2 - Apprentissage	24,87	29,36	14,00	14,00	43,36
2.3 - Education	45,01	48,39	202,15	449,84	498,23
2.4 - Lycées (bâtiments)	200,00	184,86	1,80	2,34	187,19
2.5 - Enseignement Supérieur	12,30	25,00	2,77	2,57	27,57
2.6 - Accompagnement des jeunes	0,19	0,24	15,53	14,11	14,35
2.7 - Vie quotidienne	6,00	4,86	218,61	212,61	217,47
TOTAL	288,94	293,79	465,48	714,52	1 008,31
BUDGET PRIMITIF 2022	152,18	283,18	422,73	630,99	914,18

Part des CP dans le pilier en %



Pilier 2. Jeunesse

AXES	OBJECTIFS	MONTANTS INVESTISSEMENT		MONTANT FONCTIONNEMENT	
		AP	CP/AP et CP hors AP	AE	CP/AE et CP hors AE
2.1 - Orientation et accompagnement à l'insertion économique	Promouvoir les métiers et les formations	550 000,00	1 070 000,00	9 588 750,00	8 791 550,00
	Appuyer et coordonner les opérateurs	20 000,00	20 000,00	1 038 000,00	1 439 000,00
	Lutter contre les décrochages et le chômage des jeunes	-	-	0,00	8 819 000,00
	SOUS-TOTAL	570 000,00	1 090 000,00	10 626 750,00	19 049 550,00
2.2 - Apprentissage	Développer une offre de formation attractive conduisant à l'insertion professionnelle	-	-	14 000 000,00	14 000 000,00
	Proposer un outil de formation par l'apprentissage et des conditions d'accueil de qualité	24 870 000,00	29 363 117,00	-	-
	SOUS-TOTAL	24 870 000,00	29 363 117,00	14 000 000,00	14 000 000,00
2.3 - Education	Offrir aux établissements les conditions de leur bon fonctionnement	23 146 922,00	29 309 121,00	180 374 280,00	436 152 957,00
	Organiser de façon équitable la restauration et l'hébergement	5 300 000,00	4 454 780,00	4 145 003,00	3 787 003,00
	Favoriser la réussite scolaire	-	-	604 000,00	511 200,00
	Permettre aux lycéens de disposer d'aides favorisant leur succès	120 000,00	120 000,00	5 000 000,00	5 003 000,00
	Inventer le lycée numérique de demain	16 445 000,00	14 505 000,00	12 026 800,00	4 389 100,00
	SOUS-TOTAL	45 011 922,00	48 388 901,00	202 150 083,00	449 843 260,00
2.4 - Lycées (bâtiments)	Mailler le territoire en cohérence avec la carte des formations	2 777 000,00	2 050 000,00	-	-
	Construire, rénover et entretenir pour offrir aux lycéens les meilleures conditions d'études possibles (PPI)	197 223 000,00	182 805 000,00	1 800 000,00	2 339 000,00
	SOUS-TOTAL	200 000 000,00	184 855 000,00	1 800 000,00	2 339 000,00
2.5 - Enseignement Supérieur	Contribuer à l'équité territoriale d'accès aux formations supérieures	12 300 000,00	25 000 000,00	2 770 000,00	2 570 000,00
	SOUS-TOTAL	12 300 000,00	25 000 000,00	2 770 000,00	2 570 000,00
2.6 - Accompagnement des jeunes	Développer l'éducation et la médiation artistiques et culturelles	-	-	406 252,00	465 700,00
	Encourager les initiatives et l'engagement des jeunes	190 000,00	237 500,00	7 334 263,00	7 032 072,00
	Favoriser la mobilité internationale	-	-	7 787 500,00	6 611 250,00
	SOUS-TOTAL	190 000,00	237 500,00	15 528 015,00	14 109 022,00
2.7 - Vie quotidienne	Répondre aux besoins de logement des jeunes	6 000 000,00	4 860 000,00	427 500,00	360 000,00
	Favoriser les déplacements de la jeunesse sur notre territoire	-	-	218 180 284,00	212 245 258,00
	SOUS-TOTAL	6 000 000,00	4 860 000,00	218 607 784,00	212 605 258,00
TOTAL GENERAL		288 941 922,00	293 794 518,00	465 482 632,00	714 516 090,00
BUDGET PRIMITIF 2022		152 184 015,00	283 183 620,00	422 734 346,00	630 992 144,00

Pilier 2. Jeunesse

2.1 - Orientation et accompagnement à l'insertion économique

OBJECTIFS			MONTANTS INVESTISSEMENT		MONTANTS FONCTIONNEMENT	
Réf. fonctionnelles	PROGRAMMES		AP	CP/AP et CP hors AP	AE	CP/AE et CP hors AE
	N°	INTITULE				
Promouvoir les métiers et les formations						
10	4010070	MANIFESTATIONS ET EVENEMENTS	50 000,00	50 000,00	760 000,00	1 100 000,00
10	4010080	OUTILS DE PROMOTION	50 000,00	250 000,00	250 000,00	270 000,00
10	4010090	OLYMPIADE DES METIERS	-	-	2 100 000,00	720 000,00
10	4010130	CAP METIERS NOUVELLE-AQUITAINE	150 000,00	150 000,00	4 786 000,00	4 811 000,00
10	4010170	SERVICES NUMERISES DE L'EMPLOI	-	-	100 000,00	35 000,00
10	4010230	ORIENTATION TRANSVERSALE	-	10 000,00	1 110 000,00	1 068 050,00
10	4010240	CAMPUS DES METIERS	300 000,00	600 000,00	482 750,00	467 500,00
28	4028015	ORIENTATION TRANSVERSALE	-	10 000,00	-	300 000,00
28	4028016	CAMPUS METIERS/QUALIFICATIONS ET SOUTIEN AUX PLATEFORMES	-	-	-	20 000,00
SOUS TOTAL			550 000,00	1 070 000,00	9 588 750,00	8 791 550,00
Appuyer et coordonner les opérateurs						
10	4010010	ENQUETE EVALUATION PROSPECTIVE	-	-	20 000,00	200 000,00
10	4010020	EXPERTISE ET AUDIT	-	-	-	171 000,00
10	4010030	LOGISTIQUE RELATIONS PUBLIQUES	20 000,00	20 000,00	200 000,00	250 000,00
10	4010140	CENTRES DE RESSOURCES ILLETTRISME ET HANDICAP	-	-	818 000,00	700 874,00
10	4010150	CENTRE DE RESSOURCES HANDICAP	-	-	-	117 126,00
SOUS TOTAL			20 000,00	20 000,00	1 038 000,00	1 439 000,00
Lutter contre les décrochages et le chômage des jeunes						
111	4010060	SPRF - DISPOSITIFS D'ACCES A LA QUALIFICATION ET A L'EMPLOI	-	-	-	8 819 000,00
SOUS TOTAL			-	-	-	8 819 000,00
TOTAL			570 000,00	1 090 000,00	10 626 750,00	19 049 550,00
BUDGET PRIMITIF 2022			1 035 000,00	800 000,00	24 228 000,00	22 428 791,00

JEUNESSE

Orientation et accompagnement à l'insertion par l'économique

OBJECTIF N°1 : PROMOUVOIR LES METIERS ET LES FORMATIONS

Dans le cadre de la compétence « Orientation » partagée avec l'Etat, la Région Nouvelle-Aquitaine concentrera son action sur la diffusion et à la promotion de la connaissance des métiers. Elle œuvrera par ailleurs pour améliorer l'information sur l'offre de formation et conduira un travail de proximité afin d'adapter ses modalités d'intervention aux publics et aux territoires.

En 2023, les actions conduites relèveront des compétences régionales de plein exercice ainsi que du volontarisme régional autour des 3 axes suivants, déclinés en 5 programmes budgétaires :

- La mise en œuvre des compétences en matière d'information et d'orientation tout au long de la vie dès le collège (documentation et guides, répertoire régional de l'offre de formation pour les 3 voies de formation, actions de lutte contre le décrochage scolaire, printemps de l'Orientation) ;
- Une politique volontariste à destination des usagers visant à diffuser la culture des métiers au travers d'événements et d'activités inspirantes (Olympiades des Métiers, Ambassadeurs des Métiers, salons et forums, salon des professionnels de l'orientation, expérimentations dans les collèges et expérimentations avec les usagers) ;
- Une politique volontariste pour structurer le territoire partagé de l'orientation avec les partenaires : Conférences Territoriales des Métiers et de l'Orientation, Campus des Métiers Talents et Territoires de Nouvelle-Aquitaine, soutien aux projets innovants en matière d'orientation, programme de professionnalisation des personnels de l'éducation.

1/ Manifestations – Événements

La priorité est de développer les événements assurant la promotion des métiers, avec notamment l'événementiel structurant (salons/forums) et le Printemps de l'orientation. Cela passera par des démonstrations métiers, l'information sur les voies de formation et les aides à la mobilité, ainsi que par le partage de la culture générale métiers et l'encouragement à la formation et à la qualification sous toutes ses formes.

L'année 2023 verra la réalisation du **1^{er} salon régional des professionnels de l'orientation**. Il sera construit avec tous les acteurs de l'orientation, et devrait se tenir à la fin du 1^{er} semestre.

Le Printemps de l'Orientation devrait, à l'initiative de la Région, adopter une nouvelle formule : en janvier, un temps de lancement en Web-TV à destination des enseignants pour diffuser tous les outils mobilisables pour l'orientation, en

février/mars des actions en établissements sur les territoires des Conférences Territoriales des Métiers et de l'Orientation (CTMO) et enfin, en mars, une séquence Web-TV et « un téléphone sonne » lors des 3 jours banalisés par l'Etat.

Les Olympiades des Métiers sont l'évènement régional majeur, mettant en valeur plus de 70 métiers. Organisées grâce à un large partenariat institutionnel avec les branches professionnelles, les chambres consulaires, les établissements de formation et les entreprises, cette grande compétition des métiers permet de valoriser l'ensemble des disciplines et des formations.

La finale régionale de la **47^{ème} édition** des Olympiades s'est tenue au Parc des Expositions de Bordeaux du 20 au 22 octobre derniers. Véritable succès, elle a rassemblé 41 000 visiteurs (près de 20 000 élèves du primaire au lycée s'y sont rendus, dont 12 000 transportés par la Région). Parmi les nouveautés, des conférences animées par 80 Ambassadeurs Métiers, des parcours de visites thématiques organisés pour 6 000 scolaires, des animations ludiques comme « à toi de jouer » et un TERRA AVENTURA des métiers.

Lors de ces finales, 76 jeunes néo-aquitains ont été récompensés par une médaille d'or. Leur objectif est désormais de représenter la Nouvelle-Aquitaine lors de la finale nationale qui aura lieu à Lyon en septembre 2023. L'année 2023 sera également consacrée au lancement de la 48^{ème} édition.

2/ Outils de promotion des métiers

La Région promeut la mise en œuvre du réseau des professionnels Ambassadeurs métiers de Nouvelle-Aquitaine. Le dispositif désormais lancé, l'accent va être mis sur le développement et l'animation du réseau (passage de 640 à 1000 ambassadeurs) et sa professionnalisation, avec la mise en œuvre d'une seconde version de la plateforme en ligne et une animation enrichie du réseau social des Ambassadeurs Métiers sur LinkedIn.

S'agissant des répertoires régionaux des formations, un partenariat a été établi avec CAP METIERS Nouvelle Aquitaine pour la réalisation des guides post 3^{ème}. La Région se chargera, quant à elle, de concevoir et d'éditer les guides métiers complémentaires, adaptés aux publics cibles.

Enfin, la première expérimentation régionale de développement de la culture métiers conduite auprès de 400 collégiens a permis de fixer les orientations d'une seconde phase qui sera menée en 2023 : concours « Imagine ton orientation » pour les 6^{èmes}/5^{èmes}, dialogue avec des jeunes de 2^{nde}, travail avec des professeurs principaux sur la définition de mallettes outils...

L'affirmation par le Ministre de l'Education Nationale d'un temps dédié à l'orientation en classe de 5^{ème} conforte le volontarisme de la Région en la matière.

La Région, dans le cadre du soutien apporté à CAP METIERS, au titre du nouveau Contrat d'Objectifs et de Moyens, poursuivra l'intégration de l'offre de services de cette agence à celle de la collectivité (intégrer le Cap Métiers Tour au programme régional de salons/forums...). Le dispositif Agro Smart Campus, accélérateur de transfert de la connaissance de la recherche à l'enseignement technique, en souffrance depuis la crise COVID, pourrait être relancé par une internalisation de son animation.

OBJECTIF N°2 : APPUYER ET COORDONNER LES OPERATEURS

L'action territoriale vise à renforcer le lien avec les acteurs de l'orientation, de la formation, de l'emploi et les partenaires économiques. En 2021 et 2022, les dynamiques enclenchées par les Conférences Territoriales des Métiers et de l'Orientation (CTMO) ont été au centre de l'action ; ces conférences se poursuivront en 2023 avec pour objectif la mise en place d'un dispositif de suivi avec plan d'actions afin de rendre opérante l'initiative régionale.

Le label TTNA, dont le cahier des charges a été mis à jour en juin 2022, prévoit des périodes d'amorçage d'un an, pour lesquelles la Région contribue aux Contrats d'Objectifs et de Moyens (COM). Les campus labellisés sont aujourd'hui au nombre de 11, dont 3 au stade de projet pour une période d'un an. A partir de 2023, la Région mettra progressivement en œuvre des COM pour ces 11 campus, avec des dotations en fonctionnement et investissement sur la base d'un projet et d'une concertation inter-directions. Des crédits spécifiques à la Direction de l'Orientation sont réservés afin que les Campus TTNA contribuent à diffuser l'information sur l'orientation, la culture et l'attractivité des métiers, et qu'ils appuient l'innovation dans l'orientation et la formation, et mettent en valeur la réussite et la promotion sociale des publics.

Par ailleurs, les stratégies régionales pour l'accès à la formation et à la qualification des personnes handicapées, d'une part, pour la lutte contre l'illettrisme, d'autre part, tout comme leurs déclinaisons opérationnelles, seront renouvelées en 2023. Elles bénéficieront de l'expertise des centres ressources spécialisés, soutenus par la Région, qui poursuivront parallèlement leur accompagnement et leur appui au plus près des acteurs concernés par ces prises en charge spécifique (centres de formation, structures d'accompagnement des demandeurs d'emploi,...).

Ces missions d'appui sont dévolues en matière de Handicap, au Centre Ressource pour la Formation des Personnes Handicapées (CRFH), totalement déployé désormais sur l'ensemble du territoire régional.

Il en est de même, en matière d'illettrisme, avec le **Centre Ressource Illettrisme** (CRI).

En 2023, ces deux centres ressources poursuivront leur appui aux politiques régionales en ces matières ainsi qu'auprès des acteurs concernés.

OBJECTIF N°3 : LUTTER CONTRE LES DECROCHAGES ET LE CHOMAGE DES JEUNES

De nombreuses actions relevant de l'orientation ont été soutenues ces deux dernières années dans le cadre d'Appels à Projets. Ce type de financement ne permettant pas la mise en œuvre d'actions précises et continues avec respect du principe d'équité territoriale, et dans la perspective du futur partenariat avec l'Etat, un nouveau cadre sera recherché mobilisant tant le réseau des CIO que celui des ERIP (Espaces Régionaux d'Information et de Proximité), des PSAD (Plateforme de Soutien et d'Aide au Décrochage) avec l'appui de professionnels majeurs présents sur les territoires.

Pilier 2. Jeunesse

2.2 - Apprentissage

OBJECTIFS			MONTANTS INVESTISSEMENT		MONTANTS FONCTIONNEMENT	
Réf. fonctionnelles	PROGRAMMES		AP	CP/AP et CP hors AP	AE	CP/AE et CP hors AE
	N°	INTITULE				
Développer une offre de formation attractive conduisant à l'insertion professionnelle						
12	4012013	APPUI AU FONCTIONNEMENT DES CFA	-	-	14 000 000,00	14 000 000,00
SOUS TOTAL			-	-	14 000 000,00	14 000 000,00
Proposer un outil de formation par l'apprentissage et des conditions d'accueil de qualité						
12	4012015	CONSTRUCTION PPI POUR CFA EN MO REGION	9 450 000,00	10 407 132,00	-	-
12	4012016	CONSTRUCTION PPI POUR CFA HORS MO REGION	8 420 000,00	15 063 345,00	-	-
12	4012017	TRAVAUX HORS PPI ET EQUIPEMENTS CFA	7 000 000,00	3 000 000,00	-	-
12	322010	EQUIPEMENTS DES CFA	-	5 000,00	-	-
12	322040	CONSTRUCTION CFA	-	654 500,00	-	-
12	322050	CONSTRUCTION CFA MO CRA	-	106 871,00	-	-
12	3010228	FOAI - APPRENTISSAGE INVESTISSEMENT	-	48 917,00	-	-
12	3010229	FOAI-AC2 - APPRENTISSAGE-INVESTISSEMENT-NVELLES COMP.	-	77 352,00	-	-
SOUS TOTAL			24 870 000,00	29 363 117,00	-	-
TOTAL			24 870 000,00	29 363 117,00	14 000 000,00	14 000 000,00
BUDGET PRIMITIF 2022			27 840 000,00	25 375 000,00	14 000 000,00	14 205 000,00

Malgré la recentralisation de l'apprentissage, suite à la loi « pour la liberté de choisir son avenir professionnel » adoptée le 5 septembre 2018, la Région Nouvelle-Aquitaine demeure engagée dans une politique volontariste traduite dans **une feuille de route pour le développement de l'apprentissage en Nouvelle Aquitaine** adoptée lors de la séance plénière du 10 avril 2020.

La Région a notamment créé un label régional « l'apprentissage en Nouvelle-Aquitaine » visant à identifier et à soutenir un réseau d'organismes de formation par apprentissage qui choisissent de s'inscrire dans les orientations régionales. L'obtention du label est un préalable pour bénéficier du soutien financier de la Région au titre de la carte contractuelle et de l'investissement. A fin 2022, le réseau d'organismes de formation portant de l'apprentissage labellisés par la Région Nouvelle-Aquitaine comprend 158 organismes de formation représentant 175 structures et portant des formations sur 622 sites de formation accueillant près de 50 000 apprentis.

En 2023, en lien avec l'évaluation de la feuille de route régionale pour le développement de l'apprentissage et l'élaboration du nouveau CPRDFOP, la Région fera évoluer ses leviers d'intervention. Les nouvelles orientations pourront s'appuyer sur la double nécessité :

- d'une approche partenariale et régionale de la carte des formations professionnelles, des investissements dans les plateaux techniques,
- et d'une animation du réseau des organismes de formation portant de l'apprentissage labellisés par la Région notamment autour de la qualité et de la sécurisation des parcours.

OBJECTIF N°1 : DEVELOPPER UNE OFFRE DE FORMATION ATTRACTIVE CONDUISANT A L'INSERTION PROFESSIONNELLE

L' appel à projet « carte contractuelle des formations professionnelles par apprentissage » permet de soutenir financièrement certaines formations en lien avec les cycles économiques, les dynamiques de territoires et les projets de formations nouvelles s'inscrivant dans les politiques régionales en matière de développement économique et d'aménagement du territoire. En 2022, 670 formations ont été accompagnées pour un montant de 13 553 500 €. Elles concernent 99 organismes de formation « porteurs » et prévoient d'accueillir plus de 12 400 apprentis à la rentrée 2022-2023.

La Région est particulièrement attentive aux premiers niveaux de qualification, mission historique assignée à l'apprentissage et de préserver une offre de proximité, nécessaire au maintien des équilibres territoriaux. Ainsi, parmi les formations soutenues plus de 70% sont de niveau Bac et infrabac.

En 2023, c'est une enveloppe de 14 M€ qui sera de nouveau dédiée à cet appel à projet.

OBJECTIF N°2 : PROPOSER UN OUTIL DE FORMATION PAR L'APPRENTISSAGE ET DES CONDITIONS D'ACCUEIL DE QUALITE

La Région porte une stratégie régionale d'investissement en faveur de la modernisation et de l'attractivité de l'appareil de formation pour :

- maintenir un appareil de formation capable de s'adapter aux besoins des entreprises, à l'évolution des métiers (transitions écologique et numérique) et aux exigences en termes d'accueil et de sécurité du public ;
- faciliter le déploiement de nouvelles modalités pédagogiques dont la formation à distance et la formation en situation de travail ;
- conforter le développement de l'apprentissage dans les campus régionaux « Talents et Territoires » ;
- encourager les projets de mutualisation de plateaux techniques et les projets d'investissements collectifs (schémas de coopération).
- améliorer les conditions d'accueil et de vie des apprentis (hébergement, restauration, sécurité, mise aux normes, accessibilité...).

Le budget inscrit au BP 2023 propose de soutenir l'équipement des plateaux techniques et des espaces pédagogiques et de poursuivre ou d'engager des projets structurants de construction, de rénovation et réhabilitation dans le cadre de la programmation pluriannuelle d'investissement qui compte près de 50 opérations en maîtrise d'ouvrage régionale ou en subventions.

Pilier 2. Jeunesse

2.3 - Education

OBJECTIFS			MONTANTS INVESTISSEMENT		MONTANTS FONCTIONNEMENT	
Réf. fonctionnelles	PROGRAMMES		AP	CP/AP et CP hors AP	AE	CP/AE et CP hors AE
	N°	INTITULE				
Offrir aux établissements les conditions de leur bon fonctionnement						
222	4000100	EMPLOIS PERMANENTS TITULAIRES	-	-	-	223 801 704,00
222	4000101	EMPLOIS PERMANENTS NON TITULAIRES	-	-	-	168 016,00
222	4000103	EMPLOIS NON PERMANENTS - POSTES VACANTS	-	-	-	12 940 000,00
222	4000104	EMPLOIS SPECIFIQUES OU SUBVENTIONNES	-	-	-	400 000,00
222	4000106	EMPLOIS NON PERMANENTS - SUPPLEANTS	-	-	-	16 935 000,00
222	4000107	EMPLOIS NON PERMANENTS - ATA ET SAISONNIERS	-	-	-	500 000,00
222	4000205	DEPLACEMENTS	-	-	125 000,00	125 000,00
222	4002300	SYSTEMES D'INFORMATION	-	50 000,00	-	184 000,00
222	4022030	SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT	-	-	1 843 452,00	1 547 405,00
222	4022032	EQUIPEMENTS DES EPLE	16 100 000,00	16 152 000,00	-	-
222	4022033	APPUI AUX LYCEES	200 000,00	210 000,00	1 230 250,00	1 200 600,00
222	4022034	TRANSPORT EPS ET LOCATION D'INSTALLATIONS SPORTIVES	-	-	1 181 676,00	679 931,00
222	4022050	Dotation Globale de Fonctionnement	-	-	118 845 000,00	118 822 823,00
222	4022200	RH : FORMATION - LYCEES	-	-	184 650,00	468 871,00
222	4022220	RH : PRESTATIONS RECRUTEMENT - LYCEES	-	-	81 500,00	81 500,00
222	4022230	RH : ACTION SOCIALE - LYCEES	136 000,00	136 000,00	2 031 043,00	2 866 550,00
222	4022240	RH : PREVENTION - LYCEES	4 000,00	4 000,00	12 000,00	17 000,00
222	4022250	RH : SANTE - LYCEES	-	-	327 000,00	327 000,00
222	4022260	RH : HANDICAP - LYCEES	180 000,00	180 000,00	74 825,00	74 825,00
223	4022020	ENSEIGNEMENT PRIVÉ	2 265 210,00	3 191 800,00	34 490 800,00	34 490 800,00
223	4022021	MAISONS FAMILILALES ET RURALES	2 261 712,00	3 234 310,00	-	-
223	4022022	SUBVENTIONS ANNUITÉS D'EMPRUNT	-	228 158,00	-	13 306,00
223	315050	ETS PRIVES - TRAVAUX	-	1 149 130,00	-	137 543,00
223	522010	SUBVENTIONS EN ANNUITES-ETABLISSEMENTS PRIVES	-	3 573 723,00	-	435 661,00
224	4022030	SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT	-	-	263 138,00	214 430,00
224	4022032	EQUIPEMENTS DES EPLE	2 000 000,00	1 200 000,00	-	-
224	4022034	TRANSPORT EPS ET LOCATION D'INSTALLATIONS SPORTIVES	-	-	110 000,00	90 638,00
224	4022050	Dotation Globale de Fonctionnement	-	-	19 370 646,00	19 392 823,00
28	4022034	TRANSPORT EPS ET LOCATION D'INSTALLATIONS SPORTIVES	-	-	-	34 231,00
28	4028014	DÉVELOPPEMENT DURABLE	-	-	203 300,00	203 300,00
SOUS TOTAL			23 146 922,00	29 309 121,00	180 374 280,00	436 152 957,00
Organiser de façon équitable la restauration et l'hébergement						
222	4022031	SERVICE DE RESTAURATION ET D'HÉBERGEMENT	4 835 000,00	3 739 966,00	3 300 673,00	3 149 843,00
223	4022031	SERVICE DE RESTAURATION ET D'HÉBERGEMENT	-	-	256 970,00	-
224	4022031	SERVICE DE RESTAURATION ET D'HÉBERGEMENT	465 000,00	714 814,00	587 360,00	637 160,00
SOUS TOTAL			5 300 000,00	4 454 780,00	4 145 003,00	3 787 003,00
Favoriser la réussite scolaire						
28	4028012	LUTTE CONTRE DÉCROCHAGE	-	-	285 000,00	186 200,00
28	4028013	PROJETS ÉDUCATIFS	-	-	319 000,00	325 000,00
SOUS TOTAL			-	-	604 000,00	511 200,00
Permettre aux lycéens de disposer d'aides favorisant leur succès						
28	4028010	AIDES INDIVIDUELLES AUX APPRENANTS	120 000,00	120 000,00	5 000 000,00	5 003 000,00
SOUS TOTAL			120 000,00	120 000,00	5 000 000,00	5 003 000,00
Inventer le lycée numérique de demain						
222	4022040	LYCEES NUMERIQUES	5 000 000,00	3 555 000,00	11 990 000,00	4 352 300,00
222	4022041	ASSISTANCE LYCEES	11 445 000,00	10 945 000,00	36 800,00	36 800,00
224	4022040	LYCEES NUMERIQUES	-	5 000,00	-	-
SOUS TOTAL			16 445 000,00	14 505 000,00	12 026 800,00	4 389 100,00
TOTAL			45 011 922,00	48 388 901,00	202 150 083,00	449 843 260,00
BUDGET PRIMITIF 2022			36 009 015,00	45 669 620,00	28 542 084,00	370 977 125,00

OBJECTIF N°1 : OFFRIR AUX ETABLISSEMENTS LES CONDITIONS DE LEUR BON FONCTIONNEMENT

1/ Fonctionnement et équipement des établissements publics

A - Dotation globale de fonctionnement

La Région assure la construction, le fonctionnement et l'entretien des lycées publics et des établissements régionaux d'enseignement adapté (EREA) situés sur son territoire, à l'exception des dépenses restant à la charge de l'Etat aux termes de l'article L214-6 du Code de l'Education.

La dotation globale de fonctionnement (DGF) allouée aux 296 établissements publics du territoire participe de ses compétences obligatoires. A la rentrée 2023, un nouveau lycée au Barp viendra renforcer l'aménagement éducatif de la Nouvelle-Aquitaine.

La DGF permet au chef d'établissement de préparer en toute autonomie le budget du lycée. Avec l'ambition d'assurer aux lycéens les meilleures conditions de vie et d'étude, la région contribue ainsi aux besoins pédagogiques des lycées et leur attribue les crédits nécessaires à la viabilisation, à l'entretien, à la maintenance et à la sécurité dans le respect de ses engagements environnementaux.

La Dotation Globale de Fonctionnement 2023 est composé de deux socles : un socle dit obligatoire qui est l'application des modalités de calcul et un fonds complémentaire destiné à venir en appui aux établissements en fonction de leurs situations spécifiques.

Le socle obligatoire est marqué par l'explosion de la part consacrée aux charges énergétiques. Les marchés de l'énergie connaissent actuellement une crise inflationniste hors du commun. En effet, il est constaté une volatilité très importante en termes de prix qui se répercute sur les lycées puisqu'ils ne bénéficient pas des garanties financières du bouclier tarifaire. Face à ces circonstances exceptionnelles, la Région se mobilise à plusieurs niveaux :

- tout au long de l'exercice 2022 elle a accompagné les établissements en allouant des aides d'un niveau sans précédent de l'ordre de 12 millions d'euros jusqu'ici. Des aides complémentaires pourraient être proposées à la commission permanente de novembre.
- elle poursuit les actions d'isolation thermique des bâtiments des lycées et la transformation énergétique des lycées vers d'autres sources d'énergies moins carbonées comme la géothermie dont le déploiement sera un des enjeux importants du prochain Plan pluriannuel d'investissement.

Dans la DGF 2023, les modalités de calcul pour la prise en charge des coûts d'énergie ont été adaptées et ce, en fonction des territoires, car il n'existe pas à ce jour de marché commun des énergies pour l'ensemble des établissements.

L'ensemble de ces éléments a conduit à prendre en considération, pour la partie énergétique, des données fermes et des données qui s'appuient sur des projections.

- des données fermes pour les lycées de l'académie de Poitiers sur le gaz
- Des données qui s'appuient sur des projections :
 - o pour les énergies de chauffage, pour les lycées de l'académie de Bordeaux sur la base des indicateurs d'août ;
 - o pour l'électricité, pour les académies de Bordeaux et de Poitiers ;
 - o pour toutes les charges énergétiques pour l'académie de Limoges.

Une analyse mensuelle de l'évolution du marché du gaz sera réalisée pour l'académie de Bordeaux afin de déterminer si les projections sont cohérentes. Les montants versés en mars et en juin pourront être réévalués en fonction de la réalité du marché.

Le fonds complémentaire pourra compléter les moyens en fonctionnement des établissements, après examen de leur situation et de leurs projets. En 2022, ces crédits ont été mobilisés pour aider les établissements à faire face aux frais de viabilisation.

B - Moyens humains et conditions de travail des agents

Depuis le début de la crise sanitaire de la Covid-19, la Région s'est attachée à renforcer les crédits consacrés aux remplacements d'agents momentanément absents, afin de garantir la continuité du service public. Cela a permis à la collectivité de pouvoir assurer le fonctionnement des établissements dans le respect des protocoles sanitaires.

Par ailleurs, la collectivité continue ses actions visant à l'amélioration de l'environnement de travail des agents des lycées. En matière de lutte contre la pénibilité des tâches, les actions de prévention se poursuivent. Par ailleurs, différentes actions de formation sont également mises en place pour les agents des lycées (garantir les conditions d'hygiène et de sécurité au travail et prévenir les risques professionnels...). Ils bénéficieront également des effets liés aux revalorisations indiciaires ou à la lutte contre l'inflation, introduits au cours de l'année 2022.

La modernisation et la sécurisation de l'environnement numérique de travail concerne les agents des Lycées (Ciril RH en Ligne, Ordre et Frais de mission, la messagerie, ...) et va se poursuivre en 2023 avec notamment le renouvellement d'une partie du parc matériel mis à disposition ainsi que le déploiement d'outils de travail collaboratif et de visioconférence.

C - Autres dépenses de fonctionnement

Il est proposé de réserver une enveloppe complémentaire afin d'aider les établissements à faire face aux charges nouvelles pouvant survenir en cours d'exercice (viabilisation, frais de fonctionnement supplémentaires liés à des opérations de travaux, sinistres) et d'apporter un complément de réponse aux dépenses financées hors DGF (transport pédagogique, locations d'installations ou transport des élèves vers les équipements sportifs). La fluctuation du coût des énergies sera examinée avec attention en 2023.

D - Equipement des établissements publics

L'année 2023 sera marquée par l'équipement nécessaire à l'ouverture du nouveau lycée du Barp, prévue en septembre 2023.

L'aménagement ainsi que l'entretien des espaces de vie et d'apprentissage contribuent à créer un environnement propice à la réussite scolaire. Ainsi, l'achat de mobilier est pensé pour chaque fonction des EPLE (vie scolaire, hébergement, restauration, documentation, etc.).

De plus, les équipements pédagogiques sont adaptés à l'évolution de l'offre de formations et à la rénovation des filières, en particulier professionnelles et technologiques. Un travail est engagé avec les autorités académiques pour déterminer les filières prioritaires et le budget qui y sera consacré sur plusieurs années.

Enfin, le matériel d'entretien acheté réduit la pénibilité des tâches des agents régionaux des lycées grâce au déploiement d'équipements ergonomiques et éco-vertueux.

2/ Fonctionnement et équipement des établissements privés

Les modalités du soutien obligatoire au fonctionnement des établissements privés sous contrat d'association avec l'Etat ont fait l'objet d'une harmonisation en concertation avec les représentants des établissements. Ce changement de méthode à l'échelle de la nouvelle Région a coïncidé avec la fin du dispositif d'aide aux investissements qui existait en Aquitaine sous forme de subventions en annuités d'emprunt. L'encours de la dette reste cependant important.

Un protocole d'accord a été voté par la Région en 2021 pour encadrer la contribution aux établissements privés, à l'instar de la dotation des établissements publics. Les comptes retenus au compte administratif ont été déterminés avec des décotes selon leur nature ce qui permet notamment d'exclure les dépenses relatives au service de restauration et d'hébergement. A l'appui de cette méthode un montant de contribution est retenu pour 2023.

Enfin, il est proposé d'accompagner certains projets d'investissement :

- les travaux, uniquement pour les lycées qui ne bénéficient pas de dotation de fonctionnement (lycées agricoles privés et Maisons Familiales et Rurales)
- les équipements pédagogiques, pour tous les lycées sous contrat.

3/ Appui aux lycées

A - Fonctionnement des Equipes Mutualisées espaces verts (EMEV) et lingerie (EML)

La Région dispose sur son territoire de plusieurs équipes techniques professionnalisées qui réalisent à l'échelle de leur bassin d'intervention des missions d'entretien mutualisé dans les établissements et services partenaires.

Ainsi, 6 EML assurent l'entretien du linge de 65 lycées et des vêtements de travail d'environ 1 500 agents régionaux en Corrèze, Creuse, Dordogne, Gironde, Haute-Vienne, Landes et Pyrénées Atlantiques. De même, 6 EMV entretiennent et valorisent le patrimoine végétal et arboré de 66 lycées, soit une surface de 150 hectares en Corrèze, Creuse, Dordogne, Haute-Vienne, Landes et Lot et Garonne.

Ces équipes mettent en œuvre des dispositifs innovants permettant de réduire la pénibilité au travail et promouvant une démarche durable conformément à la feuille de route Néo Terra. Ainsi, l'expérimentation du nettoyage du linge à l'eau ozonée et l'accompagnement d'environ 50 lycées pour accroître la végétalisation des sols seront plus particulièrement mis en œuvre en 2023.

Pour assurer leur fonctionnement, le renouvellement des équipements et préparer leur éventuel développement sur le territoire régional, il est proposé d'inscrire au budget 2023 les crédits nécessaires tant en fonctionnement qu'en investissement.

B - Achat des vêtements de travail, chaussures et équipements de protection individuelle (EPI)

Employeur des agents techniques exerçant dans les lycées, équipes régionales, hôtels et antennes, la Région leur fournit les équipements de travail nécessaires et appropriés à leurs missions au moyen de dotations financières attribuées aux responsables d'établissement et de services dont les crédits sont ouverts au budget. Les équipements sont achetés par le recours à la centrale d'achats AMPA qui veille à promouvoir les matières durables et écoresponsables.

Outre leur développement, la Région lancera un appel à projet de rénovation du design vestimentaire des agents techniques en partenariat avec le Campus des Métiers et Qualifications (CMQ) «Cuir, textiles, mode et luxe – Nouvelle-Aquitaine» à partir de l'année 2023. Pour cette 1^{ère} édition, 3 classes de lycées néo-aquitains soumettront à un jury régional une nouvelle gamme de tenues féminines d'entretien général au printemps prochain. L'équipe lauréate verra sa proposition inscrite au catalogue de la centrale d'achat.

C – Déchets toxiques des lycées

Engagée dans leur recensement depuis 2020, la Région travaille en étroite collaboration avec l'agence nationale pour la gestion des déchets radioactifs (ANDRA) pour pouvoir collecter d'ici la fin 2023 tous les déchets toxiques, notamment ceux liés aux travaux éducatifs en chimie.

4/ Restauration durable dans les lycées publics

A – Actions en matière d'alimentation durable dans les restaurants collectifs des lycées

Le développement des approvisionnements en circuits courts et bio et la lutte contre le gaspillage alimentaire dans les lycées constituent les axes centraux de la politique de restauration durable de la Région Nouvelle-Aquitaine, en cohérence avec les ambitions Neo Terra. La collectivité souhaite ainsi réduire de 30% le

gaspillage alimentaire dans les restaurants des lycées et passer à 60% d'approvisionnements locaux et de qualité, dont 30% de produits bio et locaux, d'ici 2025.

Pour atteindre ces objectifs, la Région s'appuie notamment sur l'action de l'association des coordonnateurs des groupements de commandes (ACENA), acteur incontournable du Pacte Alimentaire, représente près de la moitié des repas en restauration collective publique de Nouvelle-Aquitaine (59 millions de repas) et fédère 215 lycées et 34 lycées agricoles. Une convention de partenariat a été signée en mai 2022 déclinant les engagements mutuels de la Région et de l'ACENA pour poursuivre le développement d'un approvisionnement de qualité, durable et local dans les cantines des lycées et renforcer le lien avec les acteurs agricoles.

En 2023, cette action sera poursuivie à l'aide d'un 2nd plan de formation des agents de restauration, de conseils en diététique proposés aux lycées et de l'expérimentation en logiciel de restauration (30 établissements en test actuellement). La Région s'appuiera également sur l'engagement de l'Association des Coordonnateurs d'Achat des EPLE de Nouvelle-Aquitaine (ACENA) au bénéfice des lycées (rencontres départementales acheteurs/vendeurs, logiciel OCCENA, etc.). Les labellisations « Etablissement Bio Engagé » seront accélérées en lien avec le pôle régional de compétence sur la restauration collective.

La 5^{ème} journée lycéenne sur l'alimentation durable se déroulera en mars 2023 et la 3^{ème} édition du concours régional des chefs de cuisine et équipiers de restauration au mois de juin suivant.

B – Collecte et traitement des biodéchets alimentaires

Sur la base des audits biodéchets alimentaires actuellement en cours de réalisation dans les lycées publics du Lot-et-Garonne et de la Vienne, et afin de répondre aux obligations réglementaires applicables à partir de 2024, la Région étendra la démarche de collecte auprès des établissements.

OBJECTIF N°2 : ORGANISER DE FAÇON ÉQUITABLE LA RESTAURATION ET L'HEBERGEMENT

Afin d'assurer le bon fonctionnement du service de restauration et d'hébergement (SRH) dans les lycées, la Région prend en charge plusieurs postes de dépenses, notamment :

- les frais induits durant le temps des travaux de rénovation / modernisation des réfectoires en termes de repas, de transport, et d'hébergement,
- les frais de transport des internes,
- l'achat de petits matériels et les réparations,
- la compensation du tarif de restauration (allocation régionale de restauration) et les fonds sociaux.

En 2022, dans un contexte d'inflation qui accroît le coût des repas et la pression sur les familles, la Région fait le choix de supporter les conséquences de cette hausse des prix. Les tarifs du service de restauration et d'hébergement ont été maintenus.

Une nouvelle tarification solidaire de la restauration scolaire, liée aux revenus des familles, est expérimentée depuis janvier 2022 dans 8 établissements. Elle fait l'objet d'une évaluation en vue d'un déploiement par vagues (dont la première en 2023) et ainsi tendre vers plus d'équité sociale et territoriale. Les établissements seront accompagnés financièrement pour se doter de logiciels d'accès à la restauration, qui constituent un pré-requis à la tarification solidaire. Un second logiciel pour optimiser la gestion des achats de denrées sera proposé aux lycées déjà engagés dans le projet de tarification sociale.

Dans l'attente du déploiement de ce dispositif, les aides en faveur des familles actuellement mises en œuvre dans les 3 académies seront reconduites : tarif réduit de restauration pour les bénéficiaires de l'allocation de rentrée scolaire (académie de Bordeaux), fonds social géré par les établissements (académies de Limoges et de Poitiers).

Par ailleurs, une enveloppe est dédiée à l'achat ou au remplacement du matériel de cuisine, dans une logique à la fois curative (en intégrant les remplacements pour pannes), et préventive (pour prolonger la durée de vie des matériels).

Enfin, l'équipe mutualisée de restauration collective, constituée de 3 agents spécialisés en réparation d'équipements chaud/froid, réalise près de 600 interventions par an dans les cuisines des 51 lycées publics de la métropole de Bordeaux et ses alentours.

OBJECTIF N°3 : FAVORISER LA REUSSITE SCOLAIRE

1/ Lutte contre le décrochage scolaire

En raison de ses enjeux humains, sociaux et économiques, la lutte contre le décrochage scolaire est au cœur de la politique éducative conduite par la Région Nouvelle-Aquitaine. La collectivité accompagne notamment les actions des structures accueillant des décrocheurs tels que les Pôles d'Appui à la Persévérance Scolaire ou les micros-lycées présentes en région. Elle soutient également des actions associatives innovantes dans ce domaine.

2/ Projets éducatifs

Au-delà de ses compétences propres, la Région accompagne des projets innovants favorisant l'ambition des jeunes, leur réussite scolaire et leur insertion professionnelle. Elle contribue ainsi à l'égalité des chances des jeunes Néo-Aquitains, en proposant :

- une aide aux devoirs gratuite accessible à tous les lycéens et apprentis ;
- une diversification sociale et territoriale du recrutement dans les filières sélectives de l'enseignement supérieur;
- un soutien aux apprenants sourds et malentendants.

La Région accompagne également depuis 2021 un prix littéraire des lycéens et apprentis, pour développer le goût de la lecture mais aussi l'esprit critique des jeunes, et leur faire découvrir la chaîne économique du livre.

OBJECTIF N°4 : PERMETTRE AUX LYCEENS DE DISPOSER D'AIDES FAVORISANT LEUR SUCCES

En appui des familles, la Région prend en charge tout ou partie des dépenses les plus lourdes au moment de la rentrée, et notamment celles liées aux manuels scolaires (dont elle assure la gratuité), et aux équipements nécessaires aux élèves de l'enseignement professionnel.

Les établissements disposent désormais de stocks de manuels scolaires, de la seconde à la terminale, dont la Région finance le réassort. Pour la gestion de ces collections, consolidée par l'utilisation d'un logiciel mis à disposition par la Région, ils peuvent s'appuyer sur des associations, principalement de parents d'élèves. L'assistance en ligne financée en 2022 pour accompagner le prêt des manuels et gérer le stock sera reconduite en 2023.

L'aide à l'équipement individuel des élèves en formation professionnelle s'inscrit dans le cadre des familles de métiers mises en place par la réforme, en assurant que chacune bénéficie du même niveau d'accompagnement régional. L'achat des équipements est réalisé par l'intermédiaire des établissements pour garantir un même niveau de qualité pour tous.

Enfin, la Région financera jusqu'à la fin d'année scolaire 2022/2023 un chèque-livre à 20€ pour tous les lycéens et apprentis.

OBJECTIF N°5 : INVENTER LE LYCEE NUMERIQUE DE DEMAIN

La Région a déployé sur tout son territoire l'offre de services numériques « Lycée connecté », dédiée aux élèves, aux enseignants, aux personnels de direction et aux parents. « Lycée connecté » est le point d'entrée unique pour l'ensemble des services et manuels numériques utiles à la scolarité. Il est conçu comme un réseau social éducatif, favorisant la communication entre les membres de la communauté éducative. Le nouveau marché mis en place vise à consolider cette action tout en permettant son extension aux cités scolaires.

Le soutien régional au développement numérique repose également sur les interventions des équipes mobiles d'assistance numérique Nouvelle-Aquitaine (e-ANNA). Ces équipes disposent d'outils partagés afin de programmer et suivre les opérations de maintenance, de renforcer la communication et d'améliorer la connaissance des ressources informatiques et numériques utilisées. Les outils d'inventaire des e-ANNA permettent de rationaliser les achats de serveurs et d'ordinateurs dans un contexte de hausse des coûts des matières premières et de difficultés d'approvisionnement. Ils permettent également d'identifier les démarches vertueuses de remise à niveau des postes les plus anciens afin de prolonger leur durée de vie et d'usage, ainsi que de reconditionnement de postes en application, notamment, de la loi AGECE.

Enfin, la Région poursuivra son engagement, avec les autorités académiques, pour mettre en œuvre le Campus des Métiers et Qualifications du numérique pour la formation professionnelle 4.0 avec, entre autres, le développement

d'environnements immersifs d'apprentissage (EIA). Ce campus, également labellisé Talents et Territoires de Nouvelle-Aquitaine, est lauréat de l'appel à manifestation d'intérêt « Compétences et métiers d'avenir » au titre du Programme d'Investissements d'Avenir et bénéficiera ainsi d'un soutien financier substantiel pour les 5 prochaines années.

Pilier 2. Jeunesse

2.4 - Lycées (bâtiments)

OBJECTIFS			MONTANTS INVESTISSEMENT		MONTANTS FONCTIONNEMENT	
Réf. fonctionnelles	PROGRAMMES		AP	CP/AP et CP hors AP	AE	CP/AE et CP hors AE
	N°	INTITULE				
Mailler le territoire en cohérence avec la carte des formations						
222	4022015	CARTE DES FORMATIONS LYCÉES	-	1 090 000,00	-	-
222	4022065	PPI 2 CARTE DES FORMATIONS	1 800 000,00	400 000,00	-	-
224	4022015	CARTE DES FORMATIONS LYCÉES	-	160 000,00	-	-
224	4022065	PPI 2 CARTE DES FORMATIONS	977 000,00	400 000,00	-	-
SOUS TOTAL			2 777 000,00	2 050 000,00	-	-
Construire, rénover et entretenir pour offrir aux lycéens les meilleures conditions d'études possibles (PPI)						
222	4022010	ETUDES PRÉALABLES LYCÉES	-	110 000,00	-	-
222	4022011	ADAP - PÉRENNITÉ ET ADAPTATION DU BÂTI LYCÉES	-	23 800 000,00	-	35 000,00
222	4022013	MATIÈRE D'ŒUVRE LYCÉES	-	1 485 000,00	-	50 000,00
222	4022014	RESTAURATION ET CONDITIONS DE TRAVAIL LYCÉE NUMÉRIQUE LYCÉES	-	1 280 000,00	-	-
222	4022016	OPÉRATIONS STRUCTURANTES LYCÉES	16 723 000,00	76 000 000,00	-	-
222	4022060	PPI 2 OPERATIONS STRUCTURANTES	65 000 000,00	5 200 000,00	-	-
222	4022061	PPI 2 AMELIORATION DU BATI	39 000 000,00	16 700 000,00	396 000,00	700 000,00
222	4022063	PPI 2 QUALITE DE VIE	8 000 000,00	1 400 000,00	360 000,00	380 000,00
222	4022064	PPI 2 HEBERGEMENT	6 600 000,00	750 000,00	360 000,00	180 000,00
222	4022066	EXPLOITATIONS AGRICOLES	3 100 000,00	400 000,00	-	-
222	315041	LYCEE NUMERIQUE AMELIORATION CONDITIONS VIE TRAVAIL	-	60 000,00	-	-
222	315042	EQUIPEMENT SPORTIF	-	130 000,00	-	-
222	315043	MAITRISE DE L'ENERGIE	-	40 000,00	-	-
222	315044	PRESERV., ADAPTAT. PATRIMOINE, SECURITE, ACCESSIBILITE	-	940 000,00	-	-
222	3022188	EIIG - ENTRETIEN ET GROSSES REPARATIONS	-	-	-	59 000,00
222	2000111010	Construire rénover et aménager des ets scol adaptés et de qu	-	80 000,00	-	80 000,00
224	4022010	ETUDES PRÉALABLES LYCÉES	-	70 000,00	-	-
224	4022011	ADAP - PÉRENNITÉ ET ADAPTATION DU BÂTI LYCÉES	-	14 200 000,00	-	15 000,00
224	4022013	MATIÈRE D'ŒUVRE LYCÉES	-	15 000,00	-	-
224	4022014	RESTAURATION ET CONDITIONS DE TRAVAIL LYCÉE NUMÉRIQUE LYCÉES	-	640 000,00	-	-
224	4022016	OPÉRATIONS STRUCTURANTES LYCÉES	4 500 000,00	24 000 000,00	-	-
224	4022060	PPI 2 OPERATIONS STRUCTURANTES	30 000 000,00	4 800 000,00	-	-
224	4022061	PPI 2 AMELIORATION DU BATI	15 000 000,00	7 300 000,00	444 000,00	600 000,00
224	4022063	PPI 2 QUALITE DE VIE	6 000 000,00	1 400 000,00	120 000,00	120 000,00
224	4022064	PPI 2 HEBERGEMENT	1 400 000,00	750 000,00	120 000,00	120 000,00
224	4022066	EXPLOITATIONS AGRICOLES	1 900 000,00	400 000,00	-	-
224	315041	LYCEE NUMERIQUE AMELIORATION CONDITIONS VIE TRAVAIL	-	60 000,00	-	-
224	315042	EQUIPEMENT SPORTIF	-	20 000,00	-	-
224	315043	MAITRISE DE L'ENERGIE	-	15 000,00	-	-
224	315044	PRESERV., ADAPTAT. PATRIMOINE, SECURITE, ACCESSIBILITE	-	740 000,00	-	-
224	2000111010	Construire rénover et aménager des ets scol adaptés et de qu	-	20 000,00	-	-
SOUS TOTAL			197 223 000,00	182 805 000,00	1 800 000,00	2 339 000,00
TOTAL			200 000 000,00	184 855 000,00	1 800 000,00	2 339 000,00
BUDGET PRIMITIF 2022			68 000 000,00	195 660 000,00	6 592 000,00	2 630 000,00

OBJECTIF N°1 : MAILLER LE TERRITOIRE EN COHERENCE AVEC LA CARTE DES FORMATIONS

Le patrimoine immobilier accompagne en permanence les besoins des jeunes néo-aquitains à la mise en place des politiques régionales pour l'amélioration des méthodes éducatives et l'ouverture de nouvelles formations qualifiantes. Cette démarche est une constante de l'engagement régional et constitue un programme spécifique du Programme Prévisionnel d'Investissement Nouvelle - Aquitaine.

OBJECTIF N°2 : CONSTRUIRE, RENOVER ET ENTRETENIR POUR OFFRIR AUX LYCEENS LES MEILLEURES CONDITIONS D'ETUDES POSSIBLES (PPI)

Le PPI 1 Nouvelle-Aquitaine a permis de répondre aux besoins essentiels des lycéens, et de toute la communauté éducative, en leur assurant les meilleures conditions d'accueil, d'études et de confort dans leur vie scolaire et professionnelle. Il a doté in fine de 1,320 milliard €. **Les opérations lancées se poursuivront jusqu'à leur achèvement, 60% ayant déjà été réalisés.**

Le PPI 2 pour 2022-2028 s'inscrit dans la poursuite des engagements pris au cours du dernier mandat. **L'accent est mis sur la lutte contre le changement climatique, la préservation des ressources et le niveau de dépenses pour les énergies, notamment en travaillant les possibilités de géothermie. Il en est de même pour la qualité de vie, l'hébergement avec la lutte contre les discriminations, l'amélioration des conditions de travail tout en poursuivant les efforts indispensables à l'entretien du patrimoine régional et en respectant les engagements pris dans le cadre du développement durable de Néo-Terra.**

La répartition des projets se fera d'une part sur les opérations courantes qui répondent aux besoins issus de la concertation annuelle, d'autre part sur les opérations structurantes qui permettent de réaliser des sauts qualitatifs sur des bâtiments ou des fonctions en transformant entièrement les espaces considérés.

Les priorités du Conseil Régional en faveur des jeunes sont intactes et les actions se poursuivent dans ces directions :

- Offrir un cadre propice aux apprentissages et à l'épanouissement des acteurs de l'éducation, assurer la qualité de vie et de travail dans les établissements.
- Adapter les espaces pour permettre la mise en œuvre de nouvelles formations décidées pour répondre aux besoins de compétences du bassin d'emploi local.

- Anticiper au maximum et accompagner les évolutions pédagogiques et démographiques, en particulier sur la capacité à l'usage du numérique pour répondre aux exigences sanitaires actuelles tout en s'inscrivant dans la trajectoire du développement du lycée du futur.
- Relever le défi environnemental, favoriser les économies d'énergie, la réduction des émissions de gaz à effet de serre et l'excellence environnementale tout en axant fortement la substitution des énergies fossiles par des énergies renouvelables.
- Participer à la maintenance et à la valorisation du patrimoine éducatif régional, être exemplaire dans l'acte de construire.
- Poursuivre l'élévation du niveau de sûreté des établissements.
- Améliorer les conditions de travail de tous ceux qui participent à l'acte éducatif.

1/ Les opérations majeures et structurantes

Les opérations majeures sont des opérations qui vont au-delà de l'action sur le patrimoine existant, en répondant par des constructions nouvelles à l'évolution démographique ou à des enjeux profonds des territoires et des métiers.

Les opérations structurantes visent à transformer profondément le lycée dans une perspective d'amélioration des conditions d'études, de travail et de vie dans les établissements. En ce début de PPI de nouvelles opérations vont être lancées en étude et celles déjà lancées dans le PPI 1 en études vont entrer en travaux sur le PPI 2.

L'achèvement des opérations votées en fin de PPI 1 qui entreront progressivement en travaux générera un important besoin en crédits alors que les premières opérations du PPI 2 seront en études pour prendre le relais dans la continuité.

2/ Amélioration du bâti

La Région possède un vaste patrimoine immobilier dont celui des EPLE représente plus de 4,2 millions de m². Ce programme regroupe toutes les opérations entreprises pour améliorer les fonctionnalités et l'état de ce patrimoine bâti tout en en garantissant la pérennité.

Il permettra de répondre en premier lieu aux problèmes de sécurité, de pérennité des ouvrages et d'achever la mise en accessibilité de toutes les fonctions des établissements.

Ce programme portera également des opérations de restructuration, de réhabilitation, de rénovation ou d'extension de moindre ampleur ou des travaux pour améliorer la maîtrise de l'énergie, pour les locaux d'enseignement et administratifs ainsi que les espaces extérieurs.

Afin de mener à bien les travaux, toutes les opérations préalables à l'acte de construire, rénover ou restructurer, comme notamment les études de faisabilité et les pré-études en amont de la décision de réalisation seront inscrites sur ce programme. Il en va de même pour les diagnostics, les levés de plans et les acquisitions foncières, ou encore l'acquisition ou la location de bâtiments modulaires ponctuelles pour répondre au besoin de continuité de fonctionnement des établissements dans l'attente de réalisation des travaux.

Il intègre aussi les besoins en matière d'œuvre et locations de matériels pour les équipes régionales d'intervention (ERI) permettant de prendre en charge de manière très réactive, les demandes urgentes.

Enfin ce programme permettra de financer la part forfaitaire des marchés de mandat pour les départements 24, 33, 40, 47, 64, ainsi que celle des travaux urgents de maintenance du patrimoine.

3/ Transition écologique et énergétique

L'engagement de la Région Nouvelle-Aquitaine en faveur du développement durable va s'accélérer en faveur de la lutte contre le changement climatique

En matière de lutte contre le changement climatique, la Région Nouvelle-Aquitaine entend poursuivre et accélérer ses investissements pour rester sur la trajectoire de l'atteinte du facteur 4 du protocole de Kyoto et répondre aux objectifs du décret tertiaire. Le budget va progressivement augmenter pour doubler in fine sur le PPI 2 par rapport au PPI 1, et ceci afin de financer de nouvelles opérations de géothermie, de raccordement aux réseaux de chaleur tout en poursuivant les efforts faits jusqu'à présent sur la sobriété du niveau de consommation notamment.

4/ Qualité de vie

Les établissements d'enseignement sont des lieux de vie où lycéens, enseignants, personnels administratifs et agents des lycées passent une grande partie de leur temps. L'amélioration des conditions de vie et de travail de l'ensemble de ces utilisateurs est une préoccupation constante.

Ce programme permettra d'intervenir sur les demi-pensions y compris les laveries, les locaux de vie lycéenne, les sanitaires et l'embellissement des espaces de vie afin d'offrir à chacun un environnement accueillant et fonctionnel.

5/ Hébergement

Ce programme permettra de réaliser les travaux sur les résidences lycéennes l'hébergement pour toutes les voies de formation et les logements de fonction afin d'améliorer les conditions d'accueil et de vie des élèves et des personnels. Il s'agit d'un vecteur essentiel d'égalité des chances et de développement de l'attractivité des établissements et des formations sur les territoires.

6/ Carte des formations

Ce programme a pour vocation de réaliser les adaptations liées à l'évolution de la carte des formations, comme les décisions d'ouverture ou de fermeture de divisions, la reconfiguration des diplômes professionnels ou encore du cursus de formation, sur proposition de la Direction de l'Éducation. Il permettra également de mettre en œuvre la politique du Conseil régional, comme par exemple celle menée au profit de l'enseignement des langues.

7/ Exploitations agricoles

Nouvel axe inscrit dans le PPI 2, les exploitations agricoles et ateliers technologiques sont des supports pédagogiques pour les élèves des lycées

agricoles, futurs exploitants ou salariés agricoles, des lieux d'expérimentation et de démonstration pour la profession agricole et d'information du grand public. Ce programme portera les opérations de remise à niveau et d'accélération de la transition agro-écologique des exploitations agricoles et des ateliers technologiques.

La Région maintient ainsi son accompagnement dans un environnement propice à la réussite scolaire et soutient son activité économique en restant le premier donneur d'ordre public en Nouvelle-Aquitaine grâce à l'entretien, la réhabilitation et la restructuration de 4,2 millions de m² de surface bâtie dans les lycées.

Pilier 2. Jeunesse

2.5 - Enseignement Supérieur

OBJECTIFS			MONTANTS INVESTISSEMENT		MONTANTS FONCTIONNEMENT	
Réf. fonctionnelles	PROGRAMMES		AP	CP/AP et CP hors AP	AE	CP/AE et CP hors AE
	N°	INTITULE				
Contribuer à l'équité territoriale d'accès aux formations supérieures						
23	4023010	SOUTIEN À L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET LA VIE ÉTUDIANTE	12 300 000,00	16 850 000,00	2 770 000,00	1 920 000,00
23	4023020	MO CONSTRUCTION ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR	-	1 650 000,00	-	-
23	331010	ENSEIGNEMENT SUPERIEUR	-	500 000,00	-	150 000,00
23	3023598	USSP-CPL - PROGRAMME COMPLEMENTAIRE - CPER 14/20	-	5 500 000,00	-	-
23	2000121010	Contribuer à la qualité des inv universitaires pour recherch	-	500 000,00	-	100 000,00
23	2000121020	Soutenir la politique de recherche en Limousin	-	-	-	100 000,00
23	2000121040	Conforter le dév qualitatif de l'université et formations su	-	-	-	100 000,00
23	2000122010	Améliorer les conditions d'études et la vie étudiante	-	-	-	100 000,00
23	2000122020	Dev ouverture internationale Université mobilité étudiants-c	-	-	-	100 000,00
SOUS TOTAL			12 300 000,00	25 000 000,00	2 770 000,00	2 570 000,00
TOTAL			12 300 000,00	25 000 000,00	2 770 000,00	2 570 000,00
BUDGET PRIMITIF 2022			13 000 000,00	10 000 000,00	3 050 000,00	2 710 000,00

OBJECTIF : CONTRIBUER A L'EQUITE TERRITORIALE D'ACCES AUX FORMATIONS SUPERIEURES

En accord avec la feuille de route Néo Terra et dans un souci permanent de réduire les inégalités tant sociales que territoriales d'accès à l'enseignement supérieur, et d'améliorer les conditions de vie étudiantes, le soutien de la Région permet de répondre aux enjeux de souveraineté, de dynamisme économique, en contribuant à façonner les compétences nécessaires aux entreprises du territoire. Le soutien à l'enseignement supérieur et la vie étudiante, s'inscrit naturellement dans la continuité du développement des priorités stratégiques de la politique scientifique et technologique régionale. Le volet formations supérieures doit notamment contribuer à nourrir les enjeux de recherche et d'innovation de ces priorités.

Pour la Région, il s'agit de développer une véritable société de la connaissance, par la mobilisation des savoirs et savoir-faire scientifiques pour favoriser l'innovation, susciter la créativité de tous les acteurs régionaux, afin de répondre aux enjeux de société tout en luttant contre les inégalités territoriales en matière d'enseignement supérieur.

L'année 2023 permettra d'accompagner les projets structurants pour les territoires notamment au titre du CPER 2021-2027.

Sur ces bases, le budget 2023 permettra de :

- répondre aux ambitions régionales en matière de souveraineté et de dynamisme économique, et notamment de ré-industrialisation, en contribuant à façonner les compétences nécessaires aux entreprises du territoire ;
- d'améliorer les conditions de vie étudiantes, et réduire les inégalités tant sociales que territoriales d'accès à l'enseignement supérieur, par des environnements et cadres de vie adaptés, qui prennent en compte les enjeux liées aux transitions ;
- inciter les jeunes à poursuivre des études supérieures, notamment en contribuant à la continuité des parcours du lycée au supérieur et en soutenant le développement d'offres de formation de proximité,
- développer des formations pour les emplois hautement qualifiés de demain, en phase avec le marché du travail, notamment des formations d'ingénieur.
- soutenir l'innovation pédagogique en particulier via les outils numériques,
- dynamiser la vie des campus universitaires en accompagnant les initiatives qui favorisent l'inclusion et la réussite de tous les étudiants.

Pilier 2. Jeunesse

2.6 - Accompagnement des jeunes

OBJECTIFS			MONTANTS INVESTISSEMENT		MONTANTS FONCTIONNEMENT	
Réf. fonctionnelles	PROGRAMMES		AP	CP/AP et CP hors AP	AE	CP/AE et CP hors AE
	N°	INTITULE				
Développer l'éducation et la médiation artistiques et culturelles						
312	4031050	EDUCATION ARTISTIQUE ET MÉDIATION CULTURELLE	-	-	406 252,00	465 700,00
SOUS TOTAL			-	-	406 252,00	465 700,00
Encourager les initiatives et l'engagement des jeunes						
33	4033010	AIDES AUX PROJETS JEUNES	-	-	95 000,00	150 000,00
33	4033020	EVENEMENTIEL	-	-	997 500,00	950 000,00
33	4033040	ENGAGEMENT CITOYEN	190 000,00	237 500,00	2 821 763,00	3 362 072,00
33	4033060	ACTIONS EDUCATIVES ET LUTTE CONTRE LE HARCELEMENT	-	-	2 750 000,00	2 000 000,00
33	4033070	INFORMATION, ANIMATION ET CONCERTATION JEUNESSE	-	-	670 000,00	570 000,00
SOUS TOTAL			190 000,00	237 500,00	7 334 263,00	7 032 072,00
Favoriser la mobilité internationale						
33	4033050	MOBILITE CITOYENNE ET INTERNATIONALE	-	-	7 787 500,00	6 611 250,00
SOUS TOTAL			-	-	7 787 500,00	6 611 250,00
TOTAL			190 000,00	237 500,00	15 528 015,00	14 109 022,00
<i>BUDGET PRIMITIF 2022</i>			<i>200 000,00</i>	<i>250 000,00</i>	<i>15 170 731,00</i>	<i>13 609 497,00</i>

JEUNESSE

Accompagnement des jeunes

OBJECTIF N°1 : DEVELOPPER L'EDUCATION ET LA MEDIATION ARTISTIQUES ET CULTURELLES

La Région poursuivra en 2023 la concertation et la coopération avec les partenaires culturels, l'Etat et les collectivités pour prendre en compte la dimension d'éducation artistique et culturelle dans tous les secteurs et projets, **notamment dans le cadre de la nouvelle convention Etat-Région** afin de renforcer les actions d'EAC dans les territoires les plus ruraux et les zones « politique de la ville ». Elle ciblera en priorité les jeunes les plus éloignés de la culture, géographiquement ou socialement, afin de favoriser leur épanouissement, leur sensibilité, leur créativité et leur esprit critique.

De même, le partenariat avec l'Etat et l'ARS autour des projets de Culture et santé se poursuivra, dans le cadre de la convention triennale adoptée en 2020. **La politique d'éducation à l'image, pilotée par les deux pôles régionaux (l'agence ALCA et les Yeux-Verts) et la Fédération Régionale des MJC, sera quant à elle redéfinie** dans le cadre de la nouvelle convention-cadre Etat-Région-CNC-Départements.

La Région maintiendra enfin en 2023 son soutien à l'éducation artistique et culturelle par la réalisation d'actions comme le Nouveau Festival, par le biais des agences culturelles régionales, mais aussi en accompagnant les projets EAC du secteur associatif (notamment en conventionnant avec les structures culturelles et du domaine de la jeunesse), ainsi que des établissements d'enseignement.

OBJECTIF N°2 : ENCOURAGER LES INITIATIVES ET L'ENGAGEMENT DES JEUNES

En 2023, la Région continuera d'accompagner le parcours de réussite des jeunes et de favoriser l'autonomie des jeunes, en soutenant les porteurs d'initiatives et les Maisons des lycéens. Par ailleurs, une aide individuelle sous conditions de ressources permettra d'accéder au BAFA, BNSSA, BAFD.

Les conditions d'attribution du dispositif DestiNAction, qui permet d'aider et de responsabiliser les jeunes néo-aquitains pour un 1^{er} départ en France ou en Europe, seront réétudiées en 2023. Une réflexion est en cours pour continuer d'accompagner les publics les plus fragiles vers des vacances « éco-responsables » en 2024.

La 7^{ème} édition du Nouveau Festival en mai 2023 valorisera les talents des lycéens et apprentis. Elle permettra de renforcer les partenariats existants en mettant en avant des talents professionnels présentés aux Olympiades des Métiers dans des domaines variés : sciences et numérique, média, arts

plastiques et visuels, mode, spectacle, écriture, musique, bénévolat, photographie, matchs d'improvisation. Le Nouveau Festival conservera une dimension internationale avec l'improvisation théâtrale et la délégation québécoise. Par ailleurs, la question de l'engagement des jeunes sera plus fortement au cœur du Nouveau Festival en proposant un inter-CAVL (Conseil académique de la vie lycéenne) réunissant des jeunes des 3 académies de la région.

La Région poursuivra sa stratégie de concertation en 2023. Elle s'appuiera sur la nouvelle **Instance régionale participative des Jeunes**, qui sera constituée au 1^{er} trimestre.

Dans le cadre du partenariat avec le Rectorat renouvelé en 2022, la Région encourage la participation des jeunes aux instances lycéennes, pour lutter contre une crise de représentation au sein d'une partie de la jeunesse, au travers d'actions de sensibilisation et de formation et l'organisation de regroupements inter-régionaux.

Enfin, la Région conduira de nouveau un dialogue structuré avec la Conférence Territoriale de la Jeunesse. Elle appuiera le réseau de l'Information Jeunesse afin que les jeunes puissent en bénéficier sur l'ensemble des territoires. La Région soutiendra également l'action des associations de jeunesse, acteurs essentiels pour l'apprentissage de la citoyenneté et l'animation des territoires.

En complément de son appui à l'Institut de l'engagement, la Région répond au besoin d'insertion professionnelle en confirmant son soutien au dispositif national du « Service civique » dans le cadre du protocole d'accord avec l'Agence du Service civique signé en février 2021. Elle déploiera en 2023 un nouveau règlement d'intervention répondant à la feuille de route Néo Terra.

La Région poursuit son action volontariste dans les établissements d'enseignement à travers le dispositif « Actions Educatives en Nouvelle-Aquitaine », ciblant en particulier ceux situés en zone vulnérable, selon les thématiques prioritaires régionales autour de l'inclusion, le désenclavement du territoire et le développement durable.

Elle accompagnera les projets spécifiques des établissements d'enseignement (et valorisera leur collaboration), ainsi que des résidences d'artistes permettant aux élèves d'aller à la rencontre des œuvres et des artistes, et de pratiquer l'art, et favorisera par ailleurs l'accès aux médias régionaux via le dispositif « Kiosque ».

La Région, qui entend favoriser la réussite et l'épanouissement des jeunes apprenants, poursuivra le déploiement du Plan de prévention et de lutte contre le harcèlement en milieu scolaire adopté en 2020 avec les trois académies, la DRAAF, l'ARS et les apprenants, afin de développer les actions en direction des élèves, la formation des équipes des établissements et la communication.

L'action régionale auprès des jeunes, des établissements d'enseignement et des structures de jeunesse est renforcée sur les territoires par les Référents Jeunesse. Véritable interface interne de la collectivité, ce réseau basé dans les EPLE constitue le 1^{er} relais d'information territorial qui a vocation à identifier les besoins et à accompagner la mise en place de projet pour et avec les jeunes.

OBJECTIF N°3 : FAVORISER LA MOBILITE INTERNATIONALE

1/ Mobilité collective des apprenants

La Région Nouvelle-Aquitaine confirme son soutien aux établissements d'enseignement (Lycées, CFA et MFR) pour offrir une expérience de mobilité collective à tous les jeunes apprenants au cours de leur cursus, favorisant ainsi l'engagement citoyen et l'autonomie des jeunes.

2/ Mobilité internationale individuelle

Soucieuse de renforcer l'autonomie des jeunes et leur ouverture au monde, en vue de faciliter leur insertion sur le marché de l'emploi, la Région poursuit son soutien au développement de la mobilité européenne et internationale des Néo-Aquitains qui ont le moins d'opportunités afin de faciliter leur parcours de réussite.

Pour les bénéficiaires en cours de formation, elle soutient sous condition de ressources les projets de stages ou de séjours d'études des jeunes de tout statut (lycéen, apprenti, stagiaire de la formation professionnelle, étudiant), permettant de prendre en compte la totalité des parcours (de l'infra-bac jusqu'au Master 2).

Hors parcours de formation, la Région accompagne les jeunes en recherche d'emploi (en partenariat avec Pôle Emploi) ainsi que les projets relatifs au Corps Européen de Solidarité et aux chantiers internationaux, en complémentarité des aides d'autres partenaires et en cohérence avec les orientations du Comité Régional de la Mobilité européenne et internationale (COREMOB).

Pilier 2. Jeunesse

2.7 - Vie quotidienne

OBJECTIFS			MONTANTS INVESTISSEMENT		MONTANTS FONCTIONNEMENT	
Réf. fonctionnelles	PROGRAMMES		AP	CP/AP et CP hors AP	AE	CP/AE et CP hors AE
	N°	INTITULE				
Répondre aux besoins de logement des jeunes						
54	4054010	LOGEMENT DES JEUNES	6 000 000,00	4 590 000,00	427 500,00	360 000,00
54	232200	LOGEMENT DES JEUNES	-	270 000,00	-	-
SOUS TOTAL			6 000 000,00	4 860 000,00	427 500,00	360 000,00
Favoriser les déplacements de la jeunesse sur notre territoire						
33	4033030	VIE QUOTIDIENNE	-	-	5 897 600,00	5 063 500,00
813	4081310	TRANSPORTS SCOLAIRES	-	-	212 282 684,00	207 181 758,00
SOUS TOTAL			-	-	218 180 284,00	212 245 258,00
TOTAL			6 000 000,00	4 860 000,00	218 607 784,00	212 605 258,00
BUDGET PRIMITIF 2022			6 100 000,00	5 429 000,00	331 151 531,00	204 431 731,00

OBJECTIF N°1 : REpondre aux besoins de logement des jeunes

La politique de logement des jeunes, définie dans le cadre du règlement d'intervention voté en séance plénière du 22 octobre 2018, demeure une priorité pour la Région.

Face au manque criant de logements étudiants – la métropole bordelaise accueille plus de 100 000 étudiants tandis que le CROUS de Bordeaux ne propose qu'environ 10 000 logements en résidence universitaire - la Nouvelle-Aquitaine a pour ambition d'offrir au moins 12 places à loyer modéré pour 100 jeunes, ce qui exige la construction ou la réhabilitation d'au moins 8 400 places supplémentaires d'ici dix ans.

Depuis 2006, les engagements régionaux en faveur du logement des jeunes et des étudiants ont produit un effet de levier important dans le développement de logements adaptés aux besoins des jeunes apprenants. Il importe de poursuivre l'effort en continuant de développer une offre attractive et modulable pour les jeunes grâce à des projets mieux inscrits dans les territoires et prenant en compte chacun de leurs atouts.

En 2023, l'effort d'accompagnement se poursuit, dans le cadre d'un règlement d'intervention renouvelé et en veillant à un maillage territorial équilibré en fonction des besoins. **Une programmation d'opérations matures est établie pour la création d'environ 1 000 nouvelles places produites par des bailleurs sociaux, et en parties gérées par le CROUS.**

Cette politique en faveur des jeunes sera par ailleurs enrichie en 2023 d'un axe « saisonniers ». **Il s'agira prioritairement en 2023 d'accompagner le territoire et les porteurs de projets dans la mise en œuvre de solutions d'hébergement pour les saisonniers** du tourisme et de l'agriculture.

OBJECTIF N°2 : FAVORISER LES DEPLACEMENTS DE LA JEUNESSE SUR NOTRE TERRITOIRE

1/ L'aide au financement du permis B

La Région Nouvelle-Aquitaine souhaite favoriser l'égalité des chances d'accès à l'emploi en proposant une aide à la préparation du permis B pour les jeunes les plus précaires qui s'engagent vers une insertion professionnelle, sous conditions de ressources et de diplôme.

Depuis son lancement en 2016 à l'échelle de la grande Région, ce dispositif a permis d'aider plus de 26 120 jeunes dans leur insertion professionnelle.

En 2023, la Région réaffirmera l'utilité économique d'une aide à la mobilité en poursuivant le soutien à la préparation au permis de conduire B afin de favoriser les conditions d'employabilité des jeunes les plus vulnérables.

2/ Le transport scolaire

Dans un contexte marqué par la hausse des prix de l'énergie, la Région maintiendra le service public de transport, assumant les surcoûts sur ce budget régional, et poursuivra les investissements nécessaires à l'amélioration du service rendu. En outre, pour sécuriser le service, maintenir les entreprises locales et les emplois, la Région a fait le choix d'allonger la durée des marchés de 4 à 6 ans. 2023 sera notamment marquée par le renouvellement d'offres de transports dans plusieurs départements pour une durée de 6 ans : la totalité des contrats en Corrèze et en Gironde et partiellement ceux de Charente, Creuse, Dordogne et Haute-Vienne.

En 2023, la Région poursuivra la modernisation de l'outil d'inscription et la billettique scolaire afin de faciliter l'accès au transport scolaire et parvenir à une réelle connaissance de l'usage des services. Ces nouveaux outils permettront en effet d'optimiser les moyens engagés grâce à un suivi de la fréquentation réelle et quotidienne des services. Les économies qui pourraient en découler permettront de participer à la couverture des coûts de maintenance induits par ces solutions billettiques.

La Région continuera également l'important travail de rationalisation et de pose de poteaux / abris sur les points d'arrêts scolaires, contribuant ainsi à améliorer la sécurité autour de la prise en charge des enfants.

Dans un contexte de pénurie de conducteurs, la Région prendra en particulier toute sa part dans la promotion de la profession, la formation des salariés et l'optimisation des moyens engagés, afin d'assurer le service de transport, essentiel pour notre territoire.

Conformément aux orientations de Néo-Terra, la Région s'emploie également, en fonction des opportunités offertes par le travail engagé sur les lignes régulières, à développer les motorisations alternatives (électrique, hybride et à base d'agro carburants) pour le parc d'autocars scolaires et cherchera à électrifier une partie des véhicules des régies.

Enfin, dans un contexte compliqué d'inflation et plus particulièrement de hausse des prix de l'énergie, la Région étudiera la question d'une revalorisation de la participation familiale pour la rentrée scolaire 2023 pour maintenir une couverture usager de l'ordre de 10% du coût du service.



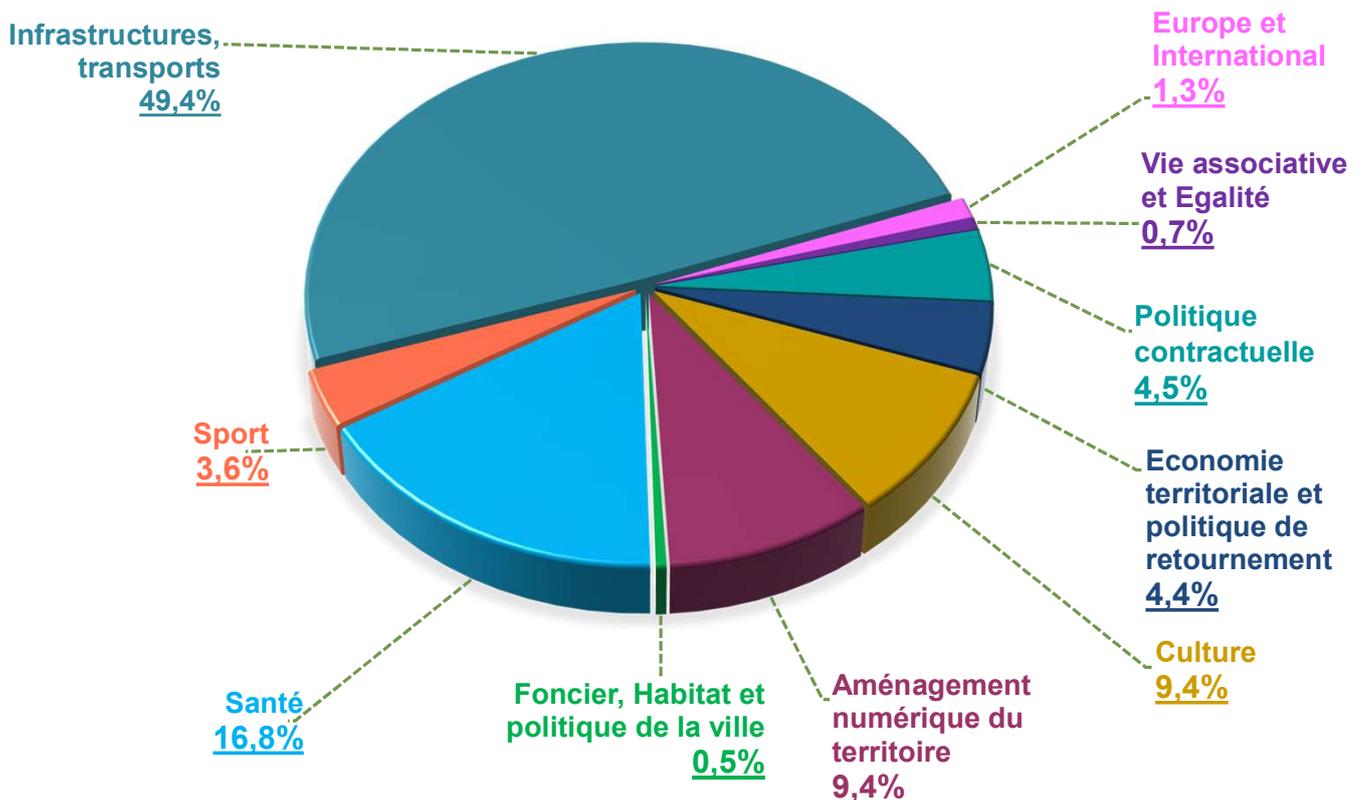
AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE



Pilier 3. Aménagement du territoire en M€

AXES POLITIQUES	AP	CP/AP et CP hors AP	AE	CP/AE et CP hors AE	TOTAL CP
3.2 - Politique contractuelle	18,68	22,31	8,08	7,88	30,20
3.3 - Economie territoriale et politique de retournement	21,00	18,98	4,51	10,24	29,21
3.4 - Culture	26,01	23,96	41,53	38,52	62,48
3.5 - Aménagement numérique du territoire	8,90	60,60	1,97	2,17	62,77
3.6 - Foncier, Habitat et politique de la ville	2,93	1,92	1,82	1,27	3,19
3.7 - Santé	8,30	4,33	115,78	107,92	112,25
3.8 - Sport	9,73	12,74	9,18	11,22	23,95
3.9 - Infrastructures, transports	1 035,10	134,08	44,60	195,04	329,12
3.10 - Europe et International	0,60	2,66	5,74	6,08	8,74
3.11 - Vie associative et Egalité	0,98	0,78	4,04	4,21	4,99
TOTAL	1 132,23	282,35	237,25	384,54	666,89
BUDGET PRIMITIF 2023	289,24	276,10	364,68	366,88	642,98

Part des CP dans le pilier en %



Pilier 3. Aménagement du territoire

AXES	OBJECTIFS	MONTANTS INVESTISSEMENT		MONTANT FONCTIONNEMENT	
		AP	CP/AP et CP hors AP	AE	CP/AE et CP hors AE
3.2 - Politique contractuelle	S'engager avec les territoires sur de nouvelles politiques de développement	17 875 000,00	21 344 709,00	6 594 975,00	6 152 117,00
	Favoriser l'émergence de projets d'excellence rurale	800 000,00	968 936,00	1 490 000,00	1 731 864,00
	SOUS-TOTAL	18 675 000,00	22 313 645,00	8 084 975,00	7 883 981,00
3.3 - Economie territoriale et politique de retournement	Renforcer la création, la transmission et le développement des Très Petites Entreprises (TPE) dans les territoires	10 800 000,00	9 200 000,00	3 475 000,00	8 748 000,00
	Organiser une veille et un soutien aux entreprises en retournement	10 200 000,00	9 775 000,00	300 000,00	475 000,00
	Opérer une veille des territoires au service de l'anticipation	-	-	731 400,00	1 014 800,00
	SOUS-TOTAL	21 000 000,00	18 975 000,00	4 506 400,00	10 237 800,00
3.4 - Culture	Amplifier la connaissance et la valorisation du patrimoine régional	4 560 000,00	5 705 600,00	2 194 906,00	1 961 400,00
	Favoriser l'aménagement culturel durable des territoires	21 350 000,00	18 165 163,00	18 642 118,00	16 629 061,00
	Soutenir la diversité de la création artistique professionnelle	-	-	18 203 077,00	18 069 008,00
	Promouvoir les langues et cultures régionales	100 000,00	86 000,00	2 490 000,00	1 863 900,00
	SOUS-TOTAL	26 010 000,00	23 956 763,00	41 530 101,00	38 523 369,00
3.5 - Aménagement numérique du territoire	Connecter tous les habitants de Nouvelle-Aquitaine au haut débit en 2030	8 900 000,00	60 595 000,00	1 970 000,00	2 170 000,00
	SOUS-TOTAL	8 900 000,00	60 595 000,00	1 970 000,00	2 170 000,00
3.6 - Foncier, Habitat et politique de la ville	S'assurer d'une utilisation rationnelle du foncier et du développement de l'habitat	1 983 500,00	1 300 000,00	356 850,00	405 000,00
	Accompagner la réussite des quartiers	950 000,00	621 350,00	1 465 000,00	862 180,00
	SOUS-TOTAL	2 933 500,00	1 921 350,00	1 821 850,00	1 267 180,00
3.7 - Santé	Soutenir les praticiens de demain en formation	-	-	12 596 000,00	12 596 000,00
	Offrir une offre de formation de qualité aux praticiens de demain	8 299 332,00	4 327 354,00	103 185 224,00	95 322 611,00
	SOUS-TOTAL	8 299 332,00	4 327 354,00	115 781 224,00	107 918 611,00
3.8 - Sport	Développer l'accès au sport pour tous	425 000,00	265 000,00	1 180 377,00	1 201 520,00
	Développer "une terre de destination sportive" via l'aide au mouvement sportif	400 000,00	700 000,00	3 542 000,00	3 744 000,00
	Développer un aménagement sportif équitable et ambitieux avec des équipements de grande capacité	7 000 000,00	6 000 000,00	-	-
	Faire des CREPS le campus de l'excellence sportive	1 906 000,00	5 771 000,00	24 968,00	1 934 046,00
	Développer "un territoire qui gagne" via les partenariats clubs élites et sport professionnel	-	-	4 430 000,00	4 338 000,00
	SOUS-TOTAL	9 731 000,00	12 736 000,00	9 177 345,00	11 217 566,00
3.9 - Infrastructures, transports	Mailler le territoire pour plus d'accessibilité et favoriser les échanges	147 471 984,00	110 155 906,00	8 428 765,00	8 440 546,00
	Rapprocher les territoires	887 626 000,00	23 927 600,00	36 171 547,00	186 595 801,00
	SOUS-TOTAL	1 035 097 984,00	134 083 506,00	44 600 312,00	195 036 347,00
3.10 - Europe et International	Faire de la Nouvelle-Aquitaine une région pleinement inscrite dans l'ambition européenne	0,00	847 636,00	1 381 173,00	1 555 117,00
	Développer l'internationalisation des territoires et contribuer à l'affirmation de la francophonie	604 782,00	1 808 594,00	4 355 072,00	4 527 178,00
	SOUS-TOTAL	604 782,00	2 656 230,00	5 736 245,00	6 082 295,00
3.11 - Vie associative et Egalité	Développer la vie associative	377 750,00	340 400,00	2 860 089,00	2 842 000,00
	Promouvoir la solidarité et l'égalité	600 000,00	441 850,00	1 181 411,00	1 363 500,00
	SOUS-TOTAL	977 750,00	782 250,00	4 041 500,00	4 205 500,00
TOTAL GENERAL		1 132 229 348,00	282 347 098,00	237 249 952,00	384 542 649,00
BUDGET PRIMITIF 2022		289 242 029,00	276 097 832,85	364 676 151,00	366 881 304,00

Pilier 3. Aménagement du territoire

3.2 - Politique contractuelle

OBJECTIFS			MONTANTS INVESTISSEMENT		MONTANTS FONCTIONNEMENT	
Réf. fonctionnelles	PROGRAMMES		AP	CP/AP et CP hors AP	AE	CP/AE et CP hors AE
N°	INTITULE					
S'engager avec les territoires sur de nouvelles politiques de développement						
53	4053010	ACTION TERRITORIALE	13 775 000,00	10 406 500,00	3 122 263,00	2 141 263,00
53	4053030	INGENIERIE TERRITORIALE	-	-	2 028 875,00	2 015 017,00
53	4053110	FERROCAMPUS	2 100 000,00	9 625 214,00	1 443 837,00	1 995 837,00
53	4053120	PROJETS SPECIFIQUES	2 000 000,00	1 004 200,00	-	-
53	232010	CONTRATS DE TERRITOIRE	-	100 000,00	-	-
53	2000231010	Soutenir le développement rural - accompagnement projets de	-	208 795,00	-	-
SOUS TOTAL			17 875 000,00	21 344 709,00	6 594 975,00	6 152 117,00
Favoriser l'émergence de projets d'excellence rurale						
53	4053060	RURALITE	100 000,00	725 000,00	230 000,00	620 000,00
53	4053070	REVITALISATION DES PETITES VILLES ET CENTRES BOURGS	700 000,00	220 000,00	1 260 000,00	968 856,00
53	4053090	LIVING LAB	-	23 936,00	-	143 008,00
SOUS TOTAL			800 000,00	968 936,00	1 490 000,00	1 731 864,00
TOTAL			18 675 000,00	22 313 645,00	8 084 975,00	7 883 981,00
<i>BUDGET PRIMITIF 2022</i>			<i>69 265 701,00</i>	<i>26 250 994,00</i>	<i>9 798 917,00</i>	<i>7 110 837,00</i>

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

Politique contractuelle

OBJECTIF N°1 : S'ENGAGER AVEC LES TERRITOIRES SUR DE NOUVELLES POLITIQUES DE DEVELOPPEMENT

1/ 2023, le début d'un nouveau cycle de contractualisation avec les territoires de la Nouvelle-Aquitaine

Depuis plus de trois ans, la Région a contractualisé avec l'ensemble des territoires de la Nouvelle-Aquitaine (51 à ce jour) dans le cadre de démarches animées par les élus de territoires et les chargés de missions territoriaux de la Région.

Cette contractualisation entre la Région et les territoires de la Nouvelle-Aquitaine a permis de faire émerger **2844 projets dont 1288 ont donné lieu à un soutien régional.**

Les projets accompagnés dans les contrats sont vecteurs d'attractivité, de développement économique, d'emplois et de services de proximité dans les territoires. On y retrouve la réalisation de tiers-lieux, l'aide au maintien des derniers commerces et de maisons de santé pluri-professionnelles, des actions collectives de proximité en faveur du commerce et de l'artisanat pour revitaliser les centres bourgs, des démarches ou études pour faire émerger ou renforcer des filières locales, et des projets structurants comme la Cité du Cuir à Saint-Junien (87) ou la Cité créative de la culture béarnaise à Pau (64)...

L'année 2022 a été consacrée à l'élaboration de nouveaux contrats de développement et de transitions prenant en compte le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET), la feuille de route Néo Terra et le Schéma Régional de Développement Économique, d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII).

Ils aboutissent à **une action territoriale renouvelée** qui tient davantage compte des enjeux posés par les crises climatiques, environnementales, sanitaires et sociales et les projets porteurs de transitions. La Région souhaite ainsi accompagner les territoires dans le renforcement de leur attractivité et dans le soutien à des projets favorisant le vivre-ensemble (services de proximité, soutien du tissu commercial et artisanal, création de maisons de santé etc.).

Ces contrats prennent en compte également davantage **les projets issus des territoires ruraux** (la Nouvelle-Aquitaine est la 3^e région française la plus rurale).

Ce cycle de contrat couvrira la période de janvier 2023 à décembre 2025.

2/ Soutenir la relance en Nouvelle-Aquitaine via l'Accord Régional de Relance et le Contrat de Plan Etat Région

Dans un contexte socio-économique bousculé par les récentes crises, la Région Nouvelle-Aquitaine a joint ses efforts à ceux de l'Etat afin de permettre le rebond et le développement des territoires.

Le Contrat de Plan Etat-Région (CPER) 2021-2027 adopté en mars 2022, permet d'investir massivement dans des projets structurants qui concourent à l'essor économique responsable ainsi qu'à l'aménagement durable et équilibré des territoires néo-aquitains.

Pour cette nouvelle génération de CPER, l'objectif est multiple : accroître la part des étudiants, des chercheurs et de l'effort en R&D ; accélérer les transitions écologiques, énergétiques et technologiques ; soutenir l'économie touristique et faire face aux enjeux de mutations des territoires dans leurs diversités et dans leurs dynamiques au titre de la cohésion sociale et territoriale.

Dans un dialogue constant avec les acteurs locaux, **plus de 250 projets ont d'ores et déjà été priorisés dans ce Contrat de Plan**, le soutien et l'investissement des équipements et des filières demeurant une préoccupation première.

Avec l'Accord régional de relance 2021-2022, adopté en décembre 2020, afin de territorialiser et amplifier les effets de l'effort national du Plan de relance ce sont au total 6,500 Md€ mobilisables conjointement par la Région et l'Etat pour accompagner, à l'échelle du territoire de la Nouvelle-Aquitaine, à court et moyen terme, les ambitions des collectivités et des acteurs socio-économiques locaux.

3/ La poursuite de la mise en place du projet Ferrocampus

D'ici 2026, Ferrocampus permettra la mise en place d'un **écosystème** complet autour des **activités ferroviaires** : campus des métiers, centre de recherche, passerelle pour l'orientation et la reconversion. Ce projet est situé à Saintes, en Charente-Maritime.

Projet pluridisciplinaire, Ferrocampus se situe à la croisée de plusieurs compétences régionales. Le pôle d'excellence est un grand projet structurant porté par la Délégation à l'aménagement du territoire et à l'attractivité régionale (DATAR) de Nouvelle-Aquitaine. Ferrocampus fait également partie des actions régionales de soutien aux filières économiques, à l'emploi, à la formation et à l'orientation. Le projet relève aussi des compétences de la Région en tant qu'autorité organisatrice des transports.

Depuis 2020, Ferrocampus est désormais entré dans sa phase opérationnelle, avec, notamment, le début de l'acquisition du site, îlot par îlot, et l'intégration du pôle dans les programmes d'investissements d'avenir (PIA) nationaux qui permettront la mise en place de plateaux techniques destinés au lancement d'expérimentations : trains légers innovants, signalisation...

OBJECTIF N°2 : FAVORISER L'EMERGENCE DE PROJETS D'EXCELLENCE RURALE

Le confortement d'une politique dédiée à la ruralité :

1/ L'intégration de la ruralité au sein des contrats de territoires

A partir de l'expérience du Cluster ruralités qui a pu mettre en avant nombre de projets inspirants portés par des communes rurales ou le mouvement associatif des territoires, **les contrats de territoires s'attachent étroitement à la prise en compte et au soutien des dynamiques rurales.**

La Région poursuit, intensifie son accompagnement et met en œuvre des modalités de travail rapprochées avec les communes rurales tout au long de la vie du contrat. Il s'agit d'accompagner, dans les compétences régionales, des projets et initiatives des collectivités des territoires ruraux et de leurs acteurs pour faire en sorte que **ces derniers puissent s'inscrire pleinement dans la dynamique des actions de développement, de transition ou de solidarité** que les contrats de territoires soutiennent. Ces soutiens concernent en particulier, les transitions, le confortement des bourgs, les services en milieu rural, le commerce et l'activité, le logement...

2/ L'action du cluster ruralités

La Région a initié en 2018 une démarche novatrice avec la mise en place du Cluster ruralités. L'action du Cluster se poursuit en regroupant des acteurs publics et privés impliqués en ruralités de Nouvelle-Aquitaine. Il a pour ambition de partager et de s'interroger collectivement sur **les initiatives et bonnes pratiques existantes** en Nouvelle Aquitaine ou ailleurs en France et en Europe et de soutenir **l'expérimentation**.

Le Cluster Ruralité a créé le Forum Européen des Ruralités, véritable rendez-vous des acteurs de la ruralités et a mis en place plusieurs webinaires et espaces d'échanges.

3/ La politique en faveur des petites villes et des centres bourgs

Au regard des problématiques de dévitalisation auxquelles sont confrontés bon nombre de centres, **la présence et le maintien de centres bourgs dynamiques** est un gage de qualité de vie, de cohésion sociale et de développement économique. Ils constituent de fait, des pôles essentiels à l'attractivité de leur territoire et plus globalement à l'équilibre territorial régional.

Par délibération du 12 avril 2019, la Région a adopté une politique spécifique en faveur des centres-bourgs et a lancé un appel à manifestation d'intérêt spécifique. 36 villes ont répondu à cet AMI.

Cette politique vise notamment à apporter aux **collectivités des moyens spécifiques en matière d'ingénierie ou d'intervention sur des îlots stratégiques**. En terme d'études une convention de partenariat avec la Banque des Territoires permet d'apporter un soutien conjoint Région/Banque des territoires aux communes ou intercommunalités.

Depuis 2021 16 plans guides stratégiques et 18 études thématiques ou opérationnelles ont été engagées pour un soutien global de 1.36 M€. **A ce jour et dans la perspective d'entrée en phase opérationnelle, environ 20 îlots stratégiques sont repérés ou en étude. Ces opérations pourront bénéficier d'un soutien ultérieur au titre des déficits prévisionnels d'opérations.**

En fonction du degré d'appropriation toujours spécifique par chaque collectivité, la montée en puissance des projets est progressive. Ces démarches, par nature ambitieuses et complexes pour agir sur les facteurs structurels de la dévitalisation des centres-bourgs, s'inscrivent nécessairement dans un temps long.

Pilier 3. Aménagement du territoire

3.3 - Economie territoriale et politique de retournement

OBJECTIFS			MONTANTS INVESTISSEMENT		MONTANTS FONCTIONNEMENT	
Réf. fonctionnelles	PROGRAMMES					
	N°	INTITULE	AP	CP/AP et CP hors AP	AE	CP/AE et CP hors AE
Renforcer la création, la transmission et le développement des Très Petites Entreprises (TPE) dans les territoires						
52	2000232010	Accompagner développement des agglomérations et réseaux de	-	300 000,00	-	-
53	4053080	MUTATIONS ECONOMIQUES : CADET	-	-	45 000,00	45 000,00
94	4094070	ECONOMIE TERRITORIALE	10 800 000,00	8 900 000,00	3 430 000,00	8 703 000,00
SOUS TOTAL			10 800 000,00	9 200 000,00	3 475 000,00	8 748 000,00
Organiser une veille et un soutien aux entreprises en retournement						
94	4094040	ENTREPRISES EN RETOURNEMENT	10 200 000,00	9 775 000,00	300 000,00	475 000,00
SOUS TOTAL			10 200 000,00	9 775 000,00	300 000,00	475 000,00
Opérer une veille des territoires au service de l'anticipation						
0202	4002050	ETUDES ET PROSPECTIVES	-	-	731 400,00	1 014 800,00
SOUS TOTAL			-	-	731 400,00	1 014 800,00
TOTAL			21 000 000,00	18 975 000,00	4 506 400,00	10 237 800,00
BUDGET PRIMITIF 2022			23 000 000,00	21 845 000,00	22 135 000,00	9 844 000,00

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

Economie territoriale et politique de retournement

OBJECTIF N°1 : RENFORCER LA CREATION, LA TRANSMISSION ET LE DEVELOPPEMENT DES TRES PETITES ENTREPRISES (TPE) DANS LES TERRITOIRES

En déclinaison opérationnelle de la feuille de route Néo Terra, le SRDEII 2022-2028 a réaffirmé la nécessité d'agir en faveur du développement et du maintien de l'économie de proximité, dont les secteurs du commerce et de l'artisanat, à la revitalisation des centres-bourgs et des centres villes, créateurs de lien social et remparts à la désertification et à la perte des activités sur les territoires.

En lien avec ces ambitions, les priorités régionales seront recentrées sur les trois leviers majeurs suivants :

- La création et le développement de l'économie du quotidien
- L'accompagnement des entreprises en transitions et la transmission d'entreprise
- Le soutien des Très Petites Entreprises (TPE) à fort potentiel et impact positif.

Dans cette perspective, l'année 2023 constituera une année transitoire avec la mise en place d'un nouveau règlement d'intervention régionale.

1/ Soutenir la vitalité et le développement de l'économie du quotidien

En Nouvelle-Aquitaine, 70 % des communes relèvent d'un programme spécifique de revitalisation : territoires CADET, Zone de Revitalisation Rurale (ZRR), Petite Ville de Demain, Zone de revitalisation des commerces en milieu rural (ZRCom), Quartiers Politique de la Ville...

Le maintien des services du quotidien constitue un enjeu majeur pour contribuer au rééquilibrage territorial du développement économique et à l'attractivité des territoires ruraux.

En 2023, la Région mettra en place un nouveau dispositif d'aides spécifiques pour permettre de maintenir une offre de services du quotidien à la population et là où il y a risque de carence, de réintroduire le dernier commerce ou service essentiel à la population.

2/ Accompagner les entreprises en transitions

A - Promouvoir et faciliter la transmission des entreprises

Face à une population de dirigeants vieillissants, les politiques d'incitation et d'appui à la reprise sont cruciales pour maintenir la vitalité économique de certains territoires, en redynamiser d'autres et favoriser un meilleur équilibre entre les territoires.

L'enjeu d'équilibre territorial dans le renouvellement de chefs d'entreprise est essentiel, pour maintenir une économie de proximité dans les territoires ruraux et sauvegarder les savoir-faire.

L'adoption en octobre 2022 d'une feuille de route dédiée à la « Transmission en Nouvelle-Aquitaine », associant tous les acteurs (consulaires, EPCI, notaires, banques, agents immobiliers, associations, ...) viendra renforcer l'intervention régionale comme chef de file sur cette thématique et définir les pistes d'actions prioritaires pour répondre à cet enjeu régional.

Dans cette ambition, la Région renouvellera son soutien pour rendre lisible une offre d'accompagnement, à l'échelle régionale, déployée par les chambres consulaires et encouragera la mise en place d'expérimentations territoriales notamment, pour favoriser la reprise d'entreprise par les salariés.

B - Accélérer les transitions des TPE et la transformation de leur outil de production

Face aux conséquences du dérèglement climatique (sécheresse, feux de forêts, pénurie en eau...), la population a pris conscience de l'impact environnemental des modes de vie et d'achat au quotidien. Les clients et les entreprises veulent désormais, privilégier davantage les circuits courts, le « fait maison » ou le « made in local ».

La crise énergétique conduit également, les TPE à modifier en profondeur leur mode de production pour réduire leur dépendance énergétique et préserver leurs coûts de production à un niveau économiquement supportable.

En 2023, un des objectifs majeurs de la Région sera d'accompagner les TPE à franchir des caps stratégiques dans leur développement en activant les leviers liés à ces transitions. Dans cette ambition, la Région s'appuiera sur les chambres consulaires pour engager les TPE dans une dynamique de changement.

Le développement de l'emploi partagé entre les entreprises constitue également un des leviers essentiels pour accompagner le développement des TPE, les aider à faire face à la pénurie de certaines compétences (notamment, du secteur industriel) et renforcer le partenariat des acteurs économiques à l'échelle d'un territoire.

En 2023, la Région fera évoluer le contenu de son Appel à Projets en faveur du soutien aux groupements d'employeurs, à l'issue d'un bilan réalisé et d'une consultation des acteurs. La prise en compte des enjeux sociétaux par les groupements d'employeurs sera intégrée notamment, à travers les questions liées à la qualité de vie au travail et la mise en place de pratiques vertueuses et participatives liées à la Responsabilité Sociétale de l'Entreprise (RSE).

3/ Soutenir l'entrepreneuriat et l'innovation des TPE

A - Le soutien à la création d'entreprise

La Nouvelle-Aquitaine connaît une dynamique entrepreneuriale qui reste plus élevée qu'à l'échelle nationale¹. Toutefois, cette dynamique reste fragile puisqu'elle est largement portée par les entreprises individuelles optant pour le régime de la microentreprise.

En 2023, la Région déploiera son dispositif régional « Entreprendre, la Région à vos côtés » en s'appuyant sur les structures qui auront été préalablement sélectionnées dans le cadre d'un AAP. L'objectif est de mobiliser tous les acteurs de cet écosystème au service de la réussite des projets de création ou reprise d'entreprise et de saisir l'opportunité de cet accompagnement pour sensibiliser les porteurs de projets aux enjeux Néo Terra.

L'entrepreneuriat des jeunes et des femmes est un véritable levier économique et d'innovation pour tous les territoires de la Nouvelle-Aquitaine. En 2023, la Région poursuivra son engagement pour leur apporter une réponse adaptée, à travers les dispositifs de droit commun d'une part, et en soutenant des actions spécifiques, dans le cadre du Plan d'Action Régional pour l'Entrepreneuriat des femmes 2021-2023, d'autre part.

Pour promouvoir l'entrepreneuriat au plus grand nombre et au plus près des territoires, la Région reconduira en 2023, ses deux événements régionaux « la Quinzaine de la création » pour sa 2ème édition en avril et « le Mois de la transmission », pour sa 6ème édition en novembre 2023, en partenariat avec les acteurs de l'accompagnement et les EPCI.

B - Le soutien à l'innovation dans l'artisanat et l'inventivité

Dans le cadre du SRDEII, la Région a fait de l'accompagnement à l'innovation des entreprises, des hommes et des femmes et des territoires une des grandes priorités régionales.

L'innovation dans les TPE est une réalité, généralement issue d'une problématique de terrain, exprimée par un client, mais elle est souvent mal reconnue et mal protégée. Or, les ateliers de fabrication, de production, de sous-traitance industrielle, de l'artisanat et des services représentent un potentiel d'entreprises où l'innovation est présente et dynamique.

Dans le prolongement de la mise en place début 2022 du Fonds Régional Innovation (FRI) pour gérer le dispositif d'aide « Prestation Tremplin innovation » (PTI), en partenariat avec Bpifrance, l'ambition de la Région est d'insuffler une nouvelle dynamique et une culture d'innovation au service des entreprises et territoires.

¹ 83 864 créations d'entreprises ont été créées en Nouvelle-Aquitaine. La création d'entreprises a augmenté de plus 21 % sur un an (contre + 17,4 % sur la France entière) : La région Nouvelle-Aquitaine se place au 5ème rang des régions les plus dynamiques.

Dans ce cadre, la Région définira en 2023, en concertation avec ses partenaires, sa feuille de route avec pour objectif principal de structurer et fédérer l'ensemble des acteurs autour et pour « L'innovation dans les TPE ».

4/ Accompagner des Territoires en mutations économiques

Dédié aux **territoires en mutation économique** (accidents industriels, fermetures d'usines, destructions d'emplois) ou dans lesquels il existe une très forte spécialisation de l'économie porteuse de risques, le dispositif CADET comprend 4 axes : accompagner le tissu industriel local, promouvoir l'entrepreneuriat, favoriser le marketing territorial, former vers l'emploi.

Il existe actuellement **7 territoires CADET** : le Grand Châtelleraut (86), le Grand Bergeracois (24), la Haute Gironde (33), la vallée du Lot (47), la Charente Limousine/ Mellois Ruffécois/ Sud Vienne (86), le Ouest Creuse (23) et le bassin de Tulle (19).

La crise sanitaire et le contexte économique actuel renforcent malheureusement la nécessité de mener ce type de démarches et l'intervention de la Région a permis des actions spécifiques de soutien de l'économie locale, la création ou la sauvegarde d'emplois. **On estime, au total, à plus de 1000, le nombre d'emplois créés ou pérennisés** sur les territoires CADET depuis 3 ans.

OBJECTIF N°2 : ORGANISER UNE VEILLE ET UN SOUTIEN AUX ENTREPRISES EN RETOURNEMENT

En 2023 les entreprises vont être confrontées à une conjoncture économique caractérisée par une croissance ralentie en raison des incertitudes géopolitiques (guerre en Ukraine) et à une inflation soutenue, en particulier sur les coûts énergétiques. Par ailleurs, le remboursement des dettes contractées avant et surtout pendant la crise sanitaire (PGE et report de charges) va peser sur la trésorerie des entreprises et en particulier sur les plus vulnérables.

Dans ce contexte, la Région se mobilisera :

- En veillant à un partage équitable de l'effort financier de restructuration avec les banques et les actionnaires / investisseurs.
- En maintenant une sélectivité stratégique et en participant à l'émergence d'acteurs renforcés : consolidation de filière et renforcement des fonds propres,
- En se concentrant sur les dossiers à fort enjeu en termes de dynamisme économique de long terme, d'emploi, de technologies / savoir-faire, de soutien aux territoires fragiles.

L'action de la Région continue de porter sur :

- Sa capacité à intervenir en anticipation des difficultés et donc être en mesure de disposer des informations sur la situation économique de l'entreprise le plus en amont possible.
- Des diagnostics approfondis et fiables sur la situation économique de l'entreprise afin de connaître précisément les causes des difficultés, de

disposer d'informations indépendantes et fiabilisées et d'un besoin financier correctement calibré.

- L'accompagnement du dirigeant dans la mise en œuvre du plan de redressement qui requiert souvent un savoir-faire très spécifique et différent du pilotage courant d'une entreprise.
- Sa capacité à intervenir dans le plan de restructuration et de renforcement de la structure financière des entreprises bénéficiaires, sous forme de prêts publics, voire d'intervention en fonds propres.

OBJECTIF N°3 : OPERER UNE VEILLE DES TERRITOIRES AU SERVICE DE L'ANTICIPATION

1/ Améliorer la connaissance des territoires

La Région développe **des outils d'information et d'analyse**, dans un objectif d'aide à la décision. Elle produit des analyses thématiques territorialisées ainsi que des notes de conjoncture à partir de données statistiques et qualitatives, gère un système d'information géographique et produit des analyses spatiales, diffuse des lettres d'information sur les domaines de compétence de la Région. Le champ de ses analyses englobe les problématiques socio-économiques, les impacts de la crise économique et les transitions écologiques et énergétiques.

2/ Faire vivre le SRADET

Issu d'une large concertation, **le Schéma régional d'aménagement, de développement et d'égalité des territoires**, a été voté par l'Assemblée régionale le 16 décembre 2019 et approuvé par l'Etat le 27 mars 2020.

Suite à l'entrée en vigueur de la loi Climat et Résilience et de la loi anti-Gaspillage et Economie circulaire, une **modification a été engagée sur les thématiques du foncier, de la logistique et des déchets**. Une concertation a été engagée avec l'ensemble des acteurs et en particulier les représentants des territoires. Plusieurs ateliers, réunions techniques et politiques ont été organisés depuis la mi-2022 et se poursuivront jusqu'au début de l'année 2023. Le projet modifié doit être arrêté au premier semestre 2023, ouvrant une phase de concertation de la population, de consultation des personnes et organismes associés et de mise à disposition du public, avant vote en assemblée plénière en décembre de la même année.

Dans le même temps, la Région poursuit son **action d'accompagnement des collectivités** pour intégrer les dispositions du SRADET dans leurs documents de planification et d'urbanisme, via notamment :

- l'exercice de son rôle de personne publique associée à l'élaboration des documents de planification et d'urbanisme (avis officiels après adoption/révision des SCoT et PLUi, notes techniques tout au long de la procédure),
- la diffusion de supports méthodologiques (plateforme internet, plaquette d'information, guide de mise en œuvre et cahiers techniques, observatoires régionaux...).

Pilier 3. Aménagement du territoire

3.4 - Culture

OBJECTIFS			MONTANTS INVESTISSEMENT		MONTANTS FONCTIONNEMENT	
Réf. fonctionnelles	PROGRAMMES		AP	CP/AP et CP hors AP	AE	CP/AE et CP hors AE
	N°	INTITULE				
Amplifier la connaissance et la valorisation du patrimoine régional						
312	4031010	RESTAURAT° MONUM. HISTOR., ACT° DE VALORISAT° SENSIBILISAT°	-	-	1 761 048,00	1 667 000,00
312	4031011	INVENTAIRE	-	-	287 208,00	198 250,00
312	255022	VALORISATION DU PATRIMOINE ET FONDS PATRIMONIAUX	-	27 600,00	-	-
313	4000200	GESTION DOMANIALE	-	-	400,00	400,00
313	4000201	STRATEGIE IMMOBILIERE	5 000,00	5 000,00	25 000,00	25 000,00
313	4000202	EXPLOITATION, MAINTENANCE ET SECURITE	12 000,00	12 000,00	121 250,00	61 250,00
313	4002300	SYSTEMES D'INFORMATION	-	4 500,00	-	9 500,00
313	4031010	RESTAURAT° MONUM. HISTOR., ACT° DE VALORISAT° SENSIBILISAT°	3 200 000,00	2 500 000,00	-	-
313	4031075	ACQUISITION ET CRÉATION D'ŒUVRES CONTEMPORAINES	335 000,00	310 000,00	-	-
313	4031077	SOUTIEN PRJTS STRUCTURANTS, AIDE À L'ÉQPT - PATRIMOINE	1 008 000,00	2 500 000,00	-	-
313	4031110	BATIMENTS - SITES CONNEXES - PATRIMOINE	-	15 000,00	-	-
313	256010	DOMAINE DE MALAGAR	-	172 000,00	-	-
313	3031609	VCAA - APPEL A PROJETS PATRIMOINE	-	24 800,00	-	-
313	3031611	VCAA-CP - APPEL A PROJETS PATRIMOINE - CPROJET	-	100 000,00	-	-
313	3031623	VCPA - MISE EN VALEUR DU PATRIMOINE	-	11 600,00	-	-
313	2000276020	Améliorer la valorisation du patrimoine culturel	-	23 100,00	-	-
SOUS TOTAL			4 560 000,00	5 705 600,00	2 194 906,00	1 961 400,00
Favoriser l'aménagement culturel durable des territoires						
312	4000200	GESTION DOMANIALE	-	-	15 000,00	15 000,00
312	4000202	EXPLOITATION, MAINTENANCE ET SECURITE	150 000,00	10 000,00	2 875 800,00	978 000,00
312	4000203	ACCOMPAGNEMENT ET LOGISTIQUE	-	-	771 000,00	257 000,00
312	4031013	VOLET TERRITORIAL CPER 2015-2020	10 500 000,00	6 300 000,00	-	-
312	4031014	VOLET TERRITORIAL CPER 2021-2027	8 300 000,00	5 670 000,00	-	-
312	4031071	MANIFESTATIONS CULTURELLES	-	-	6 518 960,00	6 595 836,00
312	4031072	AGENCES CULTURELLES ET ORGANISMES ASSOCIÉS	-	-	8 433 698,00	8 134 725,00
312	4031074	VALORISATION ÉVALUATION DE LA POLITIQUE CULTURELLE	-	-	27 660,00	92 000,00
312	4031076	SOUTIEN PRJTS STRUCTURANTS, AIDE À L'ÉQPT - CULTURE	2 400 000,00	5 600 000,00	-	-
312	4031100	BATIMENTS - SITES CONNEXES - CULTURE	-	-	-	556 500,00
312	253011	AMENAGEMENT CULTUREL DU TERRITOIRE	-	585 163,00	-	-
SOUS TOTAL			21 350 000,00	18 165 163,00	18 642 118,00	16 629 061,00
Soutenir la diversité de la création artistique professionnelle						
312	4031030	SOUTIEN AUX LIEUX DE DIFFUSION	-	-	8 850 350,00	8 635 500,00
312	4031031	SOUTIEN AUX ÉQUIPES ARTISTIQUES (CRÉATION)	-	-	4 858 400,00	4 841 400,00
312	4031040	SOUTIEN AUX ARTS PLASTIQUES	-	-	1 851 357,00	1 923 008,00
312	4031073	CULTURE - FORMATION - ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR	-	-	2 642 970,00	2 669 100,00
SOUS TOTAL			-	-	18 203 077,00	18 069 008,00
Promouvoir les langues et cultures régionales						
312	4031060	CULTURES ET LANGUES RÉGIONALES	100 000,00	86 000,00	2 490 000,00	1 863 900,00
SOUS TOTAL			100 000,00	86 000,00	2 490 000,00	1 863 900,00
TOTAL			26 010 000,00	23 956 763,00	41 530 101,00	38 523 369,00
BUDGET PRIMITIF 2022			9 791 000,00	15 467 270,00	35 616 781,00	38 600 857,00

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

Culture

OBJECTIF N°1 : AMPLIFIER LA CONNAISSANCE ET LA VALORISATION DU PATRIMOINE REGIONAL

Le patrimoine culturel et historique constitue une part importante de l'identité régionale. Facteur d'attractivité, il joue aussi un rôle déterminant dans la qualité du cadre de vie et des paysages tout en étant un levier essentiel de développement des territoires.

Dans ce secteur, l'action de la Région repose notamment sur sa compétence obligatoire d'Inventaire Général du Patrimoine Culturel, au titre de laquelle elle conduit (en propre ou en partenariat avec d'autres collectivités) des programmes de recherche et des actions de valorisation et de médiation (publications, expositions, conférences, etc.).

L'année 2023 verra notamment la publication d'ouvrages de synthèse sur le patrimoine des lycées en Nouvelle-Aquitaine, et sur l'imprimerie à Limoges. La Région envisage également de conclure de nouveaux partenariats sur l'inventaire de Libourne et de la Vallée de l'Isle.

L'année 2023 verra **le déploiement d'une nouvelle stratégie de médiation patrimoniale**, avec **la consolidation des acquis** (publications papier et Journées européennes du Patrimoine), le **lancement d'un nouveau Portail documentaire du patrimoine**, et **l'intégration de nouvelles actions en lien avec les principes de la Convention de Faro.**

La Région poursuivra par ailleurs son soutien à la restauration du patrimoine protégé au titre des Monuments historiques, dont le secteur est générateur d'emplois et contribue à préserver des savoir-faire. Elle renouvellera son accompagnement aux acteurs régionaux souhaitant valoriser leurs sites patrimoniaux afin de rendre le territoire néo-aquitain encore plus attractif.

L'année 2023 sera enfin marquée par la **mise en place effective du Campus régional du patrimoine bâti à Felletin**, et par des premiers travaux de rénovation du Jardin de Gabriel, propriété de la Région.

OBJECTIF N°2 : FAVORISER L'AMENAGEMENT CULTUREL DURABLE DES TERRITOIRES

La Région Nouvelle-Aquitaine accompagne l'organisation des festivals qui rythment la vie des territoires et contribuent à leur attractivité en favorisant la diversité des expressions culturelles. **En 2023, la Région révisera ses critères d'intervention sur les manifestations**, afin de mettre en avant les axes prioritaires de la mandature, notamment les transitions écologique et énergétique), garantir l'indépendance des acteurs et leur liberté de programmation, mais aussi de s'adapter aux bouleversements qui affectent

l'organisation événementielle du fait des crises sanitaire, énergétique et climatique. Cette révision se fera en concertation avec les collectivités et les organisateurs de ces manifestations.

L'année 2023 verra s'appliquer le nouveau règlement d'intervention Équipements Culturels voté en 2022, en priorisant les projets avec les partenaires au sein d'un comité consultatif. **Les projets d'équipements culturels prévus au CPER 2021-2027 et les contrats de transition et de développement votés en 2022** seront soutenus dans ce cadre.

Le projet de bâtiment culturel à Limoges sur le site de Jidé, porté par la Région, entrera dans une phase de programmation et d'études. Par ailleurs nous confirmons notre soutien au Festival Internationale de la Bande Dessinée d'Angoulême qui fêtera sa 50^e édition, avec une extension de son projet au sein de la Halle 57 qui accueillera le Manga City soutenu par la Région.

OBJECTIF N°3 : SOUTENIR LA DIVERSITE DE LA CREATION ARTISTIQUE PROFESSIONNELLE

1/ Spectacle Vivant

Le spectacle vivant, particulièrement fragilisé et impacté par la crise sanitaire et énergétique, se réinvente. La Région aura à cœur de se saisir de cette évolution pour faire évoluer ses modalités d'intervention en révisant son règlement d'intervention. **La Région lancera une concertation avec les opérateurs du spectacle vivant, en lien avec l'agence régionale dédiée OARA, les réseaux professionnels régionaux ainsi que le COREPS,** afin de mieux accompagner l'émergence des jeunes artistes, de soutenir la structuration du maillage régional, et de prendre en compte les enjeux écologiques.

Par ailleurs, la Région, en partenariat avec l'Etat, confiera à l'agence A le pilotage d'une **étude approfondie sur les orchestres et ensembles musicaux** en Nouvelle-Aquitaine pour mieux cerner les dynamiques à l'œuvre sur le territoire.

La Région poursuivra son accompagnement aux acteurs néo-aquitains dans leur circulation à l'étranger, avec des principes vertueux de réciprocité, en engageant le **renouvellement de sa convention pluriannuelle avec l'Institut français.**

2/ Arts plastiques et visuels

Pionnière en la matière, la Nouvelle-Aquitaine est la première région de France à avoir conclu un contrat de filière en faveur des arts plastiques et visuels. Après 4 années de mise en œuvre qui ont démontré sa pertinence, un nouveau contrat de filière a été adopté fin 2022, permettant une ouverture à des collectivités associées.

L'année 2023 sera donc la première année de mise en œuvre de ce contrat, avec une attention particulière à la situation des artistes-auteurs et notamment à leurs conditions de rémunération, particulièrement fragiles. Ce travail sera mené

en partenariat étroit avec la DRAC, avec l'appui et l'expertise du réseau ASTRE dont la consolidation sera appuyée.

L'année 2023 sera également marquée par le **40^{ème} anniversaire de la naissance des FRAC**. Ce sera l'occasion pour les 3 FRAC du territoire de mettre en avant leurs missions spécifiques vis-à-vis des professionnels et du grand public. **L'inauguration du nouveau FRAC-Artothèque à la fin de l'année 2023, en plein centre de Limoges, dans des locaux entièrement rénovés par la Région**, sera le point d'orgue de cette année de célébration. Le projet d'exposition photographique portée par le FRAC Nouvelle-Aquitaine et la MECA verra également sa présentation au public via une exposition et une publication.

3/ Culture-formation-enseignements supérieurs artistiques

La Région Nouvelle-Aquitaine contribue à la professionnalisation des jeunes artistes par son soutien aux actions de formation artistique organisées sur le territoire.

Elle continuera en 2023 à soutenir les établissements d'enseignement supérieur des arts plastiques et visuels et du spectacle vivant labellisés par l'Etat, ainsi que certaines structures préparant à l'insertion des jeunes après une formation artistique qualifiante.

En 2023, la Région lancera de manière opérationnelle, en tant que maître d'ouvrage, les travaux de construction de nouveaux locaux pour le Pôle d'enseignement supérieur musique et danse de Bordeaux.

L'année 2023 sera également consacrée **à l'élaboration d'un Contrat régional de filière Culture** dédié aux enjeux d'orientation, de formation, de professionnalisation et de structuration, en partenariat avec les agences culturelles, les têtes de réseaux culture et les partenaires (DRAC, DRESST, Cap Métiers ...).

OBJECTIF N°4 : PROMOUVOIR LES LANGUES ET CULTURES REGIONALES

La feuille de route en faveur des langues et cultures régionales, adoptée en 2021, sera déployée au sein de l'institution avec pour ambition de poursuivre l'amélioration des conditions de leur transmission, leur valorisation et le développement de leur usage au sein des politiques régionales.

La Région poursuivra également ses actions en faveur des 3 langues régionales présentes sur son territoire avec l'appui des outils structurants que sont l'Office Public de la Langue Occitane (OPLO), le Cirdoc In'oc, l'Office Public de la Langue Basque (OPLB), l'Institut Culture Basque (ICB) et l'UPCP Métiwe.

Pilier 3. Aménagement du territoire

3.5 - Aménagement numérique du territoire

OBJECTIFS			MONTANTS INVESTISSEMENT		MONTANTS FONCTIONNEMENT	
Réf. fonctionnelles	PROGRAMMES		AP	CP/AP et CP hors AP	AE	CP/AE et CP hors AE
N°	INTITULE					
Connecter tous les habitants de Nouvelle-Aquitaine au haut débit en 2030						
56	4056010	AMENAGEMENT NUMERIQUE DU TERRITOIRE	8 900 000,00	60 595 000,00	1 970 000,00	2 170 000,00
SOUS TOTAL			8 900 000,00	60 595 000,00	1 970 000,00	2 170 000,00
TOTAL			8 900 000,00	60 595 000,00	1 970 000,00	2 170 000,00
<i>BUDGET PRIMITIF 2022</i>			<i>40 198 600,00</i>	<i>66 780 000,00</i>	<i>1 870 000,00</i>	<i>1 870 000,00</i>

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

Aménagement numérique du territoire

OBJECTIF : CONNECTER TOUS LES HABITANTS DE NOUVELLE-AQUITAINE AU HAUT DEBIT EN 2030

1/ Très Haut Débit

Le programme régional THD vise, dans les zones où les opérateurs privés n'investissent pas en fonds propres, à construire, exploiter et commercialiser un réseau public en fibre optique jusqu'aux habitants et entreprises.

Il est indispensable au développement économique et à l'emploi (modernisation et transformation numérique des entreprises), essentiel pour la vie quotidienne des habitants (usages, éducation-formation, télémédecine). La Région aura engagé près de 350M€ depuis 2017 dans cet enjeu majeur.

Cette année 2023 verra les réalisations de travaux se poursuivre à un rythme élevé dans quasiment tous les territoires. Les premiers achevements sont néanmoins constatés. Ce sera donc encore en 2023 une forte mobilisation de crédits de paiements. La Région poursuivra ainsi son soutien aux opérateurs départementaux en charge du déploiement de la fibre dans les zones rurales ou péri-urbaines.

2/ RINA : le projet de réseau régional d'interconnexion de sites publics

Pour répondre aux besoins formulés d'interconnexion des sites d'enseignement supérieur et de recherche, la Région avec ses partenaires publics (ESR, santé, etc.) a lancé le projet « RINA » visant à établir un réseau de fibre et fournir les services associés pour irriguer à très haut débit l'ensemble des acteurs publics partenaires dans un souci de performance et de cohérence du réseau.

Un marché d'achat d'IRU pour ces Groupes Fermés d'Utilisateurs (GFU) a été lancé fin 2022, attribué en 2023, il fera l'objet d'une sollicitation d'un soutien de FEDER.

Pilier 3. Aménagement du territoire

3.6 - Foncier, Habitat et politique de la ville

OBJECTIFS			MONTANTS INVESTISSEMENT		MONTANTS FONCTIONNEMENT	
Réf. fonctionnelles	N°	PROGRAMMES INTITULE	AP	CP/AP et CP hors AP	AE	CP/AE et CP hors AE
S'assurer d'une utilisation rationnelle du foncier et du développement de l'habitat						
50	4050010	STRATEGIE FONCIERE		300 000,00		60 000,00
54	4054020	LOGEMENT CENTRES BOURGS	1 420 000,00	720 000,00	306 850,00	305 000,00
54	4054030	INNOVATION FONCIERE ET HABITAT	563 500,00	280 000,00	50 000,00	40 000,00
SOUS TOTAL			1 983 500,00	1 300 000,00	356 850,00	405 000,00
Accompagner la réussite des quartiers						
51	4051010	DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE DES QUARTIERS	950 000,00	621 350,00	-	-
51	4051030	DEVELOPPEMENT SOCIAL DES QUARTIERS	-	-	1 465 000,00	862 180,00
SOUS TOTAL			950 000,00	621 350,00	1 465 000,00	862 180,00
TOTAL			2 933 500,00	1 921 350,00	1 821 850,00	1 267 180,00
BUDGET PRIMITIF 2022			3 660 000,00	4 418 200,00	2 755 100,00	2 124 790,00

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

Foncier, Habitat et politique de la ville

OBJECTIF N°1 : S'ASSURER D'UNE UTILISATION RATIONNELLE DU FONCIER ET DU DEVELOPPEMENT DE L'HABITAT

1/ Action foncière

Pour favoriser l'atteinte de l'objectif de sobriété foncière exprimé d'une part dans le SRADDET approuvé en mars 2020 et en cours de modification, et d'autre part dans Néo Terra, la Région poursuivra son action foncière dédiée à la promotion des innovations foncières dans le montage de projets. En revanche, le soutien à l'AAP dépollution des friches de l'ADEME ne sera pas reconduit (des CP/AP sont toutefois prévus pour le paiement des soldes des dossiers précédents).

La Région continuera d'accompagner l'Observatoire des espaces NAFU (Naturels Agricoles, Forestiers et Urbains) et de participer au financement du référentiel néo-aquitain de l'occupation du sol régional (OCS) et des OCS locales produits par le GIP ATeGERI (Groupement d'intérêt public Aménagement du territoire et gestion des risques).

La Région maintiendra également son soutien à l'ingénierie urbaine et environnementale en participant aux programmes partenariaux de l'A'Urba, l'agence d'urbanisme de Bordeaux Métropole, et de l'Audap, l'agence d'urbanisme Adour Pyrénées, sur les thèmes correspondant à ses compétences spécifiques, notamment l'appui à la mise en œuvre du SRADDET, la gestion économe du foncier, les transports et la transition écologique et énergétique. Elle continuera d'accompagner l'URCAUE (Union Régionale des Conseils d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement en Nouvelle-Aquitaine).

2/ Habitat - logement

En 2023, la région poursuit son engagement auprès des territoires porteurs de projets habitat, dans **une optique de ré-équilibre territorial** et de **parcours résidentiels pour tous**. Les innovations sociales, techniques ou environnementales sont ainsi valorisées et mobilisent des crédits en investissement mais également en fonctionnement (innovations sociales).

Les cibles prioritaires d'intervention financière de la Région sont déclinées en quatre axes, dont le socle est constitué des objectifs Neo Terra (1 et 2) :

- Développer une **offre locative de qualité pour les jeunes**,
- Soutenir **les territoires ruraux pour « réinventer » leur centre-bourgs** et accompagner leur développement par l'Habitat. Pour 2023, le choix a été fait de consolider cet axe, à iso budget « habitat », pour atteindre une production **de 150 logements réhabilité/rénovés en milieu rural par an**. Par ailleurs, une vingtaine d'opérations d'amélioration de l'habitat en milieu rural seront accompagnées.

- Accompagner, par l'Habitat, le développement économique des territoires et le soutien à l'emploi local. Ici, il s'agira prioritairement en 2023 **d'accompagner le territoire et les porteurs de projets dans la mise en œuvre de solutions d'hébergement pour les saisonniers** du tourisme et de l'agriculture.
- Promouvoir **des innovations foncières reproductibles**, pour accompagner le remploi de fonciers stratégiques.

OBJECTIF N°2 : ACCOMPAGNER LA REUSSITE DES QUARTIERS

La politique de la ville assure principalement l'accompagnement de projets portés par les associations, les intercommunalités et les communes en faveur des habitants de quartiers défavorisés.

En 2022, sans attendre le renouvellement des contrats de ville, le conseil régional a fait le choix de transférer des actions en matière de sports, culture et de lutte contre les discriminations vers les politiques de droit commun. Dix projets ont été transférés avec le budget de 209 400 € afin de ne pas pénaliser les associations porteuses des projets.

Le budget 2023 reflète donc ce choix de sécuriser ces dix projets sans attendre la probable poursuite des contrats de ville.

Les actions soutenues en faveur des habitants des territoires prioritaires de la politique de la ville resteront sur les champs de **l'activité économique**, de **l'accès à la formation et à l'emploi**, de **la réussite éducative**, de **la mobilité et de la cohésion sociale**. Elles seront précisées et développées en 2023.

Pilier 3. Aménagement du territoire

3.7 - Santé

OBJECTIFS			MONTANTS INVESTISSEMENT		MONTANTS FONCTIONNEMENT	
Réf. fonctionnelles	PROGRAMMES					
	N°	INTITULE	AP	CP/AP et CP hors AP	AE	CP/AE et CP hors AE
Soutenir les praticiens de demain en formation						
13	4013012	BOURSES ETUDIANTS FORMATIONS SANITAIRES ET SOCIALES	-	-	12 596 000,00	12 596 000,00
SOUS TOTAL			-	-	12 596 000,00	12 596 000,00
Offrir une offre de formation de qualité aux praticiens de demain						
13	4013010	APPUI AU FONCTIONNEMENT DES INSTITUTS SANITAIRES	-	-	84 874 946,00	78 500 940,00
13	4013011	APPUI AU FONCT DES INSTITUTS DE FORMATION SOCIALE	-	-	18 010 278,00	16 521 671,00
13	4013013	EQUIPEMENTS DES INSTITUTS SS	760 000,00	722 000,00	300 000,00	300 000,00
13	4013014	CONSTRUCTION INSTITUTS SS	7 539 332,00	3 605 354,00	-	-
SOUS TOTAL			8 299 332,00	4 327 354,00	103 185 224,00	95 322 611,00
TOTAL			8 299 332,00	4 327 354,00	115 781 224,00	107 918 611,00
<i>BUDGET PRIMITIF 2022</i>			<i>8 885 000,00</i>	<i>4 150 550,00</i>	<i>95 822 217,00</i>	<i>100 707 423,00</i>

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

Santé

L'important développement de l'offre de formation initié en 2021 dans le cadre du Ségur de la santé s'est poursuivi et accentué en 2022 dans un contexte de mutation et d'évolution du secteur sanitaire et social tout en veillant aux capacités d'intervention de l'appareil de formation et du budget régional. Ainsi en 2022, ce sont plus de 2 000 nouvelles places d'infirmiers, d'aides-soignants et d'accompagnateurs éducatifs et sociaux qui ont été ouvertes.

La Région s'est engagée dans le nouveau Plan de Réduction des Tensions de Recrutement qui actait la possibilité d'ouvrir des places supplémentaires dans les instituts de formations sanitaires et sociales. Dans ce cadre 325 places ont été ouvertes sur l'ensemble du territoire néo-aquitain, 141 dans le secteur paramédical (auxiliaire de puériculture et ambulancier) et 184 dans le secteur social (éducateur spécialisé, éducateur de jeunes enfants, moniteur éducateur, technicien de l'intervention sociale et familiale).

L'année 2023 sera à la fois l'année de renouvellement du schéma des formations sanitaires et sociales et la 1^{ère} année de mise en œuvre de l'accord entre l'Etat et les régions concernant leurs engagements réciproques en faveur des formations sanitaires et sociales.

Le budget et l'action régionale 2023 sur ce périmètre seront articulés autour des objectifs suivants :

- assurer un déploiement optimal des places créées dans un cadre financier sécurisé au niveau des recettes,
- mieux prendre en compte les besoins en santé des territoires
- réhabiliter le bâti dédié à la formation,
- pérenniser les financements,
- et améliorer les conditions de vie et d'études.

OBJECTIF N°1 : SOUTENIR LES PRATICIENS DE DEMAIN EN FORMATION

Afin de favoriser un accès le plus large possible aux formations sanitaires et sociales et d'éviter les ruptures de parcours, la Région sera vigilante sur les conditions d'accueil des apprenants en stage. Le travail avec les universités, les CROUS mais également les territoires et les collectivités locales sur la restauration et l'hébergement des étudiants en particulier lors des périodes de stage, s'intensifiera en 2023.

La Région reste en veille active sur la précarité de ses étudiants et apprenants. Ainsi, le budget des bourses sur critères sociaux sera réévalué compte tenu des nouveaux barèmes (4% de revalorisation appliqués dès la rentrée de septembre 2022) et restera aligné sur l'enseignement supérieur. Il en sera de même pour les revalorisations des indemnités de stages et kilométriques.

Les apprenants en formations sanitaires et sociales restent éligibles au fond social d'urgence et au fond de mobilité pour l'accès à l'emploi.

OBJECTIF N°2 : OFFRIR UNE OFFRE DE FORMATION DE QUALITE AUX PRATICIENS DE DEMAIN

La Région finance désormais chaque année la formation de plus de 16 000 apprenants dans des écoles ou instituts implantés dans 58 organismes gestionnaires.

Le niveau de financement est fixé conformément à une lettre de cadrage adressée aux organismes, qui précise les modalités d'intervention financière de la Région dans le respect d'un budget 2023 extrêmement contraint.

En 2023, les nouvelles places pérennisées seront intégrées aux subventions de fonctionnement constituant ainsi un nouveau socle de financement. S'ajouteront également les revalorisations salariales issues du Ségur (complément de traitement indiciaire) et l'abonnement à l'outil de simulation.

Afin de mettre en place un véritable pilotage des financements, prenant en compte la capacité des instituts à développer des projets, de diversifier les voies de formation et de financement..., un travail sera engagé début 2023, avec la participation des instituts, pour la mise en œuvre de conventions d'objectifs et de moyens qui fixeraient un cap sur 3 ans et identifieraient des trajectoires de coûts. L'idée étant de bâtir un financement évolutif tenant compte des différents niveaux de compensations.

Par ailleurs, la Région poursuit son engagement pour l'innovation pédagogique en favorisant notamment le développement des passerelles, des parcours partiels, de la VAE, de l'apprentissage.

Elle pérennise l'utilisation de la simulation numérique par le financement des licences auprès de chaque institut (intégré dorénavant à la subvention annuelle), le financement du fonctionnement de la plateforme d'enseignement à distance e-notitia étendue à l'ensemble des formations paramédicales et par l'accompagnement du déploiement des formations universitaires pour les formations paramédicales par la signature de nouvelles conventions financières avec les 3 Universités de la Région.

La Région est très soucieuse des conditions d'enseignement de ses apprenants en formations sanitaires et sociales d'autant que cela contribue de façon très importante à l'attractivité de ces formations qui mènent à des métiers en très forte tension. De plus le déploiement important des places supplémentaires s'accompagne de besoins en investissements pour adapter leur appareil de formation.

A ce titre, des projets importants de réhabilitation concernant des bâtiments nécessaires à la mise en œuvre du programme de création des places seront engagés. 2023 sera la 1^{ère} année d'une nouvelle phase de programmation pluriannuelle d'investissements de la Région concernant des réhabilitations ou constructions sur l'ensemble de son territoire.

La Région continuera également à accompagner les instituts dans l'innovation et le virage numérique des modalités d'enseignement en les soutenant dans l'acquisition ou le renouvellement de mobilier, matériel pédagogique, numérique et nécessaire au fonctionnement de la simulation.

Pilier 3. Aménagement du territoire

3.8 - Sport

OBJECTIFS			MONTANTS INVESTISSEMENT		MONTANTS FONCTIONNEMENT	
Réf. fonctionnelles	PROGRAMMES					
N°	INTITULE		AP	CP/AP et CP hors AP	AE	CP/AE et CP hors AE
Développer l'accès au sport pour tous						
32	4000202	EXPLOITATION, MAINTENANCE ET SECURITE	25 000,00	25 000,00	137 600,00	99 600,00
32	4032040	SOUTIEN AUX PRATIQUES SPORTIVES POUR TOUS	400 000,00	240 000,00	1 042 777,00	1 031 000,00
32	4032120	BATIMENTS - SITES CONNEXES - SPORTS	-	-	-	70 920,00
SOUS TOTAL			425 000,00	265 000,00	1 180 377,00	1 201 520,00
Développer "une terre de destination sportive" via l'aide au mouvement sportif						
32	4032030	AIDE AU MOUVEMENT SPORTIF	400 000,00	700 000,00	3 542 000,00	3 744 000,00
SOUS TOTAL			400 000,00	700 000,00	3 542 000,00	3 744 000,00
Développer un aménagement sportif équitable et ambitieux avec des équipements de grande capacité						
32	4032060	EQUIPEMENTS SPORTIFS	7 000 000,00	6 000 000,00	-	-
SOUS TOTAL			7 000 000,00	6 000 000,00	-	-
Faire des CREPS le campus de l'excellence sportive						
32	4000100	EMPLOIS PERMANENTS TITULAIRES	-	-	-	1 336 495,00
32	4000101	EMPLOIS PERMANENTS NON TITULAIRES	-	-	-	53 664,00
32	4000103	EMPLOIS NON PERMANENTS - POSTES VACANTS	-	-	-	224 000,00
32	4000106	EMPLOIS NON PERMANENTS - SUPPLEANTS	-	-	-	260 000,00
32	4000107	EMPLOIS NON PERMANENTS - ATA ET SAISONNIERS	-	-	-	32 000,00
32	4000205	DEPLACEMENTS	-	-	1 300,00	235,00
32	4032050	CREPS	1 900 000,00	5 765 000,00	-	-
32	4032080	RH : SANTE - CREPS	-	-	900,00	900,00
32	4032090	RH : ACTION SOCIALE - CREPS	2 000,00	2 000,00	16 118,00	20 102,00
32	4032100	RH : HANDICAP - CREPS	4 000,00	4 000,00	2 950,00	2 950,00
32	4032110	RH : FORMATION - CREPS	-	-	1 900,00	1 900,00
32	4032140	RH : PRESTATIONS RECRUTEMENT - CREPS	-	-	1 800,00	1 800,00
SOUS TOTAL			1 906 000,00	5 771 000,00	24 968,00	1 934 046,00
Développer "un territoire qui gagne" via les partenariats clubs élites et sport professionnel						
32	4032010	SPORT DE HAUT NIVEAU ET RECONVERSION	-	-	1 130 000,00	1 038 000,00
32	4032020	PARTENARIAT CLUB ÉLITE	-	-	3 300 000,00	3 300 000,00
SOUS TOTAL			-	-	4 430 000,00	4 338 000,00
TOTAL			9 731 000,00	12 736 000,00	9 177 345,00	11 217 566,00
BUDGET PRIMITIF 2022			11 706 000,00	18 206 000,00	9 235 561,00	10 970 753,00

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

Sport

Les mutations et les crises qui affectent la société de plus en plus rapidement se ressentent inévitablement dans le champ sportif, et font éclore de nouveaux enjeux et tendances. Le budget 2023 vise à appréhender ces évolutions et permettre aux acteurs régionaux de pouvoir agir, réagir et anticiper sur ces nouveaux enjeux des activités physiques et sportives.

OBJECTIF N°1 : DEVELOPPER L'ACCES AU SPORT POUR TOUS

L'objectif pour 2023 sera de faire émerger une culture fédératrice des acteurs (organisateur de manifestations sportives, clubs, prestataires, établissements scolaires et universitaires, communes, EPCI...) autour de la pratique sportive pour tous. Les projets seront axés sur le développement de l'activité physique pour tous sans distinction et sur l'utilisation des valeurs du sport pour en faire un vecteur du développement et de l'épanouissement personnel et citoyen. L'axe principal portera sur l'accompagnement du mouvement sportif pour s'ouvrir davantage à tous les publics, afin de promouvoir la dimension sociale et éducative du sport (sport-santé, sport-handicap, etc.) et le développement durable.

Aussi, dans le cadre de la nouvelle gouvernance du sport, la Conférence Régionale du Sport de Nouvelle-Aquitaine a voté en 2022 un document-cadre définissant une stratégie partagée, le Projet Sportif Territorial. Cet élément majeur favorisera le développement durable des activités physiques et sportives sur les territoires de la Nouvelle Aquitaine tout en prenant en compte ses spécificités.

Le Projet Sportif Territorial s'accompagnera, en 2023, de la mise en place de la Conférence des Financeurs qui émettra des avis concertés sur le financement des projets les plus structurants du territoire.

OBJECTIF N°2 : DEVELOPPER " UNE TERRE DE DESTINATION SPORTIVE " VIA L'AIDE AU MOUVEMENT SPORTIF

Les échéances sportives planétaires (Coupe du Monde de Rugby 2023, Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024, et toutes les manifestations internationales se déroulant en Nouvelle Aquitaine) sont, au-delà de leur dimension événementielle, l'opportunité de valoriser les athlètes du territoire tout en leur donnant les moyens de performer. Ces manifestations devront servir de levier au développement de la culture de la pratique sportive pour les Néo-Aquitains. Le secteur événementiel sportif est un véritable catalyseur de la pratique sportive mais aussi un révélateur fiable du dynamisme d'un territoire, participant pleinement au développement de la culture sportive chez ses habitants.

Garants de l'organisation et du bon fonctionnement de leurs sports, les Ligues et Comités Régionaux doivent permettre à chaque acteur qu'ils représentent de s'inscrire dans un projet de développement clair, accessible malgré un contexte de crise de plus en plus prégnant, et au bénéfice de tous les clubs et licenciés du territoire.

OBJECTIF N°3 : DEVELOPPER UN AMENAGEMENT SPORTIF EQUITABLE ET AMBITIEUX AVEC DES EQUIPEMENTS DE GRANDE CAPACITE

La Région Nouvelle Aquitaine accompagnera l'évolution du maillage de l'offre sportive en privilégiant le soutien aux équipements et à l'organisation d'évènements, tout en veillant à la spécificité des sports de nature. Les territoires doivent, en tenant compte de leurs identités, pouvoir favoriser les pratiques sportives locales ainsi que l'accueil de manifestations sportives. La configuration des équipements sportifs doit permettre l'accueil de tous les pratiquants (licenciés ou non), dans les meilleures situations possibles quel que soit le contexte.

Le vieillissement des équipements sportifs constaté depuis longtemps devient de plus en plus prégnant au vu de l'évolution des pratiques et des pratiquants et du changement climatique. La priorité est de renforcer l'offre d'équipements sportifs, notamment sur les territoires vulnérables et de l'adapter aux évolutions sportives et climatiques, en privilégiant les projets innovants.

Dans le cadre de sa stratégie Néo Terra, la Région Nouvelle Aquitaine mènera une démarche territoriale innovante de pratique des sports de nature au sein des parcs naturels régionaux (PNR) en impulsant la transversalité avec sa compétence environnementale.

OBJECTIF N°4 : FAIRE DES CREPS LE CAMPUS DE L'EXCELLENCE SPORTIVE

Avec son deuxième programme pluriannuel d'investissement en faveur des CREPS de Bordeaux et de Poitiers, la Région Nouvelle-Aquitaine devra répondre en 2023 à des enjeux nouveaux :

- Permettre le déploiement de la stratégie régionale du haut niveau dans le cadre de la Maison régionale de la performance, suite au transfert par l'Etat de la mission « sport haut niveau » aux CREPS en 2021. Il s'agit d'accompagner au plus près les sportifs de haut niveau afin d'optimiser leur performance et leur suivi médical mais aussi appuyer leur insertion professionnelle ;
- Déployer le projet de Campus des Métiers du Sport et de l'Animation porté par les deux CREPS suite à l'attribution en 2022 du label « Talents et Territoires de Nouvelle-Aquitaine » ;
- Garantir le fonctionnement du CFA des Métiers du Sport et de l'Animation porté par le CREPS de Poitiers avec le CREPS de Bordeaux comme UFA ;
- Maintenir les labels « Grand INSEP » et « Centres de préparation aux jeux Olympiques et Paralympiques Paris 2024 » qui garantissent l'aménagement et la qualité des sites d'entraînement et de formation tout en permettant à la Région de conduire des politiques d'intérêt régional dans les domaines du sport, des formations, de la jeunesse et de l'éducation populaire ;
- Mettre en place des opérations pour garantir la sobriété énergétique des établissements.

Une attention particulière sera portée également à l'amélioration de la qualité de vie et des conditions de travail des agents de la Région dans les opérations de rénovation du patrimoine des CREPS.

OBJECTIF N°5 : DEVELOPPER " UN TERRITOIRE QUI GAGNE " VIA LES PARTENARIATS CLUBS ELITES ET SPORT PROFESSIONNEL

En accompagnant le sport de haut niveau dans toutes ses composantes et en prenant en compte les sportifs dans les différentes étapes de leurs parcours de vie d'athlètes de haut niveau (de la détection à la reconversion, en appréhendant au mieux leurs réalités et leurs besoins), la Région favorisera la performance et la réussite sportive de ces acteurs du territoire.

Au-delà de leur rôle d'ambassadeur du territoire, les clubs sportifs professionnels de la région font vivre des centres de formation qui restent une étape incontournable de la vie des sportifs de haut niveau dans plusieurs sports majeurs (notamment collectifs) et doivent permettre aux jeunes Néo-Aquitains de faire du sport et de leur passion, leur métier. L'existence de ces structures sur le territoire permet d'assurer une continuité dans la formation et la réalisation de la carrière du sportif et participe amplement à la dynamique et au rayonnement sportif du territoire.

La participation d'un club amateur au plus haut niveau de compétition nationale permet également d'animer et de promouvoir les territoires, l'image de la Nouvelle-Aquitaine, contribuant pleinement au rayonnement local et régional. Après l'harmonisation des soutiens suite à la fusion, la Nouvelle-Aquitaine poursuit son engagement auprès des clubs amateurs autour de nouveaux enjeux tels que le maintien du maillage de clubs de haut niveau sur le territoire régional, la préservation d'une offre sportive conséquente pour fidéliser les sportifs régionaux et d'assurer la formation des jeunes issus de ces clubs néo-aquitains.

Pilier 3. Aménagement du territoire

3.9 - Infrastructures, transports

OBJECTIFS				MONTANTS INVESTISSEMENT		MONTANTS FONCTIONNEMENT	
Réf. fonctionnelles	PROGRAMMES			AP	CP/AP et CP hors AP	AE	CP/AE et CP hors AE
	N°	INTITULE					
Mailler le territoire pour plus d'accessibilité et favoriser les échanges							
80	4080010	PROGRAMMES FERROVIAIRES		300 000,00	9 199 748,00	-	15 000,00
80	4080020	REGENERATION DES LIGNES FERROVIAIRES		77 387 500,00	36 350 430,00	-	-
80	4080030	PROGRAMMES D'ACTIONS PARTENARIALES		-	-	22 000,00	22 000,00
80	211010	INTERVENTIONS DIVERSES D'EQUIPEMENT		-	125 800,00	-	-
80	214010	PROGRAMMES FERROVIAIRES		74 496,00	3 006 320,00	-	-
811	2000212040	Favoriser les liaisons interrégionales		-	846 513,00	-	-
812	4081210	GARES - HALTES - SCHEMA ACCESSIBILITE		22 130 000,00	23 053 587,00	-	-
812	4081220	POLES D'ECHANGES MULTIMODAUX		589 988,00	3 364 027,00	-	-
812	216012	GARES ET ACCUEIL DES VOYAGEURS		0,00	444 343,00	-	-
812	3080390	IIF-CPL - INFRASTRUCTURES FERROVIAIRES-CPER 14/20		-	3 948 652,00	-	-
812	3080397	IITF - INFRASTRUCTURES FERROVIAIRES - INVEST		-	9 624,00	-	-
812	3080403	IRTI - TER - INVESTISSEMENT		-	20 000,00	-	-
821	4082110	AUTRES INFRASTRUCTURES - CPER 2021/2027		41 460 000,00	-	-	-
821	3080394	IIRN-CPL - ROUTES NATIONALES-CPER 2014/2020		-	7 483 640,00	-	-
821	2000211010	Achever la route Centre Europe Atlantique en Limousin		-	1 370 000,00	-	-
822	3080401	IITR - RESEAU ROUTIER D'INTERET REGIONAL		-	1 800 000,00	-	-
87	4087010	PROGRAMMES FERROVIAIRES - TRAVAUX DE SECURITE		0,00	339 200,00	-	-
87	214010	PROGRAMMES FERROVIAIRES		-	37 510,00	-	-
881	4088110	TRANSPORTS AERIENS DE VOYAGEURS		-	-	6 210 000,00	6 279 829,00
886	4088610	INFRASTRUCTURES PORTUAIRES PORT DE BORDEAUX		3 500 000,00	1 543 000,00	-	-
886	4088620	INFRASTRUCTURES PORTUAIRES PORT DE BAYONNE		1 100 000,00	15 530 368,00	2 196 765,00	2 078 499,00
886	4088630	AUTRES INFRASTRUCTURES PORTUAIRES		-	540 000,00	-	-
886	4088640	INFRASTRUCTURES PORTUAIRES PORT DE LA ROCHELLE		930 000,00	650 000,00	-	-
886	212020	PORT DE BAYONNE		-	493 144,00	-	45 218,00
SOUS TOTAL				147 471 984,00	110 155 906,00	8 428 765,00	8 440 546,00
Rapprocher les territoires							
	4099010	COMPENSATION TRANSFERT COMPETENCES TRANSPORT		-	-	-	54 331 781,00
80	4080050	LIGNE FERROVIAIRE : PAU - CANFRANC - SARAGOSSE		650 000,00	2 000 000,00	634 710,00	204 710,00
80	4080060	GRAND PROJET DU SUD-OUEST GPSO		880 290 000,00	12 275 000,00	215 000,00	310 000,00
80	214020	LGV		-	900 000,00	0,00	-
80	214040	PAU - CANFRANC		-	993 600,00	-	10 000,00
814	4081410	TRANSPORTS INTERURBAINS HORS TRANSPORTS A LA DDE		1 600 000,00	1 855 000,00	31 633 600,00	113 633 600,00
814	4081420	AUTRES TRANSPORTS INTERURBAINS TRANSPORTS A LA DDE		-	-	810 000,00	2 198 084,00
815	4000100	EMPLOIS PERMANENTS TITULAIRES		-	-	-	7 850 768,00
815	4000101	EMPLOIS PERMANENTS NON TITULAIRES		-	-	-	532 449,00
815	4000103	EMPLOIS NON PERMANENTS - POSTES VACANTS		-	-	-	11 000,00
815	4000104	EMPLOIS SPECIFIQUES OU SUBVENTIONNES		-	-	-	19 300,00
815	4000106	EMPLOIS NON PERMANENTS - SUPPLEANTS		-	-	-	334 000,00
815	4000107	EMPLOIS NON PERMANENTS - ATA ET SAISONNIERS		-	-	-	460 000,00
815	4000200	GESTION DOMANIALE		-	-	15 100,00	15 100,00
815	4000202	EXPLOITATION, MAINTENANCE ET SECURITE		30 000,00	30 000,00	72 500,00	44 400,00
815	4000203	ACCOMPAGNEMENT ET LOGISTIQUE		0,00	-	36 100,00	36 100,00
815	4000205	DEPLACEMENTS		-	-	17 000,00	17 000,00
815	4002210	FOURNITURES - MOBILIER - MATERIELS		-	1 000,00	0,00	4 700,00
815	4002230	FRAIS DE GESTION COURANTE		-	-	-	142 500,00
815	4002300	SYSTEMES D'INFORMATION		0,00	386 000,00	500 000,00	1 001 800,00
815	4081510	TRANSPORTS MIXTES		5 045 000,00	5 476 000,00	2 160 650,00	5 155 650,00
815	4081540	RH : SANTE - TRANSPORT		-	-	1 650,00	1 650,00
815	4081550	RH : ACTION SOCIALE - TRANSPORT		6 000,00	6 000,00	55 237,00	257 709,00
815	4081560	RH : HANDICAP - TRANSPORT		5 000,00	5 000,00	2 850,00	2 850,00
815	4081570	RH : FORMATION - TRANSPORT		-	-	13 750,00	17 250,00
815	4081590	RH : PRESTATIONS RECRUTEMENT - TRANSPORT		-	-	3 400,00	3 400,00
SOUS TOTAL				887 626 000,00	23 927 600,00	36 171 547,00	186 595 801,00
TOTAL				1 035 097 984,00	134 083 506,00	44 600 312,00	195 036 347,00
BUDGET PRIMITIF 2022				119 483 878,00	114 697 648,85	178 085 853,00	184 924 007,00

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

Infrastructures - transports

OBJECTIF N 1 : MAILLER LE TERRITOIRE POUR PLUS D'ACCESSIBILITE ET FAVORISER LES ECHANGES (PORTS, AEROPORTS, GARES, VOIES)

1/ Ports et transports maritimes

Au-delà de leur rôle logistique, les ports de commerce de Nouvelle-Aquitaine constituent des vecteurs économiques essentiels d'aménagement et de développement économique des territoires. Leur accessibilité terrestre (ferroviaire, routière, fluviale), la qualité de l'offre logistique multimodale intégrée et le développement de l'intermodalité constituent des enjeux majeurs qui conditionnent leurs performances. La Région entend donc les mettre au centre de sa stratégie de report modal, offrant aux entreprises les moyens logistiques multimodaux nécessaires à leur développement.

Dans cette optique, elle a mis en place une association interportuaire, multipartenariale créée le 4 juillet 2022 afin de promouvoir le potentiel portuaire et multimodal à travers une bannière commune. « Aquitania Ports Link », structure de coopération dédiée au développement et à la promotion du transport maritime permettra de renforcer le positionnement maritime de la Nouvelle-Aquitaine et la visibilité de ses ports, de valoriser leurs atouts et le potentiel portuaire de la Région.

Certains projets des deux Grands Ports Maritimes sont inscrits sous réserve d'arbitrage et de négociation à venir pour un volet mobilités du CPER 2023-2027 dont la finalisation pourrait intervenir au premier semestre 2023.

A - Le Grand Port Maritime de Bordeaux (GPMB)

La Région accompagne le Port de Bordeaux depuis 2019 dans le cadre de son projet stratégique visant à reconquérir des marchés. A ce titre, elle soutient le programme d'investissements de relance du port au travers des crédits CPER nécessaires à sa nouvelle dynamique.

En 2023, l'accompagnement du GPMB aura notamment pour objectif la fin des opérations du CPER 2015-2022 : les travaux de réhabilitation des capacités de stockage du Port, débutés fin 2020, visant à faire émerger une offre de services sur-mesure à la marchandise destinée à améliorer les opérations logistiques et d'entreposage, seront achevés en 2023.

Sous réserve d'un arbitrage et d'une négociation à venir pour un volet mobilité du CPER 2023-2027, la Région continuera l'accompagnement du GPMB dans la réalisation de son Projet Stratégique 2021-2025.

B - Le Port de Bayonne

Propriétaire du Port de Bayonne depuis 2006, la Région assure la pérennité des ouvrages tout en veillant à la préservation de l'environnement en se chargeant de l'entretien courant des ouvrages d'infrastructures portuaires, des études générales, des charges liées à son rôle d'autorité portuaire et de propriétaire du port et du fonctionnement de sa sous-direction (SDPB), basée à Anglet.

Elle finance ou subventionne des actions nécessaires pour faire face à ses obligations réglementaires d'autorité portuaire et préparer l'après concession :

- des missions de sûreté, le fonctionnement d'un guichet unique portuaire ou encore un audit des concessions commerce et plaisance pour définir la feuille de route de fin de concession d'ici 2023 et définir les modalités de mise en place des futurs modes d'exploitation ;
- la participation financière au Secrétariat Permanent pour la Prévention des Pollutions Industrielles de l'estuaire de l'Adour, instance collégiale de concertation ;
- des études techniques sur des projets d'avenir : développement d'une ferme houlomotrice pilote, étude environnementale de zone ;
- les études réalisées dans le cadre de la convention de partenariat avec l'Agglomération Pays Basque pour améliorer les connaissances du milieu estuarien de l'Adour et pour favoriser le développement des énergies marines renouvelables au Sud Aquitain ;
- la subvention à la CCI-BPB, concessionnaire, pour l'aide aux dépenses de fonctionnement de la drague Hondarra.

Après une très bonne année 2021 (+6,9%), le contexte mondial de guerre en Ukraine a impacté les filières du port de Bayonne et pourrait remettre en cause la reprise d'activité en 2023.

La Région poursuit de manière volontariste son plan de remise à niveau des équipements portuaires du Port de Bayonne.

La reconstruction du quai Gommès, troisième et dernière tranche de l'opération de restructuration des quais de Blancpignon, constitue ainsi l'opération d'investissement la plus importante depuis la prise en responsabilité du port par la Région en 2006 (24M€). Les travaux débutés fin 2022, entreront dans leur phase la plus active tout au long de l'année 2023. Cette opération constituera l'investissement majeur du Port de Bayonne en 2023.

Parallèlement, après une procédure de dialogue compétitif lancée en 2020, la construction du nouveau navire de travail a débuté en 2022 pour s'achever en 2024.

Dans le cadre du Schéma Directeur d'Aménagement du port (SDA), de nouvelles études opérationnelles préciseront la stratégie de développement environnemental pour permettre au port de Bayonne d'offrir des sites clés en main aux industriels et entreprises souhaitant s'implanter, en agissant pour un développement durable intégré et respectueux de l'environnement urbain.

Enfin, la Région mènera des études d'aménagement des zones portuaires de Saint Bernard et de Port Aval afin de donner un nouvel élan à la rive droite, priorité de la mandature.

C - Le Grand Port Maritime de La Rochelle (GPMLR)

Après avoir conclu avec le Grand Port Maritime de La Rochelle, en 2022 un partenariat privilégié en faveur du développement portuaire, des entreprises et des territoires et contribué à la structuration d'une véritable stratégie portuaire à l'échelle régionale, la Région continuera en 2023, à soutenir les opérations relatives aux quais colis lourds, et, sous réserve d'arbitrage et de négociation à venir pour un éventuel CPER 2023-2027, elle accompagnera le GPMLR dans son projet Port Horizon 2025, avec notamment :

- la poursuite du développement du terminal de Chef de Baie, en complément des aménagements réalisés au cours du précédent CPER ;
- la réalisation de hangars de stockages permettant d'augmenter l'accueil de trafic et, de fait, l'activité sur le port. Ces hangars seront dotés de panneaux photovoltaïques destinés à créer une boucle énergétique sur la zone industrialo-portuaire.

D - Le Port de Rochefort-Tonnay-Charente

La Région soutiendra les investissements du bi-pôle Rochefort-Tonnay-Charente, premier port départemental de France, afin de renforcer sa compétitivité et son attractivité, de consolider son rôle d'acteur majeur du développement économique et territorial, au cœur de la logistique des entreprises et de la transition écologique.

La Nouvelle-Aquitaine a inscrit son soutien aux côtés de l'Etat dans le cadre de l'Accord de Relance. La réhabilitation de l'appontement céréalier du Port de Tonnay-Charente et des terre-pleins du port de Rochefort permettront de maintenir et développer le trafic céréalier grâce à l'amélioration des conditions de déchargement, d'asseoir le développement du port, d'améliorer le traitement des eaux pluviales et de sécuriser les conditions d'exploitation du port.

En 2023, elle poursuivra donc son accompagnement financier de ces opérations à hauteur de 540 000€.

2/ Aéroports

Depuis 2018, la Région met en œuvre une stratégie aéroportuaire destinée à favoriser un développement concerté et une synergie entre les plateformes de Nouvelle-Aquitaine, afin, notamment, de permettre un développement harmonisé entre les territoires.

Face à la crise sans précédent traversée par le transport aérien (-60% de fréquentation en 2021 par rapport à 2019), la Région adaptera sa stratégie aéroportuaire à partir de 2023 notamment en fonction de l'évolution des besoins de mobilités post-crise sanitaire et des enjeux environnementaux. Ceci en lien étroit avec les politiques régionales d'aménagement du territoire, de transport, de développement économique et touristique, et en coordination avec la filière aéronautique « verte ».

Dans ce contexte, et conforme à la stratégie régionale aéroportuaire en cours, la Nouvelle-Aquitaine contribuera, en 2023, au financement des syndicats mixtes aéroportuaires dont elle est membre : Pau-Pyrénées, Limoges Bellegarde, Bergerac-Dordogne-Périgord, La Rochelle-Ile de Ré et Brive vallée de la Dordogne. Elle prévoit également un soutien en faveur de la ligne aérienne d'aménagement du territoire Poitiers-Lyon, également soutenue par l'Etat.

Le montant de la politique régionale aéroportuaire s'élève à 6,21M€ (CP/AE).

3/ Gares et points d'arrêts ferroviaires

En sa qualité d'Autorité Organisatrice du transport, la Région poursuit en 2023, pour les gares et haltes TER, ses programmes en faveur de la mise en accessibilité, de la modernisation des bâtiments voyageurs, de la mise à niveau de la qualité de service, de l'aménagement de pôle d'échanges et de la création de haltes.

A - Modernisation et accessibilité des quais

La Région poursuit ses engagements dans le cadre des Schémas Directeur d'Accessibilité - Agenda d'Accessibilité Programmée (SDA Ad'AP) destinés à rendre accessibles aux personnes handicapées, les arrêts prioritaires. Ainsi, en 2023 les travaux d'aménagement pour la mise en accessibilité des quais de la gare de la Rochelle seront finalisés.

La Région participera également au financement des études et travaux de mise en accessibilité des quais des gares de Bayonne, Pau, Langon, Hendaye, La Souterraine, Ussel et Saint-Yrieix.

B - Mise à niveau de la qualité de service - Convention Cadre Gares 2020-2026

Afin de subventionner la modernisation d'environ 130 arrêts TER sur la période 2021-2026, pour un montant maximum de 24 M€, la Nouvelle-Aquitaine a signé avec SNCF Gares & Connexions une convention afin de traiter chaque point d'arrêt pour améliorer le confort d'attente (bancs, abris de quais, éclairage ...), l'information (signalétique, information dynamique...), l'intermodalité (arceaux et abris sécurisé vélos ...), et donc de rendre le réseau plus attractif pour les voyageurs du réseau ferroviaire régional.

C - Aménagement des pôles d'échange multimodaux

La Région poursuivra également le financement de l'aménagement de pôles d'échange multimodaux notamment à :

- La Rochelle, dont le PEM s'inscrit dans un projet d'aménagement global du quartier de la gare porté par l'Agglomération ;
- Niort, pour lequel les partenaires (Etat, Région Nouvelle-Aquitaine, Département des Deux Sèvres, Ville de Niort et SNCF Gares & Connexions) se sont engagés via un protocole cadre signé le 12 juillet 2021 ;
- Pau, retardé par la crise sanitaire dont les travaux n'ont débuté qu'en avril 2021.

En complémentarité des travaux permettant la réouverture de la halte de Marsac (prévue en décembre 2022), la Communauté d'Agglomération du Grand Périgueux

aménagera un PEM, cofinancé par la Région à hauteur de 15%, autour de ce point d'arrêt afin de favoriser l'intermodalité entre 2022 et 2023. Toujours en Dordogne, la Région soldera l'achèvement de la phase 2 du PEM de Périgueux.

Elle participera au financement du PEM de la Couronne, dont Grand Angoulême a acté la réduction du périmètre des travaux, ainsi que des PEM de Libourne et de Biarritz.

Par ailleurs, la Région cofinancera les PEM de Marmande, Tonneins avec notamment des arceaux vélos, et abris sécurisés, un parvis, des points d'arrêts bus/cars, ainsi que des parkings voitures.

Enfin, afin de poursuivre les études destinées à l'élaboration d'un Schéma directeur d'aménagement du PEM de Bordeaux Saint Jean, la Région prévoit une AP de 140 000€.

D - Aménagement et création de haltes TER

En 2019, la Région a affecté une enveloppe de 1 977 500 € au profit de SNCF Réseau pour la phase réalisation de la création de la halte TER de Boulazac dans le cadre du contrat d'axe de la Vallée de l'Isle. L'ouverture de la halte est effective depuis décembre 2020 et la Région paiera le solde de l'opération en 2023, soit 107 000€.

Toujours dans le cadre du contrat d'axe de la Vallée de l'Isle, la Région soldera en 2023 les CP dédiés à la réouverture de la halte de Marsac.

Les études Projet et les travaux de réouverture de la halte de La Couronne se poursuivent en 2023 en vue d'une mise en service au Service Annuel 2024. Les études préliminaires liées à la création de la halte de Vars seront finalisées.

L'étude sur la réouverture de la halte de Bidart sera lancée en 2023.

4/ Voies

A – Voirie routière

Comme indiqué dans le SRADDET néo aquitain, le désenclavement de Limoges et du Limousin constitue la priorité de la Région en matière d'infrastructures routières. De ce fait elle confirme sa volonté d'accélérer toutes les opérations sur les axes permettant le désenclavement du Limousin (RN 147, RN 141).

En 2023 la Région Nouvelle-Aquitaine continue de financer les opérations routières indispensables tant pour la sécurité routière, que pour la desserte optimale de son territoire. Elle poursuivra donc ses efforts financiers sur l'aménagement à 2x2 voies des axes routiers nationaux stratégiques entre les trois ex-capitales régionales : la RN147 avec la poursuite des travaux de créneaux de dépassement et la poursuite des études de la mise à 2x2 voies au nord de Limoges et la RN141, avec la poursuite des travaux de la déviation de Roumazière-La Péruse.

Les négociations en vue d'un prochain volet mobilités du CPER 2023-2027 détermineront les modalités financières de soutien aux opérations prioritaires de la RN141 et de la RN147 à venir.

La Région Nouvelle-Aquitaine continuera de suivre avec attention le dossier relatif à une possible concession autoroutière entre Poitiers et Limoges, dont la concertation préalable s'est déroulée en 2022.

Suite à l'avenant conclu en 2020 avec le Département des Deux-Sèvres la Région poursuit sa participation financière sur les deux dernières opérations portant sur les ouvrages d'art et les travaux de terrassement pour le créneau Maisonnay-Bois Roger.

Enfin, le solde de la convention sur le programme RRIR interviendra en 2024.

B - Les voies ferrées

• Opérations de modernisation

Le réseau ferroviaire français en général, et en particulier néo-aquitain, souffre depuis plusieurs décennies d'un déficit considérable d'entretien, de maintenance et d'investissement, spécialement en ce qui concerne les lignes dites de desserte fine du territoire (LDFT) dévolues au transport de voyageurs.

Volontaire pour assurer le maintien des performances des lignes ferroviaires irriguant l'ensemble du territoire, la Région Nouvelle-Aquitaine a signé avec l'État en avril 2021 un protocole pour l'avenir de cette partie du réseau ferré pour un montant de 1,5 milliard d'euros sur 10 ans, financé à hauteur de 62% par la Région et de 38% par l'État.

En 2023, elle poursuivra sa forte mobilisation en finançant notamment l'accélération des études et les travaux de régénération de la ligne Niort-Saintes (phase travaux jalon 2), le lancement des études préliminaires sur Guéret Montluçon et Brive Ussel, la modernisation de la signalisation et des ouvrages d'art sur la ligne Pau-Bedous, également la signalisation d'Angoulême - Saintes, l'augmentation de la capacité sur Poitiers-La Rochelle, ainsi que les premiers travaux de régénération par anticipation sur la ligne Angoulême-Limoges.

Parallèlement, en attendant la régénération complète d'une ligne, la Région s'engage à financer des mesures d'urgence permettant d'éviter toute dégradation de service, comme par exemple sur la ligne Agen-Niversac, Angoulême - Limoges, Pau - Oloron, Périgueux - Brive.

• Aménagements Ferroviaires au Sud de Bordeaux (AFSB)

Par ailleurs, la Région contribuera aux acquisitions foncières et travaux préalables effectués dans le cadre des Aménagements ferroviaires au sud de Bordeaux (AFSB), qui visent à améliorer la robustesse et la capacité de la ligne Bordeaux-Langon-Agen et seront utiles à la mise en œuvre du projet global de RER Métropolitain. Les AFSB seront intégrées en 2023 dans la Société du GPSO (SGPSO).

OBJECTIF N°2 : RAPPROCHER LES TERRITOIRES

1/ Pau-Canfranc-Saragosse

La Région poursuivra sa mobilisation et son action dans le projet de la réouverture de la ligne ferroviaire internationale Pau - Canfranc - Saragosse, portée par le

consortium formé, côté français, de la Nouvelle-Aquitaine, l'Etat et de SNCF Réseau et, côté espagnol, du Ministère des Transports, de la Mobilité et de l'Agenda Urbain (MITMA), de l'Administrateur des Infrastructures Ferroviaires (ADIF), gestionnaire des infrastructures ferroviaires et de la Communauté Autonome d'Aragon.

En 2023, elle programmera 650 000 € d'AP pour la poursuite des programmes d'études en cours par SNCF Réseau et le futur programme d'études au titre du Mécanisme d'Interconnexion en Europe (MIE) 2022-2023. Elle consacrera 993 600€ de CP/AE pour terminer les deux programmes MIE 2016 et MIE 2019 et 2 000 000 € de CP/AP pour lancer les actions du nouveau programme MIE 2022-2027 destiné à finaliser les études techniques de réouverture de la ligne jusqu'à l'obtention de la déclaration d'utilité publique.

2/ GPSO

2022 a été marquée par l'accélération du projet GPSO avec la création, par voie d'ordonnance, d'un établissement public local à caractère industriel et commercial, la Société du GPSO, qui est destinée à contribuer au financement du GPSO et à gérer la participation financière attendue de la part des collectivités territoriales et des groupements de collectivités territoriales à ce projet.

Pour assurer son bon fonctionnement en 2023, la Région financera 165 000€ d'AE ainsi que 165 000€ de CP/AE.

En 2023, la Région inscrira la totalité des AP au budget primitif 2023, correspondant au montant de la participation de la Région au plan de financement du GPSO. Un premier versement sera opéré en 2023 à hauteur de 12M€, ce qui permettra à la SGPSO de poursuivre et d'accélérer en 2023 le programme d'études et d'acquisitions foncières.

3/ LGV Tours-Bordeaux

Après avoir pris acte, en mai 2019, du rapport de la mission du CGEDD relative aux nuisances générées par les TGV auprès des riverains des LGV Bretagne-Pays-de-la-Loire et Tours-Bordeaux, le ministère des Transports a souhaité la mise en œuvre des recommandations destinées à traiter la situation des riverains, sous la forme de travaux complémentaires estimés à 22 M€ pour la LGV Tours-Bordeaux et cofinancés par l'Etat et les collectivités locales.

Cette décision a abouti à la signature, le 6 août 2021, par l'Etat, la Nouvelle-Aquitaine, SNCF Réseau et LISEA d'une convention qui prévoit la réalisation de ces travaux pour un montant de 10 M€ cofinancés à parts égales par l'Etat et le Conseil Régional ; SNCF Réseau assurant la gestion de ce fonds et LISEA la maîtrise d'ouvrage des actions à mener.

Au titre de cette convention, la Région Nouvelle-Aquitaine qui a déjà versé 1 M€ sur la période 2021-2022, prévoit 0,9 M€ pour poursuivre les travaux démarrés en 2022 de traitement des nuisances sonores le long de la LGV Tours – Bordeaux sur son territoire.

4/ Transports routiers de voyageurs

Dans un contexte économique tendu, avec une indexation des prix des prestations qui intègre l'augmentation des coûts de l'énergie, et la nécessité de revaloriser le métier de conducteur dont le recrutement est aujourd'hui difficile, le coût des contrats sera revu à la hausse, entraînant une augmentation des crédits de paiement en 2023.

La Région poursuivra l'optimisation des moyens engagés et des politiques de mobilité locale en partenariat avec les collectivités. Cette remise à plat des dispositifs conduira aussi à arrêter en conséquence les services peu usités en accord avec les collectivités. Sept services de transports à la demande, peu usités, disparaîtront (Quatre en Gironde, deux en Charente et un en Creuse).

Elle développera des offres de transports interurbains financées en partenariat avec les EPCI, en Gironde – Bordeaux-Blaye dans le cadre du projet de RER métropolitain -, dans la Vienne sur les liaisons périurbaines autour de Poitiers et dans les Landes sur la partie Dax – MACS – Bayonne et sur les liaisons contribuant à développer l'économie touristique.

La Région améliorera le service rendu à l'utilisateur en déployant, sous maîtrise d'ouvrage de Nouvelle-Aquitaine Mobilités, un système billettique sur l'ensemble de son réseau (à l'exception de la Charente-Maritime, Gironde et Vienne déjà équipées), en améliorant l'information des voyageurs et l'équipement des points d'arrêts (signalétique et éléments d'informations), et en rendant ainsi plus visible l'offre de service régionale.

Elle poursuivra le verdissement du parc de matériel roulant dans le cadre des appels d'offre lancés à la fin des contrats en cours en Corrèze.

La fréquentation des services régionaux de transport pourra ainsi s'appuyer sur un réseau amélioré destiné à reconquérir une clientèle qui exprime des besoins forts et personnalisés de mobilité.

Pilier 3. Aménagement du territoire

3.10 - Europe et International

OBJECTIFS			MONTANTS INVESTISSEMENT		MONTANTS FONCTIONNEMENT	
Réf. fonctionnelles	PROGRAMMES		AP	CP/AP et CP hors AP	AE	CP/AE et CP hors AE
N°	INTITULE					
Faire de la Nouvelle-Aquitaine une région pleinement inscrite dans l'ambition européenne						
041	4004060	COOPERATION TRANSFRONTALIERE	-	-	755 750,00	738 371,00
042	4004010	COOPÉRATION EUROPÉENNE	-	-	554 173,00	484 641,00
042	4004080	BUREAU NOUVELLE-AQUITAINE BRUXELLES	-	-	71 250,00	71 250,00
53	4053050	LEADER		847 636,00		260 855,00
SOUS TOTAL				847 636,00	1 381 173,00	1 555 117,00
Développer l'internationalisation des territoires et contribuer à l'affirmation de la francophonie						
044	4004020	COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE	504 782,00	672 604,00	2 996 617,00	3 027 429,00
044	4004040	ACTIONS DE SOLIDARITÉ	100 000,00	135 990,00	540 000,00	735 000,00
048	4004030	AUTRES ACTIONS DE COOPÉRATION INTERNATIONALE		1 000 000,00	818 455,00	764 749,00
SOUS TOTAL			604 782,00	1 808 594,00	4 355 072,00	4 527 178,00
TOTAL			604 782,00	2 656 230,00	5 736 245,00	6 082 295,00
<i>BUDGET PRIMITIF 2022</i>			<i>2 274 100,00</i>	<i>3 499 920,00</i>	<i>5 036 007,00</i>	<i>5 407 637,00</i>

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

Europe et international

OBJECTIF N°1: FAIRE DE LA NOUVELLE-AQUITAINE UNE REGION PLEINEMENT INSCRITE DANS L'AMBITION EUROPEENNE

1/ La Nouvelle-Aquitaine à Bruxelles

Grâce à son implantation à Bruxelles, la Représentation de la Nouvelle-Aquitaine poursuivra ses missions de lobbying, d'information, de formation et sensibilisation, et d'accompagnement pour l'accès aux financements européens.

Sur la scène européenne, 2023 sera marquée par les conséquences de la guerre en Ukraine (énergie, chaîne alimentaire, etc.), susceptibles de venir interroger les ambitions du Pacte Vert européen dont la mise en œuvre via de nouvelles initiatives législatives se poursuivra. Ce contexte de crise pourrait également impacter l'examen à mi-parcours, voir la révision, du Cadre Financier Pluriannuel européen, annoncé par la Commission européenne pour le 2^{ème} semestre 2023. L'année sera également rythmée par le lancement des appels à projets des programmes de financements européens 2021-2027, notamment les nouveaux programmes de coopération territoriale.

Dans ce contexte, il s'agira pour la Représentation de la Nouvelle-Aquitaine à Bruxelles:

- de poursuivre une veille informative ciblée pour les partenaires régionaux et une veille plus générale à travers la lettre mensuelle Info Europe ;
- de positionner la Région à Bruxelles de façon à assurer la visibilité des actions et feuilles de routes régionales ;
- de continuer son suivi des initiatives liées au Pacte Vert pour l'Europe en assurant la visibilité de la Région en lien notamment avec NéoTerra, et en positionnant dans les débats, si nécessaire, les intérêts néo-aquitains, en particulier :
 - o dans le contexte de la crise énergétique : le plan européen REPowerEU, ainsi que la création d'une banque européenne pour l'hydrogène ;
 - o l'établissement d'un cadre pour des systèmes alimentaires durables ;
 - o une proposition visant la protection et la restauration des sols ;
 - o une révision de la législation sur le bien-être animal ;
 - o des initiatives pour verdir le transport de fret, en particulier sur le transport combiné ;
 - o La mise en place d'un cadre européen pour sécuriser l'approvisionnement de matières premières.
- de procéder à l'analyse de la révision à mi-parcours du Cadre Financier Pluriannuel, qui pourrait aboutir à une révision des budgets et à une modification des affectations entre les différents fonds ;

- de continuer à assurer la défense des positions néo-aquitaines sur des enjeux d'importance pour la Région. Par exemple : sécuriser le financement européen pour le GPSO et Pau-Canfranc-Saragosse dans le cadre du Mécanisme pour l'Interconnexion en Europe (MIE), la reconnaissance des ETI dans les politiques européennes, la révision du système des indications géographiques (IG) agricoles, la modification de la proposition de règlement sur les infrastructures de carburant alternatifs pour favoriser d'autres solutions comme les trains à batterie ou hydrogène, etc. ;
- de poursuivre sa mission d'accompagnement pour l'accès aux financements européens de tous les acteurs de la Région, notamment les pôles de compétitivité, clusters et universités, en lien avec ADI-NA, les collectivités territoriales infrarégionales, les ports et aéroports, etc. ;
- de continuer à appuyer les filières hydrogène et batteries dans leur démarche de visibilité européenne notamment au sein de réseaux tels que les partenariats interrégionaux S3, les alliances industrielles européennes, ou encore le pilier régional d'Hydrogen Europe ;
- d'accompagner les services du Conseil régional dans les phases de montage et de gestion de projets collaboratifs européens, tels que le projet DT4R sur le numérique, ou des projets sur l'adaptation au changement climatique ;
- d'appuyer la présence de la Nouvelle-Aquitaine dans les réseaux européens de collectivités (ERRIN, CRPM, AREPO, Coalition des AgriRégions, NECSTouR, partenariats thématiques S3, Coalition Regions4europe) ;
- de favoriser des initiatives communes avec les régions européennes partenaires à Bruxelles : la Hesse, l'Emilie-Romagne et la Wielkopolska ;
- de continuer à accompagner les services du Conseil régional dans leurs positions et requêtes concernant les fonds dont la Région est autorité de gestion, ainsi que de poursuivre le travail de veille, d'information et d'analyse des politiques européennes ayant un impact direct ou indirect sur ces fonds ;
- d'accompagner les élues membres du Comité des Régions dans leur mandat.

2/ La Coopération européenne

En 2023, les programmes de la Coopération territoriale Européenne (CTE) qui intéressent la Nouvelle-Aquitaine (Interreg Europe, Espace Atlantique, Sud-Ouest Européen, Transfrontalier Espagne-France-Andorre « Poctefa ») seront pleinement mis en place avec le lancement des 1ers appels à projets. La Région s'impliquera fortement dans le suivi de cette mise en œuvre compte tenu notamment de son rôle au sein de la Communauté de Travail des Pyrénées (CTP), Autorité de gestion du programme Poctefa, mais aussi de la mission d'autorité nationale qui lui est confiée pour le Poctefa (dans la continuité de la période de programmation précédente) et pour l'Espace Atlantique (1^{ère} période d'exercice).

Au-delà du suivi des programmes de la CTE, la Région accordera une attention forte aux différentes activités de coopération transfrontalière et « Atlantique ».

Pour ce qui concerne le Transfrontalier, elle poursuivra le travail de coopération active avec les régions d'Euskadi et Navarre au sein de l'Eurorégion. Une attention particulière sera accordée à la nouvelle responsabilité qui incombe à l'Eurorégion de mise en œuvre d'une partie des dispositions du Poctefa. Par ailleurs, elle s'associera aux activités (en plus du Poctefa) de la Communauté de Travail des Pyrénées, qui réunit l'ensemble des régions frontalières espagnoles et françaises, ainsi qu'Andorre, notamment celles qui concernent les questions énergétiques, le changement climatique (Observatoire Pyrénéen du Changement Climatique) et la jeunesse. La coopération bilatérale avec l'Aragon sera également suivie avec attention au travers d'une nouvelle édition de l'appel à projets commun et du suivi d'un certain nombre de projets stratégiques (ligne Pau-Canfranc notamment).

Pour ce qui concerne l'espace Atlantique, la Région continuera de s'impliquer activement dans les travaux de la Conférence des Régions Périphériques et Maritimes et de sa commission Arc Atlantique (CAA) notamment à travers son rôle d'animation du groupe Innovation. Par ailleurs, le travail de lobbying engagé au cours des deux années précédentes en faveur de la création d'une « Macro-région Atlantique » sera amplifié en vue d'obtenir l'accord des Etats concernés et de la Commission européenne.

Enfin, n'ayant pu avoir lieu comme prévu en 2022, la signature d'une nouvelle convention bilatérale avec la Galice devrait intervenir au cours de l'année en vue de développer des projets bilatéraux intéressant essentiellement le secteur maritime.

L'année 2023 permettra également le développement des coopérations avec les régions partenaires d'Emilie-Romagne (Italie), de Galati (Roumanie), de Hesse et de Moyenne-Franconie (Allemagne).

Avec l'Emilie-Romagne, après les importants échanges ayant eu lieu dans les secteurs du numérique et de l'agro-alimentaire, la coopération sera amplifiée, notamment dans ces deux secteurs (avec la perspective d'une mission consacrée au numérique conduite par le Président du Conseil régional), mais aussi dans ceux de la jeunesse, du patrimoine notamment.

Avec la Région de Galati (Roumanie), à la suite de la mission effectuée sur place et des résultats des travaux des assises de la coopération décentralisée franco-Roumaine ayant eu lieu en fin d'année 2022, les coopérations seront développées en 2023 dans les domaines principalement de la santé, de l'aquaculture, de l'œnologie, de la jeunesse et de l'éducation en prenant en compte les impacts de la crise dans cette zone voisine de la frontière ukrainienne.

Avec la Moyenne-Franconie, les coopérations seront poursuivies dans les domaines prévus par le projet de convention, à savoir principalement jeunesse, culture et éducation.

Avec la Hesse enfin, un travail de redynamisation ayant eu lieu en 2022 (rencontre de haut niveau en fin d'année), des perspectives de renforcement des échanges apparaissent dans les secteurs notamment de l'environnement, de l'énergie (Hydrogène), du numérique, du sport, sans négliger les secteurs traditionnels de coopération (Culture, éducation, jeunesse).

Au-delà des échanges de coopération interrégionale, l'activité européenne de la Région se traduira par la mise en œuvre en 2023 d'un dispositif renouvelé de soutien aux Maisons de l'Europe et Centres d'informations européenne « Europe Direct » en vue de mieux répondre aux besoins des organismes concernés et leur permettre de mieux assumer leur mission d'information.

Enfin, la Région poursuivra sa contribution aux travaux de plusieurs réseaux et associations de collectivités locales dont elle est adhérente (AFCCRE notamment).

3/ LEADER

Le programme Leader 2014-2020 se clôt au 31/12/2022 pour laisser place à la nouvelle programmation 2020-2027.

La Région a fait le choix de ne pas reconduire le dispositif de contrepartie Leader. L'accompagnement se fera désormais selon les dispositifs des règlements sectoriels et du règlement d'intervention de la Datar exclusivement. Pour pouvoir mobiliser ce dernier, les projets devront donc s'inscrire dans les Contrats de Développement et des Transitions en cours d'élaboration avec les 53 territoires de projets.

Les crédits de paiements inscrits en investissement et en fonctionnement au BP 2023 sont donc uniquement destinés à verser les subventions prévues précédemment.

OBJECTIF N 2 : DEVELOPPER L'INTERNATIONALISATION DES TERRITOIRES ET CONTRIBUER A L'AFFIRMATION DE LA FRANCOPHONIE

En 2023, la Région poursuivra la redynamisation de ses différentes coopérations décentralisées déjà engagée en 2022 après le coup de frein imposé par la crise sanitaire.

Les coopérations africaines seront notamment concernées. Une mission de haut niveau devrait se rendre à Madagascar en vue notamment d'acter le renouvellement de la convention bilatérale avec la Région Itasy et s'assurer du bon déroulement des projets dans les différents domaines concernés (agriculture, formation, gouvernance, environnement, etc.). L'année 2023 permettra également la mise en œuvre d'un nouveau programme financé par l'Agence Française de Développement (instrument financier FICOL) sur l'appui à la gouvernance locale avec le renforcement des communes d'Itasy via le développement de l'intercommunalité et l'accompagnement du Comité de gestion du Lac Itasy pour la mise en œuvre de son programme de gestion intégrée de la ressource en eau.

De même au Burkina-Faso, avec la Région du Plateau Central, et en dépit des difficultés traversées par ce pays, une nouvelle génération du programme FICOL de l'AFD sur les thèmes des énergies renouvelables et du développement économique devrait être mis en place, tandis que les activités dans les autres domaines (soutien à la société civile, accompagnement et développement de l'entrepreneuriat, adaptation au changement climatique) seront maintenues autant que possible grâce à l'appui du Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères.

Au Maroc, à la suite de la mission ayant eu lieu en juin 2022, et après l'obtention d'un soutien financier du fonds pour la coopération abondé par les deux Etats, les échanges seront entrepris ou renforcés dans différents secteurs définis dans la convention conclue en 2021 : innovation, énergies renouvelables, tourisme, développement économique, formation professionnelle.

Au Sénégal, la coopération avec les 6 départements des anciennes régions de Fatick et Diourbel sera également poursuivie dans les domaines de l'agriculture, de l'environnement et de l'énergie, de l'appui à la formation et l'insertion des jeunes. Une évaluation du programme de coopération 2020-2022 sera réalisée début 2023 et devrait permettre de définir de nouvelles orientations à cette coopération pour les années suivantes.

Il doit être souligné que les efforts entrepris en 2022 pour favoriser des échanges « multi-pays » (associant par exemple Maroc/Sénégal, Sénégal/Burkina, Madagascar/Vietnam) seront poursuivis. Par ailleurs, un projet associant la Hesse en vue de développer l'artisanat dans plusieurs pays africains –dont le Sénégal et Madagascar- sera également poursuivi.

En dehors de l'Afrique les coopérations seront maintenues et développées au Vietnam et au Québec.

Au Vietnam, la coopération en cours avec la Province du Lao Cai, renouvelée pour la période 2021-2023, sera poursuivie dans les domaines du développement du secteur du tourisme, du patrimoine, de l'agro-alimentaire et de la Francophonie. La réflexion sera par ailleurs poursuivie sur l'avenir du partenariat avec la province du Thua Thien Hué, dont la convention n'a pas été renouvelée depuis mars 2021. La participation d'une délégation néo-aquitaine aux Assises de la Coopération décentralisée franco-vietnamienne (Hanoi, avril 2023) sera l'occasion d'échanges avec les interlocuteurs vietnamiens sur ces différents aspects.

Avec le Québec, à la suite de l'importante mission économique conduite en octobre 2022 par le Président du Conseil régional, les coopérations seront poursuivies et amplifiées dans les domaines de l'enseignement supérieur et la recherche, du développement économique, de la culture, de la jeunesse. Un accent particulier sera mis sur les échanges dans les domaines de la santé et de l'économie sociale et solidaire. Plus globalement, cette coopération poursuivra l'objectif de promotion de la Francophonie.

L'année 2023 permettra également de développer la mise en œuvre de la convention conclue en 2021 avec l'agence nationale Expertise France. Dans la continuité des premières missions réalisées en Tunisie, au Burkina Faso et en Mauritanie, il s'agira de favoriser la valorisation du savoir-faire de la Région de Nouvelle-Aquitaine dans différents domaines (formation professionnelle, emploi et entrepreneuriat des jeunes, Développement économique et appui à l'innovation, Energies renouvelables, etc.) au travers de missions et accueils de délégations impliquant des collaborateurs du Conseil régional et des experts issus de différents organismes régionaux. Les échanges avec la Tunisie dans le secteur de l'innovation seront notamment développés.

La Région poursuivra par ailleurs sa politique de soutien à la solidarité internationale en 2023, en proposant aux acteurs de la société civile régionale des outils d'accompagnement renouvelés autour de 3 dispositifs principaux :

- l'appel à projets « Développement solidaire » pour les projets de solidarité internationale répondant aux Objectifs de Développement Durable (ODD) définis par l'ONU, mis en œuvre dans le pays éligibles à l'aide publique au développement (APD) par des acteurs néo-aquitains et leurs partenaires locaux dans le pays concernés ;
- l'appel à manifestation triennal « Territoires engagés pour l'Education à la Citoyenneté et à la Solidarité Internationale » pour la création d'un maillage territorial de structures-ressources assurant le développement et la diffusion de l'ECSI en Nouvelle-Aquitaine ;
- l'appel à projets annuel « Outils d'animation innovants pour l'Education à la Citoyenneté et à la Solidarité Internationale » qui vise à accompagner la création et la diffusion d'outils pédagogiques et d'animation innovants en ECSI.

La Région poursuivra également son soutien aux organismes (« têtes de réseaux ») qui fédèrent les acteurs de la coopération et de la solidarité internationale (réseau régional multi-acteurs « So Coopération », réseau des associations de solidarité internationale « RADSI-NA») ainsi qu'à l'Institut des Afriques (IDAF) qui réunit les acteurs du monde culturel, universitaire et associatif travaillant avec le continent africain.

La Région continuera également de favoriser par son action le développement de la Francophonie (au-delà des actions existant avec le Québec) : la convention conclue avec l'Institut Français de soutien à des acteurs culturels continuera d'être appliquée. Par ailleurs, la Région poursuivra son implication dans les projets conduits par l'AIRF (Association Internationale des Régions Francophones), principalement vers l'Afrique.

Outre l'AIRF, la Région continuera de participer aux travaux des associations et réseaux (Cités Unies France notamment) qui fédèrent les collectivités et organisations agissant dans le domaine international.

Dans une même volonté de favoriser les partenariats internationaux, la Région poursuivra son partenariat avec l'agence Interco Nouvelle-Aquitaine dont l'activité consiste dans le développement de projets de coopération technique et d'échanges économiques, notamment dans les secteurs agricole, agro-alimentaire et bois-forêts.

Pilier 3. Aménagement du territoire

3.11 - Vie associative et Egalité

OBJECTIFS			MONTANTS INVESTISSEMENT		MONTANTS FONCTIONNEMENT	
Réf. fonctionnelles	PROGRAMMES		AP	CP/AP et CP hors AP	AE	CP/AE et CP hors AE
N°	INTITULE					
Développer la vie associative						
42	4042010	SOUTIEN A L'EMPLOI ASSOCIATIF	-	-	-	500 000,00
42	4042020	DÉVELOPPEMENT DE LA VIE ASSOCIATIVE	377 750,00	340 400,00	2 860 089,00	2 342 000,00
SOUS TOTAL			377 750,00	340 400,00	2 860 089,00	2 842 000,00
Promouvoir la solidarité et l'égalité						
42	4042030	SOLIDARITÉ ET ÉGALITÉ	600 000,00	441 850,00	1 181 411,00	1 363 500,00
SOUS TOTAL			600 000,00	441 850,00	1 181 411,00	1 363 500,00
TOTAL			977 750,00	782 250,00	4 041 500,00	4 205 500,00
<i>BUDGET PRIMITIF 2022</i>			<i>977 750,00</i>	<i>782 250,00</i>	<i>4 320 715,00</i>	<i>5 321 000,00</i>

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

Vie associative et égalité

OBJECTIF N°1 : DEVELOPPER LA VIE ASSOCIATIVE

En Nouvelle-Aquitaine, on dénombre entre 130 000 et 140 000 associations actives et près de 1,3 millions de bénévoles. Si la situation sanitaire s’améliore depuis le printemps 2022, les effets de deux années de vagues épidémiques et de mises à l’arrêt forcé des activités ont durablement impacté les modèles socio-économiques et les dynamiques bénévoles.

Consciente du rôle essentiel que les associations et leur structuration jouent dans la vie économique et sociale, la Région Nouvelle-Aquitaine leur maintiendra en 2023 ses aides et ses partenariats. Le soutien à l’emploi associatif, au service d’une dynamique bénévole, sera développé et l’emploi mutualisé encouragé. La Région poursuivra son partenariat avec l’Etat dans le cadre du programme régional de formation des bénévoles et du Dispositif Local d’Accompagnement. Les têtes de réseau associatives seront encouragées à structurer et valoriser les programmes d’accompagnement qu’elles proposent à leurs associations membres.

Une attention particulière sera donnée aux thématiques traitant des transitions énergétiques et environnementales, de la transformation numérique, de l’égalité Femme-Homme et plus largement de la lutte contre les discriminations. Par ailleurs, la Région travaillera avec le secteur associatif à la définition de ses besoins en matière d’équipements pour structurer la vie associative.

Ces actions et travaux constitueront le socle du renouvellement de la charte d’engagements réciproques Nouvelle-Aquitaine en partenariat avec l’Etat et Le Mouvement Associatif.

OBJECTIF N°2 : PROMOUVOIR LA SOLIDARITE ET L'EGALITE

La crise sanitaire a été facteur d’accélération de la précarité, conduisant à l’explosion des demandes en aide alimentaire auprès des réseaux caritatifs. Dans le même temps, **les discriminations et les violences intra-familiales demeurent d’une actualité brûlante.** A titre d’exemple en Nouvelle-Aquitaine, les violences sexuelles et sexistes ont progressé de plus de 20% entre 2020 et 2021.

Dans le cadre du Plan d’action « Réaliser l’Egalité », prolongé jusqu’en 2025, **la Région maintiendra en 2023 son engagement, aux côtés de l’Etat, en faveur des associations et des initiatives territoriales qui luttent contre les discriminations et tout particulièrement contre les violences** sexuelles et sexistes.

En matière d'Égalité et de lutte contre les discriminations, **2023 verra l'actualisation du règlement d'intervention** afin de pérenniser les aides financières accordées par la Région mais également d'en préciser les conditions d'attribution. Dans ce cadre, un travail sera notamment engagé pour identifier les besoins et les moyens d'action en matière de lutte contre la précarité menstruelle.

Concernant le volet solidarité, **la Région maintiendra son accompagnement aux réseaux caritatifs de distribution d'aide alimentaire** agréés par l'État.

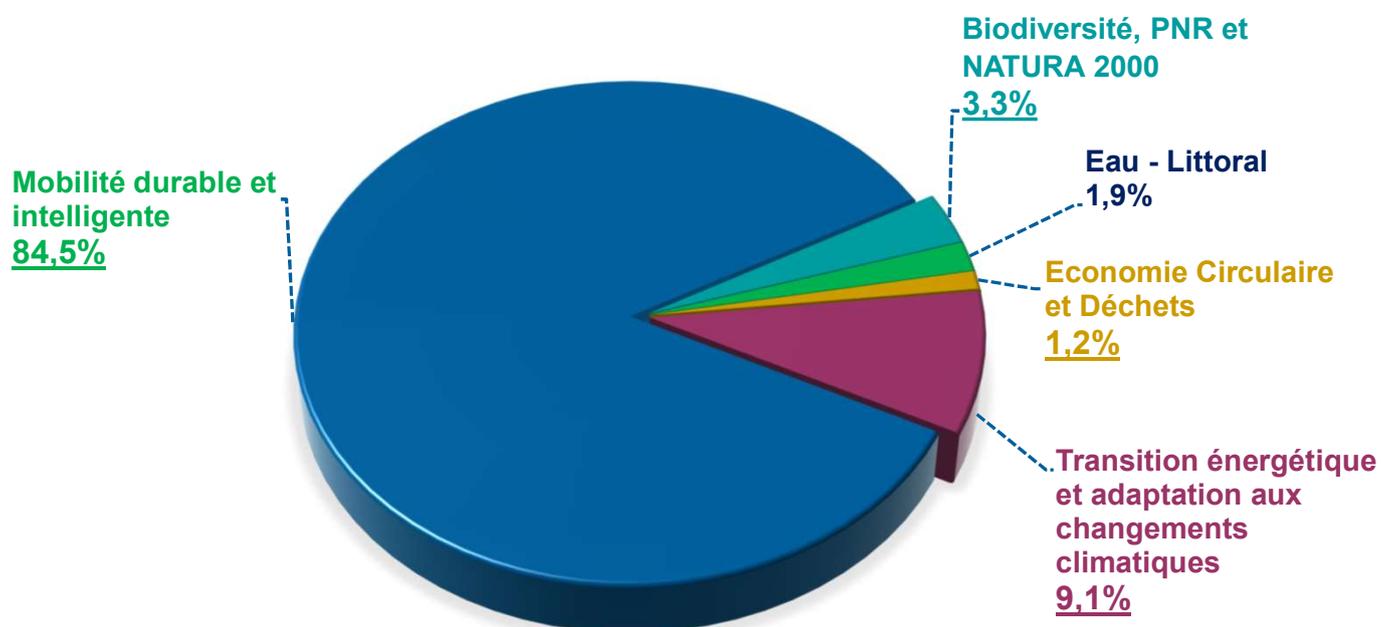


TRANSITION ÉNERGÉTIQUE ET ÉCOLOGIQUE

Pilier 4. Transition énergétique et écologique en M€

AXES POLITIQUES	AP	CP/AP et CP hors AP	AE	CP/AE et CP hors AE	TOTAL CP
4.1 - Biodiversité, PNR et NATURA 2000	5,25	3,05	17,85	13,38	16,44
4.2 - Eau - Littoral	11,10	6,16	4,40	3,10	9,26
4.3 - Economie Circulaire et Déchets	6,50	3,08	3,20	2,60	5,68
4.4 - Transition énergétique et adaptation aux changements climatiques	46,00	35,81	9,07	8,71	44,51
4.5 - Mobilité durable et intelligente	168,35	53,30	349,86	361,15	414,46
TOTAL	237,20	101,40	384,38	388,94	490,34
BUDGET PRIMITIF 2022	189,19	100,74	270,02	348,55	449,29

Part des CP dans le pilier en %



Pilier 4. Transition énergétique et écologique

AXES	OBJECTIFS	MONTANTS INVESTISSEMENT		MONTANT FONCTIONNEMENT	
		AP	CP/AP et CP hors AP	AE	CP/AE et CP hors AE
4.1 - Biodiversité, PNR et NATURA 2000	Préserver la biodiversité et les ressources naturelles	5 254 000,00	3 054 000,00	17 847 000,00	13 383 000,00
	SOUS-TOTAL	5 254 000,00	3 054 000,00	17 847 000,00	13 383 000,00
4.2 - Eau - Littoral	Préserver le littoral et les ressources en eau	11 100 000,00	6 160 000,00	4 400 000,00	3 100 000,00
	SOUS-TOTAL	11 100 000,00	6 160 000,00	4 400 000,00	3 100 000,00
4.3 - Economie Circulaire et Déchets	Réduire les déchets et développer l'économie circulaire	6 500 000,00	3 080 000,00	3 200 000,00	2 600 000,00
	SOUS-TOTAL	6 500 000,00	3 080 000,00	3 200 000,00	2 600 000,00
4.4 - Transition énergétique et adaptation aux changements climatiques	Accompagner la transition énergétique des territoires	2 300 000,00	1 005 000,00	-	-
	Développer la production d'énergie renouvelable et améliorer l'efficacité énergétique	23 700 000,00	19 655 000,00	8 921 500,00	8 251 500,00
	Améliorer la performance énergétique dans les bâtiments régionaux	20 000 000,00	15 145 000,00	150 000,00	454 000,00
	SOUS-TOTAL	46 000 000,00	35 805 000,00	9 071 500,00	8 705 500,00
4.5 - Mobilité durable et intelligente	Favoriser le report modal de la route vers le rail	150 927 001,00	47 398 751,00	348 112 860,00	358 945 105,00
	Développer l'intermodalité des différents modes de transport	17 418 632,00	5 903 942,00	1 750 000,00	2 208 258,00
	SOUS-TOTAL	168 345 633,00	53 302 693,00	349 862 860,00	361 153 363,00
TOTAL GENERAL		237 199 633,00	101 401 693,00	384 381 360,00	388 941 863,00
BUDGET PRIMITIF 2022		189 189 223,00	100 736 311,15	270 021 685,00	348 549 806,00

Pilier 4. Transition énergétique et écologique

4.1 - Biodiversité, PNR et NATURA 2000

OBJECTIFS			MONTANTS INVESTISSEMENT		MONTANTS FONCTIONNEMENT	
Réf. fonctionnelles	PROGRAMMES		AP	CP/AP et CP hors AP	AE	CP/AE et CP hors AE
	N°	INTITULE				
Préserver la biodiversité et les ressources naturelles						
71	4071020	ENVIRONNEMENT - BIODIVERSITÉ - PNR	4 400 000,00	2 200 000,00	15 349 000,00	10 885 000,00
71	4071030	NATURA 2000	854 000,00	854 000,00	2 498 000,00	2 498 000,00
SOUS TOTAL			5 254 000,00	3 054 000,00	17 847 000,00	13 383 000,00
TOTAL			5 254 000,00	3 054 000,00	17 847 000,00	13 383 000,00
BUDGET PRIMITIF 2022			4 400 000,00	2 500 000,00	16 042 571,00	10 885 543,00

TRANSITION ENERGETIQUE ET ECOLOGIQUE

Biodiversité, Parcs Naturels Régionaux et NATURA 2000

OBJECTIF : PRESERVER LA BIODIVERSITE ET LES RESSOURCES NATURELLES

Les études scientifiques se succèdent et démontrent que la biodiversité, comme le climat, s'impose de plus en plus comme un enjeu majeur du XXI^e siècle. En application de la feuille de route Néo Terra, la Région prévoit en 2023 de poursuivre ses efforts de préservation et de restauration de la biodiversité. Le SRDEII et surtout la Stratégie Régionale Biodiversité constituent désormais le cadre partagé par l'ensemble des acteurs de Nouvelle-Aquitaine.

La préservation des espaces naturels, reste une des priorités de la Région pour préserver les « HotSpot / points chauds » de Biodiversité. La Région continuera d'apporter son soutien au Conservatoire d'Espaces Naturels Nouvelle-Aquitaine et poursuivra son effort de création de nouvelles Réserves Naturelles Régionales.

Un travail sera initié avec les scientifiques, les socioprofessionnels et naturalistes afin de définir les modalités d'un accompagnement de recherche action en faveur de la transition écologique des activités primaires sur des sites pilotes/living labs. Dans cette dynamique des réflexions seront poursuivies pour construire un modèle économique pour la biodiversité en Nouvelle-Aquitaine à l'instar de ce qui existe sur l'eau et l'énergie.

2023, sera l'année de la transformation de l'Agence Régionale de la Biodiversité en Etablissement Public pour renforcer sa légitimité, remporter la confiance des acteurs et asseoir sa position centrale dans la transition écologique.

A compter du 1er janvier 2023, la Région assurera la compétence d'animation des sites terrestres Natura 2000 en lieu et place de l'Etat. La Région exercera cette nouvelle compétence en mettant en synergie ces différents outils (PNR, RNR,...) et en mobilisant l'ensemble des acteurs du territoire sur les 235 sites terrestres Natura 2000 : collectivités, naturalistes...

Pour faciliter l'appropriation des enjeux écologiques et énergétiques et le passage à l'action, la Région mettra en œuvre sa nouvelle stratégie en matière d'accompagnement des transitions écologiques et énergétiques. Les 5 PNR de Nouvelle-Aquitaine bénéficieront en 2023 d'un nouveau cadre d'action partenarial régional avec comme priorité la mise en œuvre de la transition écologique et le relais sur le territoire de la mise en œuvre de la feuille de route Néo Terra. **Le N pour Naturel devra être la priorité des PNR existants et des futurs PNR.**

Pilier 4. Transition énergétique et écologique

4.2 - Eau - Littoral

OBJECTIFS			MONTANTS INVESTISSEMENT		MONTANTS FONCTIONNEMENT	
Réf. fonctionnelles	PROGRAMMES		AP	CP/AP et CP hors AP	AE	CP/AE et CP hors AE
	N°	INTITULE				
Préserver le littoral et les ressources en eau						
58	3053548	TFRILDIG - FRIL DIGUE	-	1 700 000,00	-	-
74	4074010	ENVIRONNEMENT EAUX	6 900 000,00	2 560 000,00	3 700 000,00	2 300 000,00
76	4076010	ENVIRONNEMENT LITTORAL	4 200 000,00	1 900 000,00	700 000,00	800 000,00
SOUS TOTAL			11 100 000,00	6 160 000,00	4 400 000,00	3 100 000,00
TOTAL			11 100 000,00	6 160 000,00	4 400 000,00	3 100 000,00
BUDGET PRIMITIF 2022			11 100 000,00	7 000 000,00	4 900 000,00	3 100 000,00

TRANSITION ENERGETIQUE ET ECOLOGIQUE

Eau - Littoral

La ressource en eau, sa préservation, tant en quantité que qualité, et le littoral, très impactés par le changement climatique, sont des enjeux phares de la feuille de route Néo Terra.

OBJECTIF : PRESERVER LE LITTORAL ET LES RESSOURCES EN EAU

1/ Une politique en faveur de la préservation du littoral

L'année 2023 sera consacrée à la mise en œuvre des nouveaux cadres partenariats adoptée en 2023 avec l'Observatoire de la Côte Nouvelle-Aquitaine, l'Office National des Forêts et le Conservatoire du littoral, partenaires majeurs de l'action régionale sur le littoral.

En matière de risques naturels, les stratégies locales de gestion intégrée du trait de côte en sont à une phase de bilan pour les plus anciennes, et d'émergence notamment en Charente-Maritime. L'accompagnement financier se poursuivra en fonction des besoins et des résultats des bilans dressés. Les Programmes d'Action et de Prévention des Inondations en vigueur se poursuivent, mais les nouveaux engagements régionaux seront maîtrisés par la promotion des solutions fondées sur la nature.

Enfin, l'accent en matière de littoral sera mis sur le développement de la stratégie en faveur des marais littoraux, par la poursuite de la montée en puissance du dispositif, la recherche de cofinancements structurés, ainsi qu'un effort de communication accru.

2/ Une politique en faveur de la préservation des ressources en eau

La Région Nouvelle-Aquitaine a fait face cette année à une situation de stress hydrique exceptionnel. Pour faire face aux multiples enjeux liés à la raréfaction de la ressource en eau et à sa dégradation, notamment sous l'effet du changement climatique, la Région soutiendra la réduction de la consommation en eau par les entreprises. La réussite du premier appel à projets Ec'Eau en 2021 avec l'Agence de l'eau Adour-Garonne et la Région Occitanie invite la Région à poursuivre l'accompagnement des nouveaux projets de réutilisation des eaux non conventionnelles et à engager une dynamique à l'échelle de l'ensemble du territoire régional.

La reconquête des zones humides sera une nouvelle fois en 2023 une priorité d'action afin de redonner à ces espaces toutes leurs fonctionnalités en matière de biodiversité, de captage de CO₂, de régulation des phénomènes hydrologiques extrêmes... Le soutien de la Région à la restauration des zones humides est ainsi une réponse pertinente d'adaptation aux effets du changement climatique et à l'augmentation des stress hydriques.

En outre le renouvellement de la convention Re-source avec l'Etat et les agences de l'eau Adour-Garonne et Loire-Bretagne sera l'occasion de favoriser les synergies des moyens au service de la reconquête des captages d'eau potable prioritaires. L'accompagnement des changements de pratiques et la sortie des pesticides de synthèse (conformément aux engagements de Néo Terra) seront au cœur de la nouvelle convention.

Pilier 4. Transition énergétique et écologique

4.3 - Economie Circulaire et Déchets

OBJECTIFS			MONTANTS INVESTISSEMENT		MONTANTS FONCTIONNEMENT	
Réf. fonctionnelles	PROGRAMMES		AP	CP/AP et CP hors AP	AE	CP/AE et CP hors AE
	N°	INTITULE				
Réduire les déchets et développer l'économie circulaire						
71	4071010	ENVIRONNEMENT DÉCHÊTS	6 500 000,00	3 080 000,00	3 200 000,00	2 600 000,00
SOUS TOTAL			6 500 000,00	3 080 000,00	3 200 000,00	2 600 000,00
TOTAL			6 500 000,00	3 080 000,00	3 200 000,00	2 600 000,00
<i>BUDGET PRIMITIF 2022</i>			<i>6 500 000,00</i>	<i>3 500 000,00</i>	<i>3 300 000,00</i>	<i>2 600 000,00</i>

TRANSITION ENERGETIQUE ET ECOLOGIQUE

Economie circulaire et déchets

OBJECTIF : REDUIRE LES DECHETS ET DEVELOPPER L'ECONOMIE CIRCULAIRE

Alors que la quantité de déchets produits par les ménages et les entreprises repart à la hausse, la Région continuera en 2023 de faire de la prévention sa priorité. Les ambitions portées en matière de réduction des déchets et accélération de l'économie circulaire dans la feuille de route Néo Terra seront poursuivies.

La Région mettra en œuvre la feuille de route d'animation du volet Déchets du SRADDET. Cette feuille de route a vocation à créer un rapport de proximité et de confiance entre la Région et les collectivités afin qu'elles contribuent à l'atteinte des objectifs de réduction des déchets. Il s'agira d'accompagner ces acteurs publics afin de :

- prioriser la prévention de production de déchets ;
- soutenir le déploiement de l'économie circulaire par les collectivités en charge des déchets ;
- accompagner des investissements au travers d'un appel à projets unique en direction de ces collectivités...

Ainsi, la Région poursuivra l'accompagnement des acteurs publics en renouvelant, en 2023, l'appel à projets en prévention de production de déchets et valorisation matière.

En outre, conformément à la même feuille de route, **une concertation avec les habitants, et notamment un panel de familles, permettra de mobiliser le grand public et trouver des solutions adaptées aux besoins de toutes et tous.**

Le **plan Zéro Pollution Plastique** sera mis en œuvre afin de réduire significativement la dépendance des activités économiques à cette matière première fossile non renouvelable et réduire les impacts environnementaux et sur la santé de ces substances chimiques. Concrètement, ce plan va permettre d'accompagner les acteurs locaux engagés dans :

- le recyclage et la réutilisation des plastiques afin de limiter la production de déchets plastique qui partent aujourd'hui en enfouissement ;
- le développement de projets de substitution des plastiques ;
- la limitation des fuites de plastiques dans l'environnement et notamment les pollutions des océans.

La modification du volet déchets du SRADDET permettra de se conformer aux nouveaux objectifs fixés par les législateurs européens et nationaux.

Le SRDEII 2022-2028, déclinaison de Néo Terra, réaffirme l'importance du développement de l'économie circulaire pour répondre aux enjeux de transitions de l'économie régionale. Ainsi la Région continuera, en 2023, d'accompagner les acteurs économiques dans le développement de l'écoconception ou l'économie de la fonctionnalité. Cet accompagnement passera également par le développement de filières régionales en matière de recyclage ou de valorisation matière.

Pilier 4. Transition énergétique et écologique

4.4 - Transition énergétique et adaptation aux changements climatiques

OBJECTIFS			MONTANTS INVESTISSEMENT		MONTANTS FONCTIONNEMENT	
Réf. fonctionnelles	PROGRAMMES		AP	CP/AP et CP hors AP	AE	CP/AE et CP hors AE
	N°	INTITULE				
Accompagner la transition énergétique des territoires						
75	4075010	TRANSITION ÉNERGÉTIQUE DES TERRITOIRES	2 300 000,00	1 005 000,00	-	-
SOUS TOTAL			2 300 000,00	1 005 000,00	-	-
Développer la production d'énergie renouvelable et améliorer l'efficacité énergétique						
75	4075010	TRANSITION ÉNERGÉTIQUE DES TERRITOIRES	-	-	3 819 340,00	3 392 000,00
75	4075020	SOLUTIONS ÉNERGÉTIQUES INNOVANTES	6 000 000,00	5 600 000,00	367 160,00	457 160,00
75	4075030	SOLUTIONS ENERGETIQUES MATURES	17 500 000,00	13 855 000,00	535 000,00	682 340,00
75	4075040	SARE - SERVICE D'ACCOMPAGNEMENT A LA RENOVATION ENERGETIQUE	200 000,00	200 000,00	4 200 000,00	3 720 000,00
SOUS TOTAL			23 700 000,00	19 655 000,00	8 921 500,00	8 251 500,00
Améliorer la performance énergétique dans les bâtiments régionaux						
0202	2000633010	Reversements, régularisations, remises de dette	-	-	-	304 000,00
222	4022012	INNOVATION ENVIRONNEMENTALE ET PERFORMANCE ENERGETIQUE	-	5 400 000,00	-	-
222	4022062	PPI 2 TRANSITION ECOLOGIQUE ET ENERGETIQUE	9 500 000,00	3 200 000,00	90 000,00	90 000,00
222	315043	MAITRISE DE L'ENERGIE	-	175 000,00	-	-
224	4022012	INNOVATION ENVIRONNEMENTALE ET PERFORMANCE ENERGETIQUE	-	1 350 000,00	-	-
224	4022062	PPI 2 TRANSITION ECOLOGIQUE ET ENERGETIQUE	10 500 000,00	4 800 000,00	60 000,00	60 000,00
224	315043	MAITRISE DE L'ENERGIE	-	220 000,00	-	-
SOUS TOTAL			20 000 000,00	15 145 000,00	150 000,00	454 000,00
TOTAL			46 000 000,00	35 805 000,00	9 071 500,00	8 705 500,00
<i>BUDGET PRIMITIF 2022</i>			<i>28 000 000,00</i>	<i>26 900 000,00</i>	<i>8 890 000,00</i>	<i>7 908 100,00</i>

TRANSITION ENERGETIQUE ET ECOLOGIQUE

Transition énergétique et adaptation au changement climatique

Le dérèglement climatique ainsi que la crise énergétique actuelle soulignent l'impérieuse nécessité pour la France et ses territoires de maîtriser la consommation d'énergie, pour des raisons à la fois de réduction des gaz à effet de serre, de souveraineté énergétique et de maîtrise des coûts.

La Région Nouvelle-Aquitaine porte une politique énergétique globale et de long terme reposant sur la réduction des consommations énergétiques et la construction d'un mix énergétique adapté aux contraintes climatiques et environnementales. Pour se faire, la Région entreprend de réduire la consommation d'énergie de 30% à 2030 par rapport à 2010 sur le territoire de Nouvelle-Aquitaine, et d'encourager l'augmentation de la production d'énergies renouvelables pour atteindre une couverture de 50% d'énergies renouvelables dans la consommation d'énergie finale à l'horizon 2030.

Dans ce cadre, la politique Energie-Climat de la Région, au cœur même de Néo Terra, poursuit son action sur trois grands axes : encourager l'efficacité énergétique, le déploiement des énergies renouvelables, et accompagner les territoires.

OBJECTIF N°1 : ACCOMPAGNER LA TRANSITION ENERGETIQUE DES TERRITOIRES

1/ Accompagner les territoires dans leur transition énergétique et climatique

Les objectifs ambitieux en terme de transition énergétique affichés dans Néo Terra et déclinés dans le SRADDET ne pourront être atteints sans l'implication forte des territoires, élus et citoyens. L'action est nécessaire à toutes les échelles territoriales et avec l'ensemble des acteurs, y compris les acteurs économiques.

La Région intervient auprès des territoires pour les accompagner dans la transition énergétique et climatique notamment en :

- animant avec l'ADEME et la DREAL le réseau « Territoires Energie Climat (TEC) » qui réunit une centaine d'EPCI et qui met à disposition des territoires de nombreuses ressources et qui permet des échanges de bonnes pratiques et des formations,
- soutenant les Territoires à Energie Positive (TEPOS) : un nouveau groupe de territoires sera désigné en 2023 en plus des 11 actuels,
- en poursuivant le soutien aux animations sur le territoire régional pour encourager l'émergence de projets d'efficacité énergétique ou d'énergies renouvelables (élus locaux...). En effet, les récentes études réalisées par la DREAL montrent que les zones artificialisées (friches, délaissés, sites pollués, parkings) en Nouvelle-Aquitaine ne permettront pas d'atteindre les objectifs photovoltaïques du SRADDET (8,5GWc à 2030). Ainsi, l'installation de centrales photovoltaïques au sol situées en dehors des espaces

artificialisés est nécessaire et doit être élaborée de manière la plus vertueuse possible.

Par ailleurs, la Région continuera de s'appuyer sur Acclimaterra afin de poursuivre l'analyse scientifique du changement climatique dans notre région, et de diffuser ces informations auprès des territoires (EPCI, communes), en veillant à une bonne articulation avec les Réseaux Régionaux de Recherche. Par ailleurs, l'Observatoire régional 'AREC', et l'Observatoire ATMO, outils d'analyse et observatoires primordiaux pour aider à la décision, seront soutenus dans leur action.

2/ Favoriser l'appropriation et la participation citoyennes à la Transition énergétique et climatique

Le développement des énergies renouvelables sera d'autant vertueux qu'il s'inscrira dans des stratégies locales de transition énergétique portées par les élus et les citoyens. La Région poursuivra ainsi son soutien à l'ancrage local des projets et leur appropriation, encouragera la sensibilisation et la formation aux enjeux énergétiques, répondant ainsi aux ambitions de Néo Terra.

OBJECTIF N°2 : DEVELOPPER LA PRODUCTION D'ENERGIE RENOUELABLE ET AMELIORER L'EFFICACITE ENERGETIQUE

1/ Améliorer l'efficacité énergétique

A - Rénovation énergétique des bâtiments

Le bâtiment constitue le premier secteur consommateur d'énergie (45% des consommations régionales et 20% des émissions de GES). La rénovation énergétique constitue donc un levier essentiel dans la lutte contre le dérèglement climatique, qui s'accompagne d'un enjeu social et économique.

En application du Programme régional d'efficacité énergétique (PREE) et de la feuille de route Bâtiments durables, la Région encourage la rénovation énergétique du logement dans un objectif de rénovation globale et de lutte contre la précarité. Dans ce cadre, la Région, poursuit l'animation et la coordination du réseau de conseillers portés par les intercommunalités, au sein de 'Plateformes de la rénovation énergétique', ainsi que la gestion du programme SARE (Service d'accompagnement pour la Rénovation énergétique).

La Région poursuivra également l'accompagnement à la rénovation énergétique de l'habitat collectif : logements sociaux communaux, copropriétés de moins de 50 lots. De plus, au titre du FEDER 2021-2027, les opérations plus lourdes de rénovation énergétique de logements sociaux et de bâtiments publics seront accompagnées dans le cadre d'appels à projets.

B - Décarbonation de l'industrie

Dans le contexte d'envolée des prix de l'énergie, la Région s'engage sur le moyen et long terme auprès des entreprises afin de les accompagner à définir une stratégie énergétique leur permettant d'être moins impactées par la volatilité du

prix des énergies fossiles. Il s'agit ainsi d'accélérer la transition énergétique des entreprises grâce à 3 outils :

- Soutien à l'efficacité énergétique des entreprises de production, PME et ETI. Les contrats déjà conclus, permettent d'atteindre une économie d'énergie totale de plus de 1TWh (l'équivalent de la rénovation énergétique de 170 000 logements).
- Développement des « Contrats d'achat d'électricité photovoltaïque renouvelable et locale en circuit court – Green Corporate PPA ». Il s'agit de mettre en lien producteurs d'électricité verte locale, et entreprises de la région recherchant une électricité à coût compétitif à long terme (15 ans). Au vu du contexte marché et face au succès de ce dispositif (39 industriels en 2022), il sera poursuivi en 2023,
- Dispositif « sortie des énergies fossiles hors réseau » qui s'adresse aux industriels consommant des énergies fossiles (charbon, fioul, propane, butane) les plus émettrices de CO₂, acheminées hors des réseaux de distribution. Il s'agira dès 2023 d'accompagner les PME et ETI dans leur étude de faisabilité et leur investissement, suite aux études d'opportunité effectuées en 2022.

2/ Favoriser la production d'énergie renouvelable

A - Développement du gaz renouvelable, solution mature

Avec près de 50 unités de méthanisation en injection en Nouvelle-Aquitaine fin 2022 (119 en tout en comptant la cogénération), le biométhane représente 900GWh, soit 4% dans les réseaux, et 5,5% fin 2023.

Face aux difficultés d'approvisionnement la trajectoire actuelle de production de biogaz en Nouvelle-Aquitaine pourrait permettre de couvrir entre 15 et 20% de la consommation régionale de gaz d'ici 2030, soit l'équivalent des importations de gaz russe. La Nouvelle-Aquitaine reste une des plus dynamiques en France, mais doit veiller aux conflits d'usages, via son Schéma Régional. Le soutien régional sera «équilibré entre crédit région et FEDER.

Le secteur des transports et de la mobilité est le premier secteur consommateur d'énergie finale en Nouvelle-Aquitaine avec 35% des consommations et émetteur de gaz à effet de serre (40%). L'utilisation du BioGNV présente des avantages environnementaux (réduction de 80% des émissions de GES, réduction des polluants atmosphériques et des particules) et économiques. La Région poursuivra son accompagnement débuté en 2017 permettant le développement d'un réseau d'infrastructures d'avitaillement au BioGNV (Bio Gaz Naturel pour Véhicule).

B - Soutien à la chaleur renouvelable, solution mature

Le soutien à la chaleur renouvelable (bois énergie, géothermie, solaire thermique, réseaux de chaleur) se fait en totale complémentarité avec l'ADEME qui a vu son Fonds Chaleur être doté de moyens supplémentaires depuis 2 ans. Ainsi, dans un contexte de budget contraint, la Région fait le choix de se mobiliser sur le soutien à l'animation régionale avec pour objectif de faire émerger des investissements et de mobiliser les financements nationaux de l'ADEME.

C - Soutien aux solutions énergétiques innovantes

Trois actions sont priorisées, sachant qu'il est mis un terme au soutien au photovoltaïque en autoconsommation (l'Etat a mis en place un dispositif sur ce type de projet) :

- L'hydrogène : en application de la Feuille hydrogène régionale, un schéma régional de déploiement d'infrastructures de production et d'avitaillement pour le transport lourd et pour le secteur maritime est en cours de finalisation et sera présenté début 2023.
- L'Agrivoltaïsme : la Région poursuivra son soutien aux expérimentations agri-solaires, couplant cultures ou élevages, et production solaire photovoltaïque. L'objectif est d'expérimenter un nouveau modèle d'intégration du photovoltaïque dans une activité agricole, tout en tenant compte des enjeux environnementaux et agronomiques.
- Les vecteurs énergétiques innovants : la Région souhaite favoriser l'émergence des premiers démonstrateurs de production innovante de gaz verts (gazéification, méthanisation) ainsi que la production de carburants de 2ème et 3ème générations à destination de la mobilité propre routière et/ou aéronautique ; par ailleurs, sera également encouragée l'émergence de technologies de captage, séquestration et valorisation économique du CO2 afin de contribuer à la lutte contre le changement climatique.

OBJECTIF N°3 : AMELIORER LA PERFORMANCE ENERGETIQUE DANS LES BATIMENTS REGIONAUX

L'engagement de la Région Nouvelle-Aquitaine en faveur du développement durable va s'accélérer en faveur de la lutte contre le changement climatique

En matière de lutte contre le changement climatique, la Région Nouvelle-Aquitaine entend poursuivre et accélérer ses investissements pour rester sur la trajectoire de l'atteinte du facteur 4 du protocole de Kyoto et répondre aux objectifs du décret tertiaire. Le budget va progressivement augmenter pour doubler in fine sur le PPI2 par rapport au PPI1, et ceci afin de financer de nouvelles opérations de géothermie, de raccordement aux réseaux de chaleur tout en poursuivant les efforts faits jusqu'à présent sur la sobriété du niveau de consommation notamment.

Pilier 4. Transition énergétique et écologique

4.5 - Mobilité durable et intelligente

OBJECTIFS			MONTANTS INVESTISSEMENT		MONTANTS FONCTIONNEMENT	
Réf. fonctionnelles	PROGRAMMES		AP	CP/AP et CP hors AP	AE	CP/AE et CP hors AE
	N°	INTITULE				
Favoriser le report modal de la route vers le rail						
80	4081230	RER METROPOLITAIN	1 954 500,00	484 150,00	-	-
810	216013	OPERATIONS DIVERSES TER	-	46 958,00	-	-
811	4081110	TER - MODERNISATION DU PARC MATERIEL - ACQUISITION MATERIEL	37 000,00	10 329 069,00	-	-
811	4081120	TER - MAINTENANCE MATERIEL ROULANT	122 900 000,00	14 906 302,00	-	-
811	4081130	TER - EXPLOITATION DU RESEAU	-	-	346 457 575,00	346 630 017,00
811	4081140	TER - TARIFICATIONS	-	-	-	190 000,00
811	4081150	TER - INFORMATION - COMMUNICATION - EVENEMENTIEL	-	-	248 805,00	248 805,00
811	4081160	TER - PILOTAGE ET STRATEGIE	-	-	465 900,00	1 695 635,00
811	4081230	RER METROPOLITAIN	2 041 111,00	2 515 164,00	-	150 370,00
811	4081240	RER BASQUE	333 334,00	166 667,00	-	-
811	216016	EXPLOITATION DU RESEAU	-	-	-	33 158,00
811	3080384	IFTI - TER - FONCTIONNEMENT	-	-	-	9 714 970,00
811	2000212060	Offrir transport rgal attractif /qualité - ancré durablmt s	-	945 100,00	-	-
812	4081230	RER METROPOLITAIN	17 661 056,00	4 815 425,00	-	-
87	4081230	RER METROPOLITAIN	-	106 667,00	-	-
884	4088410	TRANSPORTS DE MARCHANDISE PAR VOIE FERREE	-	4 328 149,00	-	-
884	4088420	TRANSPORTS MARCHANDISES PAR VOIE FERREE DES LANDES	-	4 790 700,00	830 000,00	190 000,00
885	4088530	TRANSPORT DE MARCHANDISES REPORT MODAL	6 000 000,00	3 964 400,00	110 580,00	92 150,00
SOUS TOTAL			150 927 001,00	47 398 751,00	348 112 860,00	358 945 105,00
Développer l'intermodalité des différents modes de transport						
885	4088520	ETUDES ET ENQUETES MULTIMODALES	-	-	150 000,00	390 000,00
885	4088540	PROJETS BILLETIQUE	2 700 000,00	1 200 000,00	-	-
885	4088550	SYNDICAT MIXTE INTERMODAL NOUVELLE-AQUITAINE	14 718 632,00	4 703 942,00	1 400 000,00	1 718 258,00
885	4088560	NOUVELLES MOBILITES	-	-	200 000,00	100 000,00
SOUS TOTAL			17 418 632,00	5 903 942,00	1 750 000,00	2 208 258,00
TOTAL			168 345 633,00	53 302 693,00	349 862 860,00	361 153 363,00
BUDGET PRIMITIF 2022			139 189 223,00	60 836 311,15	236 889 114,00	324 056 163,00

TRANSITION ENERGETIQUE ET ECOLOGIQUE

Mobilité durable et intelligente

OBJECTIF N°1 : FAVORISER LE REPORT MODAL DE LA ROUTE VERS LE RAIL

En 2023, la Région mettra en place des moyens afin de favoriser le report modal pour les marchandises vers le maritime et/ou le ferroviaire conformément aux orientations de la feuille de route de NéoTerra en faveur du climat et de la protection de l'environnement.

1/ Le transport ferroviaire de voyageurs

A - Modernisation du parc de matériel ferroviaire

En application de la feuille de route Néo Terra, la Région s'est fixée pour objectif de verdir sa flotte en remplaçant tous les moteurs diesel de ses trains en 2030 par des technologies respectueuses de l'environnement, comme les trains hybrides, à batteries rechargeables, et, demain, lorsque les technologies seront devenues mûres, à hydrogène voire à base d'agrocaburants.

Verdir les 149 rames comportant une motorisation diesel à l'horizon 2030 exige d'importants investissements et des technologies alternatives devenues mûres ; la Région continue donc à investiguer différentes solutions de « verdissement ». En première étape, le protocole train à batterie signé en décembre 2019 débouche sur une première convention de remotorisation à batterie d'une présérie de cinq rames dont la première sera néo-aquitaine, avenantée en 2022 pour intégrer notamment une option recharge rapide. Le calendrier de financement de l'avenant prévoit en 2023 un montant de 2,017 M€ mobilisés en crédits de paiement.

La Région consacrera 11,26M€ de crédits de paiement pour les échanges d'organes majeurs des TER, un niveau de maintenance intermédiaire entre les interventions courantes et la maintenance lourde des opérations mi-vie.

Au terme de vingt années de service, les 62 rames BGC du parc de la Nouvelle-Aquitaine doivent être entièrement révisées et rénovées en atelier à mi-vie, afin de leur permettre de circuler à nouveau durant 15 à 20 ans en toute sécurité et dans les meilleures conditions de confort pour les voyageurs, avec de nouveaux aménagements intérieurs et des services à bord innovants adossées aux technologies du numérique. Entre 2021 et 2030, le montant total de la rénovation s'élève à 212,1M€ (€ courants estimée à 2%/an).

Cette rénovation, qui sera réalisée par le technicentre de Périgueux, sera accompagnée de la remotorisation de 45 de ces rames BGC à l'aide de batteries. 112M€ d'AP sont prévues à ce budget à ce titre.

Le TER a connu une croissance continue de sa fréquentation ces dix dernières années. Le nombre de trains en surcharge est en augmentation, notamment sur

le périurbain bordelais et sur les trains de pointe hebdomadaire (vendredi et dimanche). Pour traiter ces surcharges à « horizon 2027 » onze rames Régiolis (dont une pour le RER métropolitain) et 4 rames Régio2N (dont 3 pour le RER M) seront commandées en 2023.

Conformément au Pacte ferroviaire de 2018 qui prévoit que les matériels roulants et centres de maintenance peuvent être transférés à l'autorité organisatrice concernée, la Région a repris la propriété des matériels en 2022 et reprend celle des centres de maintenance en 2023, afin de pouvoir définir de manière souveraine sa politique de maintenance. Parallèlement, il sera nécessaire de moderniser et/ou d'équiper les sites de maintenance actuels, voire d'envisager la construction d'un ou deux centres de maintenance supplémentaire et de moderniser/équiper les autres.

B - RER métropolitains

Conformément à la feuille de route commune adoptée avec Bordeaux Métropole, la Région poursuivra sa mobilisation en faveur de la mise en œuvre du RER métropolitain en finançant les études de régénération de la ligne Bordeaux-Le Verdon, de l'allongement des quais de 4 gares dans le périmètre du RER M, des Origine Terminus de Libourne et de Langon et les travaux pour le poste d'aiguillage automatique sur la ligne Bordeaux-Arcachon.

En 2023, la Région financera les études PRO et les travaux pour la réouverture de la halte de Talence Médoquine et les travaux pour le Pôle d'Echanges Multimodal du Bouscat Ste Germaine.

Par ailleurs dans le cadre du programme d'actions commun avec le Syndicat Mixte du Pays Basque-Adour, les études se poursuivent afin de pouvoir convenir d'une feuille de route sur le RER Basque autour de l'étoile de Bayonne.

C - Exploitation du réseau

En 2023 la Région complétera son offre TER en poursuivant le déploiement du RER Métropolitain, en optimisant les dessertes du Pays-Basque, du Limousin, et en intégrant la navette Mussidan-Niversac mise en service en cours d'année 2022.

Par ailleurs la convention TER est fortement impactée par les effets des formules d'indexation énergétiques, et un travail sera engagé entre la Région et SNCF Voyageurs pour traiter l'impact financier sur 2022 et 2023.

2/ Le transport ferroviaire de marchandises

Les lignes capillaires fret ont subi durant des décennies un sous-investissement chronique et un manque d'entretien. Or, la sauvegarde du réseau capillaire fret présente des enjeux majeurs tels la préservation des filières économiques dépendantes du mode ferroviaire (agriculture, industries, carriers...) ou encore le soutien au développement des ports dont ces lignes alimentent le trafic, en particulier à l'export.

C'est pourquoi dans le cadre de sa politique volontariste d'appui au report modal la Région poursuivra son soutien aux lignes du réseau capillaire fret, stratégiques

non seulement pour les ports mais aussi pour les entreprises dépendant du ferroviaire comme les carriers, les céréaliers et les industries chimiques, papetières...

A ce titre, La Région soldera en 2023 les opérations déjà engagées comme Mignaloux-Jardres ou Niort Thouars 1^{ère} phase (Niort-Parthenay).

Elle poursuivra son soutien pour la régénération de « Bayonne allées Marines » connectant la voie du souffre vers le terminal portuaire de Blancpignon à Anglet, pour la phase 2 de Niort-Thouars avec la régénération de la section Parthenay-Saint Varent qui permettra à nouveau des trafics traversants. Les modalités de transfert de la ligne Agen-Auch via le syndicat mixte Auch-Agen seront définies et suivies d'une phase opérationnelle avec la création d'une SEMOP qui sera chargée de la régénération et de l'exploitation de la ligne.

Ancrer le fret ferroviaire dans les territoires et permettre son développement rend indispensables des dessertes terminales de qualité pour lier durablement les activités économiques au mode ferroviaire et renforcer l'attractivité des entreprises utilisatrices.

La Région poursuivra le financement des projets d'Installations Terminales Embranchées (ITE) des entreprises et les opérations de modernisation des infrastructures fret, enjeu stratégique pour favoriser le report modal du mode routier vers le ferroviaire.

Dans ce cadre, la Région poursuivra son soutien à diverses opérations comme la mise en charge D des voies de services en gare de Factice-Biganos, le passage en Etablissement de Pleine Ligne de la gare de Luché, l'étude pour la modernisation de la signalisation de Saint-Seurin afin de développer les trafics fret et optimiser l'exploitation ferroviaire.

Ce soutien concernera également le projet d'autoroute ferroviaire Cherbourg-Mouguerre porté par Brittany Ferries en association avec Lohr, premier service d'autoroute ferroviaire de la façade atlantique, la restructuration du Centre Européen de Fret de Mouguerre et le développement de la plateforme NOVATRANS, permettant un développement et une optimisation des activités ferroviaires et de Transport Combiné sur un site logistique stratégique.

3/ La voie ferrée de Lалуque-Tartas

Dans le cadre de la loi NOTRe, la Région est devenue propriétaire de la voie ferrée de Lалуque Tartas – d'une longueur de 13 km – dont elle a confié l'exploitation, la surveillance et l'entretien à un gestionnaire délégué, Europorte Services – Socorail. Le vieillissement avancé des voies impose une régénération globale pour permettre la remise aux normes de circulation indispensables à l'industrie papetière Rayonier et au silo agricole de stockage de Maïs Adour. La Région a donc lancé des études de régénération afin de remettre à niveau l'ensemble des constituants, et s'adapter aux nouvelles conditions de trafic (200 000t / an, 22.5 t/essieu). Ces études ont révélé la nécessité d'interventions renforcées qui, couplées à l'évolution importante des coûts de travaux publics, ont entraîné un ajustement de l'enveloppe financière de l'opération.

Les travaux d'opérations de régénération de la voie et de pérennisation du pont rail du Retjons démarreront à l'automne 2022, avec pour objectif la reprise des circulations à l'automne de l'année 2023.

OBJECTIF N°2 : DEVELOPPER L'INTERMODALITE EN MATIERE DE TRANSPORTS

1/ Nouvelle-Aquitaine Mobilités (NAM)

La Région est cheffe de file, aux termes de la loi NOTRe, en matière d'intermodalité.

Pour agir plus efficacement avec les Autorités Organisatrices de la Mobilité de la région, elle est à l'origine de la création du Syndicat mixte Nouvelle-Aquitaine Mobilités (NAM), qui, en place depuis le 16 juillet 2018, a pour compétences obligatoires la coordination des services de transport, la mise en place d'un système d'information multimodale des usagers et la mise en place d'une tarification coordonnée et de titres de transport uniques ou unifiés.

Ainsi NAM :

- pilote Modalis, la marque de l'intermodalité en Nouvelle-Aquitaine, qui, avec son calculateur d'itinéraire accessible en ligne, sur les applications mobiles et depuis les sites des réseaux membres, délivre une information partagée, fiable et en temps réel (si disponible selon les réseaux) aux usagers.
- impulse et coordonne le déploiement de la carte et des tickets Modalis permettant d'acheter des titres de transports directement sur smartphone
- accompagne ses membres vers la mutualisation de leurs données d'offre de mobilité, l'interopérabilité de leurs systèmes d'information et de billettique et l'harmonisation de leurs politiques tarifaires.

L'attractivité de NAM et sa réforme statutaire ont permis de diversifier les financements – sept nouveaux membres ont adhéré -, permettant de faire passer progressivement la contribution de la Région à 47% du budget total pour un poids de vote inchangé.

NAM s'inscrit dans une démarche de mobilité intégrée (Mobility-as-a-Service, MaaS) destinée à tirer parti des nouvelles technologies pour proposer de nouveaux services à destination des usagers (calculateur d'itinéraire multimodal, achat de titres dématérialisés, informations réseaux en temps réel, ...) pour fluidifier leurs déplacements. En 2023, l'effort portera essentiellement sur les équipements adaptés à la billettique mutualisée Modalis et nécessaires à la future distribution régionale: distributeurs, valideurs, terminaux de paiement et de vente (TPV), portables de contrôle... et leurs déploiements. Est prévu l'équipement de 100% des cars et 15% de la commande des équipements TER.

2/ Les études et enquêtes

L'étude multimodale 2025-2030 menée par Nouvelle-Aquitaine Mobilités a permis d'identifier plusieurs corridors de déplacements pour lesquels une solution de car express pourrait être pertinente pour susciter du report modal. La Région s'est

engagée en 2023 à cofinancer les études pour quatre corridors à hauteur de 50% : la ceinture ouest Bordeaux Métropole ; Bordeaux- Médoc ; Poitiers – Gençay et Poitiers – Loudun.

Pour permettre aux usagers d'emprunter le TER avec des titres urbains dans un périmètre donné, la Région a mis en place des accords d'acceptation tarifaire dont les conventions prévoient la tenue d'enquêtes destinées à mesurer la fréquentation des TER par les usagers urbains, les recettes correspondantes et la compensation à verser par les agglomérations. Le marché a été lancé fin 2022 et deux enquêtes seront menées en 2023.

Créé en 2013 et mis en œuvre en 2015 sous maîtrise d'œuvre d'un groupement de commande réunissant l'Etat, la Région Nouvelle-Aquitaine, le Département de la Gironde et Bordeaux Métropole, le Modèle Multimodal Métropolitain (MMM) est utilisé par chacun des partenaires pour le dimensionnement et l'évaluation de ses politiques publiques de transport. L'Enquête de Mobilité Certifié CEREMA (EMC²) achevée en 2022, et l'enquête cordon routière en cours, permettront d'établir un diagnostic précis de la mobilité du territoire et d'alimenter les politiques de mobilités des trois collectivités. Afin d'exploiter les résultats de ces enquêtes, la transcription et l'analyse des données, seront intégrées dans le MMM, en tant qu'outil technique de simulation et d'aide à la décision, par le biais d'une mise à jour.

Dans le cadre du lancement des premiers Contrats Opérationnels de Mobilité, la Région souhaite mener, conjointement avec les communautés de communes non-AOM, des études de mobilité locale pour comprendre les dynamiques de déplacements propres à ces territoires où l'autosolisme est une pratique omniprésente, faute de solutions suffisamment adaptées. La Région estime avoir à mener six études en 2023 cofinancées à 50 % par les communautés de communes partenaires.

Enfin, l'amélioration de la mobilité nécessite la réalisation d'une nouvelle Enquête Mobilités Certifiée CEREMA (EMC²) sur le territoire de la Rochelle.

3/ Les nouvelles mobilités

Les manières de se déplacer, aussi bien à titre personnel que professionnel, ont profondément changé et une offre de mobilité plus large que le train et le car doit désormais être inventée. Il ne s'agit pas d'une opposition d'un mode transport contre un autre mais de connecter les différents modes entre eux pour que chacun puisse être utilisé au moment opportun.

En 2023, la Région cofinancera avec des agglomérations partenaires des expérimentations sur les nouvelles mobilités (covoiturage...) et proposera un plan vélo régional. Elle participera notamment à une expérimentation pilotée par NAM de déploiement de stations de bornes et vélos électriques sur la ligne TER Royan-Angoulême. Le projet concerne les huit gares de la ligne, 156 vélos et 18 stations sur le territoire.

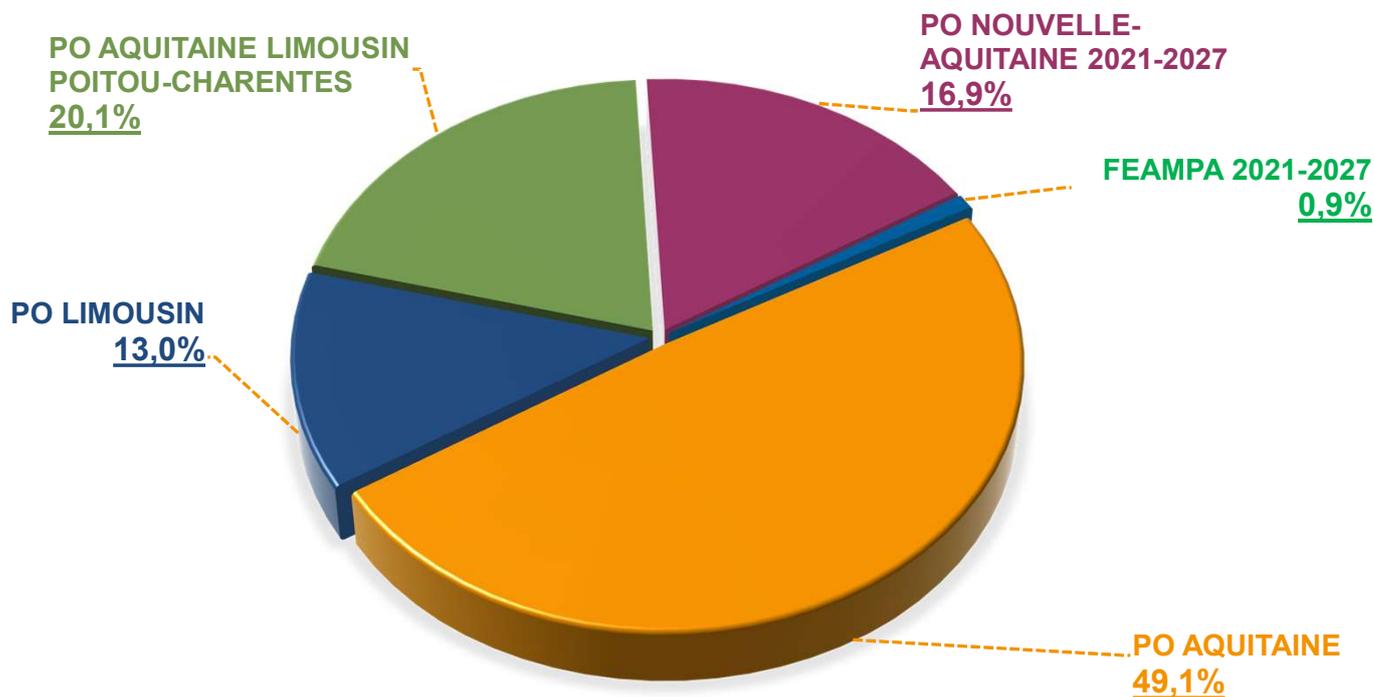


GESTION DES FONDS EUROPÉENS

Pilier 5 - Gestion des fonds européens en M€

AXES POLITIQUES	AP	CP/AP et CP hors AP	AE	CP/AE et CP hors AE	TOTAL CP
5.1 - PO AQUITAINE	0,00	131,67	0,00	28,95	160,62
5.2 - PO LIMOUSIN	-	33,50	0,00	8,94	42,44
5.4 - PO AQUITAINE LIMOUSIN POITOU-CHARENTES	0,06	0,03	0,55	65,86	65,89
5.5 - PO NOUVELLE-AQUITAINE 2021-2027	0,00	38,10	0,00	17,28	55,38
5.6 - FEAMPA 2021-2027	0,00	2,00	0,00	0,80	2,80
TOTAL	0,06	205,30	0,55	121,83	327,13
BUDGET PRIMITIF 2022	548,65	132,10	273,98	83,15	215,25

Part des CP dans le pilier en %



Pilier 5. Gestion des fonds européens

AXES	OBJECTIFS	MONTANTS INVESTISSEMENT		MONTANT FONCTIONNEMENT	
		AP	CP/AP et CP hors AP	AE	CP/AE et CP hors AE
5.1 - PO AQUITAINE	Accroître les capacités d'innovation de l'économie de l'Aquitaine, le développement et la compétitivité des entreprises	-	41 094 100,00	-	3 600 000,00
	Améliorer l'accès à l'emploi des Aquitains par la formation tout au long de la vie	-	-	-	5 850 000,00
	Développer de nouveaux usages dans l'économie numérique	-	10 100 000,00	-	-
	Poursuivre l'engagement de l'Aquitaine sur la voie de la transition écologique et énergétique	-	31 680 000,00	-	4 800 000,00
	Assurer le développement intégré des quartiers urbains en difficulté	-	795 900,00	-	-
	Accompagner, grâce aux fonds européens (REACT), la relance du territoire néo-aquitain verte, résiliente et numérique	0,00	48 000 000,00	0,00	14 700 000,00
SOUS-TOTAL		0,00	131 670 000,00	0,00	28 950 000,00
5.2 - PO LIMOUSIN	Vers une économie innovante	-	2 400 000,00	-	4 000 000,00
	Transition vers une économie décarbonnée	-	3 200 000,00	-	300 000,00
	Aménagement et usages numériques	-	3 900 000,00	-	-
	Compétences et savoir-faire	-	5 125 500,00	-	790 000,00
	Cohésion territoriale	-	5 375 735,00	-	-
	Soutenir les services publics face à la crise du COVID-19 afin de préserver leurs accès à tous	-	-	-	200 000,00
	Accompagner, grâce aux fonds européens (REACT), la relance du territoire néo-aquitain verte, résiliente et numérique	-	13 500 000,00	0,00	3 650 000,00
SOUS-TOTAL		-	33 501 235,00	0,00	8 940 000,00
5.4 - PO AQUITAINE LIMOUSIN POITOU-CHARENTES	Assistance technique et audits	60 000,00	30 000,00	550 000,00	2 110 000,00
	Opérations financières	-	-	-	63 750 000,00
SOUS-TOTAL		60 000,00	30 000,00	550 000,00	65 860 000,00
5.5 - PO NOUVELLE-AQUITAINE 2021-2027	Recherche & Innovation / Accompagnement de la transformation numérique et de la compétitivité des PME	0,00	18 750 000,00	0,00	5 143 750,00
	Accélération de la transition énergétique et écologique	0,00	15 425 000,00	0,00	5 450 000,00
	Développement de la mobilité propre et durable sur les territoires urbains	0,00	2 675 000,00	0,00	190 000,00
	Développement du capital humain par la formation et la création d'emploi comme levier de croissance, de compétitivité et de cohésion sociale	-	-	0,00	6 500 000,00
	Infrastructures numériques	-	1 250 000,00	-	-
SOUS-TOTAL		0,00	38 100 000,00	0,00	17 283 750,00
5.6 - FEAMPA 2021-2027	Accompagnement des filières pêche et aquaculture sur le territoire néo-aquitain	0,00	2 000 000,00	0,00	800 000,00
SOUS-TOTAL		0,00	2 000 000,00	0,00	800 000,00
TOTAL GENERAL		60 000,00	205 301 235,00	550 000,00	121 833 750,00
BUDGET PRIMITIF 2022		548 649 112,00	132 099 927,00	273 979 945,00	83 152 425,00

Pilier 5. Gestion des fonds européens

5.1 - PO AQUITAINE

OBJECTIFS			MONTANTS INVESTISSEMENT		MONTANTS FONCTIONNEMENT	
Réf. fonctionnelles	PROGRAMMES		AP	CP/AP et CP hors AP	AE	CP/AE et CP hors AE
	N°	INTITULE				
Accroître les capacités d'innovation de l'économie de l'Aquitaine, le développement et la compétitivité des entreprises						
62	701001	1.A) AMELIORATION DES INFRASTRUCTURES, DES CAPACITES DE R&D	-	25 000 000,00	-	2 200 000,00
62	701002	1.B) INVESTISSEMENT R&D ENTREPRISES, PROJETS COLLABORATIFS	-	11 800 000,00	-	-
62	701003	3.A) ESPRIT D'ENTREPRISE, CREATION REPRISE D'ENTREPRISES	-	-	-	1 400 000,00
62	701004	3.D) SOUTIEN DE LA CROISSANCE ET DE LA COMPETITIVITE DES PME	-	2 500 000,00	-	-
62	705001	8.A) CREATION D'ACTIVITES ECONOMIQUES	-	1 794 100,00	-	-
SOUS TOTAL			-	41 094 100,00	-	3 600 000,00
Améliorer l'accès à l'emploi des Aquitains par la formation tout au long de la vie						
61	702001	10.III) MEILLEUR ACCES A LA FORMATION TOUT AU LONG DE LA VIE	-	-	-	2 000 000,00
61	702002	10.II) AMELIORATION DE L'ACCES A L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR	-	-	-	1 300 000,00
61	702003	8.II) INTEGRATION DURABLE DES JEUNES DANS L'EMPLOI	-	-	-	850 000,00
61	702004	8.III) ENTREPRENARIAT ET CREATION D'EMPLOIS	-	-	-	1 700 000,00
SOUS TOTAL			-	-	-	5 850 000,00
Développer de nouveaux usages dans l'économie numérique						
62	703002	2.B) DEVELOPPEMENT DES USAGES NUMERIQUES	-	600 000,00	-	-
62	703003	2.C) RENFORCEMENT DES APPLICATIONS TIC DANS LES SERVICES	-	9 500 000,00	-	-
SOUS TOTAL			-	10 100 000,00	-	-
Poursuivre l'engagement de l'Aquitaine sur la voie de la transition écologique et énergétique						
62	704001	4.A) PRODUCTION ET DISTRIBUTION DES ENERGIES RENOUVELABLES	-	8 000 000,00	-	-
62	704003	4.C) EFFICACITE ENERGETIQUE DES BATIMENTS PUBLICS, LOGEMENT	-	6 680 000,00	-	-
62	704004	4.E) MODES DURABLES DE DEPLACEMENTS	-	8 400 000,00	-	-
62	704005	5.A) INVESTISSEMENTS LIES AU CHANGEMENT CLIMATIQUE	-	8 500 000,00	-	3 800 000,00
62	704007	6.D) PROTECTION ET RESTAURATION DE LA BIODIVERSITE	-	100 000,00	-	1 000 000,00
SOUS TOTAL			-	31 680 000,00	-	4 800 000,00
Assurer le développement intégré des quartiers urbains en difficulté						
62	705002	9.B) REVITALISATION PHYSIQUE, ECONOMIQUE, SOCIALE	-	795 900,00	-	-
SOUS TOTAL			-	795 900,00	-	-
Accompagner, grâce aux fonds européens (REACT), la relance du territoire néo-aquitain verte, résiliente et numérique						
61	4061030	REACT FSE	-	-	-	2 700 000,00
62	4062030	REACT FEDER	-	48 000 000,00	-	12 000 000,00
SOUS TOTAL			-	48 000 000,00	-	14 700 000,00
TOTAL			0,00	131 670 000,00	0,00	28 950 000,00
BUDGET PRIMITIF 2022			3 989 112,00	98 968 359,00	997 278,00	34 420 590,00

Pilier 5. Gestion des fonds européens

5.2 - PO LIMOUSIN

OBJECTIFS			MONTANTS INVESTISSEMENT		MONTANTS FONCTIONNEMENT	
Réf. fonctionnelles	PROGRAMMES		AP	CP/AP et CP hors AP	AE	CP/AE et CP hors AE
N°	INTITULE					
Vers une économie innovante						
62	2000415010	Axe 1 FEDER : Economie innovante	-	2 400 000,00	-	4 000 000,00
SOUS TOTAL			-	2 400 000,00	-	4 000 000,00
Transition vers une économie décarbonnée						
62	2000415020	Axe 2 FEDER : Transition vers une économie décarbonnée	-	3 200 000,00	-	300 000,00
SOUS TOTAL			-	3 200 000,00	-	300 000,00
Aménagement et usages numériques						
62	2000415030	Axe 3 FEDER : Aménagement et usages numériques	-	3 900 000,00	-	-
SOUS TOTAL			-	3 900 000,00	-	-
Compétences et savoir-faire						
61	4061010	ACTIONS DE DEVELOPPEMENT DE L'APPRENTISSAGE - FSE	-	-	-	200 000,00
62	2000415050	Axe 5 FEDER : Patrimoine environnemental	-	5 125 500,00	-	590 000,00
SOUS TOTAL			-	5 125 500,00	-	790 000,00
Cohésion territoriale						
62	2000415060	Axe 6 FEDER : Cohésion territoriale	-	5 375 735,00	-	-
SOUS TOTAL			-	5 375 735,00	-	-
Soutenir les services publics face à la crise du COVID-19 afin de préserver leurs accès à tous						
61	4061020	AMELIORAT° ACCES SERVICES ABORDABLES, DURABLES ET DE QUALITE	-	-	-	200 000,00
SOUS TOTAL			-	-	-	200 000,00
Accompagner, grâce aux fonds européens (REACT), la relance du territoire néo-aquitain verte, résiliente et numérique						
61	4061030	REACT FSE	-	-	-	1 000 000,00
62	4062030	REACT FEDER	-	13 500 000,00	-	2 650 000,00
SOUS TOTAL			-	13 500 000,00	-	3 650 000,00
TOTAL				33 501 235,00	0,00	8 940 000,00
BUDGET PRIMITIF 2022			0,00	33 071 568,00	1 000 000,00	9 103 374,00

Pilier 5. Gestion des fonds européens

5.4 - PO AQUITAINE LIMOUSIN POITOU-CHARENTES

OBJECTIFS			MONTANTS INVESTISSEMENT		MONTANTS FONCTIONNEMENT	
Réf. fonctionnelles	PROGRAMMES		AP	CP/AP et CP hors AP	AE	CP/AE et CP hors AE
	N°	INTITULE				
Assistance technique et audits						
042	4004070	ASSISTANCE TECH FONDS EUROPEENS	60 000,00	30 000,00	550 000,00	2 100 000,00
042	171012	AUTORITE DE GESTION 2014/2020	-	-	-	10 000,00
SOUS TOTAL			60 000,00	30 000,00	550 000,00	2 110 000,00
Opérations financières						
61	3999013	SUBVENTION D'EQUILIBRE BUDGET ANNEXE	-	-	-	25 000 000,00
62	3999013	SUBVENTION D'EQUILIBRE BUDGET ANNEXE	-	-	-	38 750 000,00
SOUS TOTAL			-	-	-	63 750 000,00
TOTAL			60 000,00	30 000,00	550 000,00	65 860 000,00
BUDGET PRIMITIF 2022			60 000,00	60 000,00	950 000,00	39 628 461,00

Pilier 5. Gestion des fonds européens

5.5 - PO NOUVELLE-AQUITAINE 2021-2027

OBJECTIFS			MONTANTS INVESTISSEMENT		MONTANTS FONCTIONNEMENT	
Réf. fonctionnelles	PROGRAMMES		AP	CP/AP et CP hors AP	AE	CP/AE et CP hors AE
	N°	INTITULE				
Recherche & Innovation / Accompagnement de la transformation numérique et de la compétitivité des PME						
62	4062040	RECHERCHE ET INNOVATION		9 000 000,00		2 293 750,00
62	4062050	TRANSFORMATION NUMERIQUE		1 450 000,00		300 000,00
62	4062060	COMPETITIVITE DES PME		5 800 000,00		1 900 000,00
62	4062070	DEVELOPPEMENT DES COMPETENCES-FEDER		2 500 000,00		650 000,00
SOUS TOTAL				18 750 000,00		5 143 750,00
Accélération de la transition énergétique et écologique						
62	4062080	EFFICACITE ENERGETIQUE		3 750 000,00		425 000,00
62	4062090	ENERGIES RENOUVELABLES		5 425 000,00		425 000,00
62	4062100	ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE		1 900 000,00		1 250 000,00
62	4062110	PROTECTION ET PRESERVATION DE LA BIODIVERSITE		1 350 000,00		1 350 000,00
62	4062120	ACCES ET GESTION DURABLE DE L'EAU		1 500 000,00		1 000 000,00
62	4062130	ECONOMIE CIRCULAIRE		1 500 000,00		1 000 000,00
SOUS TOTAL				15 425 000,00		5 450 000,00
Développement de la mobilité propre et durable sur les territoires urbains						
62	4062140	MOBILITE URBAINE DURABLE		2 675 000,00		190 000,00
SOUS TOTAL				2 675 000,00		190 000,00
Développement du capital humain par la formation et la création d'emploi comme levier de croissance, de compétitivité et de cohésion sociale						
61	4061040	ACCOMPAGNEMENT À LA CREATION/REPRISE D'ACTIVITE	-	-		2 500 000,00
61	4061050	SOUTIEN/ACCOMPAGNEMENT DE L'EMPLOI PAR ESS/INNOVATION SOCIAL	-	-		2 500 000,00
61	4061060	AMELIORATION DES SYSTEMES D'INFORMATION ET D'ORIENTATION	-	-		1 000 000,00
61	4061070	PROMOTION DE LA FORMATION TOUT AU LONG DE LA VIE	-	-		500 000,00
SOUS TOTAL			-	-		6 500 000,00
Infrastructures numériques						
62	4062175	INFRASTRUCTURES NUMERIQUES	-	1 250 000,00	-	-
SOUS TOTAL			-	1 250 000,00	-	-
TOTAL			0,00	38 100 000,00	0,00	17 283 750,00
BUDGET PRIMITIF 2022			521 900 000,00		262 032 667,00	

Pilier 5. Gestion des fonds européens

5.6 - FEAMPA 2021-2027

OBJECTIFS			MONTANTS INVESTISSEMENT		MONTANTS FONCTIONNEMENT	
Réf. fonctionnelles	PROGRAMMES		AP	CP/AP et CP hors AP	AE	CP/AE et CP hors AE
	N°	INTITULE				
Accompagnement des filières pêche et aquaculture sur le territoire néoquébécois						
631	4063110	FEAMPA		2 000 000,00		800 000,00
SOUS TOTAL				2 000 000,00		800 000,00
TOTAL			0,00	2 000 000,00	0,00	800 000,00
BUDGET PRIMITIF 2022			22 700 000,00		9 000 000,00	

BUDGET ANNEXE FONDS EUROPEENS

Pilier 5. Gestion des fonds européens

5.3 - PO POITOU-CHARENTES

OBJECTIFS			MONTANTS INVESTISSEMENT		MONTANTS FONCTIONNEMENT	
Réf. fonctionnelles	PROGRAMMES		AP	CP/AP et CP hors AP	AE	CP/AE et CP hors AE
	N°	INTITULE				
Développer la recherche, l'innovation et le transfert de technologie						
62	3501076	RFPRIFE4 - RECHERCHE PRIVEE FONCT - FEDER 2014/20	-	-	-	2 000 000,00
62	3501077	RFPUBFE4 - RECHERCHE PUBLIQUE FONCT - FEDER 2014/20	-	-	-	1 700 000,00
62	3501078	RIPRIFE4 - RECHERCHE PRIVEE INV - FEDER 2014/20	-	23 000 000,00	-	-
62	3501079	RIPUBFE4 - RECHERCHE PUBLIQUE INV - FEDER 2014/20	-	4 500 000,00	-	-
SOUS TOTAL			-	27 500 000,00	-	3 700 000,00
Favoriser l'accès à l'économie du numérique						
62	3501083	TFUSAFE4 - DVPT USAGES NUMERIQUES FONCT-FED2014/20	-	-	-	1 100 000,00
62	3501086	TITHDFE4 - INFRASTRUCTURE INV - FEDER 2014/20	-	500 000,00	-	-
62	3501087	TIUSAFE4 - DVPT USAGES NUMERIQUES INV - FED2014/20	-	500 000,00	-	-
SOUS TOTAL			-	1 000 000,00	-	1 100 000,00
Soutenir le développement et la mutation des Petites et Moyennes Entreprises (PME)						
62	3501029	DIFINFE4 - INSTRUMENTS FINANCIERS INV-FEDER 2014/20	-	1 000 000,00	-	-
62	3501030	DIPMEFE4 - DVPT COMPET INNOVAT° PME INV-FED 2014/20	-	4 000 000,00	-	-
SOUS TOTAL			-	5 000 000,00	-	-
Promouvoir l'excellence environnementale						
62	3501058	NFMDFE4 - MDE BAT PUBL LOGT SOCIAL FCT-FED 2014/20	-	-	-	350 000,00
62	3501061	NIENRFE4 - DVPT DES ENR INV - FEDER 2014/20	-	5 000 000,00	-	-
62	3501063	NIMDFE4 - MDE BAT PUBL LOGT SOCIAL INV-FED 2014/20	-	5 500 000,00	-	-
62	3501064	NIMOBFE4 - MOBILITE DURABLE INV - FEDER 2014/20	-	5 000 000,00	-	-
SOUS TOTAL			-	15 500 000,00	-	350 000,00
Protéger les ressources et le patrimoine naturels						
62	3501056	NFBIOFE4 - BIODIVERSITE FCT - FEDER 2014/20	-	-	-	100 000,00
62	3501060	NIBIOFE4 - BIODIVERSITE INV - FEDER 2014/20	-	200 000,00	-	-
SOUS TOTAL			-	200 000,00	-	100 000,00
Soutenir la création/reprise d'activité et la transmission d'entreprises						
61	3501026	DFCREFS4 - CREATION ENTREPRISES FCT - FSE 2014/20	-	-	-	800 000,00
SOUS TOTAL			-	-	-	800 000,00
Développer le capital humain						
61	3501032	FFORMFS4 - FORMATION - FSE 2014/20	-	-	-	4 000 000,00
SOUS TOTAL			-	-	-	4 000 000,00
Soutenir les services publics face à la crise du COVID-19 afin de préserver leurs accès à tous						
61	4061020	AMELIORAT° ACCES SERVICES ABORDABLES, DURABLES ET DE QUALITE	-	-	-	900 000,00
SOUS TOTAL			-	-	-	900 000,00
Accompagner, grâce aux fonds européens (REACT), la relance du territoire néo-aquitain verte, résiliente et numérique						
61	4061030	REACT FSE	-	-	-	2 300 000,00
62	4062030	REACT FEDER	-	26 000 000,00	-	8 700 000,00
SOUS TOTAL			-	26 000 000,00	-	11 000 000,00
TOTAL			-	75 200 000,00	-	21 950 000,00
BUDGET PRIMITIF 2022			1 102 109,00	53 000 000,00	4 575 528,00	19 550 000,00

GESTION DES FONDS EUROPEENS

En tant qu'autorité de gestion des fonds européens, la Région a la responsabilité de plus de 2,6 milliards* d'euros de crédits européens 2014-2020 (FEDER, FSE/IEJ, FEADER, FEAMP). Cette mission positionne la Région comme un acteur incontournable dans le soutien aux politiques en lien avec les différentes stratégies européennes. Cette génération de programmes entame avec 2023 ses dernières années de réalisation et entrera en phase « de clôture » avec la Commission européenne.

Sur la période 2021-2027, la Région aura la responsabilité de près de 1,33 milliard d'euros :

- dont 875 millions d'euros de FEDER-FSE + dont elle sera Autorité de gestion,
- dont 422 millions d'euros de FEADER dont elle sera autorité de gestion « régionale », l'Etat ayant repris la responsabilité d'autorité du Plan stratégique national de la PAC,
- et enfin, plus de 33,6 millions d'euros de FEAMPA (Pêche) dont elle sera autorité de gestion déléguée.

Ainsi, au 30/10/2022, la situation en matière de sélection des opérations depuis le début de la programmation était la suivante* :

Programme	Nombre de dossiers programmés	Maquette Montants UE (en M€)	Montants UE programmés (en M€)	Taux de programmation des enveloppes confiées
PO Aquitaine	2061	568.67	528.20	92,88 %
PDR Aquitaine	85 143	913.00	822.12	90.04 %
PO Limousin	656	180.93	162.67	89.90 %
PDR Limousin	72 289	839.18	777.49	92.65 %
PO Poitou-Charentes	1184	331.92	295.96	89.16 %
PDR Poitou-Charentes	41 855	578,47	511.63	88.44 %
TOTAL	203 188	3 412,17	3 098.07	90.79 %

***les programmes ont été abondés en 2021 soit par des crédits européens de relance (210M€) soit pour le FEADER, 2 années de transition (600M€).**

2023 : une année avec la coexistence de 2 générations de programmes

- **Optimiser la programmation des derniers crédits disponibles des programmes européens 2014-2020**, le 1^{er} semestre 2023 devant permettre de programmer les derniers dossiers,

- Achever la programmation **des crédits supplémentaires (FEDER/FSE) de l'initiative de relance européenne REACT-UE,**
- **Réaliser** afin de déclarer régulièrement des dépenses à la Commission européenne limitant ainsi l'impact sur le budget régional, notamment en favorisant la mobilisation des crédits européens sur les opérations cofinancées également par la Région, et limiter les risques de sous-réalisation globale à la clôture en février 2025. **Ainsi, les crédits de paiement inscrits au BP 2023 au titre du FEDER et du FSE dans les trois programmes, représentent 300 M€ qui seront injectés dans l'économie régionale.**
- **Démarrer la programmation des crédits du Programme FEDER-FSE + 2021-2027 Nouvelle Aquitaine** ainsi que les premiers paiements au second semestre 2023.

PROGRAMME OPERATIONNEL AQUITAINE 2014-2020

Le PO FEDER-FSE Aquitaine présente un taux de programmation satisfaisant, plus de 92,88 % à fin octobre 2022. Ce programme a largement concentré ses crédits sur les thématiques de l'innovation, de la compétitivité des entreprises et de la transition écologique et énergétique.

Au titre de la relance européenne (crédits REACT-UE) : 63,78 % de programmation à début novembre 2022.

PROGRAMME OPERATIONNEL LIMOUSIN 2014-2020

Le PO FEDER-FSE Limousin présente un taux de programmation dans la moyenne nationale, plus de 89,90 % à fin octobre avec une concentration des crédits sur les thématiques de l'innovation, de la compétitivité des entreprises et de la transition énergétique, tout en ayant une attention particulière aux territoires dans leur différente acception.

Au titre de la relance européenne (crédits REACT-UE) : 71,89 % de programmation à début novembre 2022.

PROGRAMME OPERATIONNEL POITOU-CHARENTES 2014-2020

Le PO FEDER-FSE Poitou-Charentes présente un taux satisfaisant de programmation, plus de 89,16% à fin octobre. Ce programme a également largement concentré ses crédits sur les thématiques de l'innovation, de la compétitivité des entreprises et de la transition énergétique.

Au titre de la relance européenne (crédits REACT-UE) : 66,85% de programmation à début novembre 2022.

PROGRAMME FEDER-FSE + Nouvelle-Aquitaine 2021-2027

Ce programme, adopté le 26 septembre dernier, est composé de 4 axes stratégiques :

- Recherche et innovation, soutien à la compétitivité des PME et à la transformation numérique tant publique que privée, doté de plus de 302 millions d'euros de crédits FEDER,
- Transition énergétique et écologique, doté de plus de 284,26 millions d'euros de crédits FEDER,

- Soutien au développement du capital humain par la formation et la création d'emploi, doté de plus de 134,74 millions d'euros de crédits FSE,
- Développement équilibré de l'ensemble des territoires de la Région, doté de plus de 124,36 millions d'euros de crédits FEDER, dont la sélection sera sous la responsabilité des territoires.

Afin de soutenir les dépenses de la Région en tant qu'autorité de gestion, ce programme 21/27 est doté de plus de 26,99 millions d'euros de crédits européens d'assistance technique, qui viendront en remboursement tout au long de la mise en œuvre du programme.

Les premières programmations débuteront fin 2022 et s'accéléreront tout au long de l'année 2023. Afin d'enclencher le soutien des projets, en attente depuis quelques temps, des avances seront versées à la signature des conventions. Enfin, les premiers paiements interviendront au 2nd semestre 2023. **Pour ces raisons, il est inscrit au BP 2023 plus de 55 M€ de crédits de paiements FEDER et FSE+.**

PROGRAMMES OPERATIONNELS INTERREGIONAUX (POI)

Il conviendra aussi d'accompagner la fin de la mise en œuvre des programmes européens interrégionaux 2014-2020 (Pyrénées, Massif Central et Loire), et plus particulièrement la réalisation des opérations soutenues. La Région poursuivra son soutien au GIP Massif Central qui assure la responsabilité d'autorité de gestion du programme opérationnel interrégional Massif Central 2014-2020 en vue de l'enjeu crucial de la clôture de ce programme.

En 2023, la Région poursuivra son action dans les démarches interrégionales en participant au lancement des deux volets interrégionaux FEDER Loire et Massif Central 2021-2027, respectivement pilotés par la Région Centre Val de Loire et la Région Auvergne-Rhône-Alpes. S'agissant du volet FEDER Pyrénées 2021-2027 intégré au sein du programme FEDER-FSE+ Nouvelle-Aquitaine, les crédits correspondants ont été intégrés dans les enveloppes des territoires concernés avec pour obligation de les engager au titre des enjeux spécifiques des Pyrénées.



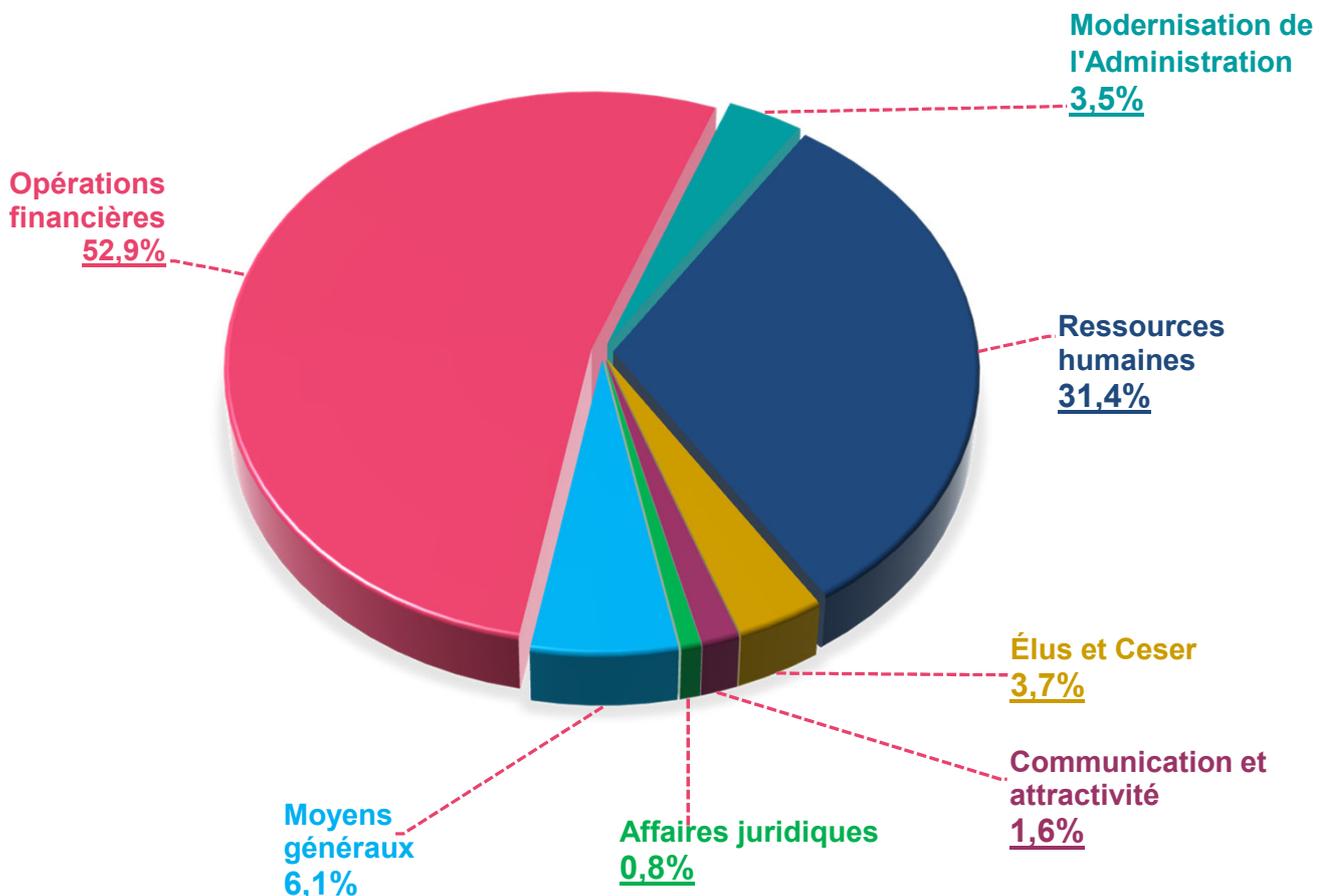
ADMINISTRATION GÉNÉRALE



Pilier 6 - Administration générale en M€

AXES POLITIQUES	AP	CP/AP et CP hors AP	AE	CP/AE et CP hors AE	TOTAL CP
6.0 - Modernisation de l'Administration	3,92	6,52	9,12	10,48	17,00
6.1 - Ressources humaines	0,09	0,09	1,84	151,28	151,38
6.2 - Élus et Ceser	0,01	0,03	1,81	17,57	17,60
6.3 - Communication et attractivité	1,60	0,82	14,09	6,79	7,61
6.4 - Affaires juridiques	-	-	0,00	4,08	4,08
6.5 - Moyens généraux	5,59	7,38	27,69	21,94	29,33
6.6 - Opérations financières	15,00	176,68	15,00	78,01	254,69
TOTAL	26,22	191,52	69,54	290,17	481,69
BUDGET PRIMITIF 2022	40,73	247,13	48,85	243,39	490,53

Part des CP dans le pilier en %



Pilier 6. Administration générale

AXES	OBJECTIFS	MONTANTS INVESTISSEMENT		MONTANT FONCTIONNEMENT	
		AP	CP/AP et CP hors AP	AE	CP/AE et CP hors AE
6.0 - Modernisation de l'Administration	Accompagner les transformations et développer l'innovation interne	-	-	106 380,00	450 000,00
	Déployer une administration numérique	3 923 300,00	6 524 500,00	8 879 000,00	9 855 500,00
	Evaluer pour une amélioration permanente	-	-	134 350,00	174 350,00
	SOUS-TOTAL	3 923 300,00	6 524 500,00	9 119 730,00	10 479 850,00
6.1 - Ressources humaines	Rémunérer les agents de façon juste et attractive	-	-	-	145 585 075,00
	Veiller à la santé, au bien être et à l'épanouissement social et culturel des agents	94 000,00	94 000,00	1 193 789,00	4 335 126,00
	Accompagner le développement des compétences et les changements organisationnels	-	-	566 100,00	1 161 600,00
	Prendre en charge les autres dépenses en matière de ressources humaines	-	-	77 000,00	201 000,00
	SOUS-TOTAL	94 000,00	94 000,00	1 836 889,00	151 282 801,00
6.2 - Élus et Ceser	Optimiser l'accompagnement des élus dans leurs missions	0,00	4 850,00	1 083 000,00	12 666 322,00
	Doter le CESER de moyens adaptés à ses missions	13 000,00	26 350,00	724 163,00	4 907 286,00
	SOUS-TOTAL	13 000,00	31 200,00	1 807 163,00	17 573 608,00
6.3 - Communication et attractivité	Assurer la visibilité de l'action régionale et développer une stratégie d'attractivité du territoire	1 600 000,00	817 000,00	14 091 500,00	6 788 225,00
		SOUS-TOTAL	1 600 000,00	817 000,00	14 091 500,00
6.4 - Affaires juridiques	Assurer la collectivité et veiller à sa sécurisation juridique	-	-	4 000,00	4 084 500,00
		SOUS-TOTAL	-	-	4 000,00
6.5 - Moyens généraux	Gérer les bâtiments régionaux et les conditions d'accueil matérielles des agents	5 445 000,00	7 040 000,00	13 989 345,00	16 644 825,00
	Prendre en charge les déplacements des agents et gérer le parc de véhicules	145 000,00	342 000,00	11 566 407,00	3 188 630,00
	Prendre en charge les autres dépenses à caractère général	-	-	2 129 650,00	2 110 740,00
	SOUS-TOTAL	5 590 000,00	7 382 000,00	27 685 402,00	21 944 195,00
6.6 - Opérations financières	Optimiser et assurer le remboursement de la dette	-	176 175 867,00	-	64 913 000,00
	Provisionner les risques et faire face aux dépenses imprévues	15 000 000,00	-	15 000 000,00	10 000 000,00
	Prendre en charge les opérations financières diverses	0,00	500 000,00	-	3 100 000,00
	SOUS-TOTAL	15 000 000,00	176 675 867,00	15 000 000,00	78 013 000,00
TOTAL GENERAL		26 220 300,00	191 524 567,00	69 544 684,00	290 166 179,00
BUDGET PRIMITIF 2022		40 728 150,00	247 131 590,00	48 854 744,00	243 393 504,00

Pilier 6. Administration générale

6.0 - Modernisation de l'Administration

OBJECTIFS			MONTANTS INVESTISSEMENT		MONTANTS FONCTIONNEMENT	
Réf. fonctionnelles	PROGRAMMES		AP	CP/AP et CP hors AP	AE	CP/AE et CP hors AE
	N°	INTITULE				
Accompagner les transformations et développer l'innovation interne						
0202	4002270	COMMUNICATION INTERNE	-	-	101 380,00	150 000,00
0202	4002700	DELEGATION TRANSFORMATION PILOTAGE MODERNISATION	-	-	5 000,00	300 000,00
SOUS TOTAL			-	-	106 380,00	450 000,00
Déployer une administration numérique						
0202	4002300	SYSTEMES D'INFORMATION	3 923 300,00	6 524 500,00	8 879 000,00	9 855 500,00
SOUS TOTAL			3 923 300,00	6 524 500,00	8 879 000,00	9 855 500,00
Evaluer pour une amélioration permanente						
0202	4002040	EVALUATION DES POLITIQUES PUBLIQUES	-	-	126 200,00	56 200,00
0202	4004090	CONTROLES ET AUDITS	-	-	8 150,00	8 150,00
042	4004090	CONTROLES ET AUDITS	-	-	-	110 000,00
SOUS TOTAL			-	-	134 350,00	174 350,00
TOTAL			3 923 300,00	6 524 500,00	9 119 730,00	10 479 850,00
BUDGET PRIMITIF 2022			5 980 000,00	5 796 000,00	14 267 100,00	9 828 610,00

ADMINISTRATION GENERALE

Modernisation de l'administration

OBJECTIF N°1 : ACCOMPAGNER LES TRANSFORMATIONS ET DEVELOPPER L'INNOVATION INTERNE

Depuis 2018, la Région Nouvelle-Aquitaine est engagée dans une dynamique profonde de modernisation de ses pratiques autour de plusieurs axes de travail :

- L'appui à la transformation pour rendre les organisations plus agiles et plus tournées vers les besoins des usagers ;
- La simplification des processus et des démarches ;
- L'innovation pour développer la créativité des agents dans la conception et l'exécution des politiques régionales ;
- Une qualité de service renforcée, en connaissant mieux ses usagers, en structurant une stratégie multicanale efficace et en les associant dans la conception des politiques publiques ;
- Un pilotage de son action par des indicateurs.

1/ Une administration innovante qui accompagne ses agents dans les défis de transformation internes

Cette dynamique de fond et la maturité acquise ont permis à la Région de faire face à un monde sans cesse en mouvement : crise du COVID-19 et ses conséquences, réformes de politiques publiques (orientation, transfert FEADER...), nouvelles attentes des agents (travail hybride) ou des citoyens (exigence démocratique)...

Tous ces défis nous ont rappelé l'importance d'être une administration capable de s'adapter aux contextes les plus incertains, et d'accompagner les transformations profondes qui en découlent.

Ainsi, en 2022 plus que jamais les méthodes d'accompagnement au changement, mais également d'agilité managériale, d'intelligence collective et même de créativité ont été un formidable atout pour les agents de Nouvelle-Aquitaine, permettant à notre institution de continuer à délivrer un service public de qualité.

Engagée sur le champ de l'innovation publique, la Région renouvellera en 2023 son action interne destinée à former les agents sur les méthodologies de l'intelligence collective ou du design, et s'engagera pour concevoir un service public de façon plus innovante.

Dans le cadre de son Projet d'Administration, destiné à redonner un élan collectif autour de valeurs et de projets partagés en début de mandat, la collectivité a lancé une grande écoute interne de l'ensemble des agents et des parties prenantes. En s'appuyant sur une communication interne renouvelée, véritable colonne vertébrale du lien et de la culture commune, la démarche conduite a fédéré les

agents autour d'un projet commun, et a permis d'identifier une liste d'actions concrètes pour continuer d'améliorer notre fonctionnement interne.

En 2023, la Région financera et poursuivra sa transformation interne autour des 5 axes de son projet d'administration : Impulser les transitions sociétale, énergétique et environnementale, Renforcer la proximité avec les partenaires et les usagers, Favoriser l'humain et la qualité de vie des agents, Développer les formes innovantes et modernes de management et d'organisation, Fluidifier et simplifier le fonctionnement et les processus.

2/ Une administration simplifiée et ouverte à ses usagers

Une administration moderne, c'est également une administration ouverte, à l'écoute de ses usagers, avec une action lisible et des services simples et accessibles à tous.

A ce sujet, la Région a ainsi engagé depuis plusieurs années un travail en profondeur depuis le précédent mandat :

- en matière de relation à l'utilisateur, la Région met en œuvre une feuille de route pour définir des standards de qualité de service, améliorer la qualité de l'information et mettre en cohérence les canaux de contact (multicanal).
- en matière de simplification, la Région a entrepris un important travail de refonte de ses principaux processus, en particulier celui de demande d'aides et de subventions. A travers l'amélioration continue du portail Mes Démarches en Nouvelle Aquitaine, la Région rend plus simples et plus ergonomiques ses démarches. Elle vise aussi à développer les services numériques permettant à chaque citoyen de prendre connaissance des dispositifs et d'en faire la demande en ligne.
- enfin, en matière d'ouverture, la Région est engagée sur un chemin d'écoute et d'association de nos usagers afin de renforcer le lien de confiance avec les citoyens, mais aussi améliorer la gestion de leurs sollicitations.

L'année à venir permettra de poursuivre ces dynamiques et d'accélérer la dématérialisation de l'ensemble de nos services, tout en veillant à accompagner ces évolutions pour ne pas perdre les publics les plus éloignés. A titre d'exemple, la collectivité poursuivra le déploiement du Front office MDNA, le développement de services numériques (suivi du dossier, coffre-fort numérique, « dites-le nous une fois »), mise en place d'un formulaire simplifié de demande d'aides, mise en place de nouveaux outils numériques pour les usagers (ex : signature électronique)...

L'année 2023 sera également celle de l'ouverture de l'action régionale, sous l'impulsion de l'exécutif qui en fait une priorité : pour ce faire, plusieurs projets permettant une association plus grande de nos citoyens dans l'élaboration de nos politiques publiques, une qualité de service renforcée (expérimentation d'une démarche CRM/GRU) et une transparence renforcée sur l'action de la Région (à travers par exemple la mise en place d'un **baromètre de l'action régionale**).

Ce dernier point nécessitera par ailleurs de renforcer la démarche de pilotage des politiques publiques à l'œuvre depuis 3 ans. En effet, les données que nous produisons peuvent nous permettre de mieux analyser notre performance, réinterroger nos choix et aider à la décision stratégique : nous mesurons et

pilotons ainsi notre action par des indicateurs, qui alimentent un exercice annuel de dialogues de gestion. Désormais, la Collectivité s'engage vers une action volontariste en matière de gouvernance de la donnée pour plus d'efficacité et de transparence. C'est pourquoi, des projets de structuration des données internes (cartographie des données et la structuration d'indicateurs, bases tiers et référentiel, un Système d'Information Décisionnel performant pour analyser et restituer les données, tout comme des projets de valorisation externe de nos données (Opendata) seront poursuivis en 2023.

Plus que jamais la Région Nouvelle-Aquitaine investit dans l'accompagnement aux transformations internes et externes, car elle a compris que la capacité d'adaptation au monde d'aujourd'hui est une nécessité et une opportunité pour rendre un service public de qualité, être une Administration ouverte et bienveillante pour les agents et les citoyens.

OBJECTIF N°2 : DEPLOYER UNE ADMINISTRATION NUMERIQUE

La Région poursuit en 2023 le processus d'harmonisation des logiciels, d'équipement en matériels adaptés au traitement des dossiers numériques, à la mobilité, ainsi qu'au télétravail au bénéfice des agents, des élus et des usagers de la collectivité.

Ce processus implique :

- Des infrastructures performantes et conformes aux standards technologiques et de sécurité indispensables pour rendre disponible le quotidien numérique et porter les innovations d'usages et de services ;
- Des outils du quotidien harmonisés, simples et performants pour mieux travailler ensemble quel que soit le lieu de travail ;
- Des services ouverts aux usagers qui garantissent une relation dématérialisée de confiance.

Le budget *Systèmes d'information* est consacré d'une part aux projets d'investissement autour de la dématérialisation et d'autre part aux évolutions et au maintien en condition opérationnelle du patrimoine applicatif existant.

Les projets sont guidés par 4 grands principes : l'urbanisation du SI, le développement du socle technique dédié aux aides régionales, la gestion des infrastructures, l'équipement de l'ensemble des utilisateurs). Deux sujets prennent une importance croissante :

- L'exploitation et la valorisation de la donnée ;
- La sécurisation de notre système d'information.

Cette année la Région doit également intégrer les conséquences du transfert de compétence FEADER/Natura 2000.

1/ Adapter et sécuriser l'infrastructure informatique de la collectivité

La rénovation, l'entretien et le maintien en condition opérationnelle des infrastructures sont les trois piliers permettant d'assurer la disponibilité des services informatiques de la Collectivité. Ces opérations, trop peu visibles, ont

permis par exemple fin 2019 de mettre en place avant la pandémie les ressources nécessaires au télétravail. Grâce à ces actions, l'ensemble des agents de la Collectivité a pu à distance poursuivre leur travail dès le début du confinement.

Ainsi la Région poursuit la rénovation des équipements de réseau et de téléphonie de l'ensemble des sites administratifs (en incluant les antennes et sites territorialisés) et l'accès aux ressources informatiques des télétravailleurs.

Elle continue à améliorer parallèlement la disponibilité des infrastructures accueillant les applications métiers qui nécessitent de plus en plus de ressources afin de traiter et de stocker le volume grandissant des données issues de la dématérialisation.

Cette opération lancée en 2020 se poursuit sur l'année 2023 par le remplacement progressif des serveurs et des équipements de stockage sur les différents sites par des matériels plus puissants et capacitifs, tout en étant moins consommateurs d'énergie.

Par ailleurs, les actions nécessaires aux infrastructures et moyens spécifiques de maintien en condition opérationnelle pour les applications et les sites internet accessibles au public sont poursuivis (Formation Professionnelle, sites institutionnels, etc.).

S'agissant de la sécurité informatique, l'actualité rappelle que la cybercriminalité touche aussi bien les entreprises que les collectivités. Par ailleurs, la généralisation du télétravail expose notre système d'information à l'extérieur du réseau interne. Afin de renforcer la défense contre les malveillances informatiques et être en mesure de répondre au mieux en cas d'attaque, **il est indispensable de faire évoluer régulièrement les équipements de défense et de disposer d'expertises pour auditer et formaliser les plans d'actions.** Des audits de vulnérabilité seront réalisés par des entreprises spécialisées. Ils permettront d'éprouver la sécurité de notre système.

Il conviendra en parallèle de poursuivre la sensibilisation des agents de la collectivité aux risques informatiques (réception de messages susceptibles de contenir des virus, confidentialité, consultation de sites internet suspects) et la conduite à tenir en cas de doute.

2/ Moderniser les outils et applicatifs métiers

Plusieurs chantiers de dématérialisation et de digitalisation, destinés à poursuivre la montée en performance de nos procédures et outils, mobilisent fortement la collectivité :

- **Subventions** : La dématérialisation des dossiers de subventions, aides régionales, fonds FEDER, FSE, FEADER et FEAMP pour lesquels la maîtrise de la dette technique sera une priorité grâce aux efforts de modernisation de la solution Mes Démarches en Nouvelle-Aquitaine (MDNA). **Le déploiement des dispositifs d'instruction des aides régionales, tout pôle confondu, restera le moteur de l'enrichissement fonctionnel de la solution, en particulier dans le cadre du déploiement du formulaire unifié.**

- **Ressources humaines** : après la paie, la carrière et la gestion du temps, une application dédiée à la santé au travail sera déployée. Le projet « Évaluation » en cours de déploiement conduit à mettre en œuvre une refonte complète, dès la campagne 2023, du service « IT » associé à la thématique 'DRH/Évaluation". Il permettra d'exploiter et valoriser les informations issues des évaluations pour le plan de formation et la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences.
- **Finances** : Le remplacement de l'application budgétaire et comptable apportera de nombreuses améliorations techniques et amènera de nouvelles fonctionnalités (Gestion des factures, des commandes, des marchés améliorés, ergonomie plus fluide et plus actuelle). Elle permettra d'intégrer nos obligations légales futures (M57, Compte Financier Unique).
- **Sécurité** : La collectivité doit faire face à des menaces extérieures de plus en plus élevées avec notamment l'application des plans de mesures VIGIPIRATE. Ces menaces peuvent prendre différentes formes, physiques ou numériques. Dans ce contexte et suite aux conclusions d'un audit réalisé sur les contrôles d'accès, le déploiement d'un système de contrôle d'accès unique sur le périmètre des bâtiments administratifs sera réalisé.
- **Exploitation et la valorisation de la donnée** : La nécessité de disposer d'un outil de « data visualisation » pour réaliser facilement et en autonomie des tableaux de bords opérationnels ou stratégiques est de plus en plus prégnante en interne pour piloter finement en ces temps troublés et valoriser l'action régionale.

Ces rapports sont élaborés à partir des données de leur périmètre fonctionnel et de plus en plus, en agrégeant des données relevant d'autres directions de la collectivité voire également des données issues de nos partenaires institutionnels (Rectorat, INSEE, ...).

Afin de permettre à la collectivité de faire un choix éclairé sur la suite à donner à ce sujet, une expérimentation d'outillage sera finalisée sur 2023 avant le choix définitif de l'outil unique et commun à étendre au sein de la Région.

- **Maintenance** : Pour les projets transverses, il convient également de maintenir en condition opérationnelle les outils qui bénéficient à l'ensemble de la collectivité (identités numériques, parapheur électronique, GED...).
- D'autres domaines « métiers » vont également mobiliser des moyens afin de poursuivre la modernisation de notre fonctionnement (Patrimoine, Transport, Elus, Formation professionnelle, Collaboratif et projets transverses).

3/ Faciliter les conditions de travail des agents

L'assistance des utilisateurs du système d'information, agents siège, agents des lycées, élus, est stratégique pour garantir l'accès et la performance d'utilisation des outils. Elle est assurée au quotidien par un Centre de Service, constitué de deux équipes :

- La première assure le premier niveau de réponse en traitement des sollicitations qui arrivent par les différents canaux disponibles (Téléphone, Plateforme d'assistance en ligne PAUL, mail). Le service est ouvert en permanence du lundi au vendredi de 8h à 18h hors jours fériés. Ce premier

niveau est assuré par une prestation externe dédiée et opérée dans les locaux de la Région.

- La seconde, équipe d'assistance de proximité, prend en charge les sollicitations nécessitant une intervention au plus près des agents pour installer du matériel ou réaliser un diagnostic plus poussé.

Les chantiers de modernisation de nos outils bureautiques, collaboratifs, et de communication se poursuivront en 2023 avec la généralisation et la prise en main de nouveaux services attendus par les agents. Cela impliquera également une harmonisation importante de notre socle technique et de nos postes de travail. Ces travaux nécessitent, en complément de la souscription annuelle aux services et à la maintenance des logiciels de notre parc informatique, une forte mobilisation en termes d'ingénierie, d'accompagnement, ainsi qu'en matière de formations.

Une attention particulière est portée sur la sécurisation de l'environnement de travail des agents (sécurisation des données stockées dans le cloud, cryptage des données, renforcement des sauvegardes, authentification homogène et multi facteurs).

OBJECTIF N°3 : EVALUER POUR UNE AMELIORATION PERMANENTE

La Région Nouvelle-Aquitaine a le souci de **maîtriser et prévenir les risques**, et de **s'assurer de l'efficacité et de l'efficience des politiques publiques** qu'elle conçoit et met en œuvre.

Dans ce cadre, la Région conduit :

- Des missions d'audit internes et externes ;
- Des missions d'audits de fonds européens ;
- Des missions d'évaluation de politique publique ;
- Des missions liées à la protection et la sécurisation des données.

1/ Coordination des évaluations des politiques publiques

La **démarche d'évaluation des politiques publiques** consiste à apprécier les résultats des politiques conduites au regard des besoins, des objectifs et des moyens.

La Région a repensé en 2022 le contenu et la manière dont ses évaluations sont conduites. Le **dispositif régional d'évaluation évolue** dans les directions suivantes :

- Renforcer l'évaluation comme outil d'aide à la décision, permettant de prioriser et de renforcer l'efficacité des politiques régionales ;
- Développer l'internalisation des évaluations ;
- Confier tout ou partie des travaux au milieu de la recherche (Universités et laboratoires de recherche) ;
- Réduire le recours aux prestataires extérieurs, et les mobiliser en cas de nécessité (expertise technique rare).

La **Commission d'Evaluation des Politiques Publiques (CEPP)** a été installée le **13 septembre 2022** et s'est arrêtée sur une première programmation

d'évaluations, sur la base des besoins évaluatifs remontés par les pôles, et en tenant compte des axes d'amélioration précédemment évoqués.

Ainsi le programme pour l'année 2023 est composé :

- D'évaluations internes concernant les politiques économiques, éducatives et de jeunesse : Mobilité internationale des jeunes (dont inclusion), Dispositif de soutien aux gîtes, Programme accélérateur de croissance des petites entreprises, Soutien aux porteurs de projets d'économie territoriale, Dispositif PCAE maraîchage, CUMA ;
- Des évaluations sur le champ de la formation : Dispositifs de sécurisation des parcours professionnels, Dispositifs de formation professionnelle continue, Soutien à l'apprentissage ;
- Des évaluations obligatoires (car contractuelles) concernant la coopération décentralisée avec le Sénégal, Madagascar (Itasy) et le Burkina Faso.

2/ Réalisation des audits internes et externes

A - Audits internes et externes

Les **missions d'audit** sont retenues par le Comité d'audit. Le choix des audits à conduire s'appuie à la fois sur la cartographie des risques, la cartographie des partenaires ainsi que sur les observations des juridictions financières (CRC et Cour des Comptes).

Il s'agit de missions d'audit internes, c'est-à-dire de services et/ou de procédures ou bien d'audits dit « externes », c'est-à-dire des structures financées de façon significative par la Région (4 sont prévus à ce jour en 2023). Ceux-ci visent à :

- s'assurer de l'efficacité de l'usage des fonds publics,
- permettre d'objectiver l'action des partenaires,
- et éviter tout risque de mise en cause de la collectivité.

Ces missions sont réalisées à ce jour par les auditeurs de l'IGS directement, sauf exception justifiée. A l'issue du rapport définitif d'audit, un suivi des recommandations est mis en place par l'unité d'audit qui reste chargée d'en contrôler l'effectivité dans les six mois qui suivent.

Depuis 2016, cette activité monte en puissance en raison de :

- la construction puis mise à jour de la **cartographie des risques** de la collectivité (depuis 2018) ;
- les **saisines** diverses qui sollicitent un temps d'enquête et d'instruction non négligeable et qui parfois, exige la sollicitation d'experts sur certaines matières.
- le suivi des recommandations issues du contrôle de **l'Agence Française Anticorruption** (depuis Août 2020) ;
- la gestion de projets liés à la **promotion de la déontologie** pour les services et les élus (depuis 2019).

B - Audits des fonds européens

Conformément au protocole conclu entre la Région Nouvelle-Aquitaine et la Commission Interministérielle de Coordination des Contrôles (CICC) en date du 23/02/2017, la Région doit mettre en œuvre les moyens nécessaires pour effectuer

les audits d'opérations FEDER-FSE-IEJ pour les Programmes Opérationnels Régionaux Aquitaine, Limousin et Poitou-Charentes.

En 2023, en raison de la clôture des Programmes opérationnels 2014-20, le nombre d'audits d'opérations à conduire devrait être revu à la hausse. Une partie de ces audits pourra être externalisée (une dizaine).

3/ Mission liée à la protection et à la sécurisation des données

La **protection des données personnelles** est essentielle pour permettre le déploiement de l'administration numérique dans le respect des droits des citoyens.

Conformément aux orientations européennes, la Région a nommé une déléguée à la protection des données. Son rôle est de sensibiliser l'ensemble des acteurs de la Région aux enjeux du RGPD, d'aider les directions à se mettre en conformité avec le règlement, de coordonner les outils de la conformité, de contrôler le respect de la réglementation.

Les objectifs 2023 visent à consolider le socle de conformité de la Région :

- Maintenir la dynamique de sensibilisation des agents aux principes généraux du RGPD : mise à jour de la formation en ligne et communication générale ;
- Déployer le processus de conformité avancée avec chaque pôle : après le Pôle Formation et Emploi, le Pôle Finances et le Pôle Ressources sont intéressés par la démarche ;
- Mieux accompagner les agents aux nouvelles procédures permettant de protéger les données : s'appuyer sur le futur Intranet pour diffuser les procédures existantes (usage des outils Microsoft, mentions d'information et exercice des droits des usagers, archivage et sobriété numérique).

4/ Missions transverses de promotion de l'éthique et la déontologie

En complément des actions déjà engagées, la Région finalisera en 2023 la constitution de la première cartographie des risques d'atteinte à la déontologie.

Pilier 6. Administration générale

6.1 - Ressources humaines

OBJECTIFS			MONTANTS INVESTISSEMENT		MONTANTS FONCTIONNEMENT	
Réf. fonctionnelles	PROGRAMMES		AP	CP/AP et CP hors AP	AE	CP/AE et CP hors AE
	N°	INTITULE				
Rémunérer les agents de façon juste et attractive						
0201	4000100	EMPLOIS PERMANENTS TITULAIRES	-	-	-	111 868 659,00
0201	4000101	EMPLOIS PERMANENTS NON TITULAIRES	-	-	-	24 226 816,00
0201	4000103	EMPLOIS NON PERMANENTS - POSTES VACANTS	-	-	-	317 000,00
0201	4000104	EMPLOIS SPECIFIQUES OU SUBVENTIONNES	-	-	-	2 701 600,00
0201	4000106	EMPLOIS NON PERMANENTS - SUPPLEANTS	-	-	-	2 093 000,00
0201	4000107	EMPLOIS NON PERMANENTS - ATA ET SAISONNIERS	-	-	-	4 378 000,00
SOUS TOTAL			-	-	-	145 585 075,00
Veiller à la santé, au bien être et à l'épanouissement social et culturel des agents						
0201	4002530	RH : ACTION SOCIALE	34 000,00	34 000,00	842 989,00	4 138 326,00
0201	4002540	RH : PREVENTION	10 000,00	10 000,00	15 000,00	51 000,00
0201	4002550	RH : SANTE	8 000,00	8 000,00	316 000,00	116 000,00
0201	4002560	RH : HANDICAP	42 000,00	42 000,00	19 800,00	29 800,00
SOUS TOTAL			94 000,00	94 000,00	1 193 789,00	4 335 126,00
Accompagner le développement des compétences et les changements organisationnels						
0201	4002500	RH : FORMATION	-	-	534 600,00	1 000 100,00
0201	4002520	RH : PRESTATIONS RECRUTEMENT	-	-	31 500,00	161 500,00
SOUS TOTAL			-	-	566 100,00	1 161 600,00
Prendre en charge les autres dépenses en matière de ressources humaines						
0201	4002570	RH : RESSOURCES PARTAGEES	-	-	77 000,00	201 000,00
SOUS TOTAL			-	-	77 000,00	201 000,00
TOTAL			94 000,00	94 000,00	1 836 889,00	151 282 801,00
BUDGET PRIMITIF 2022			94 000,00	94 000,00	1 778 093,00	140 963 405,00

ADMINISTRATION GENERALE

Ressources Humaines

Avertissement de lecture :

Le détail présenté ci-après porte sur l'ensemble de la masse salariale de la collectivité. Toutefois les crédits sont ventilés par piliers dans le budget régional : les dépenses de ressources humaines relatives aux agents des lycées, aux agents des CREPS et aux agents des transports scolaires et interurbains sont présentées budgétairement dans les axes Education (Pilier 2), Sport (Pilier 3) et Infrastructures transports (Pilier 3).

Dans le cadre de ses lignes directrices de gestion en matière de ressources humaines, la Région Nouvelle-Aquitaine poursuit une politique ambitieuse de valorisation de ses ressources humaines. Par ailleurs, elle poursuit l'amélioration de ses outils informatiques lui permettant de disposer d'éléments analytiques et prospectifs de plus en plus détaillés de manière à renforcer le pilotage et le suivi de ses dépenses de personnel de façon à les maîtriser.

Comme les années précédentes, le budget des ressources humaines est fortement contraint par les dépenses obligatoires et incompressibles qui s'imposent à la collectivité et représentent plus de 99% de ce budget.

Ce dernier a été bâti :

- à partir de la consommation des crédits projetée au 31 décembre 2022 ;
- en tenant compte des incidences financières liées aux évolutions réglementaires connues au moment de l'élaboration du budget (*sans préjuger de nouvelles évolutions réglementaires en 2023*) ;
- en intégrant le taux de vacance des postes de la collectivité ;
- en intégrant les nouveaux transferts de compétence et l'évolution du schéma d'emploi.

La prévision 2023 ne fait plus apparaître d'ajustements budgétaires liés à la crise sanitaire Covid-19 mais prévoit l'intégration au budget principal des dépenses de masse salariale qui figuraient auparavant au budget annexe des fonds européens.

Le budget total, en fonctionnement et en investissement, s'établit à **425 326 362 €** répartis de la façon suivante :

REPARTITION PAR TYPE DE DEPENSES	BUDGET PREVISIONNEL 2023
MASSE SALARIALE	415 028 316 €
POLITIQUES SOCIALES	7 474 075 €
PREVENTION SANTE HANDICAP	879 850 €
FORMATION, RECRUTEMENT, AUTRES	1 944 121 €
TOTAL BUDGET PREVISIONNEL	425 326 362 €

OBJECTIF N°1 : REMUNERER LES AGENTS DE FAÇON JUSTE ET ATTRACTIVE

1/ Un glissement vieillesse technicité contenu (GVT)

Afin de maîtriser les conséquences budgétaires liées aux avancements de grade, la collectivité a décidé de maintenir les ratios d'avancement, qui sont restés constants depuis 2020. Par ailleurs, les agents figurant sur liste d'aptitude au titre de la promotion interne devront obligatoirement effectuer une mobilité. Ainsi, le taux de GVT de la collectivité pour les titulaires devrait se situer en 2023 à hauteur de 1.23% de la masse salariale.

2/ Incidences financières liées aux obligations réglementaires

Le budget 2023 intègre l'effet en année pleine de l'ensemble des **revalorisations indiciaires ou liées à l'inflation** intervenues en 2022, pour une enveloppe annuelle totale de **14 298 317 €** dont :

- **790 007 €** suite à l'évolution des grilles des agents de catégorie C au 1^{er} janvier 2022 ;
- **11 871 775 €** suite à la revalorisation indiciaire du 1^{er} janvier 2022 et à la hausse du point d'indice de 3.5% intervenue au 1^{er} juillet 2022 ;
- **1 370 535 €** suite à l'augmentation du SMIC au 1^{er} mai 2022 ;
- **266 000 €** suite à la réforme catégorie B au 1^{er} septembre 2022.

Concernant le dispositif de garantie individuelle du pouvoir d'achat (**GIPA**), le décret d'août 2022 confirme l'augmentation du nombre de bénéficiaires, pour un budget 2023 de **200 000 €**.

3/ Renfort en personnel de remplacement pour accompagner les lycées

Afin d'assurer le bon fonctionnement et la continuité du service public dans les établissements scolaires, la Région Nouvelle-Aquitaine a été amenée, depuis 2020, à renforcer les crédits consacrés aux remplacements d'agents momentanément absents, suite à la crise sanitaire.

Pour l'année 2023, une enveloppe de **16 935 000 €** est consacrée au remplacement dans les lycées, cette enveloppe va permettre d'augmenter le taux de remplacement garanti dans les lycées avant la crise sanitaire.

4/ Impact des transferts de compétences

Les personnels transférés en 2023 sur les compétences **FEADER et Natura 2000** représentent un surcoût au budget ressources humaines de **1 049 654 €**. D'autres transferts interviendront en 2024 après une période de mise à disposition des agents concernés.

5/ Impact des autres créations de postes 2022

Les autres postes créés par la collectivité en 2022 ont un impact budgétaire en année pleine sur 2023 de **3 383 853 €**. Il s'agit :

- pour 2 124 012 € des postes d'**assistance technique FEADER** créés afin de prendre en charge la nouvelle compétence régionale ;
- pour 1 259 841 € des autres postes créés pour les internalisations (rémunération des stagiaires de la formation professionnelle, assistance informatique de proximité, régie MECA, gestion des circuits de transport scolaire en Gironde), la réforme sur la responsabilité des ordonnateurs publics, le nouveau lycée du Barp, le transfert de la compétence comptable des fonds européens.

OBJECTIF N°2 : VEILLER A LA SANTE, AU BIEN-ETRE ET A L'EPANOUISSEMENT SOCIAL ET CULTUREL DES AGENTS

Dans le cadre du contrat de progrès social, **la politique sociale engagée dans la collectivité sera poursuivie en 2023**, offrant à tous les agents la possibilité de bénéficier de prestations d'action sociale répondant au mieux à leur besoin.

Depuis 2022, les agents des lycées peuvent également bénéficier de titres restaurant sur les jours de permanences. Le budget alloué aux titres restaurant en 2023, pour l'ensemble des agents siège et lycées, représente un montant de 3.645.000 €.

De plus, la collectivité maintient en 2023 sa subvention à l'amicale du personnel, l'ARENA, qui permet de proposer aux agents des actions complémentaires dans les domaines culturels, sportifs et de loisirs.

Par ailleurs, une attention particulière est portée sur la prévention et la santé des agents, avec notamment le **renforcement en 2023 du dispositif d'écoute et d'accompagnement**.

Au total, en 2023, la Région s'engage pour les prestations d'action sociale, santé, handicap et prévention à hauteur de 8.353.925 €.

L'ensemble des agents peut également adhérer aux contrats collectifs en matière de santé et de prévoyance avec une participation employeur leur permettant d'en diminuer fortement le coût financier. Cette participation régionale représente un budget annuel de 2.100.000 €, inclus dans la masse salariale.

OBJECTIF N°3 : ACCOMPAGNER LE DEVELOPPEMENT DES COMPETENCES ET LES CHANGEMENTS ORGANISATIONNELS

Dans le cadre de son plan de formation triennal 2021 - 2023, la Région a réorienté la politique de formation professionnelle de ses agents, en faisant évoluer son offre de formation, en diversifiant les formats et en développant des méthodes pédagogiques innovantes, afin de développer les enjeux stratégiques suivants :

- favoriser le bon fonctionnement des collectifs de travail en renforçant les compétences managériales et en accompagnant les agents managers dans de nouveaux modes de travail ;
- garantir les conditions d'hygiène et de sécurité au travail et prévenir les risques professionnels ;
- accompagner l'évolution des métiers et développer les expertises ;
- développer les compétences et accompagner les parcours individuels ;
- accompagner la transformation numérique et favoriser le développement des compétences associées ;
- promouvoir l'égalité femmes-hommes et lutter contre les discriminations ;
- sensibiliser l'ensemble des agents et nouveaux arrivants aux règles de déontologie et de probité ;
- sensibiliser l'ensemble des agents de la Région sur les ambitions Néo Terra et les impliquer en tant qu'acteurs de la transition environnementale.

Le montant budgétaire alloué en 2023 pour la mise en œuvre des différents accompagnements et formations associés s'élève à **1.493.121 €**, hors cotisation annuelle au Centre National de la Fonction Publique Territoriale (CNFPT).

OBJECTIF N°4 : PRENDRE EN CHARGE LES AUTRES DEPENSES EN MATIERE DE RESSOURCES HUMAINES

Cet objectif voit son budget en augmentation en 2023, afin de prendre en charge le paiement en 2023 du marché mis en œuvre pour l'organisation des élections professionnelles de décembre 2022.

Pilier 6. Administration générale

6.2 - Élus et Ceser

OBJECTIFS			MONTANTS INVESTISSEMENT		MONTANTS FONCTIONNEMENT	
Réf. fonctionnelles	PROGRAMMES		AP	CP/AP et CP hors AP	AE	CP/AE et CP hors AE
	N°	INTITULE				
Optimiser l'accompagnement des élus dans leurs missions						
	4000104	EMPLOIS SPECIFIQUES OU SUBVENTIONNES	-	-	-	1 987 222,00
	4001010	FONCTIONNEMENT DES GROUPES D'ELUS	-	-	-	44 000,00
0202	4002400	GESTION DES SEANCES	-	-	-	18 000,00
021	4002240	RELATIONS PUBLIQUES ET PROTOCOLAIRES	-	-	-	132 000,00
021	4002300	SYSTEMES D'INFORMATION	-	4 850,00	63 000,00	48 000,00
021	4002420	ELUS DE LA REGION NOUVELLE-AQUITAINE	-	-	1 020 000,00	10 437 100,00
SOUS TOTAL				4 850,00	1 083 000,00	12 666 322,00
Doter le CESER de moyens adaptés à ses missions						
022	4000100	EMPLOIS PERMANENTS TITULAIRES	-	-	-	1 106 730,00
022	4000101	EMPLOIS PERMANENTS NON TITULAIRES	-	-	-	430 893,00
022	4000103	EMPLOIS NON PERMANENTS - POSTES VACANTS	-	-	-	20 000,00
022	4000106	EMPLOIS NON PERMANENTS - SUPPLEANTS	-	-	-	40 000,00
022	4000200	GESTION DOMANIALE	-	-	63 000,00	63 000,00
022	4002080	FONCTIONNEMENT DU CESER	10 000,00	10 000,00	279 000,00	306 000,00
022	4002210	FOURNITURES - MOBILIER - MATERIELS	-	1 000,00	-	1 400,00
022	4002230	FRAIS DE GESTION COURANTE	-	-	-	30 000,00
022	4002300	SYSTEMES D'INFORMATION	-	12 350,00	18 600,00	26 200,00
022	4002400	GESTION DES SEANCES	-	-	-	9 000,00
022	4002410	MEMBRES DU CESER NOUVELLE-AQUITAINE	-	-	344 000,00	2 854 000,00
022	4002500	RH : FORMATION	-	-	5 000,00	5 000,00
022	4002520	RH : PRESTATIONS RECRUTEMENT	-	-	1 800,00	1 800,00
022	4002530	RH : ACTION SOCIALE	2 000,00	2 000,00	10 888,00	11 388,00
022	4002550	RH : SANTE	-	-	450,00	450,00
022	4002560	RH : HANDICAP	1 000,00	1 000,00	1 425,00	1 425,00
SOUS TOTAL			13 000,00	26 350,00	724 163,00	4 907 286,00
TOTAL			13 000,00	31 200,00	1 807 163,00	17 573 608,00
BUDGET PRIMITIF 2022			39 000,00	33 660,00	1 548 638,00	16 958 108,00

ADMINISTRATION GENERALE

Elus et Ceser

OBJECTIF N°1 : OPTIMISER L'ACCOMPAGNEMENT DES ELUS DANS LEURS MISSIONS

1/ Indemnités de fonction des élus régionaux

Les indemnités de fonction des élus progressent en 2023 en raison de la hausse de 3,5% de la valeur du point d'indice applicable depuis le 1^{er} juillet 2022.

2/ Frais de déplacement des élus régionaux

Les déplacements des élus régionaux, qui avaient baissé en raison du COVID-19, retrouvent leur niveau antérieur. Les crédits demandés pour le remboursement des frais de déplacement restent équivalents à ceux de 2022, la hausse de 10 % des taux de remboursement des indemnités kilométriques étant compensée par un remboursement des frais de restauration et d'hébergement à hauteur des frais engagés dans la limite des forfaits imposés.

3/ Formation des élus (frais pédagogiques)

Le budget alloué à la formation des élus est maintenu au même niveau que 2022, ce qui correspond au montant légal autorisé (2% du volume global des indemnités brutes des conseillers régionaux).

4/ Frais de transcription

L'accord cadre afférent aux retranscriptions des débats des réunions institutionnelles a été renouvelé en 2022. Les autorisations d'engagement pour 4 ans (durée du marché) ont été demandées dans le cadre du BS 2022. Seuls les crédits de paiement sont sollicités au titre du BP 2023.

OBJECTIF N°2 : DOTER LE CESER DE MOYENS ADAPTES A SES MISSIONS

Les crédits alloués au titre des indemnités de présence des conseillers CESER sont augmentés de 3,5 %, suite à la revalorisation de la valeur du point d'indice applicable au 1er juillet 2022. Il est rappelé que le calcul des indemnités des élus régionaux a un impact mécanique sur le calcul des indemnités des membres du CESER.

Tout comme le budget frais de déplacements des élus régionaux, le budget alloué aux frais de déplacement des conseillers CESER est maintenu au niveau de 2022, les modalités de remboursement étant similaires aux élus régionaux.

Afin de maintenir le rôle essentiel du CESER dans la démocratie régionale, les moyens du CESER ont été maintenus en 2023.

Pilier 6. Administration générale

6.3 - Communication et attractivité

OBJECTIFS			MONTANTS INVESTISSEMENT		MONTANTS FONCTIONNEMENT	
Réf. fonctionnelles	PROGRAMMES		AP	CP/AP et CP hors AP	AE	CP/AE et CP hors AE
	N°	INTITULE				
Assurer la visibilité de l'action régionale et développer une stratégie d'attractivité du territoire						
0202	4002110	CAMPAGNE ET CREATION	-	-	10 420 000,00	3 034 000,00
0202	4002120	EVENEMENTIEL		10 000,00	660 000,00	1 357 725,00
0202	4002130	PRODUCTION EDITORIALE ET MULTIMEDIA		350 000,00	3 011 500,00	2 396 500,00
0202	4002140	VALORISATION REGIONALE	1 600 000,00	457 000,00		-
SOUS TOTAL			1 600 000,00	817 000,00	14 091 500,00	6 788 225,00
TOTAL			1 600 000,00	817 000,00	14 091 500,00	6 788 225,00
<i>BUDGET PRIMITIF 2022</i>			<i>40 000,00</i>	<i>860 000,00</i>	<i>3 624 000,00</i>	<i>7 145 500,00</i>

ADMINISTRATION GENERALE

Communication et attractivité

OBJECTIF : ASSURER LA VISIBILITE DE L'ACTION REGIONALE ET DEVELOPPER UNE STRATEGIE D'ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE

Sur la période 2016-2021, la Région a déployé une stratégie de communication articulée autour de 3 axes. D'abord, une communication institutionnelle reposant sur les 4 piliers de l'action régionale. Ensuite, une communication thématique portant les dispositifs et politiques auprès des bénéficiaires potentiels. Enfin, une démarche de marketing territorial.

Face à un contexte mouvant et porteur de nouveaux enjeux (en matière de politiques régionales, d'attentes citoyennes ou encore de volontarisme budgétaire), **la nouvelle stratégie de communication régie par des objectifs de proximité, d'agilité et de performance sera pleinement déployée en 2023 selon trois axes complémentaires :**

1 / Une communication reposant d'abord sur la mise en avant des services publics régionaux

Transition écologique et énergétique, transports du quotidien, jeunesse, orientation, formation, emploi, aménagement du territoire ... la mise en avant des compétences régionales est le socle de cette nouvelle stratégie de communication, par des communications pédagogiques informant de tout l'intérêt des services publics régionaux et des actions ciblées afin de rendre accessibles ces services auprès des publics visés.

C'est à cette fin qu'un effort spécifique sera consacré au déploiement de nos communications thématiques avec une attention toute particulière autour de nos supports papiers (ébauche d'une démarche en FALC – Facile à Lire et à Comprendre), nos portails internet (sites transports, territoires et Néo Terra notamment) et nos vidéos.

2/ Une communication fondée ensuite sur celles et ceux qui « font région ensemble »

La mise en récit de l'action régionale doit aussi se faire par la mise en lumière de nos bénéficiaires. Ainsi, la campagne d'envergure « Évidemment, c'est ma Région ! » lancée sur le dernier trimestre 2022 sera prolongée en 2023 avec une plus grande place encore accordée aux témoigniaux.

Une nouvelle vidéo institutionnelle (complétée par des déclinaisons thématiques) sera produite et diffusée dès le premier trimestre 2023. Profitant de la médiatisation permise par les supports numériques de la Région ou encore à l'occasion d'événements organisés ou soutenus par la Région, cette vidéo sera mue par cette même intention : donner à voir ce que « faire Région ensemble » veut dire.

3/ Enfin, une communication mettant en lumière les éléments saillants et différenciants de l'action régionale en Nouvelle-Aquitaine

En 2023, l'agenda régional sera marqué par le second volet de la feuille de route Néo Terra. La communication régionale aura donc à cœur de renforcer la notoriété de la marque Néo Terra, avec pour triple objectif :

- de faire connaître au grand public l'action de la Région en matière de transition écologique, énergétique, agricole, sanitaire, économique et sociale ;
- d'embarquer un grand nombre d'acteurs dans cette dynamique vertueuse ;
- de valoriser les bonnes initiatives.

En 2023, ce déploiement stratégique et ces objectifs profiteront :

- d'une stratégie d'évaluation via un baromètre de la communication mis en place afin d'évaluer dans le temps l'impact des actions de communication réalisées ;
- d'une valorisation plus performante des décisions prises par l'assemblée régionale (par des vidéos plus adaptées aux modes de consommation du grand public) ;
- des productions et de la diffusion de podcasts sur les compétences régionales ;
- de la poursuite du déploiement de la signalétique chez les bénéficiaires de subventions régionales ;
- de la production et la diffusion des numéros du journal régional, tiré à 2,7 millions d'exemplaires ;
- de la newsletter hebdomadaire relayée à plus de 50 000 personnes ;
- de la communication sur les réseaux sociaux, renforcée pour une plus grande proximité avec les Néo-Aquitains ;
- du très bon trafic sur les sites internet de l'institution (un peu plus de 1,3 million de visiteurs mensuels en moyenne sur 2022).

Pilier 6. Administration générale

6.4 - Affaires juridiques

OBJECTIFS			MONTANTS INVESTISSEMENT		MONTANTS FONCTIONNEMENT	
Réf. fonctionnelles	PROGRAMMES		AP	CP/AP et CP hors AP	AE	CP/AE et CP hors AE
	N°	INTITULE				
Assurer la collectivité et veiller à sa sécurisation juridique						
0201	4000010	ASSURANCES	-	-		372 500,00
0202	4000010	ASSURANCES	-	-	2 000,00	304 000,00
0202	4002020	JURIDIQUE ET CONTENTIEUX	-	-	2 000,00	252 000,00
222	4000010	ASSURANCES	-	-		3 015 000,00
224	4000010	ASSURANCES	-	-		45 000,00
312	4000010	ASSURANCES	-	-		9 500,00
32	4000010	ASSURANCES	-	-		5 000,00
815	4000010	ASSURANCES	-	-	-	81 500,00
SOUS TOTAL			-	-	4 000,00	4 084 500,00
TOTAL					4 000,00	4 084 500,00
<i>BUDGET PRIMITIF 2022</i>					4 000,00	3 831 581,00

ADMINISTRATION GENERALE

Affaires Juridiques

OBJECTIF : ASSURER LA COLLECTIVITE ET VEILLER A SA SECURISATION JURIDIQUE

Le renouvellement des marchés relatifs aux assurances et aux recours aux cabinets juridiques (avocats) ayant été prévu sur les exercices antérieurs, seuls des crédits de paiement sont prévus en 2023. Ces derniers progressent de plus de 6% du fait de l'augmentation des primes annuelles du nouveau marché d'assurances.

1/ Assurances

Au vu du contexte économique actuel et des événements climatiques successifs, le budget « assurances » est de plus en plus soumis à des aléas et à des contraintes non sans conséquences sur les ressources allouées, tant budgétaires qu'humaines.

Le budget 2023 doit intégrer notamment la réforme règlementaire du calcul du capital décès qui se traduira par une augmentation de la prime annuelle versée à l'assureur Risques statutaires (soit +151 000 €)

Il tient également compte de l'impact de la revalorisation du point d'indice sur les cotisations d'assurances dont le calcul s'appuie sur la masse salariale (prime annuelle + régularisations au titre de 2022).

Enfin, la ligne allouée aux assurances des cités scolaires prend en compte la demande d'actualisation à la hausse formulée, dès 2022, par deux départements avec lesquels la Région a déjà conclu des conventions. D'autres contrats avec d'autres départements sont en cours de négociation pour des cités scolaires ce qui signifie que le montant total de la ligne est amené à évoluer.

2/ Contentieux

La Région a renouvelé son marché d'avocats pour 2022-2026 mais continue de privilégier, pour le plus grand nombre des affaires (70% en 2021), le traitement des dossiers par ses juristes internes.

Pilier 6. Administration générale

6.5 - Moyens généraux

OBJECTIFS			MONTANTS INVESTISSEMENT		MONTANTS FONCTIONNEMENT	
Réf. fonctionnelles	PROGRAMMES		AP	CP/AP et CP hors AP	AE	CP/AE et CP hors AE
	N°	INTITULE				
Gérer les bâtiments régionaux et les conditions d'accueil matérielles des agents						
0202	4000200	GESTION DOMANIALE	360 000,00	1 005 000,00	5 792 795,00	5 792 795,00
0202	4000201	STRATEGIE IMMOBILIERE	1 900 000,00	900 000,00	45 000,00	45 000,00
0202	4000202	EXPLOITATION, MAINTENANCE ET SECURITE	2 625 000,00	2 525 000,00	7 630 000,00	4 800 000,00
0202	4000203	ACCOMPAGNEMENT ET LOGISTIQUE	160 000,00	160 000,00	247 550,00	239 000,00
0202	4002060	ARCHIVES	-	4 000,00	150 500,00	150 170,00
0202	4002200	MAINTENANCES ENTRETIEN TRAVX - BAT ADMINISTRATIFS	400 000,00	2 432 000,00	32 000,00	1 653 850,00
0202	4002210	FOURNITURES - MOBILIER - MATERIELS	-	14 000,00	8 000,00	873 500,00
0202	4002230	FRAIS DE GESTION COURANTE	-	-	83 500,00	3 090 510,00
SOUS TOTAL			5 445 000,00	7 040 000,00	13 989 345,00	16 644 825,00
Prendre en charge les déplacements des agents et gérer le parc de véhicules						
0201	4000205	DEPLACEMENTS	-	-	5 861 607,00	1 837 030,00
0202	4000204	GESTION DE LA FLOTTE	145 000,00	145 000,00	5 704 800,00	1 351 600,00
0202	4002220	VEHICULES ET MATERIEL ROULANT	-	197 000,00	-	-
SOUS TOTAL			145 000,00	342 000,00	11 566 407,00	3 188 630,00
Prendre en charge les autres dépenses à caractère général						
0202	4002030	ANNONCES ET INSERTION	-	-	500 000,00	500 000,00
0202	4002070	DOCUMENTATION	-	-	260 150,00	210 150,00
0202	4002240	RELATIONS PUBLIQUES ET PROTOCOLAIRES	-	-	457 000,00	450 000,00
0202	4002290	COTISATIONS DE LA REGION	-	-	330 000,00	330 000,00
0202	4099100	ASSISTANCE FINANCIERE	-	-	280 000,00	408 690,00
20	4020010	ETUDES ET RELATIONS USAGERS	-	-	122 000,00	77 000,00
94	4094090	PRESTATIONS TRANSVERSALES	-	-	180 500,00	134 900,00
SOUS TOTAL			-	-	2 129 650,00	2 110 740,00
TOTAL			5 590 000,00	7 382 000,00	27 685 402,00	21 944 195,00
BUDGET PRIMITIF 2022			10 787 150,00	8 575 030,00	22 782 913,00	17 718 900,00

ADMINISTRATION GENERALE

Moyens Généraux

OBJECTIF N°1 : GERER LES BATIMENTS REGIONAUX ET LES CONDITIONS D'ACCUEIL MATERIELLES DES AGENTS

La gestion du patrimoine immobilier régional (hors lycées) concerne 119 bâtiments dont 75 biens en propriété et 44 biens en location, soit 128 000 m² de surfaces bâties et 1 200 000 m² de surfaces non bâties.

Les opérations prévues en 2023 s'inscrivent dans les objectifs suivants :

- Doter la Région d'une politique immobilière pour optimiser son patrimoine et maîtriser les coûts de fonctionnement et d'exploitation ;
- Imaginer et déployer l'espace de travail de demain pour améliorer la qualité de vie au travail et assurer la sécurité et la sûreté des bâtiments et des agents ;
- Mettre en œuvre une politique exemplaire de déplacements (Néo Terra) ;
- Offrir aux agents, élus et usagers de la Région une haute qualité de service en matière d'accueil, d'intendance, reprographie, d'hygiène et propreté, ou encore d'aménagement mobilier.

1/ Gestion du patrimoine immobilier régional (hors lycées)

La priorité d'action va à la couverture des obligations réglementaires ou contractuelles et aux dépenses incompressibles nécessaires au fonctionnement des services régionaux.

Les principales opérations structurantes en 2023 seront :

- la poursuite de l'élaboration du schéma directeur immobilier régional avec la finalisation de la phase géométrique et l'intégration des données,
- les études du projet immobilier du site de Bordeaux incluant la rénovation des bâtiments Judaïque et Croix des fontaines,
- les travaux de rénovation et de mise aux normes des salles d'assemblées de Poitiers et Limoges,
- la location et l'aménagement de locaux supplémentaires pour accueillir les agents des dispositifs FEADER et Natura 2000 dans les antennes territoriales.

Les travaux d'investissement déjà lancés seront poursuivis dont notamment :

- la rénovation des bâtiments administratifs,

- la mise en place d'une gestion technique centralisée à la maison de région de Poitiers,
- la mise aux normes et le renforcement des moyens de secours en sécurité incendie des bâtiments administratifs,
- les travaux de rénovation et modernisation des éclairages de la Maison des Sports de Limoges (Gaia).

2/ Amélioration des conditions matérielles d'accueil des agents

Concernant l'amélioration des conditions matérielles d'accueil des agents, le nouveau marché de nettoyage des locaux, notifié en mai 2022, l'homogénéisation des prestations au niveau de chaque site régional.

La maintenance et l'entretien quotidien des bâtiments seront renforcés grâce au lancement d'un marché tous corps d'état (qui n'a pas pu être lancé en 2022), complémentaire aux marchés de maintenance préventive et curative.

La sécurité des bâtiments régionaux sera renforcée grâce à un système unique et centralisé de contrôles d'accès.

A noter que la Région fait face en 2023 à une hausse du coût des fluides énergétiques, les coûts d'achat ayant quasiment triplé depuis l'an dernier.

En outre, les crédits intègrent les dépenses liées à la gestion du marché de restauration collective de l'hôtel de Région, à la collecte et au traitement des déchets ainsi qu'aux fournitures de bureau, à l'échelle de l'ensemble de la collectivité.

Il est à noter qu'un nouvel Accord Cadre permettra d'étendre la collecte et le traitement des déchets des équipements électroniques (D3E) pour les sites de Limoges et Poitiers, s'inscrivant dans l'ambition 11 de Néo Terra et dans le développement des filières de recyclage, en lien avec l'économie circulaire (Loi AGECC).

Enfin, la Région prend en charge, dans une démarche de rationalisation et de maîtrise des coûts, l'acquisition de matériels divers d'équipements de bureau, notamment de tableaux, destructeurs, calculatrices... pour équiper l'ensemble des directions de la collectivité.

Dans le cadre de Néo Terra, la dynamique d'acquisition de fournitures et biens issus du réemploi ou de la réutilisation ou intégrant des matières recyclées sera renforcée, notamment en matière de matériels et de fournitures de bureau.

OBJECTIF N°2 : PRENDRE EN CHARGE LES DEPLACEMENTS DES AGENTS ET GERER LE PARC DE VEHICULES

Le marché de prestations de voyages (titres de transport, réservations hôtelières et prestations associées) sera relancé dans un contexte de maîtrise des dépenses et d'utilisation prioritaire des moyens de transport publics et de covoiturage.

Après une baisse en 2022 de 13% des frais de déplacements et de 50% des frais de billetterie invités et délégations, une nouvelle baisse de 5% du budget des frais de déplacements et de billetterie est prévue en 2023.

S'agissant des véhicules de service, le renouvellement du parc sera limité à 7 véhicules neufs (au lieu de 26). Un budget est également prévu pour l'acquisition de vélos.

Le déploiement de pools de véhicules dans les territoires sera poursuivi pour améliorer l'accès aux véhicules de service sans augmenter le volume de la flotte. S'agissant des véhicules pour les chauffeurs, il est prévu de remplacer progressivement les plus anciens par des locations.

Après une baisse de 7% en 2022, une nouvelle baisse de 5% est proposée pour les dépenses de carburant.

Suite à la mise en place d'un outil de gestion de flotte en 2022, le pilotage du parc automobile sera amélioré par l'acquisition d'une solution télématique.

OBJECTIF N°3 : PRENDRE EN CHARGE LES AUTRES DEPENSES A CARACTERE GENERAL

1/ Assistance financière pour la gestion active de la dette et la prospective

La Région n'a pas activé l'option pour continuer, fin 2022, le marché pluriannuel d'assistance financière et budgétaire en matière de gestion active de la dette et de la trésorerie ainsi que sur des problématiques de stratégie et de perspectives financières. La majorité de ces travaux sont pris en charge par les services de la Région. Néanmoins, un nouveau marché d'assistance, plus restreint et à bons de commande, permettant de solliciter une assistance sur certains sujets ou certaines problématiques a été contractualisé à l'automne 2022.

Il est prévu d'inscrire des crédits de paiement à hauteur de **12 K€** pour permettre l'émission des bons de commandes de ce nouveau marché.

2/ Notation financière de la collectivité et des programmes

La Région a attribué en 2022 un marché de notation financière afin de diversifier ses sources de financement sur le court et long terme avec l'objectif de mettre en place un programme NEU CP (ex billets de trésorerie) et d'émissions obligataires classiques et « green ».

Il est donc prévu d'inscrire des Crédits de Paiement à hauteur du montant de l'accord cadre soit **20 k€** pour la notation financière et l'actualisation du programme EMTN.

3/ Frais liés à l'assistance financière pour les programmes EMTN et NEU CP

Le recours à un programme obligataire (EMTN) et de billets de trésorerie (NEU CP) nécessite plusieurs intervenants avec lesquels la Région a conclu des marchés en 2021. Ces frais sont prévus dans le BPU de chacun des marchés :

- Un marché avec un arrangeur pour la mise en place des programmes (EMTN et NeuCP) et leur mise à jour : CACIB pour un montant maximum de **45 000 euros**;
- Un marché pour l'accompagnement juridique : Cabinet Bignon Lebray pour un montant maximum de **21 690 euros**, en augmentation par rapport à 2022. Il est proposé de recourir à 8 émissions en 2023.

4/ Etudes à caractère financier

Un montant de **280 000 € d'AE** et de **170 000 €** de CP/AE sont prévus pour la mise en œuvre d'études à caractère financier à lancer en 2023 (plateforme de suivi et d'analyse des marchés financiers en temps réel, accompagnement Reporting Green Bond,.....). Par ailleurs, **140 000 €** sont inscrits pour les paiements en lien avec les AE ouvertes en 2022.

5/ Achats et commande publique

La Région assure la publicité réglementaire des marchés publics sur différents supports d'annonces légales par l'achat de forfaits d'annonces et d'insertions.

De plus, sont prises en charge les cotisations à deux associations dont la Région Nouvelle-Aquitaine est adhérente :

- L'Association des Marchés Publics d'Aquitaine (**AMPA**) qui porte une plateforme mutualisée sécurisée d'hébergement, de dématérialisation, de publication et de gestion des marchés publics ainsi qu'un service de centrale d'achat.
- L'Association Nouvelle-Aquitaine des Achats Publics Responsables (**3AR**).

La collectivité dispose ainsi de moyens pour mettre en œuvre sa politique de maîtrise des coûts et d'achats responsables et porter les ambitions du SPASER.

Pilier 6. Administration générale

6.6 - Opérations financières

OBJECTIFS			MONTANTS INVESTISSEMENT		MONTANTS FONCTIONNEMENT	
Réf. fonctionnelles	PROGRAMMES		AP	CP/AP et CP hors AP	AE	CP/AE et CP hors AE
	N°	INTITULE				
Optimiser et assurer le remboursement de la dette						
	4099070	CAPITAL	-	176 175 867,00	-	-
	4099110	INTERETS	-	-	-	63 190 000,00
	4099120	FRAIS FINANCIERS	-	-	-	1 723 000,00
SOUS TOTAL			-	176 175 867,00	-	64 913 000,00
Provisionner les risques et faire face aux dépenses imprévues						
	4099140	DEPENSES IMPREVUES	15 000 000,00	-	15 000 000,00	-
	4099150	PROVISIONS	-	-	-	10 000 000,00
SOUS TOTAL			15 000 000,00	-	15 000 000,00	10 000 000,00
Prendre en charge les opérations financières diverses						
	4099130	INTERETS MORATOIRES	-	-	-	100 000,00
0202	4099120	FRAIS FINANCIERS	-	500 000,00	-	-
91	4099170	CREANCES IRRECOUVRABLES	-	-	-	3 000 000,00
SOUS TOTAL			-	500 000,00	-	3 100 000,00
TOTAL			15 000 000,00	176 675 867,00	15 000 000,00	78 013 000,00
BUDGET PRIMITIF 2022			23 788 000,00	231 772 900,00	4 850 000,00	46 947 400,00

ADMINISTRATION GENERALE

Opérations financières

OBJECTIF N°1 : OPTIMISER ET ASSURER LE REMBOURSEMENT DE LA DETTE

1/ Le remboursement du capital de la dette

Le montant de l'amortissement de la dette est évalué pour 2023 à **176,18 M€** contre 180 M€ en 2022. En préambule, voici les hypothèses d'emprunt sur lesquelles le budget a été bâti :

Pour 2022 : un montant estimatif de 340 M€ :

- 100 M€ de prêts bancaires souscrits en 2021 et mobilisés au cours du premier trimestre 2022
- 100 M€ d'emprunt obligataire souscrits et mobilisés en juin 2022,
- 20 M€ d'emprunt obligataire souscrits et mobilisés en juillet 2022
- 70 M€ d'emprunt obligataire souscrits et mobilisés en septembre 2022
- 50 M€ de prêts bancaires souscrits et mobilisés en octobre 2022

Pour 2023 :

Les hypothèses pour 2023 sont basées sur un besoin d'emprunt de 500M€ :

- 200M€ d'obligataire, hypothèse de 8 émissions de 25M€ avec une maturité moyenne de 12 ans
- 300M€ de bancaire dont 95 M€ déjà contractualisés en 2022

L'annuité de la dette sera en baisse en 2023, car en 2022 il y a eu un remboursement in fine de deux émissions obligataires pour un montant global de 34,9M€. En 2023, le montant de capital In Fine s'élève à 15,5M€.

Au regard de la trajectoire financière présentée lors des Orientations Budgétaires 2023, ce montant devrait évoluer entre 170 et 185 M€ dans les années à venir.

2/ Les intérêts et les frais financiers

Les charges financières comprennent les charges d'intérêts et les autres charges financières. Leur montant est estimé à **64,91 M€** pour 2023 contre 37,6 M€ en 2022.

A - Les intérêts à échéances + Intérêts Courus Non Echus (ICNE)

Les intérêts sont en fortes hausses notamment suite aux mesures prises par la BCE pour faire face à l'inflation.

En juillet 2022, la Région a profité d'une baisse des taux pour fixer ou « caper » 60% de l'encours à taux variable (7 prêts), permettant ainsi de répondre aux craintes soulevées par les élus lors de la Séance Plénière de juin 2022.

Cette opération permet de faire passer la part des emprunts à taux variable (sans couverture) de 19% à 7% et de limiter les risques face à la remontée des taux.

Pour autant, les charges d'intérêts du budget 2023 restent fortement impactées par la hausse des taux. En effet, tant que les plafonds des prêts « capés » ne sont pas atteints, l'encours à taux variable représente toujours 17% de notre dette.

L'impact des taux forward (taux variable anticipé) au 11 octobre 2022 génère pas moins de 17M€ de charges d'intérêts supplémentaires entre 2022 et 2023.

La hausse des taux impacte aussi les ICNE : + 4M€ au BS 2022 et + 8,8M€ au BP 2023 soit 12,8M€ sur deux années.

B - Les intérêts sur les opérations à court terme

La Région dispose de deux dispositifs de financement à court terme :

- Les lignes de trésorerie contractualisées auprès des banques commerciales
- Un programme de NeuCP (Marché des titres négociables à court et moyen termes).

Avec la mise en place du programme NeuCP, le recours aux lignes de trésorerie restera limité. La prévision de dépense a donc été modifiée :

- 10 000 euros pour les intérêts sur ligne de trésorerie contre 135 000 euros en 2022
- 250 000 euros pour les intérêts des titres négociables, en hausse par rapport aux intérêts des lignes de trésorerie 2022 en raison de la hausse des taux qui impacte aussi le court terme.

C - Les frais financiers induits par la dette

La souscription de prêt à court ou long terme ou le financement sur les marchés financiers génèrent des frais financiers. En 2023, ces commissions augmentent de 20% car :

- la prévision de financement par l'emprunt est plus importante en 2023 (300 M€ contre 150 M€ en 2022),
- une des lignes de trésoreries applique une Commission de Non Utilisation, ce qui n'était plus le cas depuis 3 ans.

Pour la partie obligataire, la commission d'engagement payée à l'agent placeur lors de la conclusion d'une opération, sera en baisse car, au regard du profil d'extinction de la dette, les maturités seront inférieures à 20 ans ce qui conduit à une commission plus faible.

A noter le changement d'agent payeur du programme EMTN mis en œuvre en 2022 qui aura un impact financier de +54 000 euros en 2023.

Cet impact sera compensé par la baisse des autres commissions liées à l'obligataire.

OBJECTIF N°2 : PROVISIONNER LES RISQUES ET FAIRE FACE AUX DEPENSES IMPREVUES

1/ Les provisions

La Région accorde aux entreprises des avances remboursables et émet des titres de recettes pour le remboursement de ces avances. Elle provisionne aujourd'hui essentiellement au regard des risques liés au non-recouvrement d'avances remboursables pour des entreprises en procédure collective.

Malgré le rebond économique constaté, au regard de la fragilité financière des entreprises dans un contexte post crise sanitaire et la baisse des aides économiques liées à la relance, les procédures collectives risquent de s'intensifier.

Par ailleurs, la Région souhaite mettre en place une politique de couverture du risque ambitieuse qui nécessite des moyens supplémentaires. A ce titre le besoin 2023 est estimé à 10M€.

2/ Les dépenses imprévues

Les inscriptions budgétaires de dépenses imprévues doivent permettre d'apporter une réponse immédiate à des demandes de participations de solidarité ou à des dépenses conjoncturelles exceptionnelles faisant suite à des intempéries ou des catastrophes naturelles.

Il n'y a pas d'inscription de crédits de paiement car le dispositif prévu par l'instruction budgétaire et comptable M71 est une inscription en AP et AE sans crédits de paiement.

Lorsque les AP et AE sont mobilisées, elles sont virées sur les chapitres de dépenses de droit commun.

La dotation 2022 s'élevait à 4,75 M€ en autorisations de programme et 4,85 M€ en autorisations d'engagement.

Compte tenu des difficultés rencontrées en 2022 pour répondre aux augmentations liées à la hausse des fluides et de la conjoncture actuelle, il est prévu d'inscrire **15 M€** sur chacune de ces enveloppes, dans le respect de la réglementation M71 (dans la limite de 2% des dépenses réelles de chaque section).

OBJECTIF N°3 : PRENDRE EN CHARGE LES OPERATIONS FINANCIERES DIVERSES

1/ Les intérêts moratoires

La Région est soumise à la réglementation encadrant la lutte contre les retards de paiement dans les contrats de la commande publique. A cet effet, une prévision de **0,1M€** est inscrite en 2023 pour permettre à la collectivité de verser des intérêts moratoires aux entreprises qui pourraient être concernées par des retards de paiement.

2/ Les créances irrécouvrables (Admissions en non valeurs et créances éteintes)

Chaque année, le payeur régional transmet à l'ordonnateur la liste des créances irrécouvrables dans laquelle figurent les créances éteintes. Les créances éteintes sont des créances qui restent valides juridiquement en la forme et au fond mais dont l'irrécouvrabilité résulte d'une décision juridique extérieure définitive qui s'impose à la collectivité et qui s'oppose à toute action en recouvrement.

Il peut s'agir notamment du prononcé d'un jugement de clôture de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif, qui empêche le recouvrement des échéances de prêts accordés par la Région aux entreprises (avances remboursables).

Afin d'anticiper les mandats de régularisation à émettre au titre de l'exercice 2023, il est inscrit dès le budget initial **3M€**.

3/ Les frais liés à l'adhésion à l'Agence France Locale (AFL)

Lors de la séance plénière du 13/12/2021, l'adhésion à l'AFL a été approuvée. La convention prévoit que chaque année, et à compter de l'exercice 2023, la Région procédera au versement de la somme la plus élevée entre :

- 3% du volume d'emprunt contracté par la collectivité dans le cadre des financements moyen long terme réalisés auprès de l'AFL au cours de l'exercice précédent,
- la somme forfaitaire de 500 000 euros.

Au titre de 2023, la Région versera à l'AFL la somme forfaitaire de 500 000 €.

OPERATIONS D'ORDRE BUDGETAIRES

Les opérations d'ordre budgétaires se caractérisent par le fait qu'elles concernent toujours à la fois une opération de dépense budgétaire et une opération de recette budgétaire. Elles ne donnent lieu à aucun décaissement ou encaissement.

Elles peuvent être constatées soit à l'intérieur de la section d'investissement, soit entre les deux sections du budget.

Afin de les distinguer des autres opérations, elles sont regroupées dans des chapitres budgétaires spécifiques.

I – AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS

L'amortissement est la constatation comptable d'un amoindrissement de la valeur d'un élément d'actif résultant de l'usage, du temps, du changement de technique ou de toute autre cause. Il contribue ainsi à améliorer la connaissance de la valeur du patrimoine de la collectivité.

Le niveau de l'amortissement est donc fonction du volume des immobilisations et des durées d'amortissement.

L'amortissement constitue une opération d'ordre budgétaire se traduisant à la fois par une dépense de fonctionnement et une recette d'investissement.

Afin de pouvoir constater l'amortissement des immobilisations au titre de 2023, il convient d'inscrire les montants prévisionnels répartis comme suit :

Imputation Dépense (chapitre, nature)	Imputation Recette (chapitre, nature)	Libellé	Montant
	926 28031	AMORTISSEMENTS FRAIS D'ETUDES	800 000,00
	926 2804111	AMORTISSEMENTS SUBVENTIONS D'ÉQUIPEMENT AUX ORGANISMES PUBLICS ETAT "BIENS MOBILIERS, MATÉRIEL ET ÉTUDES"	30 000,00
	926 2804112	AMORTISSEMENTS SUBVENTIONS D'ÉQUIPEMENT AUX ORGANISMES PUBLICS ETAT "BÂTIMENTS ET INSTALLATIONS"	9 000 000,00
	926 2804113	AMORTISSEMENTS SUBVENTIONS D'ÉQUIPEMENT AUX ORGANISMES PUBLICS ETAT "PROJETS D'INFRASTRUCTURES D'INTERET NATIONAL"	1 760 000,00
	926 2804121	AMORTISSEMENTS SUBVENTIONS D'ÉQUIPEMENT AUX ORGANISMES PUBLICS RÉGIONS "BIENS MOBILIERS, MATÉRIEL ET ÉTUDES"	75 000,00
	926 2804122	AMORTISSEMENTS SUBVENTIONS D'ÉQUIPEMENT AUX ORGANISMES PUBLICS RÉGIONS "BÂTIMENTS ET INSTALLATIONS"	1 000 000,00

Imputation Dépense (chapitre, nature)	Imputation Recette (chapitre, nature)	Libellé	Montant
	926 2804131	AMORTISSEMENTS SUBVENTIONS D'ÉQUIPEMENT AUX ORGANISMES PUBLICS DÉPARTEMENTS "BIENS MOBILIERS, MATÉRIEL ET ÉTUDES"	150 000,00
	926 2804132	AMORTISSEMENTS SUBVENTIONS D'ÉQUIPEMENT AUX ORGANISMES PUBLICS DÉPARTEMENTS "BÂTIMENTS ET INSTALLATIONS"	14 000 000,00
	926 2804133	AMORTISSEMENTS SUBVENTIONS D'ÉQUIPEMENT AUX ORGANISMES PUBLICS DÉPARTEMENTS "PROJETS D'INFRASTRUCTURES D'INTÉRÊT NATIONAL"	935 469,37
	926 2804141	AMORTISSEMENTS SUBVENTIONS D'ÉQUIPEMENT AUX ORGANISMES PUBLICS COMMUNES ET STRUCTURES INTERCOMMUNALES "BIENS MOBILIERS, MATÉRIEL ET ÉTUDES"	3 000 000,00
	926 2804142	AMORTISSEMENTS SUBVENTIONS D'ÉQUIPEMENT AUX ORGANISMES PUBLICS COMMUNES ET STRUCTURES INTERCOMMUNALES "BÂTIMENTS ET INSTALLATIONS"	58 000 000,00
	926 2804143	AMORTISSEMENTS SUBVENTIONS D'ÉQUIPEMENT AUX ORGANISMES PUBLICS COMMUNES ET STRUCTURES INTERCOMMUNALES "PROJETS D'INFRASTRUCTURES D'INTÉRÊT NATIONAL "	302 817,54
	926 2804151	AMORTISSEMENTS SUBVENTIONS D'ÉQUIPEMENT AUX ORGANISMES PUBLICS AUTRES GROUPEMENTS DE COLLECTIVITÉS ET EPL "BIENS MOBILIERS, MATÉRIEL ET ÉTUDES"	2 450 000,00
	926 2804152	AMORTISSEMENTS SUBVENTIONS D'ÉQUIPEMENT AUX ORGANISMES PUBLICS AUTRES GROUPEMENTS DE COLLECTIVITÉS ET EPL "BÂTIMENTS ET INSTALLATIONS"	22 000 000,00
	926 2804161	AMORTISSEMENTS SUBVENTIONS D'ÉQUIPEMENT AUX ORGANISMES PUBLICS SPIC "BIENS MOBILIERS, MATERIEL ET ETUDES"	40 000,00
	926 2804162	AMORTISSEMENTS SUBVENTIONS D'ÉQUIPEMENT AUX spic "BÂTIMENTS ET INSTALLATIONS"	400 000,00
	926 2804163	AMORTISSEMENTS SUBVENTIONS D'ÉQUIPEMENT AUX ORGANISMES PUBLICS SPIC "PROJET D'INFRASTRUCTURES D'INTERET NATIONAL"	169 284,00
	926 28041711	AMORTISSEMENTS SUBVENTIONS D'ÉQUIPEMENT AUX ORGANISMES PUBLICS ORGANISMES DE TRANSPORT SNCF "BIENS MOBILIERS, MATÉRIEL ET ÉTUDES"	24 500 000,00
	926 28041712	AMORTISSEMENTS SUBVENTIONS D'ÉQUIPEMENT AUX ORGANISMES PUBLICS ORGANISMES DE TRANSPORT SNCF "BÂTIMENTS ET INSTALLATIONS"	8 000 000,00
	926 28041713	AMORTISSEMENTS SUBVENTIONS D'ÉQUIPEMENT AUX ORGANISMES PUBLICS ORGANISMES DE TRANSPORT SNCF "PROJETS D'INFRASTRUCTURES D'INTERET NATIONAL"	1 500 000,00
	926 28041721	AMORTISSEMENTS SUBVENTIONS D'ÉQUIPEMENT AUX ORGANISMES PUBLICS ORGANISMES DE TRANSPORT RFF "BIENS MOBILIERS, MATÉRIEL ET ÉTUDES"	4 400 000,00

Imputation Dépense (chapitre, nature)	Imputation Recette (chapitre, nature)	Libellé	Montant
	926 28041722	AMORTISSEMENTS SUBVENTIONS D'ÉQUIPEMENT AUX ORGANISMES PUBLICS DE TRANSPORT RFF "BÂTIMENTS ET INSTALLATIONS"	15 500 000,00
	926 28041723	AMORTISSEMENTS SUBVENTIONS D'ÉQUIPEMENT AUX ORGANISMES PUBLICS ORGANISMES DE TRANSPORT RFF "PROJETS D'INFRASTRUCTURES D'INTÉRÊT NATIONAL"	21 000 000,00
	926 28041781	AMORTISSEMENTS SUBVENTIONS D'ÉQUIPEMENT AUX ORGANISMES PUBLICS ORGANISMES DE TRANSPORT AUTRES "BIENS MOBILIERS, MATÉRIEL ET ÉTUDES"	7 806,00
	926 2804181	AMORTISSEMENTS SUBVENTIONS D'ÉQUIPEMENT AUX ORGANISMES PUBLICS ORGANISMES PUBLICS DIVERS "BIENS MOBILIERS, MATÉRIEL ET ÉTUDES"	17 500 000,00
	926 2804182	AMORTISSEMENTS SUBVENTIONS D'ÉQUIPEMENT AUX ORGANISMES PUBLICS ORGANISMES PUBLICS DIVERS "BÂTIMENTS ET INSTALLATIONS"	38 000 000,00
	926 2804183	AMORTISSEMENTS SUBVENTIONS D'ÉQUIPEMENT AUX ORGANISMES PUBLICS ORGANISMES PUBLICS DIVERS "PROJETS D'INFRASTRUCTURES D'INTERET NATIONAL"	613 402,71
	926 280421	AMORTISSEMENTS SUBVENTIONS D'ÉQUIPEMENT AUX PERSONNES DE DROIT PRIVÉ "BIENS MOBILIERS, MATÉRIEL ET ÉTUDES"	145 000 000,00
	926 280422	AMORTISSEMENTS SUBVENTIONS D'ÉQUIPEMENT AUX PERSONNES DE DROIT PRIVÉ "BÂTIMENTS ET INSTALLATIONS"	45 000 000,00
	926 280423	AMORTISSEMENTS SUBVENTIONS D'ÉQUIPEMENT AUX PERSONNES DE DROIT PRIVÉ "PROJETS D'INFRASTRUCTURES D'INTÉRÊT NATIONAL"	2 850 000,00
	926 280431	AMORTISSEMENTS SUBVENTIONS AUX ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES POUR LEURS DÉPENSES D'ÉQUIPEMENT "BIENS MOBILIERS, MATÉRIEL ET ÉTUDES"	1 700 000,00
	926 280432	AMORTISSEMENTS SUBVENTIONS AUX ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES POUR LEURS DÉPENSES D'ÉQUIPEMENT "BÂTIMENTS ET INSTALLATIONS"	2 500 000,00
	926 2804411	AMORTISSEMENTS SUBVENTIONS D'ÉQUIPEMENT EN NATURE ORGANISMES PUBLICS"BIENS MOBILIERS, MATÉRIEL ET ÉTUDES"	0,00
	926 2804412	AMORTISSEMENTS SUBVENTIONS D'ÉQUIPEMENT EN NATURE ORGANISMES PUBLICS "BÂTIMENTS ET INSTALLATIONS"	370 000,00
	926 28045	AMORTISSEMENTS SUBVENTIONS D'ÉQUIPEMENT VERSEES AUX TIERS (FONDS EUROPEENS)	220 000 000,00
	926 28051	AMORTISSEMENTS CONCESSIONS ET DROITS SIMILAIRES	4 000 000,00
	926 28121	AMORTISSEMENTS PLANTATIONS D'ARBRES ET D'ARBUSTES	2 000,00
	926 28128	AMORTISSEMENTS AUTRES AGENCEMENTS ET AMENAGEMENTS DE TERRAINS	81 000,00
	926 281311	AMORTISSEMENTS BATIMENTS ADMINISTRATIFS	1 782 000,00
	926 281312	AMORTISSEMENTS BATIMENTS SCOLAIRES	58 200 000,00
	926 281314	AMORTISSEMENTS BATIMENTS CULTURELS ET SPORTIFS	450 000,00
	926 281318	AMORTISSEMENTS AUTRES BATIMENTS PUBLICS	3 925 336,56
	926 28132	AMORTISSEMENTS CONSTRUCTIONS BATIMENTS PRIVES	7 016,00

Imputation Dépense (chapitre, nature)	Imputation Recette (chapitre, nature)	Libellé	Montant
	926 281351	AMORTISSEMENTS INSTALLATIONS GENERALES, AGENCEMENTS BATIMENTS PUBLICS	25 000 000,00
	926 281352	AMORTISSEMENTS INSTALLATIONS GENERALES, AGENCEMENTS BATIMENTS PRIVE	7 001,00
	926 2814	AMORTISSEMENTS CONSTRUCTIONS SUR SOL D'AUTRUI	197,52
	926 28151	AMORTISSEMENTS RESEAUX DE VOIRIE	10 350,00
	926 28152	AMORTISSEMENTS INSTALLATIONS DE VOIRIE	420 000,00
	926 28153	AMORTISSEMENTS RESEAUX DIVERS	1 320 000,00
	926 281571	AMORTISSEMENTS MATERIEL FERROVIAIRE	0,00
	926 281572	AMORTISSEMENTS MATERIEL TECHNIQUE SCOLAIRE	8 000 000,00
	926 281578	AMORTISSEMENTS AUTRE MATERIEL TECHNIQUE	4 100 000,00
	926 28158	AMORTISSEMENTS AUTRES INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUES	400 000,00
	926 281721	AMORTISSEMENTS IMMOBILISATIONS RECUES AU TITRE D'UNE MISE A DISPOSITON - AGENCEMENTS ET AMENAGEMENTS DE TERRAINS "PLANTATIONS D'ARBRES ET ARBUSTES"	1 000,00
	926 281728	AMORTISSEMENTS AUTRES AGENCEMENTS ET AMENAGEMENTS DE TERRAINS	33 000,00
	926 2817311	AMORTISSEMENTS IMMOBILISATIONS RECUES AU TITRE D'UNE MISE A DISPOSITON - CONSTRUCTIONS - BATIMENTS PUBLICS "BATIMENTS ADMINISTRATIFS"	867,00
	926 2817312	AMORTISSEMENTS BATIMENTS SCOLAIRES	10 170 000,00
	926 2817318	AMORTISSEMENTS IMMOBILISATIONS RECUES AU TITRE D'UNE MISE A DISPOSITON - CONSTRUCTIONS - BATIMENTS PUBLICS "AUTRES BATIMENTS PUBLICS"	35 575,00
	926 281735	AMORTISSEMENTS INSTALLATIONS GENERALES, AGENCEMENTS, AMENAGEMENT DES CONSTRUCTIONS	4 600 000,00
	926 281751	AMORTISSEMENTS RESEAUX DE VOIRIE	50 000,00
	926 281752	AMORTISSEMENTS INSTALLATION DE VOIRIE	66 522,26
	926 281753	AMORTISSEMENTS RESEAUX DIVERS	175 000,00
	926 2817572	AMORTISSEMENTS MATERIEL TECHNIQUE SCOLAIRE	
	926 2817578	AMORTISSEMENTS AUTRE MATERIEL TECHNIQUE	28 000,00
	926 281758	AMORTISSEMENTS AUTRES INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUES	305 000,00
	926 2817831	AMORTISSEMENTS MATERIEL INFORMATIQUE SCOLAIRE	876,60
	926 2817838	AMORTISSEMENTS MAT OUTILS TECHNIQUES AUTRE MATE RIELS TECHNIQUES	1 680,00
	926 2817841	AMORTISSEMENTS MATERIEL DE BUREAU ET MOBILIER SCOLAIRES	1 954,00
	926 281785	AMORTISSEMENTS TELEPHONIE	7 000,00
	926 281788	AMORTISSEMENTS AUTRES	22 227,33
	926 28181	AMORTISSEMENTS INSTALLATIONS GENERALES, AGENCEMENTS ET AMENAGEMENTS DIVERS	250 000,00
	926 281821	AMORTISSEMENTS MATERIEL DE TRANSPORT FERROVIAIRE	5 209,00
	926 281828	AMORTISSEMENTS AUTRES MATERIELS DE TRANSPORT	1 600 000,00

Imputation Dépense (chapitre, nature)	Imputation Recette (chapitre, nature)	Libellé	Montant
	926 281831	AMORTISSEMENTS MATERIEL INFORMATIQUE SCOLAIRE	8 709 546,64
	926 281838	AMORTISSEMENTS AUTRE MATERIEL INFORMATIQUE	4 650 000,00
	926 281841	AMORTISSEMENTS MATERIEL DE BUREAU ET MOBILIER SCOLAIRES	3 750 000,00
	926 281848	AMORTISSEMENTS AUTRES MATERIELS DE BUREAU ET MOBILIERS	320 000,00
	926 28185	AMORTISSEMENTS TELEPHONIE	320 000,00
	926 28188	AMORTISSEMENTS AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	6 000 000,00
946 6811		DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES	811 362 138,53

Conformément aux dispositions de l'instruction budgétaire et comptable M71, les biens de faible valeur, peuvent être sortis de l'actif et de l'inventaire comptable dès lors qu'ils ont été totalement amortis. Ces biens sont conservés à l'inventaire de l'ordonnateur s'ils sont toujours utilisés.

II - REPRISE SUR AMORTISSEMENTS

Les crédits inscrits au titre des reprises sur amortissements sont destinés essentiellement à passer les écritures prévues par la M71 dans l'hypothèse de reversements de subventions d'équipement qui nécessiteraient des régularisations sur les amortissements déjà pratiqués.

Les inscriptions au titre de 2023 sont ventilées comme suit :

DEPENSES		RECETTES	
IMPUTATION	MONTANT	IMPUTATION	MONTANT
926 28188	10 000,00		
926 2804141	2 000,00		
926 2804142	2 000,00		
926 2804151	20 000,00		
926 2804152	20 000,00	946 7811	7 055 000,00
926 28041711	1 300 000,00		
926 2804181	30 000,00		
926 2804182	50 000,00		
926 2804183	20 000,00		
926 280421	5 000 000,00		
926 280422	600 000,00		
926 280431	1 000,00		

III - REPRISE DES SUBVENTIONS TRANSFERABLES

A - Reprise de la DRES (Dotation Régionale d'Équipement Scolaire)

Les fonds affectés à l'équipement (compte 133) sont reçus par la Région pour financer des biens amortissables. Leur reprise au compte de résultat permet d'atténuer la charge de la dotation aux amortissements de ces biens.

En application de l'instruction budgétaire et comptable M71, la Dotation Régionale d'Équipement Scolaire est reprise en 2023 pour un montant de **47,1M€**.

Imputation Dépense (chapitre, nature)	Imputation Recette (chapitre, nature)	Libellé	Montant
926 13932		SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT TRANSFÉRÉES AU COMPTE DE RÉSULTAT - DRES	47 086 354,00
	946 777	QUOTE PART SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT TRANSFÉRÉES AU COMPTE DE RÉSULTAT	47 086 354,00

B - Reprise des subventions d'investissement

Les subventions d'investissement (compte 131) sont reçues par la Région pour financer des biens amortissables. Leur reprise au compte de résultat permet d'atténuer la charge de la dotation aux amortissements de ces immobilisations.

Cette reprise constitue une opération d'ordre budgétaire se traduisant par une dépense d'investissement et une recette de fonctionnement.

Le montant de la reprise au compte de résultat est égal au montant de la subvention divisé par le nombre d'années d'amortissement du bien.

Imputation Dépense (chapitre, nature)	Imputation Recette (chapitre, nature)	Libellé	Montant
926 13911		SUBVENTIONS D'ÉQUIPEMENT TRANSFÉRÉES - ETAT ET ÉTAB.NATIONAUX	3 217 094,87
926 13912		SUBVENTIONS D'ÉQUIPEMENT TRANSFÉRÉES - RÉGIONS	82 304,70
926 13913		SUBVENTIONS D'ÉQUIPEMENT TRANSFÉRÉES - DÉPARTEMENTS	1 300 720,15
926 13914		SUBVENTIONS D'ÉQUIPEMENT TRANSFÉRÉES - COMMUNES, STRUCTURES INTERCOMMUNALES	96 666,04
926 13916		SUBVENTIONS D'ÉQUIPEMENT TRANSFÉRÉES - AUTRES EPL	12 859,33
926 139172		SUBVENTIONS D'ÉQUIPEMENT TRANSFÉRÉES - FEDER	55 296 058,41
926 139173		SUBVENTIONS D'ÉQUIPEMENT TRANSFÉRÉES - FEOGA	182 000 000,00
926 139178		SUBVENTIONS D'ÉQUIPEMENT TRANSFÉRÉES - AUTRES FONDS EUROPEENS	575 172,43
926 13918		SUBVENTIONS D'ÉQUIPEMENT TRANSFÉRÉES - AUTRES	485 175,16
	946 777	QUOTE PART SUBV. D'INVESTISSEMENT TRANSFÉRÉES AU COMPTE DE RÉSULTAT	243 066 051,09

Ainsi, la reprise est effectuée sur le même rythme que l'amortissement du bien.

IV- NEUTRALISATION BUDGETAIRE DE L'AMORTISSEMENT DES BATIMENTS PUBLICS ET DES SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES

Afin d'améliorer la situation du patrimoine régional, l'instruction budgétaire et comptable M71 a retenu un champ généralisé de l'amortissement concernant les immobilisations corporelles et incorporelles (dont subventions d'équipement versées).

Or, cette généralisation pourrait, en organisant un prélèvement mécanique de la section de fonctionnement vers la section d'investissement indépendamment des variations des autres postes du budget, conduire la Région à constater un déséquilibre du budget.

L'instruction prévoit un dispositif spécifique visant à neutraliser la charge d'amortissement des bâtiments publics et des subventions d'équipement versées.

Conformément à la M71, la Région opte pour la neutralisation budgétaire de la part de l'amortissement des subventions d'équipement versées et des bâtiments publics non couverte par la reprise des subventions reçues.

Imputation Dépense (chapitre, nature)	Imputation Recette (chapitre, nature)	Libellé	Montant
926 198	946 7768	NEUTRALISATION DES AMORTISSEMENTS	446 165 153,09

V - AVANCES VERSEES SUR COMMANDES D'IMMOBILISATIONS CORPORELLES

A – Avances aux mandataires

Les avances versées aux mandataires de la Région sont portées au compte 238.

Lors de la justification de leur utilisation, le compte 238 est crédité par opération d'ordre budgétaire par le débit des subdivisions du compte 231 (immobilisations en cours - constructions) au vu des pièces justificatives.

Les crédits prévisionnels d'ordre inscrits pour la passation de ces écritures sont récapitulés ci-après :

Imputation Dépense (chapitre, nature)	Imputation Recette (chapitre, nature)	Libellé	Montant
	925 238	AVANCES ET ACOMPTES VERSÉS SUR COMMANDES D'IMMOBILISATIONS CORPORELLES	230 000 000,00
925 2313		IMMOBILISATIONS CORPORELLES EN COURS - CONSTRUCTIONS	150 000 000,00
925 2317		IMMOBILISATIONS CORPORELLES EN COURS - CONSTRUCTIONS	80 000 000,00

B – Avances hors Mandataires

Les avances versées sur commandes d'immobilisations corporelles ou incorporelles sont portées aux comptes 237 ou 238 où elles demeurent jusqu'à justification de leur utilisation. Les comptes 237 et 238 sont crédités par le débit des subdivisions de comptes 231 et 232 au vu des pièces justificatives de l'exécution des travaux par opération d'ordre budgétaire. En vue de procéder à la passation de ces écritures, il convient d'inscrire en prévisions, les crédits d'ordre suivants :

Imputation Dépense (chapitre, nature)	Imputation Recette (chapitre, nature)	Libellé	Montant
	925 238	AVANCES ET ACOMPTES VERSÉS SUR COMMANDES D'IMMOBILISATIONS CORPORELLES	15 000 000,00
	925 237	AVANCES ET ACOMPTES VERSÉS SUR COMMANDES D'IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	450 000,00
925 2051		IMMOBILISATIONS INCORPORELLES - CONCESSIONS ET DROITS SIMILAIRES	350 000,00
925 21828		IMMOBILISATIONS CORPORELLES - AUTRES MATERIELS DE TRANSPORT	70 000,00
925 21831		IMMOBILISATIONS CORPORELLES - MATERIEL INFORMATIQUE SCOLAIRE	70 000,00
925 21838		IMMOBILISATIONS CORPORELLES - AUTRE MATERIEL INFORMATIQUE	570 000,00
925 21841		IMMOBILISATIONS CORPORELLES - MATERIEL DE BUREAU ET MOBILIERS SCOLAIRES	120 000,00
925 21848		IMMOBILISATIONS CORPORELLES - AUTRE MATERIEL DE BUREAU ET MOBILIER	100 000,00
925 2188		IMMOBILISATIONS CORPORELLES - AUTRES	100 000,00
925 2313		IMMOBILISATIONS CORPORELLES EN COURS - CONSTRUCTIONS	9 000 000,00
925 2316		IMMOBILISATIONS CORPORELLES EN COURS - RESTAURATION DES COLLECTIONS ET ŒUVRES D'ART	70 000,00
925 2317		IMMOBILISATIONS CORPORELLES EN COURS - IMMOBILISATIONS RECUES AU TITRE D'UNE MISE A DISPOSITION	5 000 000,00

VI - FRAIS D'ETUDES SUIVIS DE REALISATIONS

Les frais d'études effectués en vue de la réalisation d'investissements régionaux sont imputés au compte 2031.

Lors du lancement de l'opération, ces frais sont virés au compte d'immobilisation concerné. Afin de pouvoir effectuer les écritures d'ordre pour les opérations qui connaissent un début d'exécution, il convient d'inscrire en prévisions les crédits ci-dessous :

Imputation Dépense (chapitre, nature)	Imputation Recette (chapitre, nature)	Libellé	Montant
925 2313		IMMOBILISATIONS EN COURS - CONSTRUCTIONS	1 000 000,00
925 2317		IMMOBILISATIONS CORPORELLES EN COURS - IMMOBILISATIONS RECUES AU TITRE D'UNE MISE A DISPOSITION	510 000,00
	925 2031	FRAIS D'ÉTUDES	1 300 000,00

VII – TRAVAUX EN REGIE

Le compte 72 enregistre les immobilisations créées par les services techniques de la Région et réalisées pour elle-même.

En fin d'exercice, ce compte est crédité par le débit du compte 231 « immobilisations corporelles en cours » pour le montant du coût réel de production des immobilisations créées.

Imputation Dépense (chapitre, nature)	Imputation Recette (chapitre, nature)	Libellé	Montant
926 2313		IMMOBILISATIONS EN COURS - CONSTRUCTIONS	1 700 000,00
926 2317		IMMMOBILISATIONS RECUES AU TITRE D'UNE MISE A DISPOSITION	1 700 000,00
	946 722	PRODUCTIONS IMMOBILISEES	3 400 000,00

VIII – OPERATIONS CITES MIXTES

La convention en date du 11/06/2019 de co-maîtrise d'ouvrage signée entre la Région Nouvelle-Aquitaine et le Département de la Gironde pour la construction d'un lycée et d'un collège sur la commune du Barp désigne la Région comme maître de l'ouvrage de l'ensemble de l'opération.

En fin d'exercice, la part départementale de cette opération est retracée sur les comptes 45511101 en dépenses et 45521101 en recettes.

Imputation Dépense (chapitre, nature)	Imputation Recette (chapitre, nature)	Libellé	Montant
925 45511101		CONSTRUCTIONS – BATIMENTS SCOLAIRES	13 760 000,00
	925 238	AVANCES VERSEES SUR COMMANDES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	13 500 000,00
	925 2313	IMMOBILISATIONS CORPORELLES EN COURS - CONSTRUCTIONS	260 000,00

IX – REGULARISATIONS PATRIMONIALES

L'inscription de ces crédits permettra de passer les écritures comptables transformant des avances en compte courant en apports en capital.

Imputation Dépense (chapitre, nature)	Imputation Recette (chapitre, nature)	Libellé	Montant
925 261		REGULARISATIONS TITRES PARTICIPATIONS	2 000 000,00
	925 2745	AVANCES REMBOURSABLES	2 000 000,00

X – ABANDONS DE CREANCES

Conformément aux dispositions de l'instruction budgétaire et comptable M71, l'écriture comptable transformant une avance remboursable en subvention est une opération d'ordre budgétaire pour laquelle il est nécessaire d'inscrire des crédits.

Imputation Dépense (chapitre, nature)	Imputation Recette (chapitre, nature)	Libellé	Montant
925 20421		SUBVENTIONS D'ÉQUIPEMENT AUX PERSONNES DE DROIT PRIVÉ "BIENS MOBILIERS, MATÉRIEL ET ÉTUDES"	1 900 000,00
	925 2745	AVANCES REMBOURSABLES	1 900 000,00

XI – OPERATIONS FINANCIERES

A - Etalement de la pénalité de remboursement anticipé

L'ex-région Limousin a conclu le 5 novembre 2015 un protocole d'accord transactionnel avec la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre Ouest et le Crédit Agricole Corporate et Investment Bank afin de sortir définitivement un emprunt à risque mis en place le 23 décembre 2005.

Le montant de l'indemnité de remboursement anticipé (IRA) calculé lors de la confirmation de l'opération par le Crédit Agricole s'élève à 12,7M€ dont 2,4M€ intégrés aux conditions de taux du nouvel emprunt et 10,3M€ intégrés dans le nouvel emprunt.

Les indemnités de remboursement anticipé peuvent faire l'objet d'un étalement sur une période ne devant pas excéder la durée de l'emprunt initial restant à courir avant la renégociation. L'écriture comptable est une écriture d'ordre budgétaire nécessitant l'ouverture de crédits.

Seul le montant de l'IRA intégré dans le nouvel emprunt est étalé sur 10 ans de 2015 à 2024 comme suit :

DEPENSES		RECETTES	
IMPUTATION	MONTANT	IMPUTATION	MONTANT
946 6862	1 035 000,00	926 4817	1 035 000,00

B - Etalement des frais programme EMTN (Euro Medium Term Notes)

L'ex-région Limousin avait mis en place un programme obligataire EMTN lui permettant d'avoir un accès continu au marché obligataire.

Les divers frais liés au programme (frais de mise en place, frais de mise à jour, frais d'émission de souche) sont étalés sur des périodes allant de 6 à 12 ans.

DEPENSE		RECETTES	
IMPUTATION	MONTANT	IMPUTATION	MONTANT
946 68126	57 251,00	926 4816	57 251,00

Budgets annexes

Le budget général de la Région Nouvelle-Aquitaine est composé d'un budget principal et de quatre budgets annexes, à savoir :

- **le budget annexe du service public administratif « Cinéma » voté** par nature dans le cadre de l'instruction budgétaire et comptable M71 ;
- **le budget annexe du service public administratif « Fonds Européens »** pour la partie consacrée au PO2014/2020 de l'ex Région Poitou-Charentes voté par fonction dans le cadre de l'instruction budgétaire et comptable M71 ;
- **le budget annexe du service public administratif « Agence Régionale de l'Innovation »** voté par fonction dans le cadre de l'instruction budgétaire et comptable M71 ;
- **le budget annexe du service public industriel et commercial de « Production d'énergie photovoltaïque »** voté par nature dans le cadre de l'instruction budgétaire et comptable M4.

Les crédits de paiement et les recettes ouverts pour 2023 sont récapitulés dans les tableaux ci-après.

BUDGET ANNEXE - REGIE CINEMA

CHAP.	REF. FONC.		MONTANT AP/AE	MONTANT DES DEPENSES (CP)	MONTANT DES RECETTES
65		Autres charges d'activité		5 000,00	0,00
74		Dotations, participations et subventions		0,00	5 000,00
TOTAL GENERAL DEPENSES ET RECETTES REELLES			0,00	5 000,00	5 000,00

CHAP.	REF. FONC.		MONTANT AP/AE	MONTANT DES DEPENSES (CP)	MONTANT DES RECETTES
040				65 618,41	65 618,41
TOTAL CHAPITRE 040 : Opérations ordre transfert entre sect°				65 618,41	65 618,41
042				65 618,41	65 618,41
TOTAL CHAPITRE 042 : Opérations ordres transfert entre sect°				65 618,41	65 618,41
TOTAL GENERAL DEPENSES ET RECETTES D'ORDRE			0,00	131 236,82	131 236,82

Le budget annexe de la régie du cinéma enregistre les crédits nécessaires au solde des engagements antérieurs. Les crédits relatifs aux nouvelles actions font l'objet d'une intégration dans le budget principal. Les crédits proposés au titre du Budget Primitif 2023 s'élèvent à **5 000 €** en mouvements réels.

BUDGET ANNEXE - FONDS EUROPEENS PO2014/2020

CHAP.	REF. FONC.		MONTANT AP/AE	MONTANT DES DEPENSES (CP)	MONTANT DES RECETTES
906	62	Gestion des fonds européens - FEDER		75 200 000,00	24 500 000,00
936	61	Gestion des fonds européens - FSE		8 000 000,00	23 800 000,00
936	62	Gestion des fonds européens - FEDER		13 950 000,00	48 850 000,00
TOTAL GENERAL DEPENSES ET RECETTES REELLES			0,00	97 150 000,00	97 150 000,00

CHAP.	REF. FONC.		MONTANT AP/AE	MONTANT DES DEPENSES (CP)	MONTANT DES RECETTES
926				90 000 000,00	90 532 613,00
TOTAL CHAPITRE 926 : Transferts entre les sections				90 000 000,00	90 532 613,00
946				90 532 613,00	90 000 000,00
TOTAL CHAPITRE 946 : Transferts entre les sections				90 532 613,00	90 000 000,00
951					50 167 387,00
TOTAL CHAPITRE 951 : Virement de la section de fonctionnement				0,00	50 167 387,00
953				50 167 387,00	
TOTAL CHAPITRE 953 : Virement à la section d'investissement				50 167 387,00	0,00
TOTAL GENERAL DEPENSES ET RECETTES D'ORDRE			0,00	230 700 000,00	230 700 000,00

Le budget annexe de « gestion des fonds européens » a été créé en 2013 dans la perspective du suivi du Programme Opérationnel 2014/2020 Poitou-Charentes. Les crédits proposés au titre du Budget Primitif 2023 s'élèvent à **97,15M€** en mouvements réels.

BUDGET ANNEXE - AGENCE REGIONALE DE L'INNOVATION

CHAP.	REF. FONC.		MONTANT AP/AE	MONTANT DES DEPENSES (CP)	MONTANT DES RECETTES
925				10 000,00	10 000,00
TOTAL CHAPITRE 925 : Opérations patrimoniales				10 000,00	10 000,00
926				25 442,26	25 442,26
TOTAL CHAPITRE 926 : Transferts entre les sections				25 442,26	25 442,26
946				25 442,26	25 442,26
TOTAL CHAPITRE 946 : Transferts entre les sections				25 442,26	25 442,26
TOTAL GENERAL DEPENSES ET RECETTES D'ORDRE				60 884,52	60 884,52

Le budget annexe de l'ARI ne possède plus de dossiers financièrement actifs. Les dépenses et recettes d'ordre proposées au titre du Budget Primitif 2023 concernent des opérations de suivi comptable de l'actif.

BUDGET ANNEXE - PRODUCTION D'ENERGIE PHOTOVOLTAIQUE

CHAP.	REF. FONC.		MONTANT AP/AE	MONTANT DES DEPENSES (CP)	MONTANT DES RECETTES
16		Emprunts et dettes assimilées		79 000,00	0,00
21		Immobilisations corporelles		75 000,00	0,00
23		immobilisations en cours		85 000,00	0,00
27		Autres immobilisations financières		10 000,00	0,00
011		Charges à caractère général		59 900,00	0,00
66		Charges financières		22 600,00	0,00
67		Charges exceptionnelles		20 500,00	0,00
70		Ventes produits fabriqués, prestations		0,00	48 000,00
77		Produits exceptionnels		0,00	304 000,00
TOTAL GENERAL DEPENSES ET RECETTES REELLES				352 000,00	352 000,00

CHAP.	REF. FONC.		MONTANT AP/AE	MONTANT DES DEPENSES (CP)	MONTANT DES RECETTES
040				0,00	78 937,00
TOTAL CHAPITRE 040 : Opérat° d'ordre transfert entre sections				0,00	78 937,00
042				78 937,00	0,00
TOTAL CHAPITRE 042 : Opérat° d'ordre transfert entre sections				78 937,00	0,00
021				0,00	170 063,00
TOTAL CHAPITRE 021 : Virement de la section d'exploitation				0,00	170 063,00
023				170 063,00	0,00
TOTAL CHAPITRE 023 : Virement à la section d'investissement				170 063,00	0,00
TOTAL GENERAL DEPENSES ET RECETTES D'ORDRE				249 000,00	249 000,00

Le budget annexe du Service Public Industriel et Commercial de « production d'énergie photovoltaïque » a été créé en 2012 par la région Limousin, conformément aux dispositions législatives en vigueur. Son but est de revendre l'électricité produite actuellement par 8 installations photovoltaïques issues de lycées et d'un bâtiment administratif. Les crédits proposés au titre du Budget Primitif 2023 s'élèvent à **0,352M€** en mouvements réels.

Budgets annexes

Opérations d'ordre budgétaires

I - AGENCE REGIONALE DE L'INNOVATION

Amortissements des immobilisations

Imputation Dépense (chapitre, nature)	Imputation Recette (chapitre, nature)	Libellé	Montant
	926 280421	SUBVENTIONS D'ÉQUIPEMENT AUX PERSONNES DE DROIT PRIVÉ "BIENS MOBILIERS, MATÉRIEL ET ÉTUDES"	25 442,26
946 6811		DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES	25 442,26

Abandon de créances

Imputation Dépense (chapitre, nature)	Imputation Recette (chapitre, nature)	Libellé	Montant
925 20421		SUBVENTIONS D'ÉQUIPEMENT AUX PERSONNES DE DROIT PRIVÉ "BIENS MOBILIERS, MATÉRIEL ET ÉTUDES"	10 000,00
	925 2745	AVANCES REMBOURSABLES	10 000,00

Neutralisation budgétaire de l'amortissement des subventions d'équipement versées

L'instruction budgétaire et comptable M71 prévoit un dispositif spécifique visant à neutraliser la charge d'amortissement des subventions d'équipement versées.

Conformément aux dispositions de l'instruction, la région opte pour la neutralisation budgétaire de la part de l'amortissement des subventions d'équipement versées non couverte par la reprise des subventions reçues.

Imputation Dépense (chapitre, nature)	Imputation Recette (chapitre, nature)	Libellé	Montant
926 198		SUBVENTIONS D'ÉQUIPEMENT TRANSFÉRÉES - RÉGIONS	25 442,26
	946 7768	QUOTE PART SUBV. D'INVESTISSEMENT TRANSFÉRÉES AU COMPTE DE RÉSULTAT	25 442,26

II - REGIE CINEMA

Amortissements des immobilisations

Imputation Dépense (chapitre, nature)	Imputation Recette (chapitre, nature)	Libellé	Montant
	040 2804142	SUBVENTIONS D'ÉQUIPEMENT AUX ORGANISMES PUBLICS COMMUNES ET STRUCTURES INTERCOMMUNALES "BÂTIMENTS ET INSTALLATIONS"	5 938,00
	040 280421	SUBVENTIONS D'ÉQUIPEMENT AUX PERSONNES DE DROIT PRIVÉ "BIENS MOBILIERS, MATÉRIEL ET ÉTUDES"	13 076,41
	040 280422	SUBVENTIONS D'ÉQUIPEMENT AUX PERSONNES DE DROIT PRIVÉ "BÂTIMENTS ET INSTALLATIONS"	46 604,00
042 6811		DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES	65 618,41

Reprise des subventions d'investissement

Imputation Dépense (chapitre, nature)	Imputation Recette (chapitre, nature)	Libellé	Montant
040 13912		SUBVENTIONS D'ÉQUIPEMENT TRANSFÉRÉES - RÉGIONS	50 312,00
	042 777	QUOTE PART SUBV. D'INVESTISSEMENT TRANSFÉRÉES AU COMPTE DE RÉSULTAT	50 312,00

Neutralisation budgétaire de l'amortissement des subventions d'équipement versées

L'instruction budgétaire et comptable M71 prévoit un dispositif spécifique visant à neutraliser la charge d'amortissement des subventions d'équipement versées.

Conformément aux dispositions de l'instruction, la région opte pour la neutralisation budgétaire de la part de l'amortissement des subventions d'équipement versées non couverte par la reprise des subventions reçues.

Imputation Dépense (chapitre, nature)	Imputation Recette (chapitre, nature)	Libellé	Montant
040 198		SUBVENTIONS D'ÉQUIPEMENT TRANSFÉRÉES - RÉGIONS	15 306,41
	042 7768	QUOTE PART SUBV. D'INVESTISSEMENT TRANSFÉRÉES AU COMPTE DE RÉSULTAT	15 306,41

III - PHOTOVOLTAIQUE

Amortissements des immobilisations

Imputation Dépense (chapitre, nature)	Imputation Recette (chapitre, nature)	Libellé	Montant
	040 28135	CONSTRUCTIONS, INSTALLATIONS GÉNÉRALES, AGENCEMENTS, AMÉNAGEMENTS DES CONSTRUCTIONS	49 713,00
	040 28173	IMMOBILISATIONS RECUES AU TITRE D'UNE MISE A DISPOSITION, INSTALLATIONS GÉNÉRALES, AGENCEMENTS, AMÉNAGEMENTS DES CONSTRUCTIONS	29 224,00
042 6811		DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES	78 937,00

IV - FONDS EUROPEENS – PO2014/2020 POITOU-CHARENTES

Amortissements des immobilisations

Imputation Dépense (chapitre, nature)	Imputation Recette (chapitre, nature)	Libellé	Montant
	926 2804132	SUBVENTIONS D'ÉQUIPEMENT AUX ORGANISMES PUBLICS DÉPARTEMENTS "BÂTIMENTS ET INSTALLATIONS"	20 744,00
	926 2804142	SUBVENTIONS D'ÉQUIPEMENT AUX ORGANISMES PUBLICS COMMUNES ET STRUCTURES INTERCOMMUNALES "BÂTIMENTS ET INSTALLATIONS"	109 643,00
	926 2804182	SUBVENTIONS D'ÉQUIPEMENT AUX ORGANISMES PUBLICS ORGANISMES PUBLICS DIVERS "BÂTIMENTS ET INSTALLATIONS"	312 911,00
	926 280422	SUBVENTIONS D'ÉQUIPEMENT AUX PERSONNES DE DROIT PRIVÉ "BÂTIMENTS ET INSTALLATIONS"	89 315,00
	926 28045	SUBVENTIONS D'ÉQUIPEMENT AUX TIERS (FONDS EUROPEENS)	90 000 000,00
946 6811		DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES	90 532 613,00

Reprise des subventions d'investissement

Imputation Dépense (chapitre, nature)	Imputation Recette (chapitre, nature)	Libellé	Montant
926 139172		SUBVENTIONS D'ÉQUIPEMENT TRANSFÉRÉES -FONDS EUROPEENS -FEDER	25 000 000,00
926 139173		SUBVENTIONS D'ÉQUIPEMENT TRANSFÉRÉES -FONDS EUROPEENS -FEADER	65 000 000,00
	946 777	QUOTE PART SUBV. D'INVESTISSEMENT TRANSFÉRÉES AU COMPTE DE RÉSULTAT	90 000 000,00

ANNEXES

BUDGET PRIMITIF 2023 (Budget principal)
VUE D'ENSEMBLE DES DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

CHAPITRES ET REFERENCES FONCTIONNELLES	AP	CP/AP
900 - SERVICES GENERAUX	11 888 082,00	18 690 294,00
02 ADMINISTRATION GENERALE	11 223 300,00	16 851 700,00
04 ACTIONS INTERREGIONALES,EUROPEENNES ET INTERNATIONALES	664 782,00	1 838 594,00
901 - FORMATION PROFESSIONNELLE ET APPRENTISSAGE	37 499 332,00	36 836 651,00
10 SERVICES COMMUNS	4 330 000,00	3 146 180,00
12 APPRENTISSAGE	24 870 000,00	29 363 117,00
13 FORMATION SANITAIRE ET SOCIALE	8 299 332,00	4 327 354,00
902 - ENSEIGNEMENT	277 311 922,00	273 398 901,00
22 ENSEIGNEMENT DU DEUXIEME DEGRE	264 891 922,00	248 268 901,00
23 ENSEIGNEMENT SUPERIEUR	12 300 000,00	25 000 000,00
28 AUTRES SERVICES PERISCOLAIRES ET ANNEXES	120 000,00	130 000,00
903 - CULTURE, SPORTS ET LOISIRS	44 463 720,00	42 695 363,00
31 CULTURE	34 542 720,00	29 721 863,00
32 SPORTS	9 731 000,00	12 736 000,00
33 LOISIRS	190 000,00	237 500,00
904 - SANTE ET ACTION SOCIALE	977 750,00	782 250,00
42 ACTION SOCIALE	977 750,00	782 250,00
905 - AMENAGEMENT DES TERRITOIRES	41 062 900,00	96 844 674,00
50 SERVICES COMMUNS	0,00	300 000,00
51 POLITIQUE DE LA VILLE	950 000,00	621 350,00
52 AGGLOMERATIONS ET VILLES MOYENNES	0,00	300 000,00
53 ESPACE RURAL ET AUTRES ESPACES DE DEVELOPPEMENT	18 675 000,00	23 161 281,00
54 HABITAT - (LOGEMENT)	7 983 500,00	5 860 000,00
55 ACTIONS EN FAVEUR DU LITTORAL	1 500 000,00	1 150 000,00
56 TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION	11 954 400,00	63 752 043,00
58 AUTRES ACTIONS	0,00	1 700 000,00
906 - GESTION DES FONDS EUROPEENS	0,00	205 271 235,00
62 FEDER	0,00	203 271 235,00
63 AUTRES	0,00	2 000 000,00
907 - ENVIRONNEMENT	48 854 000,00	31 254 000,00
71 ACTIONS TRANSVERSALES	11 754 000,00	6 134 000,00
74 POLITIQUE DE L'EAU	6 900 000,00	2 560 000,00
75 POLITIQUE DE L'ENERGIE	26 000 000,00	20 660 000,00
76 PATRIMOINE NATUREL	4 200 000,00	1 900 000,00
908 - TRANSPORTS	1 203 443 617,00	187 386 199,00
80 SERVICES COMMUNS	960 656 496,00	65 335 048,00
81 TRANSPORTS EN COMMUN DES VOYAGEURS	172 378 489,00	73 170 431,00
82 ROUTES ET VOIRIES	41 460 000,00	10 653 640,00
87 SECURITE	0,00	483 377,00
88 AUTRES TRANSPORTS	28 948 632,00	37 743 703,00
909 - ACTION ECONOMIQUE	222 805 000,00	220 525 965,00
91 INTERVENTIONS ECONOMIQUES TRANSVERSALES	0,00	100 000,00
92 RECHERCHE ET INNOVATION	50 030 000,00	40 130 000,00
93 AGRICULTURE,PECHE,AGRO-INDUSTRIE	64 400 000,00	55 575 965,00
94 INDUSTRIE,ARTISANAT,COMMERCE ET AUTRES SERVICES	94 450 000,00	111 825 000,00
95 TOURISME ET THERMALISME	13 925 000,00	12 895 000,00
923 - DETTES ET AUTRES OPERATIONS FINANCIERES	0,00	176 175 867,00
950 - DEPENSES IMPREVUES	15 000 000,00	0,00
TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT	1 903 306 323,00	1 289 861 399,00
923 - GESTION ACTIVE DE LA DETTE - PREVISIONS REAMENAGEMENT ET UTILISATION CONTRATS REVOLVING		0,00

BUDGET PRIMITIF 2023 (Budget principal)
VUE D'ENSEMBLE DES DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

CHAPITRES ET REFERENCES FONCTIONNELLES	AP	CP/AE+ CF
930 - SERVICES GENERAUX	61 903 829,00	216 648 297,00
02 ADMINISTRATION GENERALE	55 617 584,00	208 606 857,00
04 ACTIONS INTERREGIONALES,EUROPEENNES ET INTERNATIONALES	6 286 245,00	8 041 440,00
931 - FORMATION PROFESSIONNELLE ET APPRENTISSAGE	803 079 400,00	412 705 937,00
10 SERVICES COMMUNS	32 221 176,00	29 337 181,00
11 FORMATION PROFESSIONNELLE	641 077 000,00	261 450 145,00
12 APPRENTISSAGE	14 000 000,00	14 000 000,00
13 FORMATION SANITAIRE ET SOCIALE	115 781 224,00	107 918 611,00
932 - ENSEIGNEMENT	206 992 083,00	458 359 260,00
20 SERVICES COMMUNS	122 000,00	77 000,00
22 ENSEIGNEMENT DU DEUXIEME DEGRE	198 292 783,00	449 640 529,00
23 ENSEIGNEMENT SUPERIEUR	2 770 000,00	2 570 000,00
28 AUTRES SERVICES PERISCOLAIRES ET ANNEXES	5 807 300,00	6 071 731,00
933 - CULTURE, SPORTS ET LOISIRS	81 817 557,00	78 253 957,00
31 CULTURE	51 620 849,00	48 324 569,00
32 SPORTS	9 177 345,00	11 222 566,00
33 LOISIRS	21 019 363,00	18 706 822,00
934 - SANTE ET ACTION SOCIALE	4 041 500,00	4 205 500,00
42 ACTION SOCIALE	4 041 500,00	4 205 500,00
935 - AMENAGEMENT DES TERRITOIRES	12 583 325,00	12 139 016,00
50 SERVICES COMMUNS	0,00	60 000,00
51 POLITIQUE DE LA VILLE	1 465 000,00	862 180,00
53 ESPACE RURAL ET AUTRES ESPACES DE DEVELOPPEMENT	8 129 975,00	8 189 836,00
54 HABITAT - (LOGEMENT)	784 350,00	705 000,00
55 ACTIONS EN FAVEUR DU LITTORAL	234 000,00	152 000,00
56 TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION	1 970 000,00	2 170 000,00
936 - GESTION DES FONDS EUROPEENS	0,00	119 723 750,00
61 FSE	0,00	41 450 000,00
62 FEDER	0,00	77 473 750,00
63 AUTRES	0,00	800 000,00
937 - ENVIRONNEMENT	34 368 500,00	27 334 500,00
71 ACTIONS TRANSVERSALES	21 047 000,00	15 983 000,00
74 POLITIQUE DE L'EAU	3 700 000,00	2 300 000,00
75 POLITIQUE DE L'ENERGIE	8 921 500,00	8 251 500,00
76 PATRIMOINE NATUREL	700 000,00	800 000,00
938 - TRANSPORTS	606 745 856,00	709 121 187,00
80 SERVICES COMMUNS	871 710,00	561 710,00
81 TRANSPORTS EN COMMUN DES VOYAGEURS	594 776 801,00	697 665 523,00
88 AUTRES TRANSPORTS	11 097 345,00	10 893 954,00
939 - ACTION ECONOMIQUE	116 194 690,00	98 611 498,00
91 INTERVENTIONS ECONOMIQUES TRANSVERSALES	0,00	3 000 000,00
92 RECHERCHE ET INNOVATION	31 765 860,00	23 249 860,00
93 AGRICULTURE,PECHE,AGRO-INDUSTRIE	22 940 000,00	17 622 806,00
94 INDUSTRIE,ARTISANAT,COMMERCE ET AUTRES SERVICES	50 132 250,00	45 359 252,00
95 TOURISME ET THERMALISME	11 356 580,00	9 379 580,00
940 - IMPOSITIONS DIRECTES	0,00	54 331 781,00
943 - OPERATIONS FINANCIERES	0,00	65 013 000,00
944 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES GROUPES D'ELUS	0,00	2 031 222,00
945 - PROVISIONS ET AUTRES OPERATIONS MIXTES	0,00	10 000 000,00
952 - DEPENSES IMPREVUES	15 000 000,00	0,00
TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT	1 942 726 740,00	2 268 478 905,00

BUDGET PRIMITIF 2023 (budget principal)
VUE D'ENSEMBLE DES RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

CHAPITRES ET REFERENCES FONCTIONNELLES	BP 2022	BP 2023
900 SERVICES GENERAUX	199 000,00	0,00
04 ACTIONS INTERREGIONALES,EUROPEENNES ET INTERNATIONALES	199 000,00	
901 FORMATION PROFESSIONNELLE ET APPRENTISSAGE	31 858 000,00	31 865 000,00
10 SERVICES COMMUNS	100 000,00	107 000,00
11 FORMATION PROFESSIONNELLE		
12 APPRENTISSAGE	31 758 000,00	31 758 000,00
13 FORMATION SANITAIRE ET SOCIALE		
902 ENSEIGNEMENT	71 686 000,00	47 086 000,00
22 ENSEIGNEMENT DU DEUXIEME DEGRE	70 886 000,00	47 086 000,00
23 ENSEIGNEMENT SUPERIEUR	800 000,00	
28 AUTRES SERVICES PERISCOLAIRES ET ANNEXES		
903 CULTURE, SPORTS ET LOISIRS	0,00	3 900 000,00
31 CULTURE		3 900 000,00
32 SPORTS		
904 SANTE ET ACTION SOCIALE	0,00	0,00
40 SERVICES COMMUNS		
42 ACTION SOCIALE		
905 AMENAGEMENT DES TERRITOIRES	116 000,00	125 000,00
50 SERVICES COMMUNS		
51 POLITIQUE DE LA VILLE		
52 AGGLOMERATIONS ET VILLES MOYENNES		
53 ESPACE RURAL ET AUTRES ESPACES DE DEVELOPPEMENT	116 000,00	125 000,00
54 HABITAT - (LOGEMENT)		
55 ACTIONS EN FAVEUR DU LITTORAL		
56 TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION		
58 AUTRES ACTIONS		
906 GESTION DES FONDS EUROPEENS	55 040 000,00	85 413 000,00
62 FEDER	55 040 000,00	85 413 000,00
907 ENVIRONNEMENT	939 000,00	1 014 000,00
71 ACTIONS TRANSVERSALES	939 000,00	1 014 000,00
72 ACTIONS EN MATIERE DES DECHETS		
74 POLITIQUE DE L'EAU		
75 POLITIQUE DE L'ENERGIE		
76 PATRIMOINE NATUREL		
908 TRANSPORTS	5 308 000,00	6 784 060,00
80 SERVICES COMMUNS		
81 TRANSPORTS EN COMMUN DES VOYAGEURS	5 308 000,00	3 758 330,00
82 ROUTES ET VOIRIES		
87 SECURITE		
88 AUTRES TRANSPORTS		3 025 730,00
909 ACTION ECONOMIQUE	33 008 000,00	33 152 000,00
91 INTERVENTIONS ECONOMIQUES TRANSVERSALES	2 333 000,00	2 520 000,00
92 RECHERCHE ET INNOVATION	90 000,00	97 000,00
93 AGRICULTURE, PECHE, AGRO-INDUSTRIE	4 087 000,00	7 428 000,00
94 INDUSTRIE, ARTISANAT, COMMERCE ET AUTRES SERVICES	26 424 000,00	23 027 000,00
95 TOURISME ET THERMALISME	74 000,00	80 000,00
922 DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	45 900 000,00	53 600 000,00
923 DETTES ET AUTRES OPERATIONS FINANCIERES (EMPRUNT)	654 306 103,00	724 484 680,00
954 PRODUIT DES CESSIONS D'IMMOBILISATION		
TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT	898 360 103,00	987 423 740,00
923 - GESTION ACTIVE DE LA DETTE - PREVISIONS REAMENAGEMENT ET UTILISATION CONTRATS REVOLVING	50 000 000,00	0,00

BUDGET PRIMITIF 2023 (budget principal)
VUE D'ENSEMBLE DES RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

CHAPITRES ET REFERENCES FONCTIONNELLES	BP 2022	BP 2023
930 SERVICES GENERAUX	1 280 000,00	8 619 000,00
02 ADMINISTRATION GENERALE	974 000,00	5 850 000,00
04 ACTIONS INTERREGIONALES,EUROPEENNES ET INTERNATIONALES	306 000,00	2 769 000,00
931 FORMATION PROFESSIONNELLE ET APPRENTISSAGE	105 937 000,00	89 267 000,00
10 SERVICES COMMUNS		
11 FORMATION PROFESSIONNELLE	77 160 000,00	69 700 000,00
12 APPRENTISSAGE	19 567 000,00	19 567 000,00
13 FORMATION SANITAIRE ET SOCIALE	9 210 000,00	
932 ENSEIGNEMENT	22 126 000,00	19 000 000,00
20 SERVICES COMMUNS		
22 ENSEIGNEMENT DU DEUXIEME DEGRE	22 126 000,00	19 000 000,00
23 ENSEIGNEMENT SUPERIEUR		
28 AUTRES SERVICES PERISCOLAIRES ET ANNEXES		
933 CULTURE, SPORTS ET LOISIRS	3 244 000,00	4 022 000,00
31 CULTURE	3 094 000,00	2 572 000,00
32 SPORTS		
33 LOISIRS	150 000,00	1 450 000,00
934 SANTE ET ACTION SOCIALE	0,00	0,00
40 SERVICES COMMUNS		
42 ACTION SOCIALE		
935 AMENAGEMENT DES TERRITOIRES	0,00	0,00
50 SERVICES COMMUNS		
51 POLITIQUE DE LA VILLE		
52 AGGLOMERATIONS ET VILLES MOYENNES		
53 ESPACE RURAL ET AUTRES ESPACES DE DEVELOPPEMENT		
54 HABITAT - (LOGEMENT)		
55 ACTIONS EN FAVEUR DU LITTORAL		
56 TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION		
936 GESTION DES FONDS EUROPEENS	31 080 000,00	37 194 000,00
61 FSE	17 320 000,00	15 341 000,00
62 FEDER	13 760 000,00	21 853 000,00
937 ENVIRONNEMENT	4 133 000,00	3 311 300,00
71 ACTIONS TRANSVERSALES	60 000,00	47 000,00
74 POLITIQUE DE L'EAU	570 000,00	181 300,00
75 POLITIQUE DE L'ENERGIE	3 503 000,00	3 083 000,00
76 PATRIMOINE NATUREL		
938 TRANSPORTS	33 264 700,00	47 792 955,00
80 SERVICES COMMUNS		150 000,00
81 TRANSPORTS EN COMMUN DES VOYAGEURS	29 484 700,00	43 914 955,00
88 AUTRES TRANSPORTS	3 780 000,00	3 728 000,00
939 ACTION ECONOMIQUE	751 000,00	128 000,00
91 INTERVENTIONS ECONOMIQUES TRANSVERSALES	126 000,00	107 000,00
92 RECHERCHE ET INNOVATION		
93 AGRICULTURE, PECHE, AGRO-INDUSTRIE		
94 INDUSTRIE, ARTISANAT, COMMERCE ET AUTRES SERVICES	625 000,00	21 000,00
95 TOURISME ET THERMALISME		
940 IMPOSITIONS DIRECTES	1 328 661 000,00	1 455 264 309,00
941 AUTRES IMPÔTS ET TAXES	714 334 000,00	770 732 000,00
942 DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	115 994 000,00	132 970 000,00
943 OPERATIONS FINANCIERES	616 000,00	616 000,00
945 PROVISIONS ET AUTRES OPERATIONS MIXTES	2 000 000,00	2 000 000,00
TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT	2 363 420 700,00	2 570 916 564,00
TOTAL INVESTISSEMENT + FONCTIONNEMENT <i>(hors gestion active de la dette)</i>	3 261 780 803,00	3 558 340 304,00

INVESTISSEMENT

CHAPITRE	LIBELLE	AP TOUS MILLESIMES CONFONDUS (Y COMPRIS 2022)						AP 2022					
		AP OUVERTES NON REALISEES	AP AFFECTEES NON REALISEES	AP OUVERTES NON AFFECTEES	AP 2022 OUVERTES	AP 2022 AFFECTEES	AP 2022 REALISEES	AP 2022 OUVERTES NON REALISEES	AP 2022 AFFECTEES NON REALISEES	AP 2022 OUVERTES NON AFFECTEES	AP 2022 AFFECTEES NON REALISEES	AP 2022 OUVERTES NON AFFECTEES	
900	SERVICES GENERAUX	92 548 924,84	91 740 089,64	808 825,20	37 264 050,00	36 722 956,00	2 995 703,26	34 268 346,74	33 727 252,74	541 094,00			
901	FORMATION PROFESSIONNELLE ET APPRENTISSAGE	101 821 597,99	96 068 953,52	5 752 644,47	39 831 000,00	39 251 999,07	1 271 073,35	38 559 926,65	37 980 925,72	579 000,93			
902	ENSEIGNEMENT	877 932 061,14	870 981 690,43	6 950 370,71	141 502 015,00	141 448 693,90	30 455 810,91	111 046 204,09	110 992 882,99	53 321,10			
903	CULTURE, SPORTS ET LOISIRS	73 437 725,60	69 737 932,60	3 699 793,00	28 277 148,00	24 748 639,00	4 102 424,78	24 174 723,22	20 646 214,22	3 528 509,00			
904	SANTE ET ACTION SOCIALE	1 348 750,24	1 186 079,24	162 671,00	977 750,00	815 079,00	163 804,62	813 945,38	651 274,38	162 671,00			
905	AMENAGEMENT DES TERRITOIRES	269 157 553,23	235 277 153,04	33 880 400,19	111 596 451,00	109 468 354,64	18 758 434,28	92 838 016,72	90 709 920,36	2 128 096,36			
906	GESTION DES FONDS EUROPEENS	797 733 084,82	207 250 440,54	590 482 644,28	571 014 141,00	5 397 456,54	0,00	571 014 141,00	5 397 456,54	565 616 684,46			
907	ENVIRONNEMENT	197 106 352,68	166 261 956,19	30 844 396,49	45 610 000,00	44 982 697,68	1 733 815,55	43 876 184,45	43 248 882,13	627 302,32			
908	TRANSPORTS	990 364 066,97	984 134 598,54	6 229 468,43	330 692 325,00	326 557 581,13	15 621 769,44	315 070 555,56	310 935 811,69	4 134 743,87			
909	ACTION ECONOMIQUE	600 860 347,11	590 220 822,10	10 639 525,01	270 078 127,00	263 337 425,50	54 182 236,28	215 895 890,72	209 155 189,22	6 740 701,50			
TOTAL INVESTISSEMENT		4 002 310 464,62	3 312 859 725,84	689 450 738,78	1 576 843 007,00	992 730 882,46	129 285 072,47	1 447 557 934,53	863 445 809,99	584 112 124,54			

FONCTIONNEMENT

CHAPITRE	LIBELLE	AE TOUS MILLESIMES CONFONDUS (Y COMPRIS 2022)						AE 2022					
		AE OUVERTES NON REALISEES	AFFECTEES NON REALISEE	OUVERTES NON AFFECTEES	AE 2022 OUVERTES	AE 2022 AFFECTEES	AE 2022 REALISEES	AE 2022 OUVERTES NON REALISEES	AE 2022 AFFECTEES NON REALISEES	AE 2022 OUVERTES NON AFFECTEES	AE 2022 AFFECTEES NON REALISEES	AE 2022 OUVERTES NON AFFECTEES	
930	SERVICES GENERAUX	176 868 120,78	175 780 249,92	1 087 870,86	65 006 284,00	64 310 385,70	8 404 046,90	56 602 237,10	55 906 338,80	695 898,30			
931	FORMATION PROFESSIONNELLE ET APPRENTISSAGE	986 880 405,24	974 836 334,08	12 044 071,16	422 722 177,00	421 260 563,48	144 865 698,34	277 856 478,66	276 394 865,14	1 461 613,52			
932	ENSEIGNEMENT	97 594 941,47	93 614 296,68	3 980 044,79	60 018 848,00	58 779 437,68	22 692 113,42	37 326 734,58	36 087 324,26	1 239 410,32			
933	CULTURE, SPORTS ET LOISIRS	58 145 950,49	58 083 120,02	62 830,47	75 724 888,00	75 697 197,54	41 912 104,61	33 812 783,39	33 785 092,93	27 690,46			
934	SANTE ET ACTION SOCIALE	4 804 964,08	2 932 459,08	1 872 505,00	4 298 215,00	2 507 735,00	1 173 921,00	3 124 294,00	1 333 814,00	1 790 480,00			
935	AMENAGEMENT DES TERRITOIRES	26 004 107,43	20 405 120,84	5 598 986,59	14 883 522,00	13 021 781,45	4 077 176,20	10 806 345,80	8 944 605,25	1 861 740,55			
936	GESTION DES FONDS EUROPEENS	356 015 918,36	51 073 053,74	304 942 864,62	278 636 202,00	330 566,00	0,00	278 636 202,00	330 566,00	278 305 636,00			
937	ENVIRONNEMENT	54 886 023,37	38 256 146,87	16 629 876,50	31 464 071,00	30 931 516,74	9 524 893,23	21 939 177,77	21 406 623,51	532 554,26			
938	TRANSPORTS	1 363 911 695,48	1 355 742 415,70	8 169 279,78	796 318 282,00	788 440 023,90	258 408 601,87	537 909 680,13	530 031 422,03	7 878 258,10			
939	ACTION ECONOMIQUE	199 731 869,60	194 149 685,75	5 582 183,85	113 478 428,00	112 119 441,93	28 185 892,19	85 292 535,81	83 933 549,74	1 358 986,07			
943	OPERATIONS FINANCIERES	122 178,80	122 178,80	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00			
944	FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES GROUPES DELIUS	9 551,06	8 551,06	1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00			
TOTAL FONCTIONNEMENT		3 324 975 126,16	2 965 003 612,54	359 971 513,62	1 862 550 917,00	1 567 398 649,42	519 244 447,76	1 343 306 469,24	1 048 154 201,66	295 162 267,58			

BUDGET PRIMITIF 2023

**Présentation synthétique retraçant les informations financières essentielles du budget
(Article L4313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales)**

Le budget de la Région est l'acte par lequel le Conseil Régional prévoit et autorise les dépenses et les recettes de l'exercice. Il se matérialise par des documents sur lesquels sont indiquées les recettes prévues et les dépenses autorisées pour la période considérée.

Le budget 2023 s'élève à **3 558,3 M€** en dépenses et en recettes. Il s'inscrit dans la stratégie financière fixée pour le mandat, stratégie fondée sur la maîtrise des dépenses de fonctionnement permettant de dégager l'épargne nécessaire au financement des investissements indispensables au développement équilibré des territoires de la Région.

BUDGET PRINCIPAL EQUILIBRE GENERAL DE DEPENSES ET DE RECETTES

Recettes réelles de fonctionnement	2 570 916 564
Dépenses réelles de fonctionnement	2 268 478 905
Dépenses réelles de fonctionnement hors dette	2 203 565 905
<i>Epargne brute</i>	302 437 659
Recettes réelles d'investissement hors emprunt	262 939 060
Dépenses réelles d'investissement	1 289 861 399
Dépenses réelles d'investissement hors dette	1 113 685 532
Emprunt	724 484 680
<i>Budget total hors dette</i>	3 317 251 437
Budget total	3 558 340 304

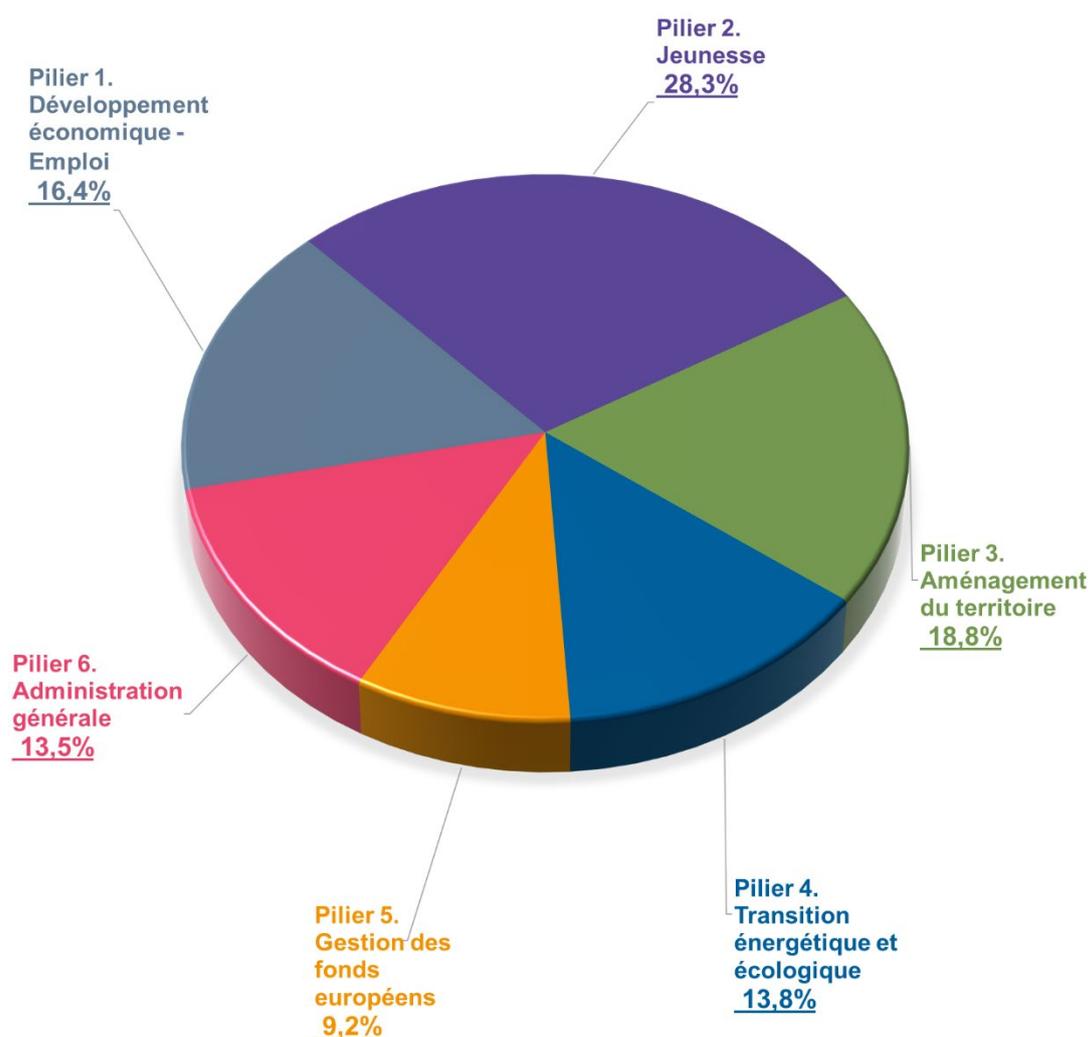
Le montant 2023 des Autorisations de Programme (AP) et des Autorisations d'Engagement (AE) s'élèvent respectivement à 1 903,3 M€ et 1 942,7 M€.

Les dépenses régionales 2023 comprennent des dépenses de fonctionnement et d'investissement dédiées majoritairement aux dépenses d'interventions.

LES DEPENSES REGIONALES 2023

BUDGET PRIMITIF 2023 - DEPENSES PAR PILIER (Budget Principal)

BUDGET PRIMITIF 2023 (en M€) crédits de paiement	
Pilier 1. Développement économique - Emploi	584,0
Pilier 2. Jeunesse	1 008,3
Pilier 3. Aménagement du territoire	666,9
Pilier 4. Transition énergétique et écologique	490,3
Pilier 5. Gestion des fonds européens	327,1
Pilier 6. Administration générale	481,7
TOTAL BUDGET	3 558,3



● L'ensemble des **recettes** du Budget 2023, hors emprunt, est estimé globalement à **2 833,9 M€**.

Les recettes régionales comprennent la fiscalité, les dotations de l'Etat, les ressources finançant la formation professionnelle et l'apprentissage, les recettes diverses et l'emprunt.

LES RECETTES REGIONALES 2023

Fiscalité et Dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle

2 171,1 M€

61%

Dotations de l'Etat

112,4 M€

3%

Financement Formation professionnelle et Apprentissage

237,0 M€

7%

7%

Autres recettes

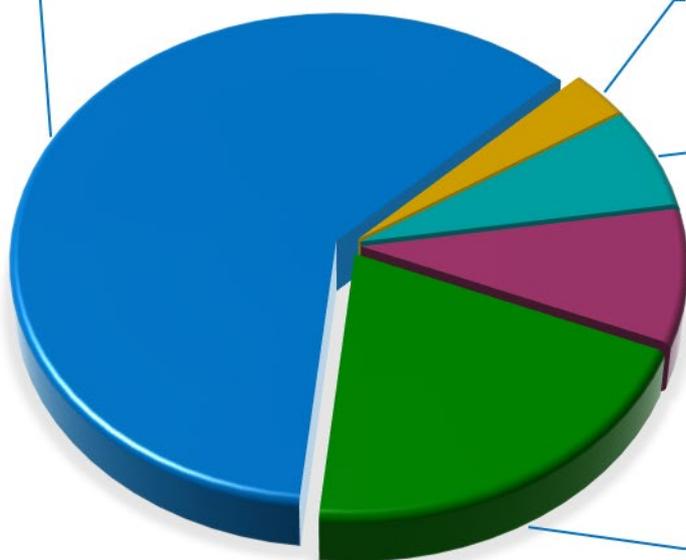
313,4 M€

9%

Emprunt

724,5 M€

20%





RÉGION
**Nouvelle-
Aquitaine**



HÔTEL DE RÉGION

14 rue François-de-Sourdis
CS 81383
33077 Bordeaux Cedex

.....

SITE DE LIMOGES

27 boulevard de la Corderie
CS 3116
87031 Limoges Cedex 1

.....

SITE DE POITIERS

15 rue de l'Ancienne Comédie
CS 70575
86021 Poitiers Cedex



N°ISSN 2256-6385

nouvelle-aquitaine.fr